



Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches

TOME 3 : Questionnaires

Dr Nicole BOHIC

Jean-Baptiste FROSSARD

Christophe ITIER

Thierry LECONTE

Membres de l'Inspection générale des affaires sociales

2022-062R
Mars 2023

SOMMAIRE

ENQUETE AUPRES DES DIRECTEURS, RESPONSABLES ET REFERENTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)	5
RESULTATS DE L'ANALYSE DES QUESTIONNAIRES EN DIRECTION DES RESPONSABLES D'EAJE – NOVEMBRE/DECEMBRE 2022	21
ENQUETE AUPRES DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS INTERVENANT AUPRES DES ENFANTS ACCUEILLIS EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)	151
RESULTATS DE L'ANALYSE DES QUESTIONNAIRES EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS DES EAJE – NOVEMBRE/DECEMBRE 2022	165
ENQUETE AUPRES DES PARENTS D'ENFANTS ACCUEILLIS EN CRECHES	209
RESULTATS DE L'ANALYSE DES QUESTIONNAIRES EN DIRECTION DES PARENTS D'ENFANTS ACCUEILLIS EN EAJE – NOVEMBRE/DECEMBRE 2022	221

Enquête auprès des directeurs, responsables et référents techniques des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Madame, Monsieur,

Le ministre des solidarités a chargé l'Inspection Générale des Affaires sociales (IGAS) d'une mission d'évaluation de la qualité de l'accueil dans les crèches, et des moyens de renforcer la prévention des risques de maltraitance institutionnelle.

Le regard des professionnels de terrain est essentiel pour que la mission puisse poser un diagnostic sur la situation actuelle et proposer des pistes d'amélioration et d'évolution pour le secteur.

Ce questionnaire s'adresse aux directeurs, référents et responsables techniques d'établissements (*hors crèches familiales et jardins d'enfants*). **Un questionnaire de ce type par crèche, complété par le responsable local de la crèche.** Par ailleurs, un questionnaire en direction de tous les professionnels intervenant auprès des jeunes enfants est également diffusé.

Vos réponses sont anonymes et ne permettent pas d'identifier l'établissement ou la commune dans lesquels vous exercez. Vous devez à ce titre vous sentir entièrement libre de répondre en toute sincérité aux questions posées.

Cette enquête s'articule autour de la présentation :

- 1) *des caractéristiques principales de votre établissement*
 - 2) *des caractéristiques principales de votre profil professionnel*
 - 3) *du taux d'encadrement et le ratio de 40 % de personnels formés*
 - 4) *des conditions d'accueil et de fonctionnement*
 - 4.1) *L'architecture, les espaces extérieurs et les aménagements intérieurs*
 - 4.2) *Les équipes*
 - 4.3) *La pédagogie*
 - 4.4) *Les relations avec les parents*
 - 4.5) *Les difficultés particulières*
 - 5) *des risques de maltraitance au sein de l'établissement et leur repérage*
 - 6) *de quelques données chiffrées (si vous en disposez)*
- et enfin par un "Espace d'expression libre"*

Pour que votre réponse soit prise en compte, même si vous n'avez pas répondu à toutes les questions, vous devez aller à la dernière page et cliquer sur valider V.

Pour un échange sur un sujet spécifique ou une demande d'information, merci de vous adresser par mail à deux des membres de la mission : nicole.bohic@igas.gouv.fr et jean-baptiste.frossard@igas.gouv.fr

Les membres de la mission IGAS

Accéder au questionnaire

1) Caractéristiques principales de votre établissement

Dans quel département est installée la crèche ? (menu déroulant)

Nombre de places - Capacité d'accueil

Statut juridique

- Public
- Privé associatif
- Privé commercial (dont SCIC)

Type de crèche (les crèches familiales et les jardins d'enfants ne sont pas concernés par ce questionnaire)

- Multi-Accueil, crèche classique
- Halte-Garderie
- Crèche parentale
- Micro-crèche
- Autre crèche

Mode de financement (CAF)

- PSU
- PAJE

Votre établissement est-il engagé dans une démarche qualité ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

Si oui, en quoi consiste cette démarche qualité ? (plusieurs réponses possibles)

- En une auto-évaluation sur différents critères
- En une évaluation extérieure par un prestataire /un auditeur
- Des questionnaires de satisfaction adressés aux parents
- Un suivi de la progression des professionnels sur différents points (formation, acquisition de compétences)
- Des fiches de suivi des activités et projets (nombre de participants, retours sur réclamation etc...)
- Des protocoles d'actions sur différents sujets (accueil des nouveaux parents, des nouveaux professionnels, accompagnement des familles etc...)
- Autres démarches
- Vous ne savez pas

2) Votre profil professionnel

Dans la crèche concernée par ce questionnaire, vous occupez la fonction de :

- Directeur
- Directeur adjoint (attention, un seul questionnaire "direction" par établissement, ne pas compléter si le directeur l'a complété)
- Référent technique (micro-crèche)
- Responsable technique (crèche parentale)

Vous êtes :

- Educateur de jeunes enfants (EJE)
- Infirmier puériculteur
- Infirmier (IDE)
- Psychomotricien
- Auxiliaire de puériculture
- Autre

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

- De 20 à 30 ans
- De 30 à 40 ans
- De 40 à 50 ans
- De 50 à 60 ans
- Plus de 60 ans

Combien de temps avez-vous exercé dans le secteur de la petite enfance entre votre sortie de formation et votre premier poste de direction/ référent technique / responsable technique ?

- Mon premier poste en petite enfance était un poste de direction / direction adjointe / référent / responsable
- Moins de 3 ans
- 3 ans et plus

De combien d'établissements assurez-vous la direction / direction adjointe / référence technique / responsabilité technique actuellement ?

Dans la crèche concernée par ce questionnaire, vous êtes :

- Titulaire du poste
- En situation d'intérim, de remplacement...

Depuis combien de temps exercez-vous la direction / référence technique de la crèche concernée par ce questionnaire ?

- Moins de 3 mois
- De 3 mois à 1 an
- De 1 à 3 ans
- De 3 à 5 ans
- + de 5 ans

Précisez le nombre d'heures/semaine de temps de travail de direction dans l' établissement pour lequel vous répondez à ce questionnaire

3) Taux d'encadrement et ratio de 40 % de personnels diplômés. Les conditions réglementaires spécifiques aux micro-crèches seront prises en compte lors de l'analyse.

Votre taux d'encadrement actuel (indiqué dans votre règlement de fonctionnement)?

- 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent
- 1 professionnel pour 6 enfants

Dans le quotidien, les stagiaires sont-ils pris en compte dans le calcul du taux d'encadrement dans la crèche (1/5 et 1/8; 1/6) ?

- Oui
- Non

Dans la pratique, votre taux d'encadrement est en règle générale :

- Au niveau du taux réglementaire (indiqué dans votre règlement de fonctionnement)
- Plus favorable à ce taux (un nombre plus important de professionnels pour un enfant)
- Moins favorable à ce taux

Accueillez-vous les enfants dans des sections par âges "mélangés" ?

- Oui
- Non
- Partiellement (uniquement les moyens/grands par exemple)

Arrive-t-il qu'au sein d'une section/unité de vie (ou de la micro-crèche) le taux d'encadrement ne soit pas respecté ,même pour des durées relativement brèves (pause déjeuner etc.) ?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Etes-vous contraint de réaffecter du personnel technique pour atteindre le taux d'encadrement requis ?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Vous arrive-t-il de devoir prendre en charge les enfants sans avoir, parmi les professionnels présents, le ratio de 40 % de personnel diplômé (sur l'ensemble de l'établissement)?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

3- suite) Taux d'encadrement et ratio de 40 % de personnels diplômés. Les conditions réglementaires des micro-crèches seront prises en compte lors de l'analyse.

Etes-vous contraint de venir en renfort aux équipes sur votre temps de direction ?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Vous arrive-t-il de n'avoir aucun professionnel (hors direction) avec un diplôme reconnu dans les 40% (puériculteur, EJE, AP, IDE, psychomotricien) dans l'établissement à un temps T ? (L'analyse tiendra compte de la situation des micro-crèches et petites crèches)

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

4) Conditions d'accueil et de fonctionnement

4.1) Architecture, espaces extérieurs et aménagements intérieurs

Avez-vous un espace extérieur aménagé et adapté ?

- Oui, un espace dans lequel se rendent toutes les tranches d'âge
- Oui, un espace essentiellement utilisé pour les moyens et les grands
- Non

L'espace intérieur comporte-t-il un espace de motricité ?

- Oui, un espace permanent
- Oui, un espace amovible (demande des manipulations pour être mis en place)
- Non, pas d'espace dédié spécifiquement à la mobilité

L'espace intérieur comporte-t-il un espace de regroupement (pour les activités en groupes, les comptines ou chansons) ?

- Oui
- Non

L'espace intérieur comporte-t-il un coin calme ?

- Oui, un coin aménagé pour les temps calmes des enfants
- Oui, un coin non prévu mais que les enfants utilisent souvent pour se mettre au calme
- Non, pas vraiment d'espace dédié au calme

L'espace intérieur comporte-t-il un espace distinct pour les repas ?

- Oui
- Non

L'espace intérieur comporte-t-il des espaces pouvant être cloisonnés ou décloisonnés selon les activités ?

- Oui, facilement
- Oui, avec des manipulations assez lourdes
- Non

L'établissement a-t-il une salle de repos pour les personnels séparée de l'espace d'accueil des enfants ?

- Oui
- Non

4.1- suite) Architecture, espaces extérieurs et aménagements intérieurs

Disposez-vous de :

- Fauteuils pour donner le biberon
- Tabourets à roulette ou autre chaise pour adultes permettent de s'installer au niveau des enfants
- Lits à barreaux avec barrière amovible
- Plan rentrant pour les tables à langer
- Escaliers d'accès à la table de change pour les enfants
- Coussins/matelas/fauteuils pour les professionnels dans les dortoirs

Rencontrez-vous dans les locaux les difficultés suivantes :

Niveau sonore trop élevé pour les adultes et les enfants

- Oui, de manière permanente, chronique
- Oui, souvent (quasi quotidiennement, à certains moments de la journée)
- Oui, de temps en temps (pas tous les jours)
- Non ou très rarement

Lumière artificielle inconfortable, non modulable (néons...)

- Oui
- Non

Précisions et commentaires à propos de l'architecture, les espaces intérieurs et extérieurs...

4.2) Les équipes

Pouvez-vous avoir recours facilement à des remplaçants (personnel volant, intérim...) ?

- Oui, facilement (sans délai et avec certitude)
- Oui, difficilement (avec délai, pas à chaque fois qu'un besoin se présente)
- Non, rarement, très difficilement

Les stagiaires auxquels vous avez recours vous semblent-ils suffisamment sensibilisés aux risques de gestes et comportements inappropriés auprès de jeunes enfants ?

- Oui, le plus souvent
- Non

L'ensemble des professionnels vous semblent-ils suffisamment sensibilisés au repérage de la violence au sein de l'établissement ?

- Oui, tout à fait
- Les professionnels sont sensibilisés aux maltraitances intrafamiliales, peu ou pas aux violences au sein des crèches
- Non, pas de sensibilisation suffisante au risque de maltraitance au sein des crèches

Dites à quel point vous êtes d'accord avec l'affirmation suivante : 1 pas du tout d'accord (rouge) à 5 entièrement d'accord (l'ensemble des chiffres s'éclairent en vert) :

" La formation initiale est d'un niveau suffisant, son contenu est adapté à l'accueil des jeunes enfants et les connaissances enseignées sont complètes et à jour " pour chacune des formations suivantes :

La formation initiale des CAP accompagnement éducatif petite enfance 1 2 3 4 5

La formation initiale des auxiliaires de puériculture 1 2 3 4 5

La formation initiale des infirmiers puériculteurs 1 2 3 4 5

La formation initiale des éducateurs de jeunes enfants 1 2 3 4 5

Avez-vous été amené à ne pas confirmer le recrutement (fin de période d'essai) ou à licencier des professionnels pour des motifs de comportements inappropriés depuis que vous exercez dans cet établissement ?

- Oui
- Non

Remarques et précisions sur les formations initiales, recrutements, parcours professionnels....

4.2- suite) Les équipes

Constatez-vous, au sein des équipes, des oppositions, des frictions dans les approches sur l'accompagnement des enfants ?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Constatez-vous, au sein des équipes, des oppositions, des frictions dans les approches sur l'accompagnement des familles ?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Constatez-vous, au sein des équipes, des oppositions, des frictions dans les approches sur l'organisation du travail ?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Avez-vous déjà mis en place des séances d'analyse de la pratique ?

- Oui
- Non

A partir du 1^{er} janvier 2023, aurez-vous des séances d'analyse de la pratique (plusieurs réponses) :

- En présentiel
- A distance (visioconférence...)
- Selon les obligations (6h par professionnel et par an)
- Avec un plus grand nombre d'heures
- Je ne serai pas en mesure de mettre en place des séances

Comment évaluez-vous la formation continue et l'accompagnement de vos équipes ?

- Elevée** (formation continue régulière, participation à des séminaires et colloques, réunions régulières pour discuter du projet etc.)
- Moyenne** (réunions internes avec les équipes, formation essentiellement sur les questions de sécurité, hygiène etc ou limitée à des modules en ligne)
- Faible** (peu d'accès à la formation continue et manque de temps pour échanger sur les questions pédagogiques en interne)

Précisions et commentaires concernant les équipes, questions de management, de formation...

4.3) La pédagogie

Chaque enfant se voit-il attribuer un référent stable parmi les accueillants?

- Oui, et la personne reste bien son référent durant toute l'année
- Oui, mais il arrive couramment que vous deviez changer de référent ou que le référent soit absent (absences, turn-over, remplacement)
- Non, la référence ne fait pas partie de votre projet

La période d'adaptation vous paraît-elle suffisamment longue pour les enfants, pour leur permettre de s'installer dans l'accueil, d'avoir des repères ?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

La période d'adaptation vous paraît-elle suffisamment longue pour les parents, pour leur permettre de laisser sereinement leur enfant ?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

Y a-t-il des intervenants extérieurs réguliers et variés ?

- Oui
- Non

Si vous accueillez des enfants en situation de handicap, pensez-vous que vos équipes soient suffisamment formées ?

- Oui tout à fait
- Oui, plutôt
- Non
- Nous n'accueillons pas d'enfants en situation de handicap actuellement

Si vous êtes amené à accueillir des enfants en situation de handicap, pouvez-vous adapter les équipements ou facilement vous fournir en matériel spécifique ?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, ce n'est pas prévu

Si vous accueillez des enfants en situation de handicap, par qui est assuré l'accompagnement pour les rendez-vous extérieurs (rééducateurs, psychologues...) ?

- Parent ou personne proche de l'enfant
- Professionnel de la crèche
- Autre (précisez ci dessous)

Précisions et commentaires concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap

4.3) La pédagogie

A propos de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant :

- Pas de mesures spécifiques mises en oeuvre pour le moment suite à la publication de la charte (2021)
- Elle est affichée dans la crèche (10 principes)
- Elle est remise aux parents (10 principes)
- Elle est connue des professionnels dans le format 1 page ou "affiche"
- Elle est connue des professionnels de façon exhaustive (Annexe de l'arrêté du 23 septembre 2021)
- Le projet d'établissement et le projet pédagogique ont été actualisés en la prenant en compte
- Dans l'année à venir, le projet d'établissement et le projet pédagogique seront actualisés à l'aune de la charte

Les équipes participent-elles à la construction et à l'actualisation du projet pédagogique ?

- Oui
- Non

A quel niveau évaluez-vous le degré de réflexion pédagogique dans votre établissement ?

- Elevée** (l'établissement s'inspire d'une ou de plusieurs approches pédagogiques régulièrement discutées et réfléchies avec l'équipe, les interdits formulés auprès des enfants sont interrogés)
- Moyenne** (l'établissement dispose d'un projet pédagogique mais cette approche ne fait pas l'objet d'une réflexion régulière avec les équipes)
- Faible** (le projet pédagogique n'est pas identifié des équipes ou ne peut pas être mis en oeuvre, notamment en raison des contraintes de personnel)

Dites à quel point, pour votre établissement, vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes : 1 pas du tout d'accord (rouge) à 5 entièrement d'accord (l'ensemble des chiffres s'éclaircit en vert)

Le projet pédagogique de l'établissement permet de favoriser la motricité libre de l'enfant	1	2	3	4	5
Les enfants peuvent accéder de façon autonome aux jeux, toilettes, sieste, objets transitionnels etc...	1	2	3	4	5
Les professionnels sont en mesure de construire un environnement affectif sécurisant pour l'enfant (contact, portage, temps individuel etc.)	1	2	3	4	5
Le rythme individuel de l'enfant (sommeil, alimentation, temps ludique, temps individuel avec l'adulte etc.) est respecté dans le cadre collectif	1	2	3	4	5

Précisions et commentaires concernant le projet pédagogique de votre établissement et sa mise en oeuvre

4.4 Relations avec les parents

Avez-vous mis en place un conseil de parents/parents délégués...?

- Oui
 Non

Existe-t-il une instance type conseil de crèche dans laquelle les parents sont représentés ?

- Oui
 Non

Les parents peuvent-ils entrer dans l'unité de vie des enfants ?

- Oui
 Non

Qu'avez-vous mis en place pour permettre aux mères d'allaiter leur enfant au sein de la structure ?

- Espace d'allaitement
 Fauteuil confortable (à installer selon le souhait de la mère de l'enfant dans un lieu préservant son intimité ou au contraire au sein de l'espace de vie)
 Nous ne disposons pas de suffisamment de place pour accueillir correctement les mères qui allaitent
 Nous ne le proposons pas
 Nous n'avons pas de demande

Les parents peuvent-ils apporter le lait maternel ?

- Oui
 Non

Etes-vous régulièrement confronté à des tensions entre parents et professionnels ?

- Oui
 Non

Dites à quel point, pour votre établissement, vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes : 1 pas du tout d'accord (rouge) à 5 entièrement d'accord (l'ensemble des chiffres s'éclaircit en vert)

Les parents sont pleinement associés à la vie de l'établissement
(participation à des sorties, événements festifs, animation d'atelier...?) 1 2 3 4 5

Les professionnels ont le temps d'échanger de façon satisfaisante
avec les parents au moment de la transmission 1 2 3 4 5

Les choix relatifs à l'accompagnement et au soin des enfants sont
discutés de façon sereine et régulière entre les parents et les
professionnels 1 2 3 4 5

Précisions et commentaires concernant la place des parents et les relations entretenues avec eux

4.5 Difficultés particulières

Etes-vous confronté dans votre crèche aux difficultés suivantes :

- Qualité insuffisante de l'alimentation
- Tension budgétaire sur les consommables (alimentation, couches...)
- Excès d'accueil en suroccupation ou en accueil occasionnel
- Autres (à préciser ci-dessous)

Précisions et commentaires concernant les difficultés auxquelles vous devez faire face

5) A propos des risques de maltraitance au sein de l'établissement et de leur repérage

Les actes et situations que vous êtes amené à constater :

- Enfants en pleurs qui s'endorment d'épuisement
- Bébés livrés à eux-mêmes, sans stimulation et sans interaction avec l'adulte
- Ecart de langage ou paroles inadaptées
- Non-respect du rythme de l'enfant (sommeil, alimentation...)
- Activités imposées à l'enfant
- Manque d'attention à l'enfant (manque de regard et d'interlocution, conversations au-dessus de l'enfant...)
- Violences physiques (tape sur la main...)
- Manque de respect des parents de l'enfant en présence de l'enfant ou des autres enfants
- Manque de respect des habitudes de vie/habitudes culturelles de l'enfant (mode d'endormissement, habitudes alimentaires...)
- Apports alimentaires insuffisants
- Changements de couches insuffisamment fréquents

Etes-vous confronté dans votre établissement à ces actes et situations (ou situations comparables)?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Avez-vous formalisé la conduite à tenir en cas de survenue de faits de maltraitance au sein de la crèche ?

- Oui
- Non

Précisions et remarques concernant la prévention des risques de maltraitance, le repérage et la conduite à tenir en cas de survenue d'événements.

5-suite) A propos des risques de maltraitance au sein de l'établissement et de leur repérage

Les contrôles de la PMI permettent-ils de repérer les risques de maltraitance et de vous aider à les prévenir ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

A votre avis, les contrôles des services de la PMI devraient: (plusieurs réponses possibles)

- comporter un temps d'observation sur place plus long
- se dérouler plus régulièrement
- comporter plus souvent des contrôles inopinés
- présenter un approfondissement des questions relatives aux activités et au quotidien de l'enfant
- se dérouler conjointement ou en articulation avec les contrôles de la CAF

6) Quelques données chiffrées (si vous en disposez)

Année de l'ouverture de la crèche

Surface des espaces dédiés aux enfants (renseignée dans l'agrément).

Année du dernier contrôle de la PMI

7) Espace d'expression libre

A votre avis, quel sujet en lien avec la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance n'a pas été abordé dans ce questionnaire (ou insuffisamment abordé) ?

Indépendamment de la pénurie de personnels, si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous en priorité ?

Nous vous remercions pour le temps consacré à ce questionnaire.

[Validez vos réponses en cliquant sur le bouton ci-dessous](#)



Résultats de l'analyse des questionnaires en direction des responsables d'EAJE – Novembre/décembre 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	13
1 METHODE D'ENQUETE ET REPRESENTATIVITE.....	13
1.1 LA METHODE D'ENQUETE	13
1.2 REPRESENTATIVITE DE L'ENQUETE	14
1.2.1 Tous les départements de France métropolitaine sont représentés, la Guyane et Mayotte ne sont pas identifiés parmi les réponses concernant les départements et régions d'Outre-mer.....	15
1.2.2 La répartition des crèches selon leur taille est proche de la répartition nationale en 2020 sauf sur le segment restreint des très grandes crèches qui sont sur-représentées.....	15
1.2.3 Les statuts juridiques sont bien renseignés, la répartition des crèches entre public, associatif et marchand est cohérente mais les crèches privées marchandes sont sous représentées, probablement parce qu'elles sont plus souvent en direction commune.	16
1.2.4 Les crèches multi-accueil/crèches classiques sont sur-représentées et à l'inverse les micro-crèches sont sous représentées ainsi que les halte-garderie, seules les crèches parentales sont représentées au niveau attendu compte tenu de la répartition nationale.....	16
1.2.5 Les établissements en PSU sont représentés à hauteur de ce qui est attendu au regard des données nationales.	17
2 PROFIL DES RESPONSABLES, REFERENTS TECHNIQUES ET DIRECTEURS DES ETABLISSEMENTS REpondANTS	18
2.1 TITRES, POSTES OCCUPÉS ET PROFESSIONS DES PERSONNES AYANT REpondU AU QUESTIONNAIRE	18
2.1.1 La grande majorité des questionnaires ont été complétés par des directeurs ou directeurs adjoints (79%)...	18
2.2 PROFESSIONS DES RESPONSABLES, REFERENTS TECHNIQUES ET DIRECTEURS	18
2.2.1 Les éducateurs du jeune enfant (EJE) et plus particulièrement les infirmiers puériculteurs sont sous-représentés. Les autres professions autorisées sont significativement surreprésentées au regard des données nationales de 2020.	18
2.2.2 Le profil des directeurs et référents techniques est très différent selon le type de crèches, les micro-crèches sont très rarement pilotées par des infirmiers puériculteurs et les crèches parentales sont très souvent encadrées par des EJE (responsables techniques).....	19
2.2.3 C'est dans le secteur associatif que les éducateurs de jeunes enfants sont les plus représentés au poste de direction de crèche. Les infirmiers (spécialisés ou non) occupent près de 40% des postes de directeurs dans le secteur public	20
2.2.4 La direction des établissements financés par la PAJE est occupée par des éducateurs de jeunes enfants dans 47% des cas contre 61% dans les établissements financés par la PSU.	20
2.3 AGES DES RESPONSABLES, REFERENTS TECHNIQUES ET DIRECTEURS	20
2.3.1 65% des responsables de crèches répondant au questionnaire ont entre 30 et 50 ans.....	20
2.3.2 61% des directeurs ont moins de 40 ans dans les établissements privés commerciaux, ce taux est de 30% dans les établissements publics	21
2.4 NOMBRE D'ANNEES D'EXERCICE PROFESSIONNEL ENTRE LA SORTIE DE FORMATION ET LA PRISE DE FONCTION DE DIRECTION .	21
2.4.1 67% des responsables/référents et directeurs ont exercé au moins trois ans avant leur prise de fonction de direction	21
2.4.2 11% des directeurs des crèches publiques ont moins de trois ans d'expériences dans la petite enfance avant leur prise de poste, ce taux est de 16 et 17% dans les crèches privées commerciales et associatives.....	22
2.5 NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EN DIRECTION COMMUNE.....	22
2.5.1 75 % des responsables de crèches ayant répondu au questionnaire dirigent une seule crèche.	22

2.5.2	84% des directeurs de multi-accueil/crèches classiques dirigent une seule crèche, ce taux est de 54% pour les référents techniques des micro-crèches.	23
2.6	PART DES REpondANTS EN POSTE FIXE	23
2.6.1	94% des responsables, référents techniques et directeurs d'EAJE répondant sont titulaires de leur poste.....	23
2.6.2	Les directeurs des établissements publics ayant répondu au questionnaire sont plus souvent en situation de remplacement que les responsables d'établissements privés (91% versus 98 et 97%).....	23
2.7	ANCIENNETE DANS LE POSTE DE DIRECTEUR, RESPONSABLE OU REFERENT TECHNIQUE	24
2.7.1	39% de l'ensemble des répondants ont plus de cinq années d'expérience dans leur poste.....	24
2.7.2	60% des responsables ont une ancienneté de moins de 3 ans dans les établissements privés commerciaux, ce taux est de 36% et 40% dans les établissements publics et privés associatifs.....	24
2.8	NOMBRE D'HEURE HEBDOMADAIRE DES RESPONSABLES SUR DES FONCTIONS DE DIRECTION.....	24

3 ORGANISATION DE LA CRECHE 25

3.1	LE TAUX D'ENCADREMENT ACTUEL TEL QU'INDIQUE DANS LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE.....	25
3.1.1	60% de l'ensemble des crèches concernées par le questionnaire relèvent d'un taux d'encadrement de 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.....	25
3.1.2	30% des multi-accueil/crèches classiques choisissent un taux d'encadrement d'un professionnel pour 6 enfants contre 63% des micro-crèches.....	25
3.2	DANS LE QUOTIDIEN, LES STAGIAIRES NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU TAUX D'ENCADREMENT DANS LA CRECHE (1/5 ET 1/8 ; 1/6)	25
3.3	DANS LA PRATIQUE, LE TAUX D'ENCADREMENT EST DECLARE INFERIEUR AU TAUX REGLEMENTAIRE DANS 6% DES ETABLISSEMENTS	26
3.3.1	44% des répondants déclarent un taux « réel » supérieur au taux théorique les concernant et un taux réglementaire dans 49% des cas.	26
3.3.2	Le taux d'encadrement est plus souvent favorable dans les micro-crèches et les crèches parentales. Globalement, 51% des crèches privées associatives déclarent des taux d'encadrement plus favorables que ceux exigés par la réglementation pour 45% des crèches privées commerciales et 36% des crèches publiques.	26
3.4	58% DES CRECHES REpondANTES ACCUEILLEN L'ENSEMBLE DES ENFANTS DANS DES UNITES DE VIE PAR AGES « MELANGES » 27	
3.4.1	L'accueil par sections d'âges distincts est fort minoritaire (21% des répondants), l'accueil par « âges mélangés » concerne l'ensemble des enfants pour 58% des crèches et certaines catégories d'âges (par exemple les moyens et les grands) pour 21%.....	27
3.4.2	Les crèches classiques/Multi-accueil ainsi que les crèches publiques sont celles qui accueillent le plus les enfants dans des sections par âges distincts (28%).....	27
3.5	QUESTION DU « NON-RESPECT » DU TAUX D'ENCADREMENT AU SEIN D'UNE SECTION /UNITE DE VIE (OU DE LA MICRO-CRECHE), MEME POUR DES DUREES RELATIVEMENT BREVES (PAUSE DEJEUNER ETC.).....	27
3.5.1	39% des répondants considèrent qu'il n'arrive jamais qu'au sein des unités de vie le taux d'encadrement ne soit pas respecté, même pour des durées brèves.	27
3.5.2	15% des crèches multi-accueil sont concernées par une difficulté quotidienne à assurer dans les unités de vie une présence suffisante en tout temps. 2% des micro-crèches sont confrontées à cette difficulté.	28
3.6	60% DES REpondANTS PRECISENT QU'IL EST FAIT APPEL A DU PERSONNEL TECHNIQUE POUR ATTEINDRE LE TAUX D'ENCADREMENT REQUIS	29
3.6.1	Le recours au personnel technique est régulier, fréquent voire quotidien pour 25% des répondants.....	29
3.6.2	La situation des établissements est très contrastée, 87% micro-crèches ne sont jamais ou rarement confrontées à cette situation contre seulement 66% des multi-accueil.	29
3.7	51% DES REpondANTS RELEVENT DES PERIODES DE NON-RESPECT DU RATIO DE 40% DE PERSONNEL DE CATEGORIE 1	30
3.7.1	7% du secteur privé commercial est confronté à cette difficulté de façon quotidienne, probablement plus fréquemment au sein des crèches classiques car ce taux est de 3% dans les micro-crèches et 0% dans les crèches financées « PAJE ».....	30
3.8	73% DES RESPONSABLES DE CRECHES REMPLACENT, SUR LEUR TEMPS DE DIRECTION, REGULIEREMENT VOIRE FREQUEMMENT OU QUOTIDIENNEMENT LES PROFESSIONNELS.	31
3.8.1	Les directeurs des crèches publiques sont les plus fréquemment amenés à délaissier leurs fonctions de direction ; ainsi seulement 22% d'entre eux ne remplacent jamais ou rarement les professionnels, ce taux est de 26% dans le public et 34% dans le secteur commercial.	31
3.9	55% DES REpondANTS DECLARENT QUE LE FONCTIONNEMENT SANS AUCUN PROFESSIONNEL DE CATEGORIE 1 (HORS DIRECTION) NE SURVIENT JAMAIS, PAS MEME SUR UN TEMPS COURT	32

3.9.1 Les micro-crèches sont particulièrement concernées par un fonctionnement sans aucun professionnel de catégorie 1 et pour 21% d'entre elles de façon quotidienne 32

4 FORMATIONS INITIALES, RECRUTEMENT, PARCOURS PROFESSIONNELS..... 33

4.1	38% DES REpondANTS N'ONT PAS (OU TRES DIFFICILEMENT) RECOURS A DES REMPLAçANTS (PERSONNELS VOLANTS, INTERIM...), IL N'EST FACILE (SANS DELAI ET AVEC CERTITUDE) QUE POUR 12% DES RESPONSABLES DE CRECHE.	33
4.1.1	La recherche d'un remplaçant au sein des équipes s'avère difficile voire très difficile pour 88% des responsables de crèches.....	33
4.1.2	Les établissements privés associatifs sont les plus fréquemment confrontés aux grandes difficultés voire impossibilité de remplacement (45% versus 33% des établissements publics et 39% des établissements privés commerciaux).....	33
4.2	52% DES REpondANTS CONSIDERENT QUE LES STAGIAIRES NE SONT PAS SUFFISAMMENT SENSIBILISES AUX RISQUES DE GESTES ET COMPORTEMENTS INAPPROPRIES AUPRES DE JEUNES ENFANTS	34
4.3	48% DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE SONT PERçUS COMME TOUT A FAIT BIEN SENSIBILISES AU REPERAGE DE LA VIOLENCE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT.....	34
4.3.1	53% des responsables de crèches privées commerciales pensent que les professionnels sont suffisamment sensibilisés, ce taux est de 48% dans le secteur associatif et seulement 44% dans le public.....	35
4.3.2	45% des directeurs de formation éducateurs du jeune enfant et 47% des directeurs puériculteurs pensent les professionnels suffisamment sensibilisés, les directeurs auxiliaires de puériculture sont plus positifs (60% répondent « oui tout à fait »)	35
4.4	APPRECIATION DU NIVEAU DES FORMATIONS INITIALES, DE LEUR MISE A JOUR ET DE LEUR ADEQUATION AVEC LES METIERS DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS	36
4.4.1	Seulement 20% des répondants considèrent la formation initiale des CAP « accompagnement éducatif petite enfance » comme étant adaptée à tout à fait adaptée.....	36
4.4.2	Les puériculteurs (14% cochant 4 et 5) et les éducateurs du jeune enfant (17%) sont les plus sévères à propos de la formation initiale des CAP, ce taux est de 35% pour les auxiliaires de puériculture et 38% pour les autres professions employées comme directeurs (hors IDE et psychomotriciens).....	36
4.4.3	57% des répondants considèrent la formation initiale des auxiliaires de puériculture comme étant adaptée à tout à fait adaptée	37
4.4.4	84% des responsables de crèche de formation auxiliaires de puéricultures jugent leur formation initiale adaptée voire très adaptée, 61% des puériculteurs partagent leur avis et seulement 53% des directeurs de formation éducateurs de jeunes enfants.....	37
4.4.5	71% des répondants considèrent la formation initiale des infirmiers puériculteurs comme adaptée à tout à fait adaptée mais le nombre de non-réponse est important (642).....	38
4.4.6	81% des puériculteurs jugent leur formation initiale adaptée voire très adaptée, les répondants de formation éducateurs du jeune enfant émettent le même avis pour 63% d'entre eux et 15% ne répondent pas.	38
4.4.7	83% des répondants considèrent la formation initiale des éducateurs de jeunes enfants comme étant adaptée à tout à fait adaptée.....	39
4.4.8	L'avis favorable à très favorable concernant la formation des EJE est partagée par l'ensemble des responsables de crèches quel que soit leur propre formation initiale	39
4.5	51% DES RESPONSABLES DE CRECHE DECLARENT NE PAS AVOIR CONFIRME UNE EMBAUCHE OU AVOIR LICENCIE DES PROFESSIONNELS POUR COMPORTEMENTS INAPPROPRIES DANS L'ETABLISSEMENT OU ILS EXERCENT ACTUELLEMENT	39
4.5.1	Les puériculteurs sont légèrement plus nombreux (57% versus une moyenne de 51%) a déclaré ne pas avoir confirmé une embauche ou à avoir licencié un personnel pour cause de comportement inapproprié sans que cette différence soit significative.	40
4.6	EXPRESSIONS LIBRES PORTANT SUR LES FORMATIONS INITIALES, LES RECRUTEMENTS ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS	40
4.6.1	Dévalorisation de l'orientation, des niveaux de formations et des diplômes des métiers de la petite enfance.....	41
4.6.2	Posture professionnelle et savoir-être, violences institutionnelles	42
4.6.3	Une insuffisance de la formation au développement de l'enfant et aux neurosciences.....	43
4.6.4	Particularité de la fonction publique territoriale concernant la gestion des suspicion de maltraitance des fonctionnaires territoriaux.....	45
4.6.5	En micro-crèches, des tâches multiples, des niveaux de responsabilité plus importants pour les AP, CAP voire des assistantes maternelles.....	45
4.6.6	La formation à distance fortement contestée par les répondants ainsi que l'absence de validation des stages	46
4.6.7	De nombreuses critiques de la VAE quelle que soit la formation concernée	47

- 4.6.8 *La question de la formation au management d'équipe et à la gestion d'une structure petite enfance pour les professionnels de catégorie 1* 48
- 4.6.9 *Un verbatim qui reprend plusieurs points essentiels concernant la formation des professionnels* 48

5 CONDITIONS DE L'ACCUEIL (ARCHITECTURE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT) 49

- 5.1 DATE D'OUVERTURE : 42% DES CRECHES ONT ETE OUVERTES OU ONT BENEFICIE D'UNE RENOVATION D'AMPLEUR DURANT LES DIX DERNIERES ANNEES. 17% DES REpondANTS NE DISPOSAIENT PAS DE CETTE INFORMATION ET LE PARC DES CRECHES DE PLUS DE 20 ANS EST RELATIVEMENT IMPORTANT (21%) 49
- 5.2 LA SURFACE INTERIEURE DES ESPACES DEDIES AUX ENFANTS..... 50
 - 5.2.1 *20% des crèches pour lesquelles l'information est connue offrent une surface dédiée aux enfants inférieure à 7m2 par place autorisée*..... 50
 - 5.2.2 *54% des crèches avec des espaces dédiés aux enfants inférieurs à 7m2 sont des crèches d'une capacité supérieure à 20 places*..... 51
- 5.3 94% DES REpondANTS DISPOSENT D'UN ESPACE EXTERIEUR ADAPTE MAIS POUR SEULEMENT 72% DES CRECHES CET ESPACE EST FREQUENTE PAR TOUTES LES TRANCHES D'AGE..... 52
 - 5.3.1 *11% des crèches privées commerciales répondant à ce questionnaire ne disposent pas d'espace extérieur aménagé et adapté, 6% des crèches privées associatives et ce taux est de 3% pour les crèches publiques*.... 52
 - 5.3.2 *Situations et caractéristiques des 320 crèches qui ne disposent pas d'extérieur adapté* 53
- 5.4 ESPACE DE MOTRICITE A L'INTERIEUR DE LA CRECHE 55
 - 5.4.1 *47% des crèches disposent d'un espace fixe et permanent de motricité, 17% ne disposent pas d'espace dédié spécifiquement à la mobilité, le dernier tiers doit composer avec des espaces amovibles*..... 55
 - 5.4.2 *42% des crèches privées associatives disposent d'un espace permanent de motricité pour 54% des crèches publiques. Les crèches privées commerciales développent plus souvent des espaces amovibles (40% versus 28% dans le secteur public)*..... 55
- 5.5 87% DES CRECHES DISPOSENT D'UN ESPACE DE REGROUPEMENT POUR LES ACTIVITES EN GROUPES, LES COMPTINES OU CHANSONS) 56
- 5.6 68% DES ETABLISSEMENTS REpondANTS DISPOSENT D'UN COIN AMENAGE DEDIE POUR LES TEMPS CALMES DES ENFANTS... 56
 - 5.6.1 *27% des halte-garderie ne disposent pas d'espaces dédiés au calme et les mieux équipés sont les micro-crèches (14% n'en disposent pas) et les établissements privés commerciaux (9%)* 56
- 5.7 58% DES CRECHES DISPOSENT D'UN ESPACE DISTINCT POUR LES REPAS 57
- 5.8 54% DES CRECHES PEUVENT CLOISONNER FACILEMENT LES ESPACES, 28% N'ONT PAS DE POSSIBILITE DE CLOISONNEMENT DES ESPACES..... 57
- 5.9 20% DES CRECHES NE DISPOSENT PAS D'UNE SALLE DE REPOS POUR LES PERSONNELS SEPARES DE L'ESPACE D'ACCUEIL DES ENFANTS 58
 - 5.9.1 *28% des crèches associatives ne disposent pas de salle de repos pour les personnels, ce taux est de 19% dans les crèches publiques et 13% dans les crèches commerciales*..... 58
- 5.10 45% DES EAJE REpondANTS DISPOSENT D'AU MOINS 5 DES 6 MATERIELS DU QUOTIDIEN LISTES PAR LA MISSION QUI CONTRIBUENT A PREVENIR LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TABOURET A ROULETTES, FAUTEUIL POUR DONNER LE BIBERON, ESCALIER DE TABLE DE CHANGE, LITS AVEC BARRIERES AMOVIBLES, COUSSINS/FAUTEUIL DANS LES DORTOIRS, PLAN RENTRANT TABLE A LANGER) 58
 - 5.10.1 *Globalement, ce sont les crèches publiques et les multi-accueils qui sont les mieux équipés. Les fauteuils pour donner le biberon et les coussins/matelas /fauteuil dans les dortoirs font parfois grandement défaut* 60
- 5.11 53% DES RESPONSABLES DE CRECHE RELEVE UN NIVEAU SONORE TROP ELEVE POUR LES ADULTES ET LES ENFANTS DE FAÇON PERMANENTE OU QUOTIDIENNE. SEULEMENT 16% DES RESPONSABLES DE CRECHE NE RELEVE JAMAIS CE PROBLEME OU TRES RAREMENT. 60
 - 5.11.1 *Les niveaux sonores trop élevés sont particulièrement signalés dans les multi-accueil et les crèches publiques (61% souvent et de façon constante). Les micro-crèches sont les moins touchées (36%) même si ce taux reste important* 61
- 5.12 49% DES ETABLISSEMENTS FONCTIONNENT AVEC UNE LUMIERE INCONFORTABLE, NON MODULABLE 61
 - 5.12.1 *57% des responsables de crèches publiques signalent une lumière inconfortable, 50% de ceux qui dirigent des crèches privées associative et enfin ce taux est de 31% en crèche commerciale*..... 61
- 5.13 EXPRESSION LIBRE PORTANT SUR L'ARCHITECTURE, LES ESPACES INTERIEURS ET EXTERIEURS... 62
 - 5.13.1 *De nombreux commentaires favorables à l'implication des équipes auprès des architectes afin d'éviter les erreurs grossières de conception des crèches*..... 62
 - 5.13.2 *De nombreux commentaires portent sur la lumière du jour et la lumière artificielle* 63
 - 5.13.3 *Fenêtre et aération*..... 63

5.13.4	<i>Salles de Pauses</i>	64
5.13.5	<i>Les dortoirs sont régulièrement cités, peu ou pas conformes à la réglementation</i>	65
5.13.6	<i>Problèmes d'audition consécutifs aux nuisances sonores, impact sur les enfants (excitation, fatigue, troubles du sommeil). Des professionnels utilisent des bouchons d'oreille et cette question préoccupent les services « environnement » de certaines ARS et la médecine du travail</i>	66
6	MANAGEMENT DES EQUIPES	69
6.1	33% DES DIRECTEURS RELEVENT DES OPPOSITIONS, DES FRICTIONS AU SEIN DES EQUIPES DANS LES APPROCHES SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS (24% REGULIEREMENT, 6% FREQUEMMENT ET 3% QUOTIDIENNEMENT).....	69
6.1.1	<i>Les avis des directeurs convergent quelles que soient leurs formations initiales, seuls les responsables ayant bénéficié d'une autre formation qu'EJE, PUER,IDE, Psycho-motricien et AP relèvent significativement moins souvent ces tensions (80% considèrent que cela ne survient pas ou rarement)</i>	69
6.1.2	<i>Les directeurs et référents techniques de micro-crèche signalent significativement moins d'opposition et de friction dans les approches sur l'accompagnement des enfants (75% ne les constatent jamais ou rarement). Il en est de même de façon globale pour les responsables de crèches PAJE</i>	70
6.2	27% DES REpondants SIGNALENT DES OPPOSITIONS ET FRICTIONS CONCERNANT LES APPROCHES SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (21% REGULIEREMENT, 5% FREQUEMMENT ET 2% QUOTIDIENNEMENT).....	70
6.3	46% DES RESPONSABLES CONSTATENT DES OPPOSITIONS ET FRICTIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRAVAIL (33% REGULIEREMENT, 9% FREQUEMMENT ET 5% QUOTIDIENNEMENT).....	71
6.3.1	<i>Les frictions et opposition portant sur l'organisation du travail sont significativement plus fréquentes dans les multi accueils (absent ou rare pour seulement 47% des répondants) et très significativement plus rares voir absentes dans les micro-crèches et plus généralement dans les crèches PAJE (absent ou rare pour 66 à 67% des responsables)</i>	71
6.3.2	<i>Les responsables de crèches ont globalement les mêmes avis quelles que soient leurs formations initiales, seuls les « autres » formations que celles citées plus haut se démarquent par rapport à la moyenne (frictions rares à absentes pour 69% d'entre eux)</i>	72
6.4	70% DES RESPONSABLES DE CRECHE DECLARENT AVOIR MIS EN PLACE DE L'ANALYSE DE LA PRATIQUE	72
6.4.1	<i>Les réponses des directeurs à la question de la mise en place de l'analyse de la pratique selon leur formation ne varient pas significativement autour de la moyenne observée</i>	72
6.4.2	<i>Les responsables des crèches privées commerciales et des crèches PAJE sont significativement moins nombreux à signaler la mise en place de l'analyse de la pratique (60 à 62%). 75% des privés associatifs et 72% des publics déclarent sa mise en place</i>	73
6.5	11% DES RESPONSABLES DE CRECHE SIGNALENT NE PAS ETRE EN MESURE DE METTRE EN PLACE L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PREVUE REGLEMENTAIREMENT A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2023	73
6.6	48% DES RESPONSABLES DE CRECHE EVALUENT LA FORMATION CONTINUE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES COMME MOYENNE. FAIBLE POUR 20% D'ENTRE EUX.....	74
6.7	EXPRESSIONS LIBRES PORTANT SUR LES EQUIPES, LES QUESTIONS DE FORMATION ET D'ANALYSE DE LA PRATIQUE	74
6.7.1	<i>Les possibilités de développer les formations continues et les séances d'analyse de la pratique sont extrêmement diverses selon les crèches</i>	75
7	REFERENCE ET PERIODE D'ADAPTATION	76
7.1	51% DES ETABLISSEMENTS REpondants NE METTENT PAS EN PLACE LA REFERENCE, ELLE NE FAIT PAS PARTIE DE LEUR PROJET PEDAGOGIQUE	76
7.1.1	<i>Les 1344 établissements qui appliquent complètement la notion de référence sont plus souvent publics (49% versus 45% pour l'ensemble des répondants), multi-accueils (73% versus 60%), en PSU (80% versus 75%), pilotés par des infirmières puéricultrices (26% versus 20%) et ont un taux d'encadrement « 1/5 et 1/8 » également plus fréquent (67% versus 60%)</i>	77
7.2	90% DES RESPONSABLES DE CRECHE CONSIDERENT QUE LA DUREE DE LA PERIODE D'ADAPTATION PARAIT SUFFISAMMENT LONGUE POUR LES ENFANTS, POUR LEUR PERMETTRE DE S'INSTALLER DANS L'ACCUEIL, D'AVOIR DES REPERES.....	77
7.3	88% DES RESPONSABLES DE CRECHE CONSIDERENT QUE LA PERIODE D'ADAPTATION PARAIT SUFFISAMMENT LONGUE POUR LES PARENTS	78
7.4	58% DES RESPONSABLES DE CRECHE DECLARENT DISPOSER D'INTERVENTIONS EXTERIEURES, REGULIERES ET VARIEES	78
7.5	L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET LES COMPETENCES DISPONIBLES POUR LES ACCOMPAGNER	79
7.5.1	<i>41% des répondants n'accueillent pas d'enfants en situation de handicap</i>	79
7.5.2	<i>64% de ceux qui accueillent des enfants en situation de handicap pensent que leurs équipes ne sont pas suffisamment formées</i>	79

7.5.3	50% des établissements ne peuvent adapter les équipements ou facilement se fournir en matériel spécifique s'ils sont amenés à accueillir des enfants en situation de handicap.....	80
7.5.4	11% des responsables de crèche peuvent envisager un accompagnement par les professionnels de la crèche de l'enfant à des rendez-vous extérieur (totalement ou en alternance avec les parents)	80
7.6	EXPRESSIONS LIBRES A PROPOS DE LA REFERENCE ET DE L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....	81
7.6.1	La période d'adaptation est variable et s'adapte essentiellement aux possibilités des parents plutôt qu'aux besoins de l'enfant.....	81
7.6.2	La référence est le plus souvent assurée durant la période d'adaptation puis élargie, parfois uniquement pour les petits ou au niveau de la section (toujours les mêmes professionnels). Certaines crèches n'adhèrent pas à ce principe.	82
7.6.3	L'accueil d'enfants en situation de handicap se heurte parfois à l'absence de diagnostic et à une insuffisance de l'accompagnement individuel, le rôle et la place des centres ressources handicap ainsi que des financements individuels de la CAF sont appréciés (quand ils sont connus)	82
8	PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET SA MISE EN ŒUVRE.....	83
8.1	73% DES REpondants AFFICHENT LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, 13% DES REpondants CONSIDERENT QU'ELLE EST CONNUE DE FAÇON EXHAUSTIVE PAR LES PROFESSIONNELS	83
8.2	89% DES RESPONSABLES DE CRECHES DECLARENT QUE LES EQUIPES PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION ET A L'ACTUALISATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	84
8.3	53% DES RESPONSABLES DE CRECHES JUGENT ELEVE LE NIVEAU DE REFLEXION PEDAGOGIQUE DANS LEUR ETABLISSEMENT... ..	85
8.4	56% DES RESPONSABLES DE CRECHES SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QUE LE PROJET PEDAGOGIQUE FAVORISE LA MOTRICITE LIBRE DE L'ENFANT	85
8.5	33% DES RESPONSABLES SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QUE LES ENFANTS DISPOSENT D'UN ACCES AUTONOME AUX JEUX, TOILETTES, SIESTE, OBJETS TRANSITIONNELS... ILS SONT SEULEMENT 66% A ETRE D'ACCORD (4) ET TOUT A FAIT D'ACCORD (5)	86
8.6	34% DES RESPONSABLES SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QUE LES PROFESSIONNELS SONT EN MESURE DE CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT AFFECTIF SECURISANT POUR L'ENFANT. ILS SONT SEULEMENT 72% A ETRE D'ACCORD (4) ET TOUT A FAIT D'ACCORD (5)	86
8.7	38% DES DIRECTEURS SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QUE LE RYTHME INDIVIDUEL DE L'ENFANT EST RESPECTE DANS LE CADRE COLLECTIF. ILS SONT 78% A ETRE D'ACCORD (4) ET TOUT A FAIT D'ACCORD (5).....	87
8.8	EXPRESSIONS LIBRES CONCERNANT LE PROJET PEDAGOGIQUE ET SA MISE EN ŒUVRE.....	87
8.8.1	La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est parfois perçue comme peu utile ou inapplicable du fait de la dégradation de la qualité mais elle organise de plus en plus les projets pédagogiques voire les projets éducatifs des crèches.....	88
8.8.2	Les projets pédagogiques sont parfois rédigés par le siège de l'organisme gestionnaire, plus souvent au sein de la crèche en associant plus ou moins les professionnels. Son application et son évolution sont chahutées par un turn over important des professionnels, un minimum de stabilité étant nécessaire pour conduire à bien un projet.	89
8.8.3	Les mesures de sécurité et d'hygiène peuvent être perçues comme limitante au regard du développement de l'autonomie de l'enfant	90
8.8.4	Le respect du rythme de l'enfant s'avère particulièrement difficile à respecter au regard des nuisances sonores, de la promiscuité dans les dortoirs, du taux d'encadrement qui impose un cadencement de la journée (repas, sieste). L'impact sur le sommeil est décrit comme étant majeur.....	91
8.8.5	La notion d'environnement affectif sécurisant est peu abordée dans les commentaires libres. Certains responsables constatent qu'elle n'est pas inscrite dans les projets. Le manque de temps, le turn over des professionnels, les tâches multiples (ménage en particulier) ne permettent pas toujours aux professionnels d'être disponibles pour rencontrer chacun des enfants dans son individualité.	92
9	LA PLACE DES PARENTS ET LES RELATIONS ENTRETENUES AVEC EUX	93
9.1	19 % DES CRECHES DISPOSENT D'UN CONSEIL DE PARENTS / PARENTS DELEGUES	93
9.2	24% DES REpondants ONT MIS EN PLACE UNE INSTANCE TYPE CONSEIL DE CRECHE DANS LAQUELLE LES PARENTS SONT REPRESENTES	93
9.3	15% DES RESPONSABLES DE CRECHES DECLARENT QUE LES PARENTS NE PEUVENT PAS ENTRER DANS L'UNITE DE VIE DES ENFANTS.....	93
9.4	15% DES STRUCTURES N'ONT PAS SUFFISAMMENT DE PLACES POUR ACCUEILLIR LES MERES QUI ALLAIENT, 19% DISPOSENT D'UN ESPACE D'ALLAITEMENT ET 64% PROPOSENT UN FAUTEUIL CONFORTABLE	94

9.5 DE FAÇON PRESQUE UNANIME, LES REpondANTS PRECISENT QUE LE LAIT MATERNEL PEUT ETRE APORTE A LA CRECHE, SEULS 61 DIRECTEURS REpondENT PAR LA NEGATIVE (1,2%)..... 94

9.6 10% DES REpondANTS DECLARENT ETRE CONFRONTES REGULIEREMENT A DES TENSIONS ENTRE PARENTS ET PROFESSIONNELS

94

9.7 27% DES RESPONSABLES DE CRECHE SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QUE LES PARENTS SONT PLEINEMENT ASSOCIES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT. SEULEMENT 54% SONT D'ACCORD (4) ET TOUT A FAIT D'ACCORD (5) 95

9.8 33% DES DIRECTEURS SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QUE LES PROFESSIONNELS ONT LE TEMPS D'ECHANGER DE FAÇON SATISFAISANTE AVEC LES PARENTS AU MOMENT DE LA TRANSMISSION. 75% SONT D'ACCORD (4) ET TOUT A FAIT D'ACCORD (5) 95

9.9 32% DES DIRECTEURS SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QUE LES CHOIX RELATIFS A L'ACCOMPAGNEMENT ET AU SOIN DES ENFANTS SONT DISCUTES DE FAÇON SEREINE ET REGULIERE AVEC LES PARENTS. 74% SONT D'ACCORD ET TOUT A FAIT D'ACCORD (4+5) 96

9.10 EXPRESSIONS LIBRES CONCERNANT LA PLACE DES PARENTS ET LES RELATIONS ENTRETENUES AVEC EUX 96

9.10.1 *Quelques commentaires portent sur les points de désaccords avec les parents et les difficultés liées aux exigences voire incivilités de certains parents. Des tensions sur les questions du manque de sommeil, de la dispensation des traitements mais surtout sur les attentes des parents d'un accueil individualisé de leur enfant qui ne peut être offert par un accueil collectif..... 97*

9.10.2 *De nombreux commentaires abordent la question des temps de transmissions qui peuvent altérer la qualité d'accueil des enfants et celui des parents qui font la queue car ils arrivent tous aux mêmes heures et sont pressés de surcroit..... 98*

9.10.3 *Quelques exemples de co-éducation, essentiellement en crèche parentale..... 99*

9.10.4 *Les parents sont membres des conseils d'administration des crèches parentales, entre fonction d'employeur et co-éducateur, avec un investissement variable..... 99*

9.10.5 *Pour les responsables répondants, les conseils des parents sont peu nombreux et les parents peu volontaires pour y participer. Ils seraient plus intéressés et participatifs lors de moments festifs, cafés-crèches et partage de hobbies..... 100*

10 LA PREVENTION DES RISQUES DE MALTRAITANCE, LE REPERAGE ET LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE SURVENUE D'EVENEMENTS..... 101

10.1 29% DES REpondANTS SIGNALENT DES TENSIONS BUDGETAIRES SUR LES CONSOMMABLES (ALIMENTATION, COUCHES...), 15% UNE QUALITE ALIMENTAIRE INSUFFISANTE ET 13% UNE SUROCCUPATION..... 101

10.2 ANALYSE SPECIFIQUE DES PROBLEMATIQUES DE TENSIONS BUDGETAIRES SUR LES CONSOMMABLES 101

10.2.1 *Les crèches privées associatives sont sur-représentées au sein des 1519 établissements déclarant des tensions budgétaires sur les consommables. Les crèches privées commerciales tendent à être sous représentées mais la différence n'est pas significative 101*

10.2.2 *Les halte-garderie sont sous-représentées (les consommables sont pour tout ou partie fournis par les parents) et les micro-crèches sont significativement sous-représentées dans le groupe des 373 crèches qui déclarent à la fois des tensions sur les consommables et une qualité alimentaire insuffisante 102*

10.2.3 *Les crèches PAJE sont significativement sous représentées dans le groupe des 373 crèches qui déclarent à la fois des tensions sur les consommables et une qualité alimentaire insuffisante..... 102*

10.3 EXPRESSIONS LIBRES CONCERNANT LES DIFFICULTES AUXQUELLES SONT CONFRONTES LES RESPONSABLES DES CRECHES 103

10.3.1 *Les tensions budgétaires sont globales, l'augmentation des dépenses pour les couches et les repas induisent une diminution des budgets pour les jeux et le matériel pédagogique. Plusieurs directeurs précisent avoir demandé/envisagé de demander aux parents de fournir les couches et les repas..... 103*

10.3.2 *De nombreuses difficultés sont signalées avec les prestataires alimentaires, diminution de la qualité, insuffisance des portions parfois et manque de choix voire aucune offre sur certains territoires..... 104*

10.3.3 *De nombreux commentaires décrivent une obligation de faire de la suroccupation pour atteindre le taux de facturation de 107%, pour compenser la baisse de fréquentation pendant les vacances et également en cas d'absence de professionnels non remplacés..... 106*

10.3.4 *Des directeurs de crèche signalent qu'ils présentent des budgets prévisionnels déficitaires qu'ils associent à la revalorisation des salaires des EJE et AP 107*

10.3.5 *Certains directeurs décrivent une dégradation des compétences (moins d'EJE et d'IDE de terrain) ou du taux d'encadrement (non-remplacement des absences) soit pour tenir la masse salariale soit pour la baisser en appliquant à la lettre et au minimum le décret d'août 2021..... 107*

10.3.6 *Une problématique particulière est signalée, celle des crèches fonctionnant à l'année et accueillant des enfants de parents en vacances sur le territoire..... 108*

10.3.7	<i>L'absentéisme, la pénibilité du travail, les problèmes de santé et l'absence de réflexion en termes de reconversion des professionnels sont également abordés par les responsables de structures.....</i>	108
10.3.8	<i>La difficulté signalée le plus souvent par les directeurs est celle du recrutement tout particulièrement des catégories 1 et plus largement des remplaçants afin d'éviter des prises de poste au pied levé. Une qualité dégradée de l'accueil (grande section avec dortoir de 20 berceaux par exemple) et des conditions de travail accentuent la difficulté. Des stratégies d'économie sur le personnel sont dénoncées tant dans le secteur marchand que public.....</i>	109
11	A PROPOS DES RISQUES DE MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE	111
11.1	33% DES REpondANTS CITENT DES MANQUES D'ATTENTION A L'ENFANT, 25% DES ECARTS DE LANGAGE ET 17% UN MANQUE DE RESPECT DES PARENTS EN PRESENCE DE L'ENFANT, 13% UN NON-RESPECT DU RYTHME DE L'ENFANT ET 12% DES ENFANTS EN PLEURS QUI S'ENDORMENT D'ÉPUISEMENT	111
11.2	POUR 24% DES REpondANTS, CES ACTES SURVIENNENT QUOTIDIENNEMENT A PLUSIEURS FOIS PAR MOIS AU SEIN DE LEURS ETABLISSEMENTS	113
11.3	57% DES RESPONSABLES DE CRECHE DECLARENT AVOIR FORMALISE UN PROTOCOLE EN CAS DE SURVENUE DE FAITS DE MALTRAITANCE AU SEIN DE LA CRECHE	113
11.4	EXPRESSIONS LIBRES CONCERNANT LA PREVENTION DES RISQUES DE MALTRAITANCE, LE REPERAGE ET LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE SURVENUE D'ÉVENEMENT	113
11.4.1	<i>Des responsables de crèches rappellent la dimension institutionnelle des maltraitances.....</i>	114
11.4.2	<i>Les responsables de crèches observent des « conversations au-dessus de la tête des enfants » et sont particulièrement vigilants en cas d'échanges à propos des familles des enfants.....</i>	115
11.4.3	<i>Les écarts de langage font l'objet d'une attention et sont, pour certains répondants, associés à un manque de formation des professionnels</i>	115
12	57% DES ETABLISSEMENTS SONT ENGAGES DANS UNE DEMARCHE QUALITE	116
12.1	ACTIONS CONDUITES PAR LES CRECHES ENGAGEES DANS UNE DEMARCHE QUALITE	117
12.1.1	<i>26% font appel à un prestataire extérieur, 45% réalisent une auto-évaluation, 56% adressent des questionnaires de satisfactions aux parents, 59% élaborent des protocoles et 66% réalisent un suivi de la progression des compétences des professionnels</i>	117
12.1.2	<i>Les associations entre ces différentes actions sont diverses, la plus fréquente concerne 145 répondants (4,3%) : questionnaires de satisfaction + élaboration de protocoles + suivi de la progression des compétences.....</i>	118
13	A PROPOS DES CONTROLES DE LA PMI.....	118
13.1	SEULEMENT 25% DES RESPONSABLES DE CRECHE REpondANTS CONSIDERENT QUE LES CONTROLES DE LA PMI PERMETTENT DE REPERER ET PREVENIR LES RISQUES DE MALTRAITANCE	118
13.1.1	<i>49% des responsables de crèches publiques et 43% des crèches associatives pensent que les contrôles de la PMI ne permettent pas de repérer et de prévenir les risques de maltraitance, les responsables des crèches commerciales sont moins nombreux à partager cet avis négatif (38%).....</i>	118
13.2	POUR 43 A 48% DES RESPONSABLES DE CRECHES, LES CONTROLES DE LA PMI DEVRAIENT APPROFONDIR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES ET AU QUOTIDIEN DES ENFANTS, COMPORTER DES TEMPS D'OBSERVATION PLUS LONGS ET SE DEROULER PLUS REGULIEREMENT	119
13.2.1	<i>Ces suggestions d'améliorations sont particulièrement appuyées par les responsables de crèches multi accueil, publiques et associatives financées PSU qui sont également ceux qui constatent aujourd'hui un faible intérêt des contrôles au regard de la prévention de la maltraitance</i>	119
14	53% DES ETABLISSEMENTS ONT ETE CONTROLES PAR LA PMI ENTRE 2020 ET 2022, 29% DES REpondANTS N'ONT PAS CONNAISSANCE DE LA DATE DU DERNIER CONTROLE PMI.....	120
15	SPECIFICITES DES MICRO-CRECHES	120
15.1	29% DES RESPONSABLES DE MICRO-CRECHES NE PRECISENT PAS LE NOMBRE DE PLACES AUTORISEES, 35% DECLARENT 12 PLACES ET 25% UNE CAPACITE DE 10 PLACES	121
15.2	66% DES MICRO-CRECHES REPRESENTEES DANS LE QUESTIONNAIRE SONT DE STATUT PRIVE COMMERCIAL.....	122
15.3	95% DES MICROCRECHES COMMERCIALES ONT UN FINANCEMENT PAJE, CE TAUX EST DE 78% POUR L'ENSEMBLE DES MICRO-CRECHES MODES DE FINANCEMENT	122

- 16 A VOTRE AVIS, QUEL SUJET EN LIEN AVEC LA QUALITE DE L'ACCUEIL ET LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE N'A PAS ETE ABORDE DANS CE QUESTIONNAIRE (OU INSUFFISAMMENT ABORDE) ?..... 123
- 17 INDEPENDAMMENT DE LA PENURIE DE PERSONNELS, SI VOUS AVIEZ UNE BAGUETTE MAGIQUE, QUE CHANGERIEZ-VOUS EN PRIORITE ? 125

Introduction

[1] Dans le cadre de la mission « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) » trois enquêtes ont été conduites auprès d'une part de parents d'enfants accueillis en EAJE et des responsables et des professionnels des crèches d'autre part.

[2] La mobilisation du secteur a été importante malgré une diffusion difficile par les divers relais administratifs, la réussite en termes quantitatifs (un tiers des responsables des établissements ciblés, plus de 12000 professionnels et 27000 parents) et également qualitatifs (très bonne complétude des questionnaires) est à associer aux transmissions via les réseaux sociaux par les relais professionnels et à l'information renouvelée par deux fois du site internet du média « les pros de la petite enfance ».

[3] La démarche portée par la mission ne visait pas une représentativité des établissements nationaux mais plutôt un croisement des appréciations des responsables d'établissements concernés par sa démarche d'évaluation.

[4] Le questionnaire en direction des responsables de crèches a été mise en ligne dès le 3 novembre 2022 et les données analysées ici ont été recueillies au 6 décembre 2022 avec 5275 réponses enregistrées.

[5] Cette annexe présente la méthode d'enquête utilisée, la représentativité des crèches enquêtées et les résultats de l'enquête conduite auprès des directeurs, référents techniques et responsables techniques des crèches.

1 Méthode d'enquête et représentativité.

1.1 La méthode d'enquête

Le champ de l'enquête

[6] Le champ de l'enquête vise les EAJE hors crèches familiales et les jardins d'enfants. La diffusion du questionnaire en ligne a été portée par divers canaux, administratif (services de PMI des départements, CNAF et CAF, communes, associations des directeurs départementaux et métropolitains (ANDASS), Association des départements de France, Assemblée des départements de France, France Urbaine), professionnels (fédérations d'établissements, associations de professionnels de la petite enfance, syndicats...) et enfin par un média « les pros de la petite enfance ».

[7] L'enquête en direction des responsables de crèches a été mise en ligne dès le 3 novembre 2022 et les données analysées ici ont été recueillies au 6 décembre 2022 avec 5275 réponses enregistrées. Le questionnaire concernait un seul établissement et devait être complété par un seul responsable (directeur ou directeur adjoint ou responsable technique). Si aucun doublon n'a été repéré, la lecture des réponses aux questions ouvertes a permis de relever que certains commentaires portaient sur plusieurs micro-crèches. L'on ne peut écarter l'éventualité qu'une réponse à un seul questionnaire par certains responsables qui dirigent plusieurs crèches ne constitue un risque de sous-représentation des micro-crèches et petites crèches.

Données recueillies

Le questionnaire a été élaboré par la mission en lien avec différentes fédérations de crèches, des communes et communautés de communes, des professionnels et chercheurs.

Ce questionnaire s'articule autour de la présentation :

- 1) Des caractéristiques principales de l'établissement
- 2) Des caractéristiques principales du profil professionnel du directeur ou responsable
- 3) Du taux d'encadrement et le ratio de 40% de personnels formés
- 4) Des conditions d'accueil et de fonctionnement
 - 4.1) l'architecture, les espaces extérieurs et les aménagements intérieurs
 - 4.2) les équipes
 - 4.3) la pédagogie
 - 4.4) les relations avec les parents
 - 4.5) les difficultés particulières

Des risques de maltraitance au sein de l'établissement et leur repérage

De quelques données chiffrées

Un « espace d'expression libre »

Traitement des questions ouvertes

Une première lecture cursive des réponses a permis de repérer les thèmes principaux abordés par les répondants, le logiciel NVIVO a permis de classer les mots par fréquence et vérifier ainsi l'importance numérique des thématiques repérées. Les verbatims les plus caractéristiques ont été relevés.

1.2 Représentativité de l'enquête

[8] Les travaux de la mission, en excluant les crèches familiales et les jardins d'enfants, portent sur 16 030 EAJE soit **93% des 17 190 établissements recensés par la DREES** en 2020¹

[9] L'enquête auprès des responsables d'EAJE a permis de recueillir 5275 réponses au 6 décembre 2022 soit a minima l'avis d'**un tiers (33%) de l'ensemble des établissements ciblés.**

[10] L'enquête n'a pas bénéficiée d'un échantillonnage, ni d'un calcul de repondération permettant d'assurer la représentativité des données. Cependant, nous avons analysé les différences de profils d'établissements enquêtés par rapport aux données nationales afin de questionner la représentativité de l'enquête et les potentiels biais de sélections liés aux établissements enquêtés.

¹ Source : DREES, enquête aide sociale

1.2.1 Tous les départements de France métropolitaine sont représentés, la Guyane et Mayotte ne sont pas identifiés parmi les réponses concernant les départements et régions d’Outre-mer.

[11] Le département d’implantation des crèches est renseigné par 83% des répondants (4384 responsables de crèches). Ce taux est faible au regard des forts taux de réponses aux questions de fond (cf. *infra*). Il s’agit du seul critère géographique demandé, le souci de préserver l’anonymat peut justifier ce choix des responsables dans les départements réunissant peu de structures.

[12] Les données de la DREES permettent, en les repondérant au regard du périmètre de la mission (hors crèche familiale et jardins d’enfants), de préciser le nombre de crèches concernées par l’enquête dans chaque département afin d’approcher les taux de réponses départementaux.

[13] Le taux de réponse à l’enquête varie entre 2 % et 78 % en fonction des départements. Les taux les plus élevés concernent des départements comportant moins de 100 établissements (Aube, Vosges, Nièvre, Deux-Sèvres, Jura) avec une représentation allant de 78 à 63% des structures du territoire. Viennent ensuite les départements avec un taux de réponse se situant entre 59% et 50% : la Marne, la Saône et Loire, la Haute-Vienne, le Gard, l’Indre, l’Ain, la Haute-Savoie, les Côtes d’Armor, la Somme et la Creuse.

[14] Parmi les départements comportant plus de 100 crèches concernées par la mission sur leur territoire, les taux de réponses sont très variables et sont probablement plus ou moins concernés par les non réponses (891) : Marne (59%) ; la Haute-Savoie (51%) ;Loire-Atlantique (42%) ;Alpes-Maritimes (40%), le Rhône (39%), le Bas-Rhin (39%), le Pas-de Calais (37%) ; les Bouches-du-Rhône (29%), les Yvelines et le Val de Marne (28%) et enfin Paris (21%) et les Hauts de Seine (19%).

[15] La variabilité entre les départements est probablement due à la difficulté de faire parvenir le questionnaire à l’ensemble des établissements, à la répartition des non-réponses à cette question selon les départements, au pilotage de plusieurs crèches par un même responsable ; au déplacement sur le territoire de la mission (la mission s’est rendue en Haute-Savoie ; Côtes d’Armor ; Somme ; Rhône ; Bas-Rhin ; Nord et Paris)

1.2.2 La répartition des crèches selon leur taille est proche de la répartition nationale en 2020 sauf sur le segment restreint des très grandes crèches qui sont sur-représentées.

[16] A la question « nombre de places – capacité d’accueil » certains responsables de crèches ont précisé à la fois le nombre de places autorisées et le nombre possible d’accueil en « sur-booking » avec par exemple « 52 agréments soit 60 enfants en « surbook » ou encore « 30 places +15% ». La réponse attendue était celle du nombre de place autorisée indiquée sur l’agrément.

[17] Près de 30% des répondants n’ont pas précisé le nombre de places (4213 réponses), probablement afin de garantir leur anonymat ou parce qu’ils dirigent plusieurs établissements.

[18] Les crèches de moins de 60 places sont représentées tel qu’attendu pour le segment des crèches de 41 à 60 places, les moins de 20 places sont légèrement sous-représentées et les 21 à 40 places plutôt sur-représentées. Bien que peu nombreuses, les crèches de plus de 60 places sont plus significativement sur-représentées :

Tableau 1 : Répartition des établissements répondants selon leur capacité d'accueil

		Moins de 20 places	21 à 40 places	41 à 60 places	Plus de 60 places	TOTAL
Questionnaire mission	Nombre	2211	1180	524	298	4213
	Répartition	52%	28%	12%	7%	100%
Données DREES repondérées*	Nombre	9141	4128	1944	812	16025
	Répartition	57%	26%	12%	5%	100%
Seuil de significativité		*	*	NS	***	
		p= 0,04	p= 0,02	p= 0,6	p<0,001	

Source : Calculs mission et DREES (hors établissements non concernés par la mission) *. Les micro-crèches qui n'ont pas renseigné le nombre de places ont été affectées à la catégorie des moins de 20 places.

1.2.3 Les statuts juridiques sont bien renseignés, la répartition des crèches entre public, associatif et marchand est cohérente mais les crèches privées marchandes sont sous représentées, probablement parce qu'elles sont plus souvent en direction commune.

[19] La quasi-totalité des répondants (98.4%) ont précisé les statuts juridiques des établissements qu'ils dirigent, seulement 84 d'entre eux n'ont pas apporté cette réponse ou ont coché à la fois public et privé.

[20] Les établissements privés marchands sont sous-représentés, il est possible que les référents techniques pilotant plusieurs micro-crèches n'aient complété qu'un seul questionnaire.

Tableau 2 : Répartition des établissements répondants selon leur statuts juridiques

Statut du gestionnaire		Public	Privé commercial	Privé associatif	TOTAL
Questionnaire mission	Nombre	2381	1376	1434	5191
	Répartition	46%	27%	28%	100%
Données DREES repondérées*	Nombre	6863	5271	3896	16030
	Répartition	43%	33%	24%	100%
Seuil de significativité		*	***	***	
		p= 0,02	p< 0,001	p< 0,001	

Source : Calculs mission et DREES (hors établissements non concernés par la mission) *

1.2.4 Les crèches multi-accueil/crèches classiques sont sur-représentées et à l'inverse les micro-crèches sont sous représentées ainsi que les halte-garderie, seules les crèches parentales sont représentées au niveau attendu compte tenu de la répartition nationale.

[21] La comparaison avec les statistiques nationale a été réalisée sur 5200 des 5275 réponses de directeurs, 9 d'entre eux n'ont pas répondu à cette question et 66 ont coché la proposition « autre crèche » qui est proposée mais qui ne correspond à aucune catégorie recensée par la DREES.

Tableau 3 : Répartition des établissements répondants selon le type de crèche

Type de crèche		Multi-accueil, crèche classique	Micro-crèche	Halte-Garderie	Crèche parentale	TOTAL
Questionnaire mission	Nombre	3515	1413	192	80	5200
	Répartition	68%	27%	4%	2%	100%
Données DREES repondérées*	Nombre	9810	5210	750	260	16030
	Répartition	61%	33%	5%	2%	100%
Seuil de significativité		*** P< 0,001	*** p< 0,001	*** p< 0,001	NS p=0,75	

Source : Calculs mission et DREES (hors établissements non concernés par la mission) *

1.2.5 Les établissements en PSU sont représentés à hauteur de ce qui est attendu au regard des données nationales.

[22] Les établissements relevant du financement « PAJE » sont sous représentés (un écart de 3 points avec les données nationales)

Tableau 4 : Répartition des établissements répondants par mode de financement

Mode de financement		PSU	PAJE	TOTAL
Questionnaire mission	Nombre	3964	1184	5148
	Répartition	77%	23%	100%
Données CNAF 2020*sur l'ensemble des EAJE	Nombre	12709	4481	17190
	Répartition	74%	26%	100%
Seuil de significativité		NS p=0.09	*** p< 0,001	

Source : Questionnaire mission et CNAF (note interne de juin 2022 portant sur les données 2020, incluant l'ensemble des EAJE ; pas de repondération par la mission au regard du champ du rapport) *

[23] Concernant les micro-crèches, 1373 responsables ont précisé les modalités de financement (40 non répondu ou réponses multiples)

[24] La part des micro-crèche en PSU est relativement importante au regard du développement des micro-crèche « PAJE » et peut être mis en lien avec la part de répondant plus importante qu'attendu issue du secteur public et associatif

Tableau 5 : Répartition des micro-crèches selon le mode de financement

Modalité de financement micro-crèche	Nombre	Répartition
PAJE	1060	77%
PSU	313	23%
Total	1373	100%

Source : Questionnaire mission

2 Profil des responsables, référents techniques et directeurs des établissements répondants

2.1 Titres, postes occupés et professions des personnes ayant répondu au questionnaire

2.1.1 La grande majorité des questionnaires ont été complétés par des directeurs ou directeurs adjoints (79%)

[25] Concernant les crèches parentales, le titre de responsable technique correspond exactement au nombre de crèche de ce type. Concernant les micro-crèches, dans 65% des cas c'est le titre de référent technique auquel il est fait référence.

[26] A la lecture de certains commentaires, il apparait que parfois des directeurs en charge de plusieurs crèches ont répondu au questionnaire sans que l'on puisse déterminer si le questionnaire a également été transmise aux référents techniques des crèches concernées.

Tableau 6 : Titres des responsables de crèches ayant répondu au questionnaire

TITRE	Nombre	Répartition
Directeur	3782	72%
Référent technique (micro-crèche)	928	18%
Directeur adjoint	364	7%
Responsable technique (crèche parentale)	80	2%
Non ou mal renseigné	121	2%
Total	5275	100%

Source : Questionnaire mission

2.2 Professions des responsables, référents techniques et directeurs

2.2.1 Les éducateurs du jeune enfant (EJE) et plus particulièrement les infirmiers puériculteurs sont sous-représentés. Les autres professions autorisées sont significativement surreprésentées au regard des données nationales de 2020.

[27] Les différences avec les répartitions nationales peuvent s'expliquer non seulement par la non représentativité de l'échantillon mais également par les évolutions survenues depuis 2020 avec en particulier une pénurie de professionnels de catégorie 1.

[28] Ainsi les professions autres que les EJE et infirmiers puériculteurs représentent 23% des répondants pour un taux attendu de 17% au regard des données nationales de 2020 au sein des établissements ciblés par la mission.

Professions des directeurs, responsables et référents techniques	Nombre de répondants	Répartition questionnaire	Répartition questionnaire selon les données nationales	Nombre de professionnels au niveau national (2020)	Répartition données nationales repondérées *	Comparaison, seuil de significativité
Educateur de jeunes enfants (EJE)	3021	57%	57%	9725	61%	* p=0,03
Infirmier puériculteur	1033	20%	20%	3590	22%	*** P<0,001
Infirmier (IDE)	533	10%	Total autres : 23%	Autres + dérogations : 2705	Autres + dérogations : 17%	*** P<0,001
Autre	420	8%				
Auxiliaire de puériculture	228	4%				
Psychomotricien	28	1%				
TOTAL	5263	100%	100%	16020	100%	

2.2.2 Le profil des directeurs et référents techniques est très différent selon le type de crèches, les micro-crèches sont très rarement pilotées par des infirmiers puériculteurs et les crèches parentales sont très souvent encadrées par des EJE (responsables techniques)

[29] Les professionnels de niveau « bac+3 » et « bac+4 » constituent 94% des directeurs des multi-accueil et crèches classiques, ce taux atteint seulement 68% dans les micro-crèches où interviennent également 20% d'« autres » profils pour lesquels l'on ne peut mesurer le niveau d'étude.

Tableau 7 : Répartition des formations des responsables des crèches répondantes selon le type de crèche qu'ils dirigent

PROFESSION DU RESPONSABLE DE LA CRECHE	MULTI-ACCUEIL ET CRECHE CLASSIQUE	MICRO-CRECHE	CRECHE PARENTALE	HALTE - GARDERIE
Educateur de jeunes enfants (EJE)	57%	53%	85%	77%
Infirmier puériculteur	26%	6%	1%	6%
Infirmier (IDE)	11%	8%	3%	7%
Autre	3%	20%	5%	6%
Auxiliaire de puériculture	2%	12%	1%	2%
Psychomotricien	0%	1%	1%	0%
non renseigné	0%	0%	4%	2%

Source : Questionnaire mission

2.2.3 C'est dans le secteur associatif que les éducateurs de jeunes enfants sont les plus représentés au poste de direction de crèche. Les infirmiers (spécialisés ou non) occupent près de 40% des postes de directeurs dans le secteur public

Tableau 8 : Répartition des formations des responsables des crèches répondantes selon le statut de la crèche qu'ils dirigent

PROFESSION DU RESPONSABLE DE LA CRECHE	PRIVE ASSOCIATIF	PRIVE COMMERCIAL	PUBLIC
Educateur de jeunes enfants (EJE)	66%	53%	55%
Infirmier puériculteur	13%	10%	29%
Infirmier (IDE)	9%	11%	10%
Autre	7%	17%	4%
Auxiliaire de puériculture	4%	9%	2%
Psychomotricien	1%	1%	0%
Non renseigné	0%	0%	0%

Source : Questionnaire mission

2.2.4 La direction des établissements financés par la PAJE est occupée par des éducateurs de jeunes enfants dans 47% des cas contre 61% dans les établissements financés par la PSU.

Tableau 9 : Répartition des formations des responsables des crèches répondantes selon le mode de financement de la crèche qu'ils dirigent

Tableau 10 :

PROFESSION DU RESPONSABLE DE LA CRECHE	PSU	PAJE
Educateur de jeunes enfants (EJE)	61%	47%
Infirmier puériculteur	23%	9%
Infirmier (IDE)	11%	8%
Autre	3%	23%
Auxiliaire de puériculture	2%	12%
Psychomotricien	0%	1%
Non renseigné	0%	0%

Source : Questionnaire mission

2.3 Ages des responsables, référents techniques et directeurs

2.3.1 65% des responsables de crèches répondant au questionnaire ont entre 30 et 50 ans

Tableau 11 : Répartition par âge des répondants au questionnaire

Tranches d'âges	Nombre	Répartition
-----------------	--------	-------------

De 20 à 30 ans	456	9%
De 30 à 40 ans	1663	32%
De 40 à 50 ans	1736	33%
De 50 à 60 ans	1247	24%
Plus de 60 ans	165	3%
Non renseigné	8	0%

Source : Questionnaire mission

2.3.2 61% des directeurs ont moins de 40 ans dans les établissements privés commerciaux, ce taux est de 30% dans les établissements publics

Tableau 12 : Age des responsables de crèches selon le type de crèches

Tranches d'âges	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
De 20 à 30 ans	9%	6%	14%	8%	6%	7%	16%	5%	7%	14%
De 30 à 40 ans	32%	28%	42%	22%	32%	30%	45%	25%	28%	42%
De 40 à 50 ans	33%	35%	29%	25%	27%	34%	26%	37%	35%	28%
De 50 à 60 ans	24%	27%	13%	40%	32%	26%	12%	29%	27%	14%
Plus de 60 ans	3%	3%	2%	6%	1%	3%	1%	4%	4%	2%

Source : Questionnaire mission

2.4 Nombre d'années d'exercice professionnel entre la sortie de formation et la prise de fonction de direction

2.4.1 67% des responsables/référents et directeurs ont exercé au moins trois ans avant leur prise de fonction de direction

Tableau 13 : Expérience professionnelle avant la prise de poste de responsable de crèche

Temps d'exercice entre votre sortie de formation et la prise de votre premier poste de direction	Nombre	Répartition
3 ans et plus	3533	67%
Moins de 3 ans	735	14%
Mon premier poste en petite enfance était un poste de direction / direction adjointe / référent / responsable	955	18%
Non renseigné	52	1%

Source : Questionnaire mission

2.4.2 11% des directeurs des crèches publiques ont moins de trois ans d'expériences dans la petite enfance avant leur prise de poste, ce taux est de 16 et 17% dans les crèches privées commerciales et associatives

Tableau 14 : Expérience professionnelle en petite enfance avant prise de poste de responsable de crèche

Temps d'exercice entre votre sortie de formation petite enfance et la prise de votre premier poste de direction	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
3 ans et plus	67%	69%	63%	69%	61%	64%	65%	70%	68%	63%
Moins de 3 ans	14%	13%	17%	12%	16%	17%	16%	11%	14%	15%
Mon premier poste en petite enfance était un poste de direction / direction adjointe / référent / responsable	18%	18%	19%	17%	19%	18%	18%	18%	18%	20%
Non renseigné	1%	1%	1%	1%	4%	1%	1%	1%	1%	2%

Source : Questionnaire mission

2.5 Nombre d'établissements en direction commune

2.5.1 75 % des responsables de crèches ayant répondu au questionnaire dirigent une seule crèche.

[30] A la question « De combien d'établissements assurez-vous la direction / direction adjointe / référence technique / responsabilité technique actuellement ? » 75% des répondants ont précisé qu'ils dirigeaient un seul EAJE.

[31] Certains ont précisé leur situation : « 1 crèche, 2 petite crèche référent santé » « 1 en tant que directrice et 5 en tant que Référent santé et accueil inclusif (RSAI) » « 1 et 3 pour les astreintes médicales » « direction de crèche et de service PE regroupant 3 EAJE, un RPE et un LAEP » « Directrice crèche collective, crèche familiale et responsable petite enfance » « 2 SESSAD + 1 micro-crèche » « 16 micro-crèches »

Tableau 15 : Nombre de crèches en responsabilité

Nombre de crèches en responsabilité	Nombre	Répartition
1	3974	75%
2	660	13%
3	204	4%
4	50	1%
5 à 9	40	1%
10 à 22	13	0%
Non renseigné	334	6%

Source : Questionnaire mission

2.5.2 84% des directeurs de multi-accueil/crèches classiques dirigent une seule crèche, ce taux est de 54% pour les référents techniques des micro-crèches.

Tableau 16 : Répartition des gestions uniques ou multiples de crèches selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Nombre de crèche en responsabilité	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
1	75%	84%	54%	81%	81%	80%	63%	80%	83%	53%
2	13%	7%	27%	8%	4%	10%	21%	9%	9%	26%
3	4%	2%	10%	1%	1%	3%	8%	2%	2%	10%
4	1%	0%	2%	0%	0%	0%	2%	1%	1%	2%
5 à 9	1%	1%	1%	1%	1%	0%	2%	1%	1%	2%
10 et plus	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
non renseigné	6%	7%	4%	9%	13%	6%	4%	7%	5%	7%

Source : Questionnaire mission

2.6 Part des répondants en poste fixe

2.6.1 94% des responsables, référents techniques et directeurs d'EAJE répondant sont titulaires de leur poste

Tableau 17 : Répartition des responsables de crèche selon le type de contrat

TITULAIRE OU NON DU POSTE DE DIRECTION	Nombre	Répartition
Titulaire du poste	4960	94%
En situation d'intérim, de remplacement...	261	5%
Non renseigné	54	1%

Source : Questionnaire mission

2.6.2 Les directeurs des établissements publics ayant répondu au questionnaire sont plus souvent en situation de remplacement que les responsables d'établissements privés (91% versus 98 et 97%)

[32] Le taux de directeurs ou professionnels en situation de remplacement parmi les répondants au questionnaire est nettement plus faible (2%) dans le secteur privé que public (8%). Cet élément est assez complexe à interpréter et est peut-être lié au fait que dans le public le poste n'est pas déclaré vacant en cas d'absence prolongée d'un agent.

Tableau 18 : Qualité de titulaire ou de remplaçant sur le poste de responsable de crèche

titulaire ou non du poste de responsable de la crèche concernée par le questionnaire	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Titulaire du poste	94%	94%	95%	92%	99%	98%	97%	91%	94%	95%
En situation d'intérim, de remplacement...	5%	5%	3%	7%	1%	2%	2%	8%	5%	3%
non renseigné	1%	1%	2%	1%	0%	1%	1%	1%	1%	2%

Source : Questionnaire mission

2.7 Ancienneté dans le poste de directeur, responsable ou référent technique

2.7.1 39% de l'ensemble des répondants ont plus de cinq années d'expérience dans leur poste

Tableau 19 : Ancienneté des répondants dans leur poste de direction

ANCIENNETE DANS LE POSTE	Nombre	Répartition
+ de 5 ans	2073	39%
De 3 à 5 ans	813	15%
De 1 à 3 ans	1254	24%
De 3 mois à 1 an	705	13%
Moins de 3 mois	335	6%
Non renseigné	95	2%

2.7.2 60% des responsables ont une ancienneté de moins de 3 ans dans les établissements privés commerciaux, ce taux est de 36% et 40% dans les établissements publics et privés associatifs

Tableau 20 : Ancienneté dans le poste selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Ancienneté dans le poste	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
+ de 5 ans	39%	43%	27%	53%	45%	44%	25%	45%	43%	27%
De 3 à 5 ans	15%	15%	16%	13%	16%	15%	15%	16%	15%	16%
De 1 à 3 ans	24%	21%	31%	19%	26%	22%	32%	20%	22%	30%
De 3 mois à 1 an	13%	12%	18%	8%	10%	13%	19%	10%	12%	16%
Moins de 3 mois	6%	6%	8%	5%	3%	5%	9%	6%	6%	8%
non renseigné	2%	2%	1%	2%	0%	2%	1%	2%	1%	2%

2.8 Nombre d'heure hebdomadaire des responsables sur des fonctions de direction

[33] Les réponses sont extrêmement éparées avec souvent la notion de « forfait cadre » et les notions de temps plein avec 40 heures semaine, 50 heures et jusqu'à une indication de 58h de travail hebdomadaire.

3 Organisation de la crèche

3.1 Le taux d'encadrement actuel tel qu'indiqué dans le règlement de fonctionnement de la crèche

3.1.1 60% de l'ensemble des crèches concernées par le questionnaire relèvent d'un taux d'encadrement de 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent

Tableau 21 : Taux d'encadrement réglementaire qui régit le fonctionnement de la crèche

TAUX ENCADREMENT	NOMBRE	Répartition
1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent	3164	60%
1 professionnel pour 6 enfants	2044	39%
Non renseigné	67	1%

3.1.2 30% des multi-accueil/crèches classiques choisissent un taux d'encadrement d'un professionnel pour 6 enfants contre 63% des micro-crèches

[34] Les répartitions en termes de taux d'encadrement appliqués aux crèches laissent apparaître que ce n'est pas seulement le mode d'organisation (par âge mélangés ou non) qui semble orienter le choix du mode de calcul du taux d'encadrement. Ainsi le choix du taux « un adulte pour 6 enfants » est relativement fréquent dans les multi-accueil (30%) et à contrario moins fréquent qu'imaginé (63%) dans les micro-crèches qui de façon habituelle (92%, cf. plus bas) accueillent les enfants de tous âges dans un même espace (âges mélangés).

Tableau 22 : Taux d'encadrement réglementaire selon le type de crèche, le statut et le mode de financement

Taux d'encadrement défini au sein de la crèche	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent	60%	70%	33%	59%	69%	60%	49%	67%	67%	36%
1 professionnel pour 6 enfants	39%	30%	63%	41%	31%	39%	48%	33%	33%	60%
Non renseigné	1%	0%	4%	1%	0%	1%	2%	1%	0%	4%

3.2 Dans le quotidien, les stagiaires ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'encadrement dans la crèche (1/5 et 1/8 ; 1/6)

[35] Dans le cadre des visites de crèches, la mission a pu constater que certains gestionnaires comptabilisaient le nombre de personnes présentes auprès des enfants en prenant en compte les stagiaires et développaient des stratégies d'accueil en continu de stagiaires afin de maintenir le rapport adulte/enfant.

[36] Les résultats montrent que cette approche est tout à fait marginale

Tableau 23 : Intégration des stagiaires dans le calcul du taux d'encadrement

Stagiaire intégré dans le calcul du taux d'encadrement	Nombre	Répartition
Non	5161	98%
Oui	80	2%
Non renseigné	34	1%

3.3 Dans la pratique, le taux d'encadrement est déclaré inférieur au taux réglementaire dans 6% des établissements

3.3.1 44% des répondants déclarent un taux « réel » supérieur au taux théorique les concernant et un taux réglementaire dans 49% des cas.

Tableau 24 : Taux d'encadrement « réel » au regard du taux réglementaire s'appliquant à la crèche

Taux d'encadrement "réel"	Nombre	Répartition
Au niveau du taux réglementaire (indiqué dans votre règlement de fonctionnement)	2607	49%
Plus favorable à ce taux (un nombre plus important de professionnels pour un enfant)	2316	44%
Moins favorable à ce taux	320	6%
Non renseigné	32	1%

3.3.2 Le taux d'encadrement est plus souvent favorable dans les micro-crèches et les crèches parentales. Globalement, 51% des crèches privées associatives déclarent des taux d'encadrement plus favorables que ceux exigés par la réglementation pour 45% des crèches privées commerciales et 36% des crèches publiques.

Tableau 25 : Taux d'encadrement réel en fonction du type de crèche, du statut et du mode de financement

Taux d'encadrement "réel"	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Au niveau du taux réglementaire (indiqué dans votre règlement de fonctionnement)	49%	54%	43%	50%	43%	45%	50%	56%	54%	41%
Plus favorable à ce taux (un nombre plus important de professionnels pour un enfant)	44%	38%	54%	41%	56%	51%	45%	36%	40%	53%
Moins favorable à ce taux	6%	7%	2%	7%	1%	4%	5%	7%	6%	5%
non renseigné	1%	1%	1%	1%	0%	0%	1%	1%	0%	1%

3.4 58% des crèches répondantes accueillent l'ensemble des enfants dans des unités de vie par âges « mélangés »

3.4.1 L'accueil par sections d'âges distincts est fort minoritaire (21% des répondants), l'accueil par « âges mélangés » concerne l'ensemble des enfants pour 58% des crèches et certaines catégories d'âges (par exemple les moyens et les grands) pour 21%

Tableau 26 : Accueil par « âges mélangés »

ACCUEIL "âges mélangés"	Nombre	Répartition
Oui	3044	58%
Oui Partiellement (uniquement les moyens/grands par exemple)	1088	21%
Non	1119	21%
Non renseigné	24	0%

3.4.2 Les crèches classiques/Multi-accueil ainsi que les crèches publiques sont celles qui accueillent le plus les enfants dans des sections par âges distincts (28%)

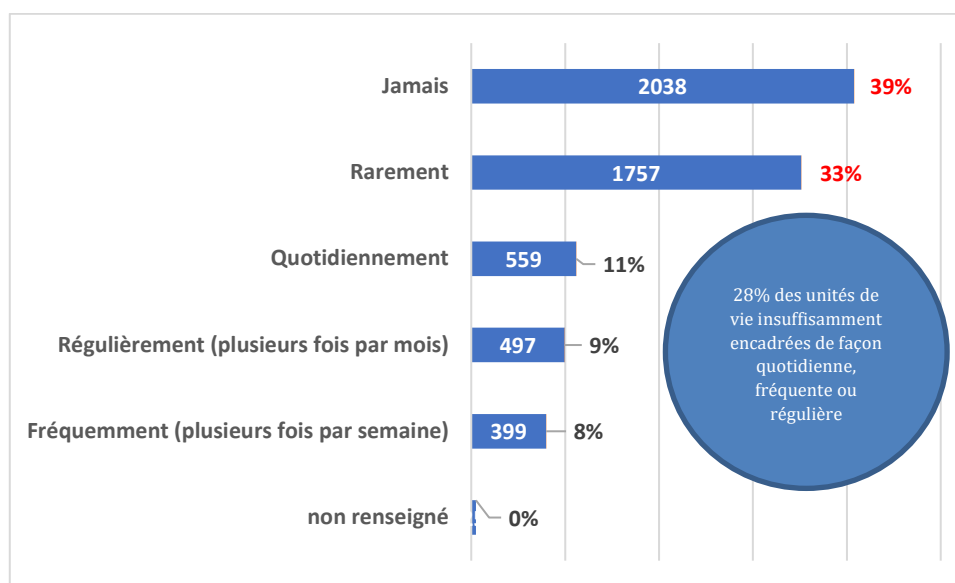
Accueil par "âges mélangés"	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Oui	58%	43%	92%	81%	65%	56%	74%	49%	49%	86%
Oui Partiellement (uniquement les moyens/grands par exemple)	21%	29%	2%	10%	16%	21%	13%	25%	26%	4%
Non	21%	28%	6%	7%	19%	22%	12%	26%	25%	9%
non renseigné	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%

3.5 Question du « non-respect » du taux d'encadrement au sein d'une section /unité de vie (ou de la micro-crèche), même pour des durées relativement brèves (pause déjeuner etc.)

3.5.1 39% des répondants considèrent qu'il n'arrive jamais qu'au sein des unités de vie le taux d'encadrement ne soit pas respecté, même pour des durées brèves.

[37] Le taux d'encadrement n'est pas officiellement calculé par unité de vie. Pour autant, il paraît important de mesurer la fréquence des périodes durant lesquelles les taux d'encadrement dans les unités de vie sont en deçà des préconisations.

Graphique 1 : Fréquence de période hors taux d'encadrement requis au sein de l'unité de vie (même pour un temps limité)



Source : Questionnaire mission

3.5.2 15% des crèches multi-accueil sont concernées par une difficulté quotidienne à assurer dans les unités de vie une présence suffisante en tout temps. 2% des micro-crèches sont confrontées à cette difficulté.

[38] La situation des multi-accueil/ crèche classique paraît préoccupante au regard de la continuité d'une présence suffisante auprès des enfants. De façon plus générale, cette difficulté concerne les crèches publiques (14%). Il est possible que cela soit lié à de meilleures conditions de travail des professionnels qui prennent de véritables pauses (repas...).

[39] Dans les micro-crèches, la mission a constaté que les professionnels ne disposent pas toujours de salle de repos ou de lieu pour déjeuner et restent parfois constamment dans les pièces de vie des enfants. C'est probablement l'une des causes qui expliquent la diversité des situations.

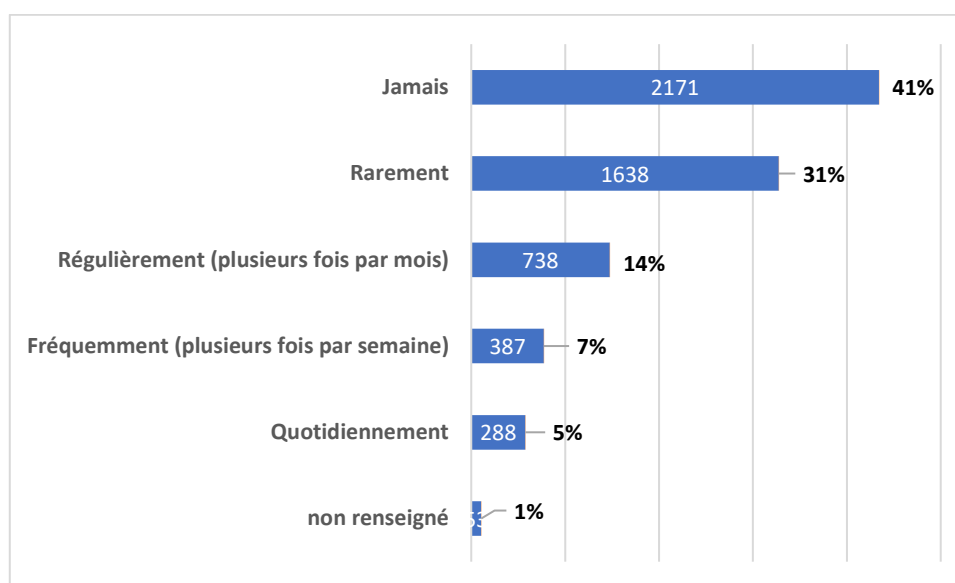
Taux d'encadrement insuffisant dans les unités de vie	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Jamais ou rarement	72%	63%	92%	77%	86%	79%	76%	65%	68%	86%
Quotidiennement	11%	15%	2%	4%	0%	6%	10%	14%	12%	6%

3.6 60% des répondants précisent qu'il est fait appel à du personnel technique pour atteindre le taux d'encadrement requis

3.6.1 Le recours au personnel technique est régulier, fréquent voire quotidien pour 25% des répondants

[40] La question est : « Etes-vous contraint de réaffecter du personnel technique pour atteindre le taux d'encadrement requis ? »

Graphique 2 : Fréquence de remplacement des professionnels de la petite enfance par du personnel technique



3.6.2 La situation des établissements est très contrastée, 87% micro-crèches ne sont jamais ou rarement confrontées à cette situation contre seulement 66% des multi-accueil.

[41] Les micro-crèches ne disposent pas en général de personnels techniques intégrés dans le personnel de la crèche, la mission ne dispose pas de cette information et l'analyse globale de cet indicateur est rendu impossible (tout particulièrement pour les micro-crèches mais également pour les autres crèches).

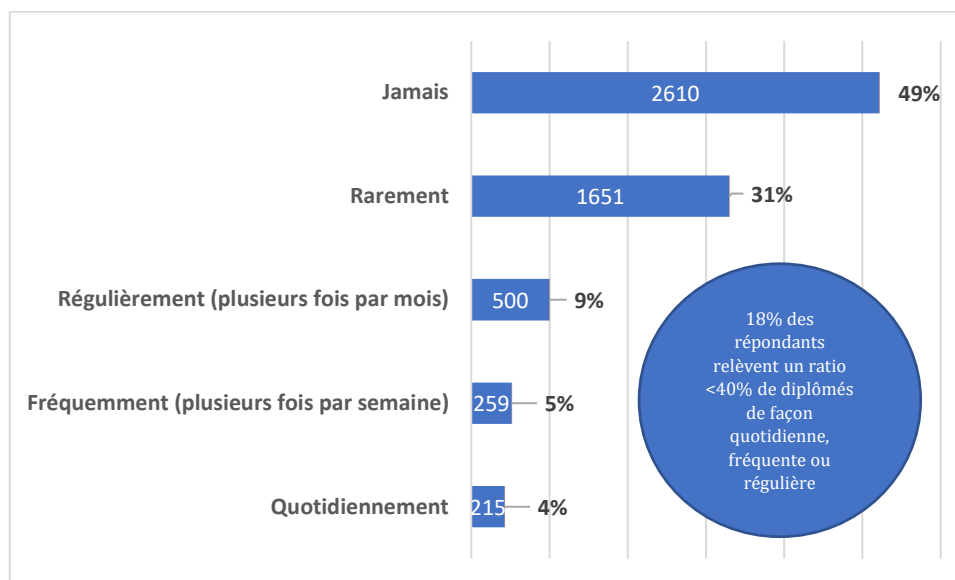
[42] Ce renfort est assuré quotidiennement dans 7% des crèches publiques « répondantes », ce taux est à considérer, avec les limites rappelées ci-dessus, avec attention car l'emploi quotidien de ces personnes auprès des enfants signe une absence de qualification de fait.

Remplacement par personnels techniques	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Jamais ou rarement	72%	66%	87%	80%	77%	79%	76%	67%	69%	84%
Quotidiennement	5%	7%	1%	4%	3%	3%	5%	7%	7%	2%

3.7 51% des répondants relèvent des périodes de non-respect du ratio de 40% de personnel de catégorie 1

[43] « Vous arrive-t-il de devoir prendre en charge les enfants sans avoir, parmi les professionnels présents, le ratio de 40 % de personnel diplômé (sur l'ensemble de l'établissement) ? »

Graphique 3 : Fréquence d'accueil en deçà du ratio de 40% de personnel diplômé



Source : Questionnaire mission, 40 réponses non renseignés

3.7.1 7% du secteur privé commercial est confronté à cette difficulté de façon quotidienne , probablement plus fréquemment au sein des crèches classiques car ce taux est de 3% dans les micro-crèches et 0% dans les crèches financée « PAJE ».

[44] L'absence quotidienne de professionnels « diplômés » ou considérés comme l'étant (dérogation pour les micro-crèches en particulier) est préoccupante. Un taux de 3%-4% est déjà un signal fort et celui de 7% est très préoccupant (sous réserve que les responsables aient bien complété le questionnaire en intégrant les dérogations pour les petites et micro-crèches comme indiqué au sein du questionnaire. Le taux de 0% associé aux crèches financées « PAJE » va dans le sens de la bonne prise en compte des dérogations.

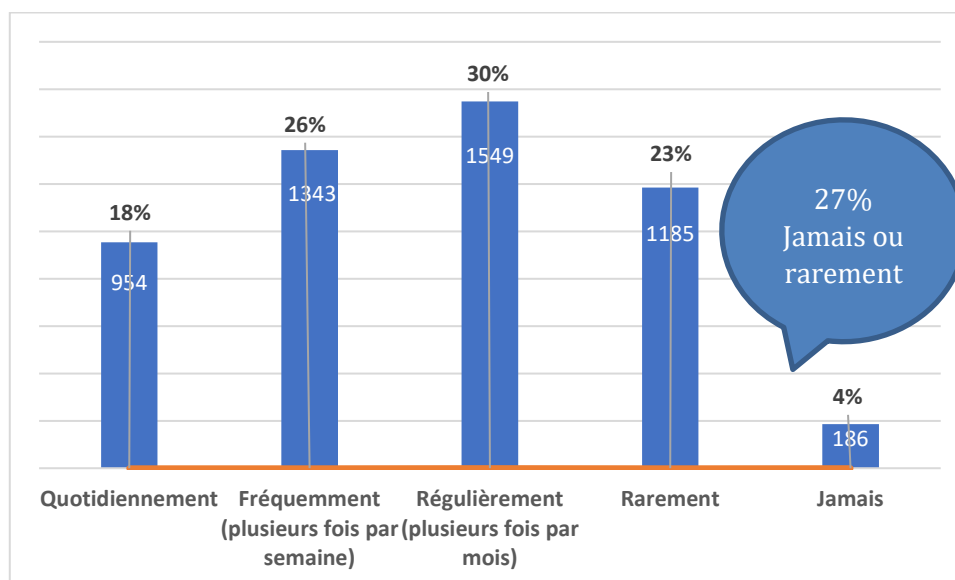
Tableau 27 : Fréquence d'accueil en deçà de 40% de « diplômés » selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

ACCUEIL SOUS LE TAUX DE 40% de niveau 1	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Jamais ou rarement	80%	78%	88%	86%	84%	80%	80%	81%	78%	89%
Quotidiennement	4%	4%	3%	3%	4%	3%	7%	3%	4%	0%

3.8 73% des responsables de crèches remplacent, sur leur temps de direction, régulièrement voire fréquemment ou quotidiennement les professionnels.

[45] Etes-vous contraint de venir en renfort aux équipes sur votre temps de direction ?

Graphique 4 : Renfort aux équipes sur le temps de direction



Source : Questionnaire mission, 58 réponses manquantes

3.8.1 Les directeurs des crèches publiques sont les plus fréquemment amenés à délaissier leurs fonctions de direction ; ainsi seulement 22% d'entre eux ne remplacent jamais ou rarement les professionnels, ce taux est de 26% dans le public et 34% dans le secteur commercial.

[46] Le temps d'accompagnement et de management des équipes est essentiel afin de développer une dynamique d'amélioration continue de la qualité ancrée sur le projet pédagogique de la crèche, ces temps de renfort auprès des équipes obèrent cette dimension essentielle du poste de responsable de crèche

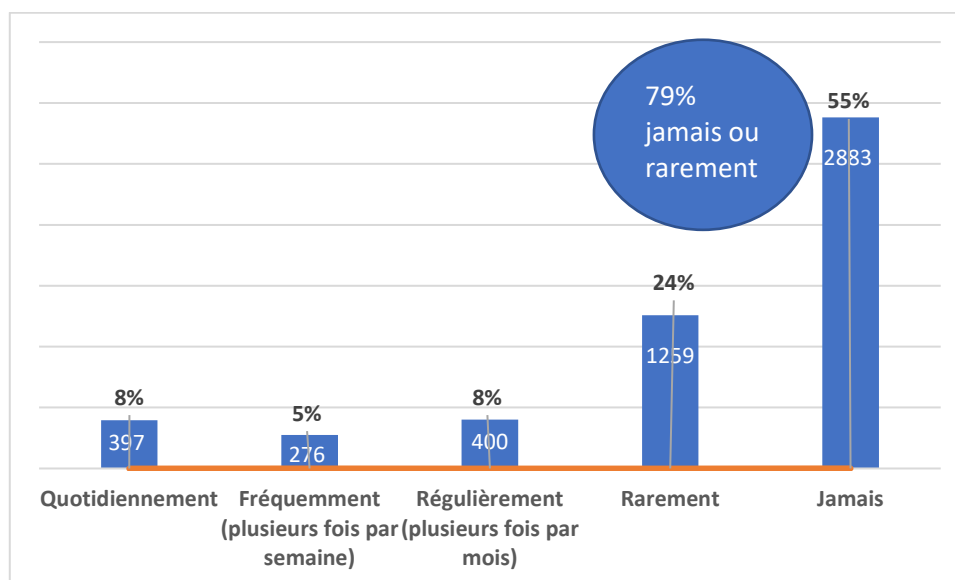
Tableau 28 : Renfort aux équipes sur le temps de direction

Fréquence de remplacement sur le temps de direction	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Jamais ou rarement	27%	21%	42%	25%	15%	26%	34%	22%	21%	44%
Quotidiennement	18%	19%	15%	28%	21%	18%	17%	19%	19%	15%

3.9 55% des répondants déclarent que le fonctionnement sans aucun professionnel de catégorie 1 (hors direction) ne survient jamais, pas même sur un temps court

[47] Vous arrive-t-il de n'avoir aucun professionnel avec un diplôme reconnu (hors direction) dans les 40% (puériculteur, EJE, AP, IDE, psychomotricien) dans l'établissement à un temps T ? (L'analyse tiendra compte de la situation des micro-crèches et petites crèches) ?

Graphique 5 : Fréquence de l'absence de professionnels « diplômés » catégorie 1 (hors direction)



Source : Questionnaire mission, 60 non renseignés

3.9.1 Les micro-crèches sont particulièrement concernées par un fonctionnement sans aucun professionnel de catégorie 1 et pour 21% d'entre elles de façon quotidienne

Tableau 29 : Fréquence de l'absence de professionnels « diplômés » (hors direction) selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Fonctionnement sans aucun niveau 1 à un temps T au sein des équipes	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Jamais ou rarement	79%	86%	62%	84%	79%	79%	69%	86%	83%	67%
Quotidiennement	8%	3%	21%	8%	4%	6%	16%	4%	5%	17%

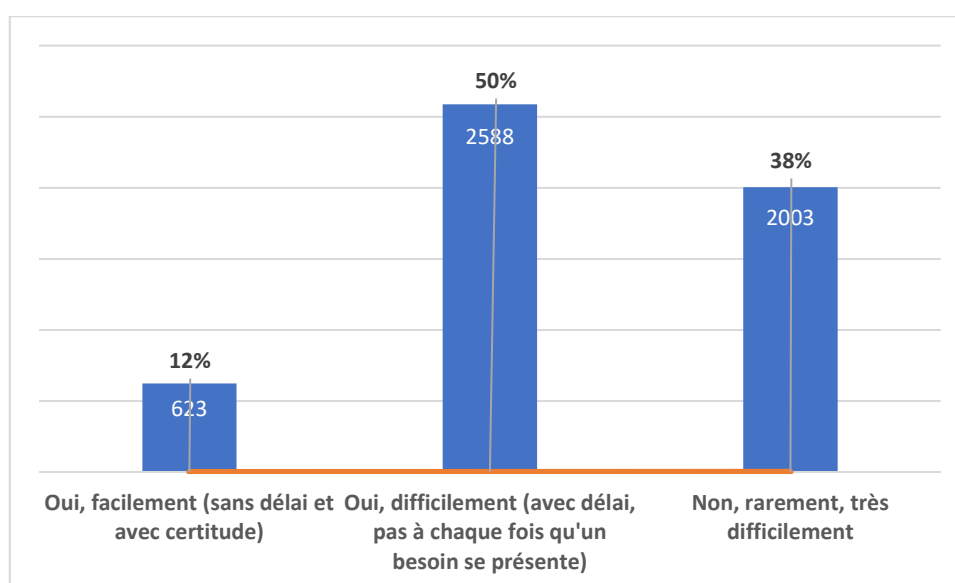
4 Formations initiales, recrutement, parcours professionnels

4.1 38% des répondants n'ont pas (ou très difficilement) recours à des remplaçants (personnels volants, intérim...), il n'est facile (sans délai et avec certitude) que pour 12% des responsables de crèche.

4.1.1 La recherche d'un remplaçant au sein des équipes s'avère difficile voire très difficile pour 88% des responsables de crèches

[48] Pouvez-vous avoir recours facilement à des remplaçants (personnel volant, intérim...) ?

Tableau 30 : Facilité de mobilisation de remplaçants (personnels volants, intérim)



Source : Questionnaire mission ; 61 non renseignés

4.1.2 Les établissements privés associatifs sont les plus fréquemment confrontés aux grandes difficultés voire impossibilité de remplacement (45% versus 33% des établissements publics et 39% des établissements privés commerciaux).

[49] 35% des responsables de crèches multi-accueil déclarent une grande difficulté/impossibilité de recrutement de remplaçant, ce taux est de 43 et 44% pour les micro-crèches et les halte-garderie. Les difficultés des responsables de crèches parentales semblent élevées mais l'échantillon est ici faible (77 réponses).

Tableau 31 : Grandes difficultés de recrutements de remplaçants selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Facilité de recours remplaçants	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Non ou très difficilement	38%	35%	43%	44%	63%	45%	39%	33%	37%	43%

4.2 52% des répondants considèrent que les stagiaires ne sont pas suffisamment sensibilisés aux risques de gestes et comportements inappropriés auprès de jeunes enfants

[50] Les stagiaires auxquels vous avez recours vous semblent-ils suffisamment sensibilisés aux risques de gestes et comportements inappropriés auprès de jeunes enfants ?

Tableau 32 : Suffisance de la sensibilisation des stagiaires aux risques de gestes et comportements inappropriés

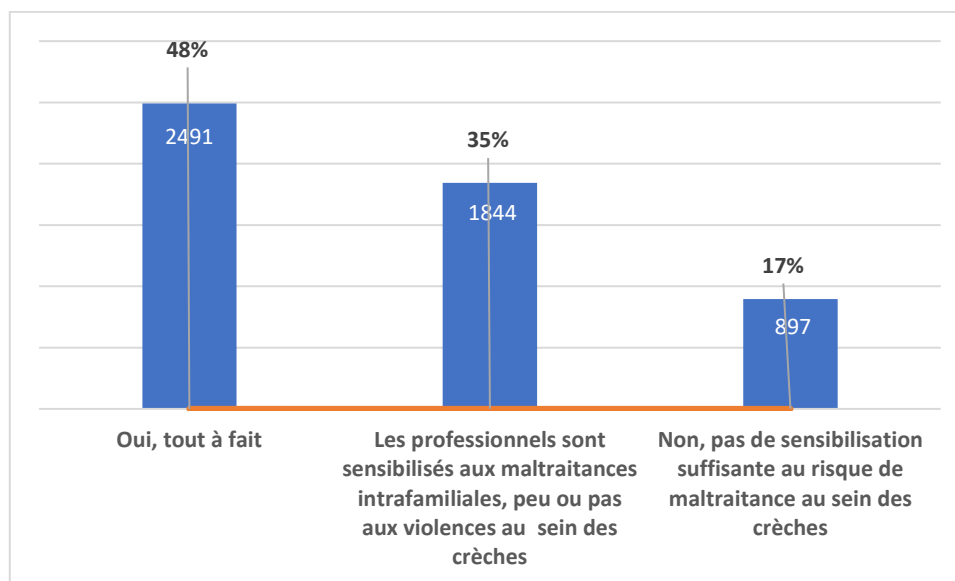
Sensibilisation des stagiaires au risque de maltraitance	Nombre	Répartition
Non	2646	52%
Oui, le plus souvent	2455	48%

Source : Questionnaire mission 174 non renseignés (il aurait probablement été utile de proposer « je ne sais pas »)

4.3 48% des professionnels de la petite enfance sont perçus comme tout à fait bien sensibilisés au repérage de la violence au sein de l'établissement

[51] L'ensemble des professionnels vous semblent-ils suffisamment sensibilisés au repérage de la violence au sein de l'établissement ?

Graphique 6 : Suffisance de la sensibilisation des professionnels au repérage de la violence au sein de l'établissement



Source : Questionnaire mission, 43 non renseignés

4.3.1 53% des responsables de crèches privées commerciales pensent que les professionnels sont suffisamment sensibilisés, ce taux est de 48% dans le secteur associatif et seulement 44% dans le public

Tableau 33 : Suffisance de la sensibilisation des professionnels au repérage de la violence au sein de l'établissement selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Sensibilisation à la maltraitance	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
oui, tout à fait	48%	46%	52%	43%	50%	48%	53%	44%	45%	55%

4.3.2 45% des directeurs de formation éducateurs du jeune enfant et 47% des directeurs puériculteurs pensent les professionnels suffisamment sensibilisés, les directeurs auxiliaires de puériculture sont plus positifs (60% répondent « oui tout à fait »)

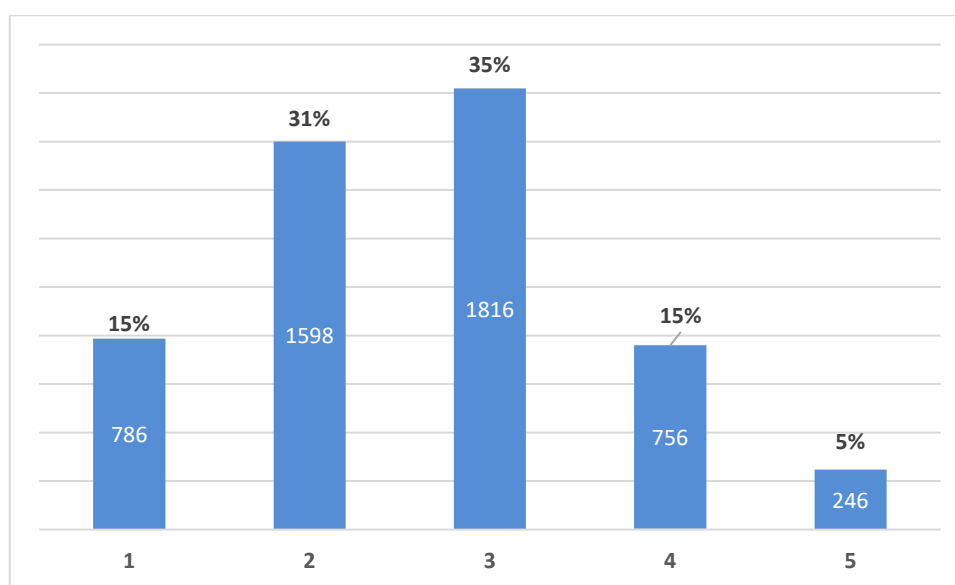
Sensibilisation à la maltraitance	TOTAL	FORMATION DU DIRECTEUR/REFERENT					
		EJE	PUER	IDE	Psychomotricien	AP	AUTRE
oui, tout à fait	48%	45%	47%	49%	46%	60%	60%

4.4 Appréciation du niveau des formations initiales, de leur mise à jour et de leur adéquation avec les métiers de l'accueil des jeunes enfants

[52] La question est formulée à partir de l'affirmation suivante : " La formation initiale est d'un niveau suffisant, son contenu est adapté à l'accueil des jeunes enfants et les connaissances enseignées sont complètes et à jour " pour chacune des formations suivantes (Dites à quel point vous êtes d'accord avec cette affirmation : 1 pas du tout d'accord à 5 entièrement d'accord):

4.4.1 Seulement 20% des répondants considèrent la formation initiale des CAP « accompagnement éducatif petite enfance » comme étant adaptée à tout à fait adaptée.

Graphique 7 : Adéquation de la formation initiale des CAP (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)



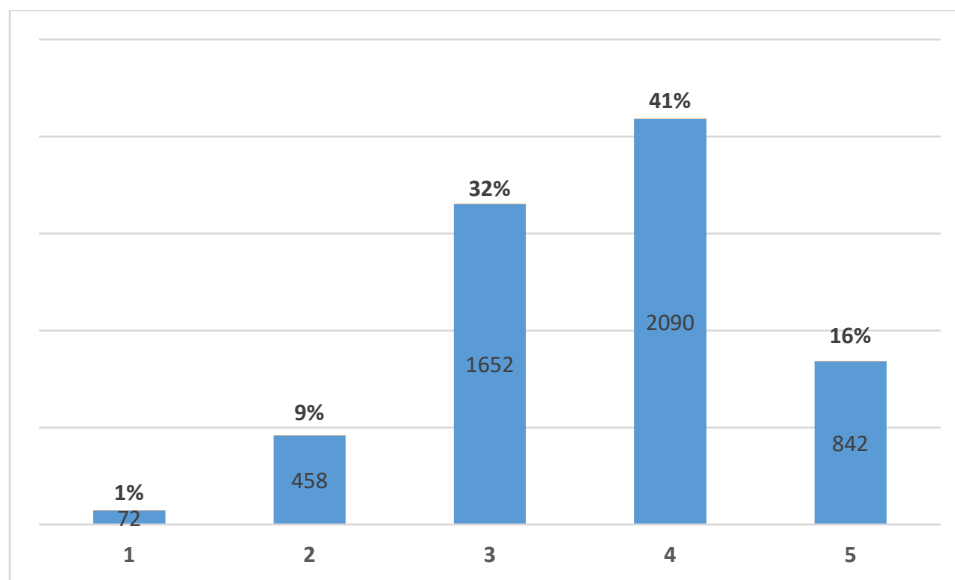
Source : Questionnaire mission ; 73 non renseignés

4.4.2 Les puériculteurs (14% cochant 4 et 5) et les éducateurs du jeune enfant (17%) sont les plus sévères à propos de la formation initiale des CAP, ce taux est de 35% pour les auxiliaires de puériculture et 38% pour les autres professions employées comme directeurs (hors IDE et psychomotriciens)

Adéquation formation CAP	TOTAL	Avis selon la formation du directeur /réfèrent						Mode de financement de la crèche	
		EJE	PUER	IDE	Psycho-motricien	AP	AUTRE	PSU	PAJE
d'accord/tout à fait d'accord (4+5)	20%	17%	14%	23%	20%	35%	38%	16%	27%

4.4.3 57% des répondants considèrent la formation initiale des auxiliaires de puériculture comme étant adaptée à tout à fait adaptée

Graphique 8 : Adéquation de la formation initiale des AP (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)



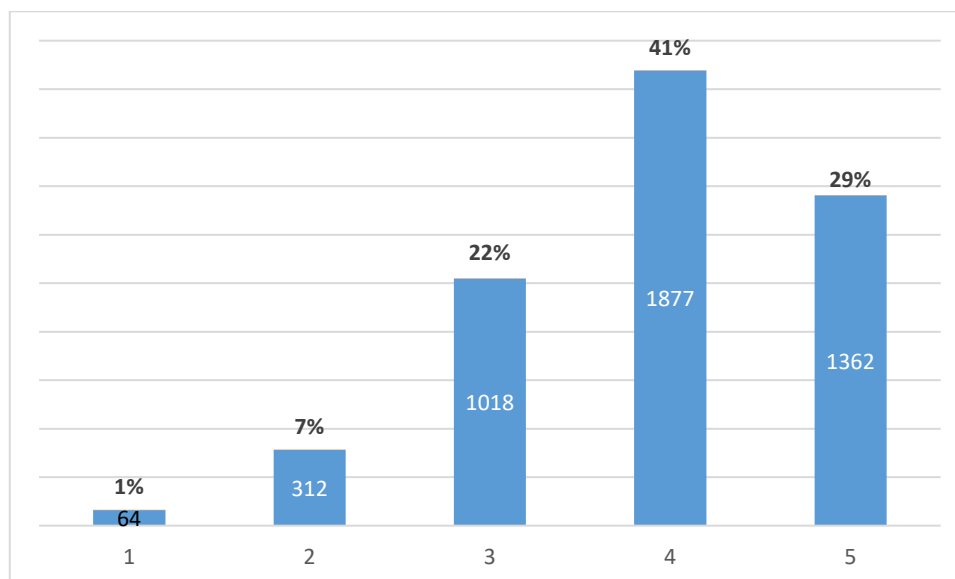
Source : Questionnaire mission ; 161 non renseigné

4.4.4 84% des responsables de crèche de formation auxiliaires de puéricultures jugent leur formation initiale adaptée voire très adaptée, 61% des puériculteurs partagent leur avis et seulement 53% des directeurs de formation éducateurs de jeunes enfants

Adéquation formation AP	TOTAL	Avis selon la formation du directeur /référént						Mode de financement	
		EJE	PUER	IDE	Psycho-motricien	AP	AUTRE	PSU	PAJE
d'accord/tout à fait d'accord (4+5)	57%	53%	61%	62%	20%	84%	63%	56%	60%

4.4.5 71% des répondants considèrent la formation initiale des infirmiers puériculteurs comme adaptée à tout à fait adaptée mais le nombre de non-réponse est important (642)

Tableau 34 : Adéquation de la formation initiale des puériculteurs (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)



Source : Questionnaire mission, 642 non renseignés

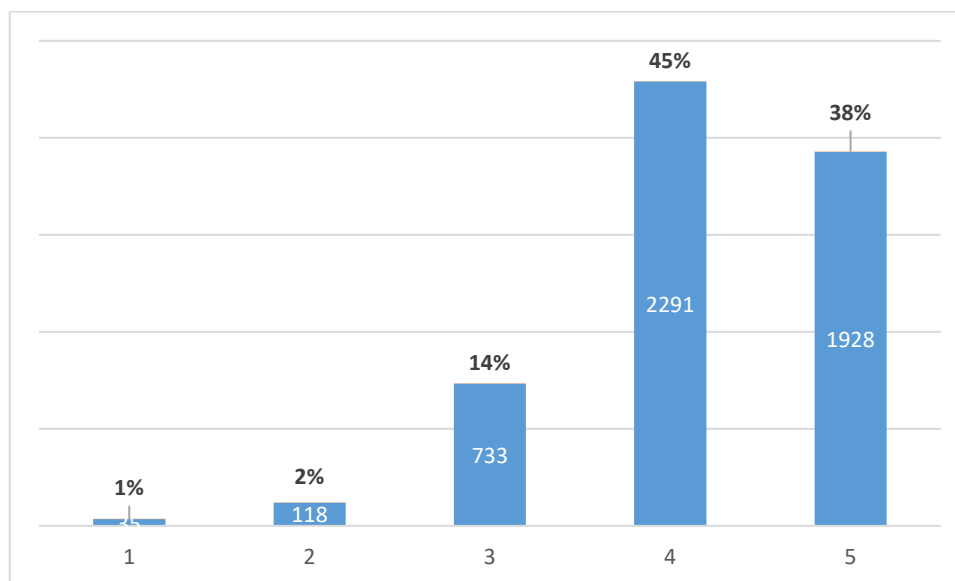
4.4.6 81% des puériculteurs jugent leur formation initiale adaptée voire très adaptée, les répondants de formation éducateurs du jeune enfant émettent le même avis pour 63% d'entre eux et 15% ne répondent pas.

[53] Les taux de non-réponses peuvent s'expliquer par le fait que les puériculteurs n'interviennent pas dans l'ensemble du champ (principalement dans les crèches publiques)

Adéquation formation PUER	TOTAL	Avis selon la formation du directeur /réfèrent						Mode de financement	
		EJE	PUER	IDE	Psycho-motricien	AP	AUTRE	PSU	PAJE
d'accord/tout à fait d'accord (4+5)	71%	63%	81%	82%	81%	73%	70%	69%	71%
non réponse	642 soit 12%	443 soit 15%	20 soit 2%	49 soit 9%	5 soit 19%	34 soit 15%	89 soit 21%	438 soit 11%	181 soit 15%

Adéquation formation PUER	TOTAL	Avis selon la formation du directeur /réfèrent						Mode de financement	
		EJE	PUER	IDE	Psycho-motricien	AP	AUTRE	PSU	PAJE
d'accord/tout à fait d'accord (4+5)	71%	63%	81%	82%	81%	73%	70%	69%	71%
non réponse	642 soit 12%	443 soit 15%	20 soit 2%	49 soit 9%	5 soit 19%	34 soit 15%	89 soit 21%	438 soit 11%	181 soit 15%
		p=0,009 significatif **				p=0,7 NS	NS	NS	

4.4.7 83% des répondants considèrent la formation initiale des éducateurs de jeunes enfants comme étant adaptée à tout à fait adaptée



Source : Questionnaire mission ;170 non renseignés

4.4.8 L'avis favorable à très favorable concernant la formation des EJE est partagée par l'ensemble des responsables de crèches quel que soit leur propre formation initiale

[54] Aucune différence significative n'apparaît lorsque l'on teste l'écart à la moyenne des taux d'avis positifs à très positifs (réponses 4 et 5) selon la formation initiale des répondants

Adéquation formation EJE	TOTAL	Avis selon la formation du directeur /réfèrent						Mode de financement	
		EJE	PUER	IDE	Psychomotricien	AP	AUTRE	PSU	PAJE
d'accord/tout à fait d'accord (4+5)	83%	84%	80%	85%	84%	81%	79%	82%	84%
			p=0,55 NS						

4.5 51% des responsables de crèche déclarent ne pas avoir confirmé une embauche ou avoir licencié des professionnels pour comportements inappropriés dans l'établissement où ils exercent actuellement

[55] Avez-vous été amené à ne pas confirmer le recrutement (fin de période d'essai) ou à licencier des professionnels pour des motifs de comportements inappropriés depuis que vous exercez dans cet établissement ?

Rupture période essai ou licenciement	Nombre	Répartition
Oui	2626	51%
Non	2557	49%

Source : 92 non renseignés

4.5.1 Les puériculteurs sont légèrement plus nombreux (57% versus une moyenne de 51%) a déclaré ne pas avoir confirmé une embauche ou à avoir licencié un personnel pour cause de comportement inapproprié sans que cette différence soit significative.

	TOTAL	Réponses selon la formation du directeur /réfèrent						Mode de financement	
Rupture période essai ou licenciement		EJE	PUER	IDE	Psycho-motricien	AP	AUTRE	PSU	PAJE
oui	51%	50%	57%	50%	62%	41%	48%	51%	51%
			p=0,052 limite de la significativité		NS	NS	NS		

4.6 Expressions libres portant sur les formations initiales, les recrutements et les parcours professionnels

[56] 1149 responsables ont commenté cette rubrique soit 22% des répondants, les termes qui émergent (sélection de synonymes) sont manque (insuffisance) et recrutement, les directeurs sont confrontés des niveaux insuffisants de formation et à des difficultés de recrutement (au niveau qualitatif et quantitatif)

Tableau 35 : Fréquence des mots

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Formation	720	3,35
Enfants	576	2,72
Professionnels	454	2,14
Manque (insuffisant, besoin, pénurie...)	399	1,51
Recrutement (embaucher...)	269	1,23

Source : Questionnaire mission, sélection 5 mots (tri par synonymes) les plus fréquents, logiciel NVIVO

4.6.1 Dévalorisation de l'orientation, des niveaux de formations et des diplômes des métiers de la petite enfance

4.6.1.1 Une orientation parfois insuffisamment accompagnée vers les métiers de la petite enfance

« Si les conseillers d'orientation pouvaient éviter de considérer la petite enfance comme le métier pouvant accueillir n'importe quelle personnalité et n'importe quelles compétences, les professionnelles seraient déjà de meilleure qualité »

« La filière CAP AEPE est la filière "poubelle" où l'on oriente toutes les jeunes filles qu'on ne sait pas où mettre, **sans mettre en avant les immenses responsabilités auxquelles elles devront faire face, une fois sur le terrain.** »

« Trop de CAP AEPE sont des **voies de garage pour jeunes filles en perdition dans notre système scolaire.** Les stagiaires arrivent sans objectif de stages, sans préparation. Trop souvent le sentiment de faire un travail d'assistante sociale au lieu de former les personnes à leur métier.

« Désolé d'avance pour mes propos qui risquent de choquer mais qui me semblent justes : Nous restons, avec la filière CAP AEPE sur **une voie de garage** dans laquelle on envoie les jeunes filles, souvent peu 'douées' pour les matières scolaires et dont on ne sait que faire. Comme les garçons que l'on envoie en mécanique, on estime qu'elles peuvent à minima travailler dans la petite enfance ou les soins esthétiques. **Le niveau des formations est en rapport avec le peu (c'est un euphémisme) de considération que l'on a en France pour les métiers de la petite enfance.** »

« Le recrutement est souvent effectué sans critères précis par nécessité, davantage que pour la qualité des candidatures peu motivées, **la pensée générale étant que tout le monde peut s'occuper d'enfants, que c'est facile surtout pour les femmes (Métiers de la petite enfance dévalorisés, représentations négatives).** »

« Les niveaux d'étude requis pour pouvoir exercer en petite enfance sont trop bas, à mon avis. Ce qui implique des contenus de formation insuffisants mais cohérents par rapport au type de profils touchés. Il faut arrêter de tirer vers le bas le niveau professionnel requis, arrêter d'être à flux tendu par rapport au nombre de professionnels dans une équipe, et arrêter de diminuer le pourcentage de nombre de diplômés si l'on veut éviter les maltraitances institutionnelles. **D'autant que les dernières études ne cessent de démontrer l'importance de cette période qu'est la petite enfance.** »

« Les formations CAP PE sont accessibles à tout le monde, d'un niveau très bas. Aujourd'hui, n'importe qui peut avoir son CAP PE, pour autant ce diplôme n'est en aucun cas gage de connaissances et de professionnel de qualité. Le CAP PE a été vendu comme **d'une formation mouchoir, vous ne savez pas quoi faire de votre vie ? Passez votre CAP. Les enfants méritent mieux.** Malgré une grosse pénurie de professionnels, la sélection est tout de même très limitée. **A l'image de l'importance que l'on accorde à l'univers de la toute petite enfance.** »

4.6.1.2 Le recrutement de personnels non formés, non diplômés et la mise en danger des enfants accueillis

« La formation est la base de tout, **des personnes non formées, non diplômés ne devraient pas pouvoir exercer en structure petite enfance.** C'est la formation, sur un temps long qui permet de prendre conscience de qu'est un jeune enfant, comment il se développe, quels sont ses besoins, comment on s'adresse à lui, comment répondre à ses besoins. **Sans formation, on est face à des personnes de bonne volonté souvent mais qui pense que jouer, surveiller et changer une couche est suffisant ! Or pas du tout ! L'observation, la communication, l'accueil des émotions, l'aménagement de l'espace, l'écoute, le travail d'équipe... sont autant d'outils nécessaires si on veut accueillir dans le respect la génération future.** »

« Cessez d'envoyer les femmes précaires dans ces métiers certaines ne maîtrisent pas l'écriture à peine la lecture. C'est une catastrophe ensuite »

« Je suis dans l'obligation de recruter des personnes sans diplômes et étrangères qui présentent des difficultés de compréhension. Les enfants peuvent être en danger par le manque de formation des agents qui ne connaissent pas les besoins des enfants, **elles ne connaissent pas les gestes à faire en cas d'accident**, elles ne connaissent pas la diététique, **elles sont en souffrance par manque de connaissance car elles se rendent compte qu'elles ne peuvent pas répondre aux questions des parents.** En tant que directrice, je ne peux plus quitter l'établissement car je suis sollicité toute la journée pour les enfants malades ou des incidents du quotidien que les professionnelles ne savent plus gérer. »

« Par ailleurs, je ne pense pas que le nouvel arrêté du 29/07/22 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil de jeunes enfant, c'est à dire du personnel pas ou peu qualifié, soit favorable à lutter contre la maltraitance. Comment peut on concevoir que ce soit aux directeurs des structures de devoir former ces personnes avec la mise en place d'un suivi, d'entretiens, alors que nous devons déjà palier au manque de personnel !! »

4.6.2 Posture professionnelle et savoir-être, violences institutionnelles

« **Quel que soit le diplôme, c'est toujours la question de la posture professionnelle qui interroge.** »

« **La suppression des concours d'entrée aux différentes école diplômantes aussi ne permet une sélection efficace,** il y a beaucoup d'erreurs de parcours, peu de motivation et d'intérêts chez certaines nouvelles recrues »

« Par ailleurs les formations initiales (sauf EJE) parlent assez peu voire pas du tout de **la posture professionnelle et des violences institutionnelles.** Nous accompagnons parfois des stagiaires qui crient sur les enfants ou ont des attentes disproportionnées / des réactions agressives face aux enfants. Nous reprenons cela systématiquement mais **les stagiaires nous disent souvent que c'est la première fois qu'on leur parle de tout cela.** »

« Néanmoins, les diplômés seuls ne sont pas suffisants et les "**savoir-être et savoir-faire**" tiennent une **place prépondérante dans le profil professionnel recherché.** »

« Il arrive régulièrement que des professionnels qui se présentent pour un poste n'aient pas suffisamment à l'esprit que **le savoir-être est plus important que le savoir-faire.** Tout ce qui relève de la technique s'acquiert facilement, mais le savoir-être demande une capacité à **percevoir et comprendre ses propres ressentis dans la relation aux enfants et aux familles. Le cadre d'emploi est avant tout relationnel !** Dans les formations initiales en particulier pour le CAP AEPE, cette dimension est absente. »

« **La posture professionnelle n'est pas suffisamment expliquée lors des formations, elle est pourtant très importante** »

« L'analyse des pratiques est un élément indispensable pour réajuster sa posture professionnelle et évoquer des sujets sans peur de jugements »

4.6.3 Une insuffisance de la formation au développement de l'enfant et aux neurosciences

[57] Les commentaires ci-dessous concernent l'ensemble des formations et illustrent l'affirmation suivante : « Les formations devraient désormais toutes comprendre des modules concernant l'avancée sur les neurosciences et le développement psycho affectifs de l'enfant dès la naissance. »

[58] L'importance de ces difficultés conduisent certains responsables de crèches à envisager de quitter la profession :

« Nous, éducateurs, sommes les garde-fous des bonnes pratiques vis à vis des parents et des enfants. Nous faisons face à des professionnels qui ne parlent pas le même langage, **nous devons reprendre toutes les bases (développement de l'enfant, transmission, sommeil, alimentation, éveil, continence...) et donc former les pros qui devrait déjà l'être mais aussi être porteur et garant du projet d'établissement, du respect du règlement intérieur et du cadre réglementaire tout en veillant aux besoins des enfants et de leurs parents (observation, repérage, écoute, soutien et orientation).**

Nous devons faire preuve de pédagogie auprès de nos équipes mais aussi auprès des directions, gérants et des parents. Ce manque de formations entraîne une mauvaise communication de notre savoir-faire auprès des parents.

Nous ne sommes pas « moins bien/moins important » que l'école. **Nous ne sommes pas que des « gardiennes » d'enfants pour que les parents puissent aller travailler !** Mais pour que les parents et les politiques le comprennent, il faudrait déjà que les professionnels de terrain l'aient intégré. Bref, vous l'aurez compris, je suis épuisée, je rends mon tablier !

4.6.3.1 Le manque de formation au développement de l'enfant et son actualisation (formation continue) est associé, par les directeurs répondants, à des risques de maltraitances

« Un projet bienveillant demande une connaissance approfondie du développement de l'enfant et de pouvoir faire abstraction de ses propres valeurs pédagogiques »

« Pas assez d'information quant au développement psychologique de l'enfant, le lien d'attachement, son indépendance. Approche trop technique, pas assez de pédagogie ».

« Les contenus liés au développement de l'enfant sur le référentiel de formation des EJE reste très superficiels »

« Les formations CAP et AP ne développent pas assez le développement psychologique de l'enfant, ni l'accompagnement à la parentalité. Je suis très déçue des dernières professionnelles sortant d'une formation d'AP. »

« Titulaires du CAP AEPE, sans motivation apparente, très peu de connaissances sur le développement de l'enfant, sur la posture à adopter auprès d'eux »

« Pour les auxiliaires de puériculture, un approfondissement des théories relatifs au développement cognitif et moteur de l'enfant pourrait être fait. »

« Il manque des apports théoriques sur le développement de l'enfant psychologique, social et moteur. Et encore plus ces dernières années sur l'apport des neurosciences. **Tout ça devrait être un minimum abordé avant de travailler en crèche, justement pour éviter des risques de maltraitance !** C'est très insuffisant et amène les professionnels diplômés notamment les EJE à être en permanence entrain de former les nouveaux professionnels. C'est épuisant pour les équipes, surtout dans les crèches ou le turn over est présent. »

« La formation professionnelle en cours de carrière devrait être obligatoire ; avec des thèmes imposés **pour réactualiser les connaissances sur le développement de l'enfant et reparler de l'accompagnement bienveillant** et des thèmes choisis par le professionnel »

« **Beaucoup (trop) de douces violences, involontairement commises (sans prise de conscience) dues au manque de formation notamment en psychologie du développement de l'enfant** »

« Le développement de l'enfant n'est pas assez développé lors des formations initiales, ce qui est enseigné ne s'appuie pas sur les études récentes. »

4.6.3.2 Toutes les formations initiales gagneraient à développer les modules concernant l'avancée des neurosciences et à se détacher d'une unique approche médicale du développement de l'enfant

« Les formations ne sont pas adaptées au besoin, les notions de développement de l'enfant sont majoritairement étudiées d'un point de vue médical mais ce sont les neurosciences qui sont nécessaires aux professionnels. **L'accompagnement de l'enfant proposé aujourd'hui est très en retard par rapport aux découvertes scientifiques.** Les écoles doivent complètement revoir leurs programmes en tant qu'EJE, je rame face à des professionnels qui pensent encore que rendre une belle carte à la fête des mères est important.

« Les connaissances en neurosciences sont vraiment primordiales pour comprendre ce qui se joue chez les enfants et devraient faire partie intégrante de toutes les formations initiales **(développement du cerveau, capacités de compréhension de l'enfant, langage adapté)** »

« Les neurosciences doivent être obligatoirement étudiées pour toute formation initiale ainsi que le développement des compétences psycho-sociales des étudiants et des outils de régulation des émotions. »

« Les formations devraient désormais toutes comprendre des modules concernant l'avancée sur les neurosciences et le développement psycho affectifs de l'enfant dès la naissance »

« Se concentrer davantage sur les pratiques bienveillantes, **les neurosciences pour mieux comprendre le développement de l'enfant**, savoirs-être des pros pour éviter les jugements, plus d'accompagnement sur les émotions des enfants »

« Il semble que ce qui fasse défaut, **particulièrement CAP et auxiliaires de puériculture soit un approfondissement de la connaissance de l'enfant sur un plan psycho-affective. L'apport des neurosciences est absent par exemple.** La prise en compte de l'enfant dans sa globalité et donc en tant que personne n'est pas priorisée ce qui peut ouvrir la porte aux violences éducatives ordinaires. »

« Pas assez de formation sur l'apport des neurosciences, les pédagogies actives et novatrices dans toutes les formations, sauf EJE peut être. »

« **Pour les formations initiales des infirmières puéricultrices : pas assez d'apport dans les cours sur les EAJE, les pédagogies, les neurosciences, le management** »

« **La façon de parler aux enfants et aux parents ne fait même pas partie du contenu de formation des CAP AEPE qui très souvent n'ont jamais entendu parler des neurosciences** »

4.6.4 Particularité de la fonction publique territoriale concernant la gestion des suspicion de maltraitance des fonctionnaires territoriaux

« La professionnelle ayant des **comportements inadaptés** était titulaire de la fonction publique, son comportement ne pouvait pas être qualifié de faute lourde mais n'était pas bien traitant. **Une procédure disciplinaire l'a incitée à rechercher un poste ailleurs, malheureusement elle travaille toujours en crèche aujourd'hui, dans une autre commune.** »

« Dans la fonction publique, pas de période d'essai ou très courte pour les agents titulaires. Petits cdd renouvelables pour les personnes non titulaires. **Aucun moyen de licencier si la personne a des comportements inadaptés, ça ne se fait pas par la collectivité.** »

« Personnel inadapté que le maire a embauché car il connaissait son père. **Contrat reconduit malgré mes écrits d'alerte et mon désaccord de reconduction de contrat.** Sentiment d'impuissance, rééquilibrage de l'équipe, peur au ventre car je dois surveiller cette personne »

« Parfois des stagiaires en cours de titularisation sont quand même **titularisées malgré un ou plusieurs avis défavorables.** »

« **Une mutation interne a été proposé à un agent titulaire pour comportements inappropriés.** »

« Nous ne sommes pas allés au bout (licenciement) car l'agent a été repris en entretien individuel par la direction de la crèche, moi même avec mon adjoint et aussi la direction de la petite enfance. Les agents sont testés dans d'autres structures avec d'autres professionnels, pour le moment je n'ai pas vu de rupture de contrat, mais des réajustements. **Malheureusement des professionnels se montrent plus trop motivés ou sérieux mais ils sont déjà titulaires et nous n'avons plus de moyen d'action.** »

« **Lorsqu'un comportement inapproprié est dénoncé de la part d'un agent titulaire (rapports à la hiérarchie, l'agent est au mieux déplacé sur un autre site ou encore réorienté mais jamais licencié ni sanctionné...)** »

4.6.5 En micro-crèches, des taches multiples, des niveaux de responsabilité plus importants pour les AP, CAP voire des assistantes maternelles

« CAP Petite Enfance + agrément assistante maternelle (micro-crèche) sont des formations vraiment insuffisantes pour travailler en crèche. Le travail en crèche ne se limitant pas (et même très loin de là) à changer, nourrir et faire dormir les enfants !! »

« Le plus difficile pour les jeunes professionnels, est la gestion de toutes les tâches d'une journée, les personnes qui n'ont pas d'expérience, ne s'imaginent pas qu'il y a autant de travail, **elles idéalisent le métier, alors que nous n'avons pas le temps de materner...** Les jeunes professionnels pense pouvoir materner toute la journée. **En micro-crèche, il faut faire les repas, le linge, soins des enfants, vu l'amplitude horaire, on est souvent 2 pour effectuer ttes les tâches, avec 12 enfants... c'est un travail épuisant, comme en grande structure.** »

La qualité d'un professionnel tient pour une grande part de sa qualité en tant que personne : Ici (micro-crèche) **il n'y a que des CAP mais ayant des valeurs adaptées au travail avec les tout-petits et le besoin de progresser par elles-mêmes. La formation est indispensable mais l'état d'esprit du salarié aussi.**

« Je pense que **les micro-crèches sans EJE permanent ou infirmiers puériculteurs peuvent être en difficulté face à certaines situations** : accompagnement de familles en difficultés sociales, IP, insécurité de l'enfant, la psychologie de l'enfant. Nos formations se complètent et je pense sincèrement qu'en diminuant les EJE dans les micro-crèches nous n'aidons pas les auxiliaires ni les CAP petite enfance qui se retrouveront certaines fois en difficultés. Je sais pour ma part que l'équipe s'appuie énormément sur moi pour toutes ces questions et je pense régulièrement aux établissements qui n'ont pas cette possibilité. »

« Beaucoup de travail d'accompagnement / doublon nécessaire lors d'une prise de poste et formation en intra par la suite, **d'autant plus en micro crèche où les professionnels ont globalement plus de missions et responsabilités en l'absence de professionnels qualifiés.** D'où le minima de 2 ans d'expérience en EAJE exigés par la PMI pour exercer en micro-crèche. »

« Recrutement très difficile en micro-crèche, surtout pour quelques jours de travail (les candidats refusent des remplacements sur quelques jours). Nous ne possédons pas de "service de remplacement" au sein de notre entreprise de crèche. Nous devons nous débrouiller par nous-même et faire les heures nous-mêmes (les membres de l'équipe) pour pallier l'absence d'un collègue le plus souvent. La qualité des candidatures baisse d'année en année (des personnes qui finalement ne se présente pas au poste car plus intéressées, difficultés à gérer des groupes d'enfants, insécurise les enfants, peu de connaissances sur le développement des enfants etc.) »

4.6.6 La formation à distance fortement contestée par les répondants ainsi que l'absence de validation des stages

« Formation des CAP de moins en moins homogène (alternance, à distance, VAE, différentes écoles avec écart de niveau). »

« La formation CAP ne devrait pas pouvoir être suivie à distance, sans pratique de terrain. Certaines écoles ne se rapprochent pas suffisamment des lieux d'accueil de stage pour valider les pratiques de terrain de leurs étudiants et valider le diplôme »

« Le CAP se fait principalement soit en candidat libre soit par correspondance **depuis la réforme il n'y a plus d'évaluation des compétences le temps des stages mais uniquement une validation de période de stage : depuis je n'accepte plus ces stagiaires!!!!** le niveau est particulièrement bas où la bienveillance envers l'enfant n'a pas du tout été programmée.. Le recrutement des personnes ayant un CAP AEPE est particulièrement difficile car nombreux sont ceux qui n'ont **aucun savoir-être**. Le cap AEPE par le biais de la validation de l'expérience est une catastrophe : trop peu de temps pour estimer les compétences de la personne... **Diplôme aux rabais.** »

« Il y a très peu d'échec au CAP et **encore moins de sélection pour le passer, même lorsque les appréciations de stages montrent des comportements inadaptés ce qui pose de vrai problème une fois ces personnes en poste.** »

« Etant surtout concernée par des stagiaires CAP, je trouve que le niveau d'implication au travail et d'intérêt pour le métier sont insuffisants. Il manque réellement les bases de la pédagogie et du développement de l'enfant. Les formations à distance sont une catastrophe. J'ai l'impression que c'est "faute de mieux" que ces personnes se dirigent vers les métiers de la petite enfance. »

Nous sommes dans un secteur isolé où le recrutement d'agent qualifié et diplômé est très difficile car pas de lieu de formation sur place. Les agents en CAP le font souvent à distance et la qualité de la formation est vraiment dépendante de la motivation de l'agent.

Attention aux formations à distance qui valident des diplômes tels que des CAP petite enfance sans avoir fait de stage (cela arrive de plus en plus) ou un stage qu'en école maternelle par exemple. Elles, ils sont diplômés sans un minimum de pratique.

La formation initiale des CAP est très aléatoire selon les profils. **Certains n'ont jamais fait de stage en crèche voire pas de stage du tout.** Certains organismes sérieux offrent un bagage solide aux professionnels et d'autres aucun. La formation à distance devrait selon moi être interdite ou éventuellement permise mais pour des professionnels en poste en crèche et avec supervision d'un professionnel de terrain aguerri (EJE, IPDE)

Beaucoup de candidats ont eu leur CAP par des formation à distance, avec très peu d'heure de stage en crèche. **Certains ne savent pas faire un biberon, ne savent pas ce qu'est la diversification alimentaire, ne connaisse pas le développement de l'enfant et ne savent pas gérer un groupe de jeunes enfants...** Beaucoup découvrent le travail en crèche lors de leur premier poste, mais selon les structures qu'ils intègrent l'accompagnement n'est pas le même (disponibilité des équipe, organisations...)

4.6.7 De nombreuses critiques de la VAE quelle que soit la formation concernée

« L'accompagnement des VAE EJE est insuffisant, les professionnels qui obtiennent le diplôme EJE par la VAE n'ont pas acquis les compétences d'un EJE et sont en grande difficultés d'accompagnement des collaborateurs APS ou des parents dans les éléments de langage. »

Des professionnels ayant le CAP ou le diplôme d'AP, et le diplôme d'EJE en VAE, ne savent parfois pas écrire français, et certains ne savent pas comment s'exprimer

Les VAE pour être EJE me laissent perplexe. Je vois des professionnels auprès des enfants ayant des comportements non professionnels ou des gestes pas adaptés et arrivent à obtenir leur VAE pour être EJE , à ce jour ces professionnels sont en poste de direction !!!!

Pour moi la VAE n'est pas appropriée pour des diplômes de la petite enfance. En particulier celle d'auxiliaire de puériculture pour les modules médicaux et hygiène

Les personnes ayant obtenu leur diplôme au cours d'une VAE sont moins parfois moins compétentes et ne possèdent pas l'ensembles des acquisitions indispensables pour exercer

Les parcours VAE peuvent être intéressant mais pas assez valorisés et trop de personnes font des dossiers sans être accompagnés. Les formations d'AP, CAP et EJE devraient être plus en alternance.

Les formations permettent le passage de la personne à la professionnelle. Elles sont éminemment nécessaires. Les VAE ne remplacent pas ces formations...

Le point positif est le parcours de VAE qui demande beaucoup de travail, mais qui permet d'évoluer et pour lequel on peut bénéficier d'un accompagnement.

Manquement de certaines connaissances et d'expérience pour les VAE . Cela se ressent au quotidien dans la pratique.

Les Diplômes obtenus par VAE sont parfois moins légitimes et cela se ressent sur le terrain. Inégalité des jurys

« Des personnes ont obtenu la VAE sans avoir les compétences »

Les diplomes acquis en VAE (EJE par ex.) sont inégalement attribués car certains jurys donnent plus facilement le diplôme. Il devrait y avoir plus de temps d'oral pour aborder chaque domaine de compétence (parfois trop court).

Aberration de nommer des EJE diplômée par Validation des acquis et expériences, directeur de crèche. Je pense que pour toutes les formations citées plus haut, il est dangereux de faire VAE : manque de connaissances, manque de stages et d'ouverture d'esprit.

La vae c'est bien mais parfois les diplômes semblent être donnés très vite et les auxiliaire devenues EJE par exemple se retrouve en difficultés sur leur nouveau poste

La VAE auxiliaire de puériculture n'est pas suffisamment encadrée ; manque de possibilité d'effectuer des stages dans différents lieux professionnels permettant d'avoir une vue d'ensemble du métier (secteur hospitalier, Pouponnière, IME, PMI etc...); manque aussi des heures théoriques ; manque de financement des employeurs; difficulté sur le terrain de détacher la professionnelle en cours de VAE pour qu'elle puisse faire des journées d'observation dans les différents secteurs.

Attention aux VAE surtout celles d'éducateurs de jeunes enfants ou très souvent le niveau sur le terrain est plus celui d'un AP qu'un EJE. il faudrait peut-être prévoir 2 modules en écoles

il est urgent de mettre l'employeur dans le dispositif de la VAE et ainsi lui permettre de valider ou non la VAE du salarié

Le dispositif VAE permet aux plus motivés d'évoluer dans la profession.

4.6.8 La question de la formation au management d'équipe et à la gestion d'une structure petite enfance pour les professionnels de catégorie 1

« En direction, nécessité d'intégrer au DE de puéricultrice un contenu conséquent en termes de management et gestion des EAJE car actuellement toujours quasi inexistant, nous nous formons au fur et à mesure alors que les responsabilités sont colossales. »

« La formation EJE n'aborde pas assez le management d'une équipe. »

« En terme de formations, certains responsables secteur ou directrice n'ont parfois aucune formation management et apprennent sur le tas où se positionnent selon leurs valeurs et vécu de direction »

« La formation des Infirmiers puériculteur manque de connaissance en management d'équipe, sur la notion de travail en collectivité, du groupe, du non-jugement des familles. »

« IL y a un manque notable de formation concernant le travail d'équipe, et le management avec bienveillance concernant les infirmiers puériculteurs. »

« Les formations des infirmières ne préparent pas à la direction de crèche, nécessité de faire en complément un diplôme de management (caferuis ou autre) »

« Manque formation sur le management pour les infirmiers puer et éducateurs jeunes enfant et sur la gestion d'une structure PE »

« Formation de puéricultrice ne nous prépare pas assez à la direction de crèche. Le management est par exemple expédié dans cette formation. Elle est plus tournée vers le milieu hospitalier. »

4.6.9 Un verbatim qui reprend plusieurs points essentiels concernant la formation des professionnels

« Aucun diplôme ne forme actuellement à l'éducation bienveillante, au contrôle de ses émotions personnelles, à apprendre à établir son propre équilibre mental, ni au langage non verbal de l'enfant, la motricité libre ou les périodes sensibles. »

S'occuper des enfants ce n'est pas que répondre aux besoins essentiels et assurer la sécurité sanitaire, c'est aider un tout petit à grandir dans la bienveillance,

Au mieux il nous faut 2 ans pour former une bonne professionnelle quel que soit son diplôme initial ou son expérience.

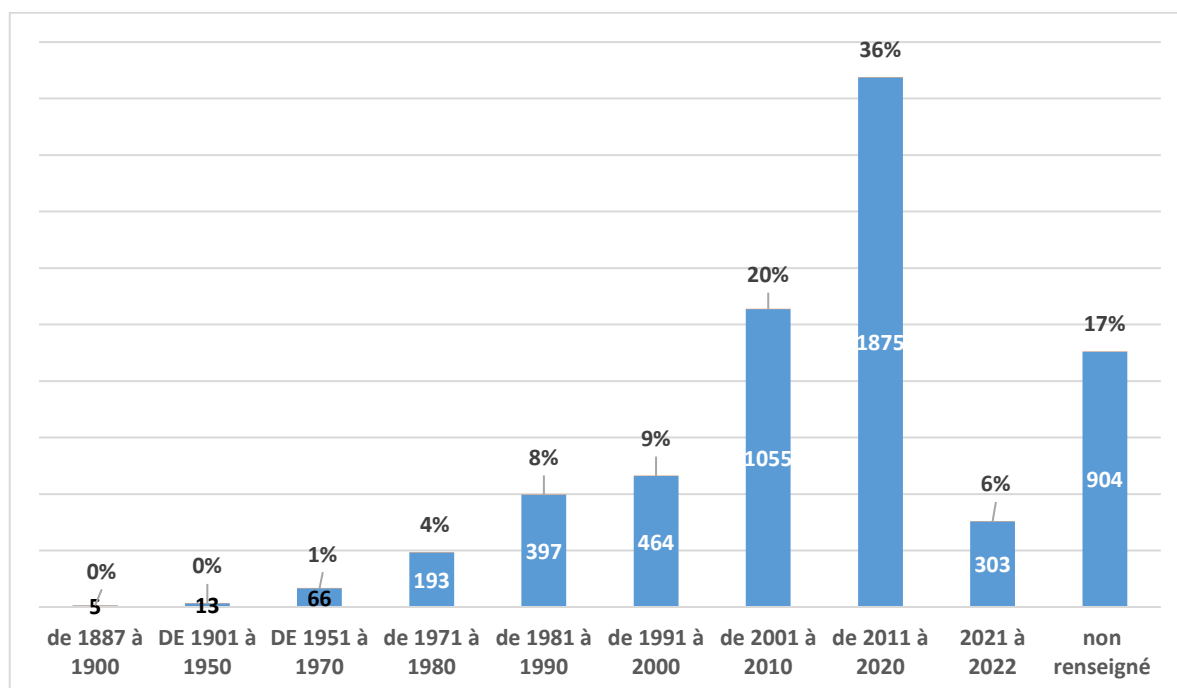
De plus certaines personnes n'arrivent pas aller vers la bienveillance et 1/3 des recrutements n'arrive pas à pratiquer sereinement notre pédagogie. »

5 Conditions de l'accueil (architecture, aménagement, environnement)

5.1 Date d'ouverture : 42% des crèches ont été ouvertes ou ont bénéficié d'une rénovation d'ampleur durant les dix dernières années. 17% des répondants ne disposaient pas de cette information et le parc des crèches de plus de 20 ans est relativement important (21%)

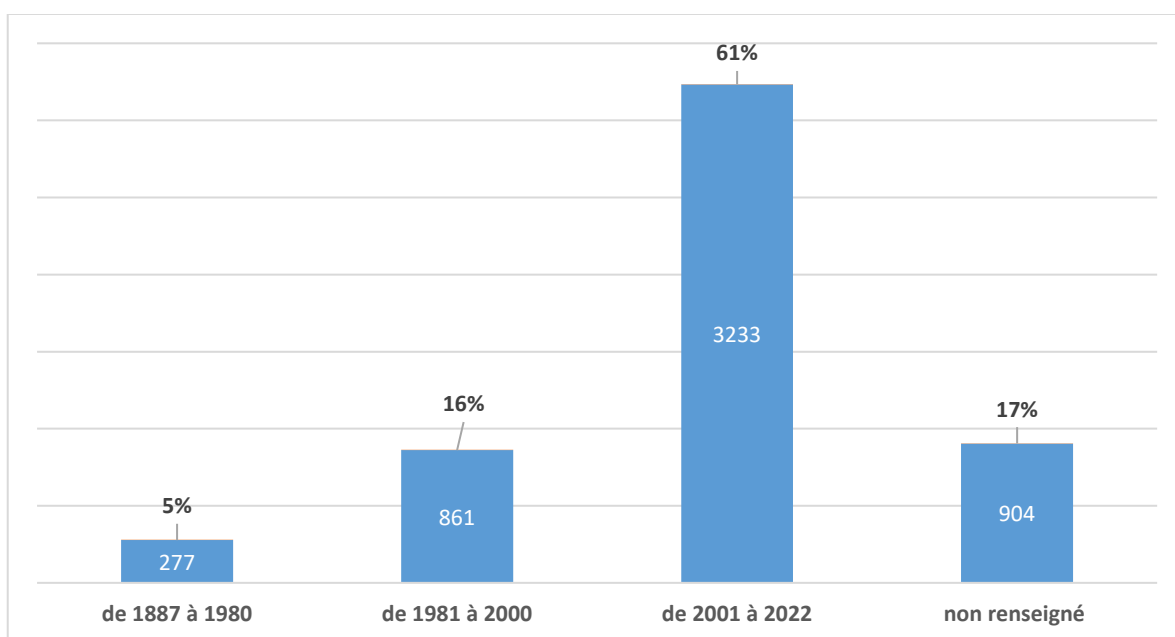
[59] 21% des crèches ont été ouvertes depuis plus de 20 ans et la question de la vétusté se pose régulièrement, le questionnaire adressé aux PMI par la DGCS relève ce point.

Tableau 36 : Date d'ouverture (ou de rénovation d'ampleur) notées par les répondants



Source : Questionnaire mission

Tableau 37 : Date d'ouverture de la crèche (ou rénovation d'ampleur)



5.2 La surface intérieure des espaces dédiés aux enfants

[60] 1664 responsables de crèches (31% des répondants) ont à la fois précisé le nombre de places que comporte leur établissement et la surface des espaces dédiés aux enfants. La mission avait précisé dans le questionnaire que cette dernière information se trouvait renseignée dans le formulaire d'agrément de l'établissement.

[61] La notion d'espace dédié aux enfants ne semble pas bien connue des directeurs, certains ont précisé uniquement la surface de la « pièce de vie », d'autres ont apporté une réponse détaillée (pièce de vie + pièce repas et activité, + dortoirs...), d'autres enfin ont inclus les surfaces aménagées extérieures.

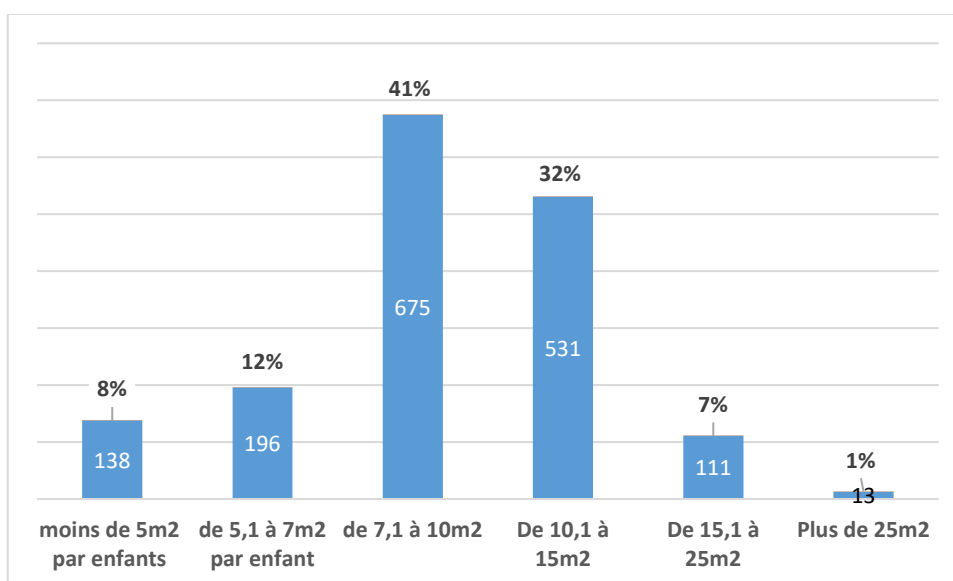
[62] Les résultats sont donc à analyser avec prudence. Pour autant, quand il s'agit de toutes petites surfaces par enfant, même s'il s'agit uniquement de la pièce de vie, les surfaces sont parfois extrêmement faibles (1 à 2 m² par enfant ???). Quelques directeurs ont ainsi précisé que les surfaces étaient bien trop faibles par enfant.

[63] Enfin, il est important de rappeler que les calculs réalisés ici sont rapportés aux nombres de places (capacité), le nombre d'enfants accueillis peut être supérieur au nombre de places. Il serait souhaitable de calculer ce taux en le rapportant au nombre maximal d'enfants pouvant être accueilli et non au nombre de places

5.2.1 20% des crèches pour lesquelles l'information est connue offrent une surface dédiée aux enfants inférieure à 7m² par place autorisée

[64] Avec les précautions rappelées ci-dessus (donnée peu connue des responsables de crèche), il apparaît que les surfaces dédiées aux enfants varient de façon très importantes (de moins de 5m² à plus de 25m² par enfant)

Tableau 38 : Surface dédiée aux enfants (1664 réponses)

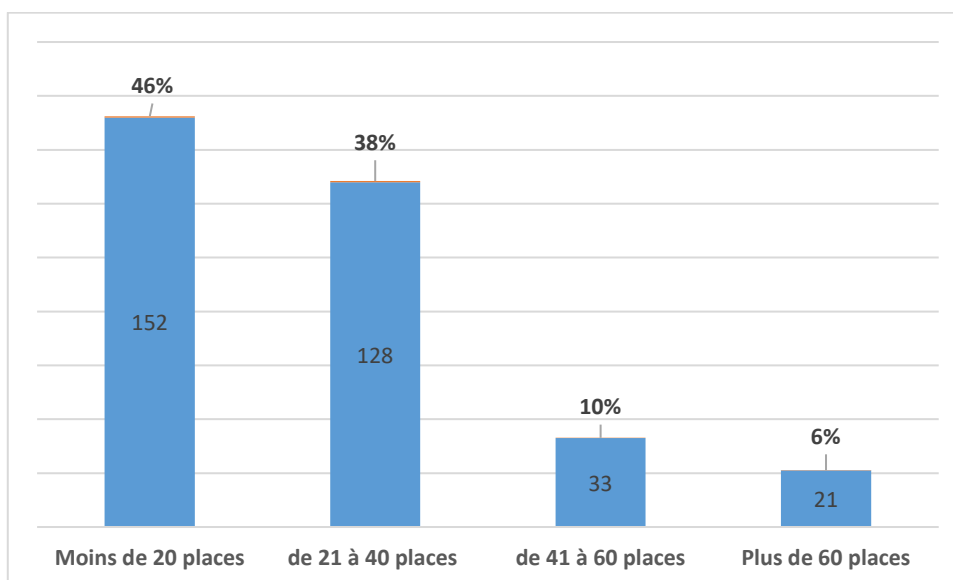


Source : Questionnaire mission

5.2.2 54% des crèches avec des espaces dédiés aux enfants inférieurs à 7m2 sont des crèches d'une capacité supérieure à 20 places.

[65] Les crèches offrant moins de 7m2 par place ne concernent pas que les micro-crèches et petites crèches, les crèches de toutes tailles peuvent être concernées.

Tableau 39 : Capacité des crèches avec moins de 7m2/place dédié aux enfants (334 établissements)

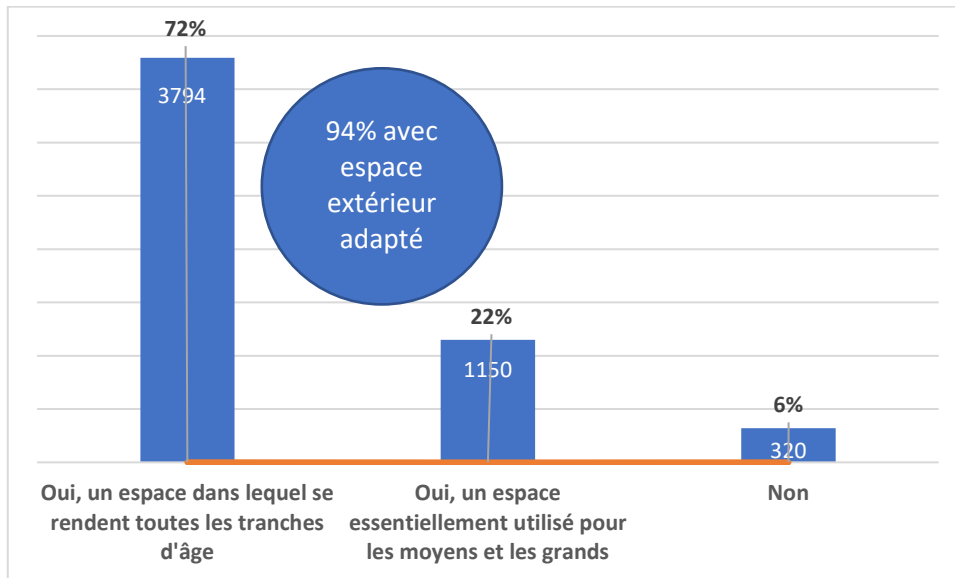


Source : Questionnaire mission

5.3 94% des répondants disposent d'un espace extérieur adapté mais pour seulement 72% des crèches cet espace est fréquenté par toutes les tranches d'âge

[66] Les plus jeunes enfants n'accèdent pas aux espaces extérieurs dans 28 % des crèches dirigés par les répondants au questionnaire.

Tableau 40 : Existence d'un espace extérieur aménagé et adapté



Source : Questionnaire mission ; 11 non renseignés

5.3.1 11% des crèches privées commerciales répondant à ce questionnaire ne disposent pas d'espace extérieur aménagé et adapté, 6% des crèches privées associatives et ce taux est de 3% pour les crèches publiques.

[67] L'écart entre les crèches en PSU et en PAJE est important (4% des crèches PSU ne disposent pas d'espace extérieur contre 13% des crèches PAJE). Pour autant, les crèches parentales et les halte-garderie, le plus souvent financée en mode PSU sont relativement nombreuses à ne pas disposer d'espace extérieur aménagé et adapté (14 et 15%)

Tableau 41 : Existence d'un espace extérieur aménagé et adapté selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

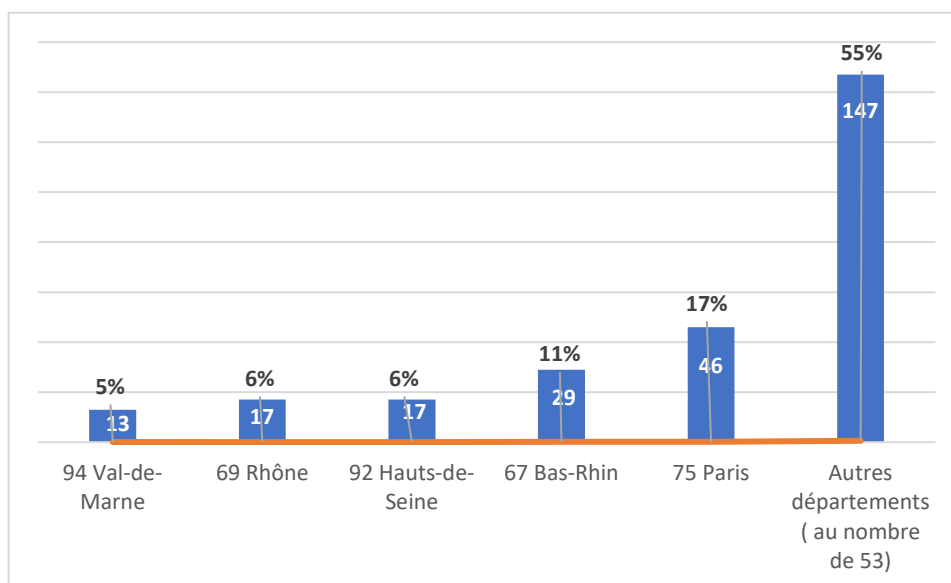
Espace extérieur adapté	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Oui, pour tous	72%	72%	75%	63%	68%	71%	74%	72%	72%	74%
Oui, pour les moyens/grands	22%	25%	13%	22%	18%	23%	15%	25%	25%	13%
Non	6%	3%	12%	15%	14%	6%	11%	3%	4%	13%

5.3.2 Situations et caractéristiques des 320 crèches qui ne disposent pas d'extérieur adapté

5.3.2.1 Les 320 crèches sans extérieurs aménagés et adaptés sont réparties sur l'ensemble du territoire national

[68] Il apparaît que l'absence d'espace extérieur ne peut être uniquement lié au fait d'être installé dans de grandes métropoles

Tableau 42 : Répartition territoriale des crèches sans extérieurs aménagés et adaptés



Source : Questionnaire mission 53 crèches (soit 15%) n'ont pas précisé leur département d'implantation.

5.3.2.2 58% des 320 crèches sans extérieurs sont des micro-crèches

Tableau 43 : Répartition des crèches sans extérieurs selon le type de crèches

Type de crèches sans extérieur adapté	Nombre	Répartition
Micro-crèche	184	58%
Multi-Accueil, crèche classique	95	30%
Halte-Garderie	25	8%
Crèche parentale	11	3%
Autre crèche	5	2%

Source : Questionnaire mission

5.3.2.3 51% des crèches sans extérieur sont de statut privé commercial

Tableau 44 : Répartition des crèches sans extérieur selon le statut juridique

Statut juridique des crèches sans extérieur adapté	Nombre	Répartition
--	--------	-------------

Privé commercial (dont SCIC)	162	51%
Privé associatif	87	27%
Public	68	21%

Source : Questionnaire mission 3 non renseigné

5.3.2.4 Hors micro-crèches, 49% des crèches sans extérieurs ont une capacité d'accueil supérieure à 20 places.

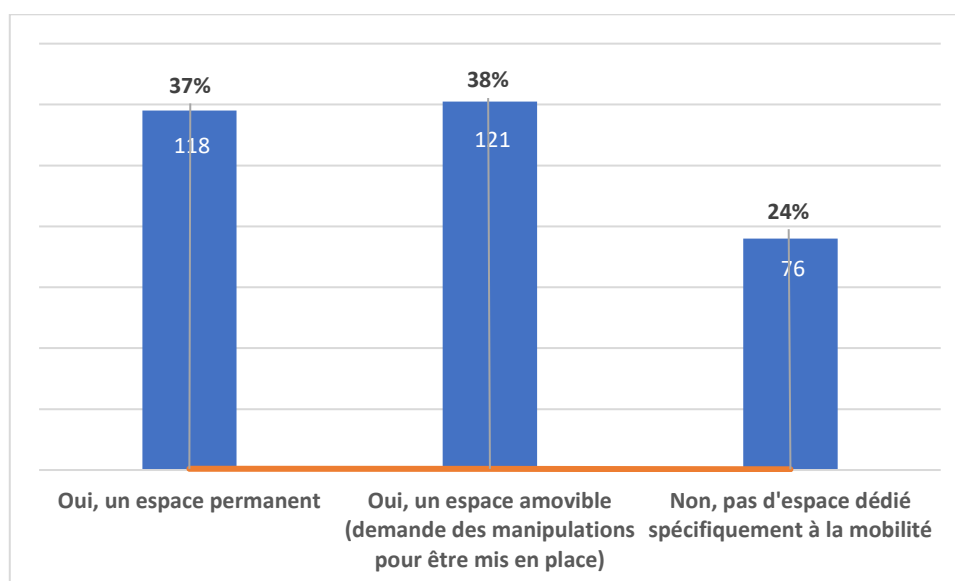
Tableau 45 : Capacité des crèches sans extérieurs (hors micro-crèches) 105 établissements

Capacités des crèches (hors micro-crèches) sans extérieur	Nombre	Répartition
Moins de 20 places	54	51%
21 à 40 places	37	35%
41 à 60 places	10	10%
Plus de 60 places	4	4%

Source : Questionnaire mission, 31 crèches n'ont pas renseigné leur capacité d'accueil

5.3.2.5 63% des crèches sans extérieurs ne disposent pas non plus d'un espace permanent de motricité à l'intérieur de la crèche

Tableau 46 : Espaces de motricité dans les crèches sans espaces extérieurs

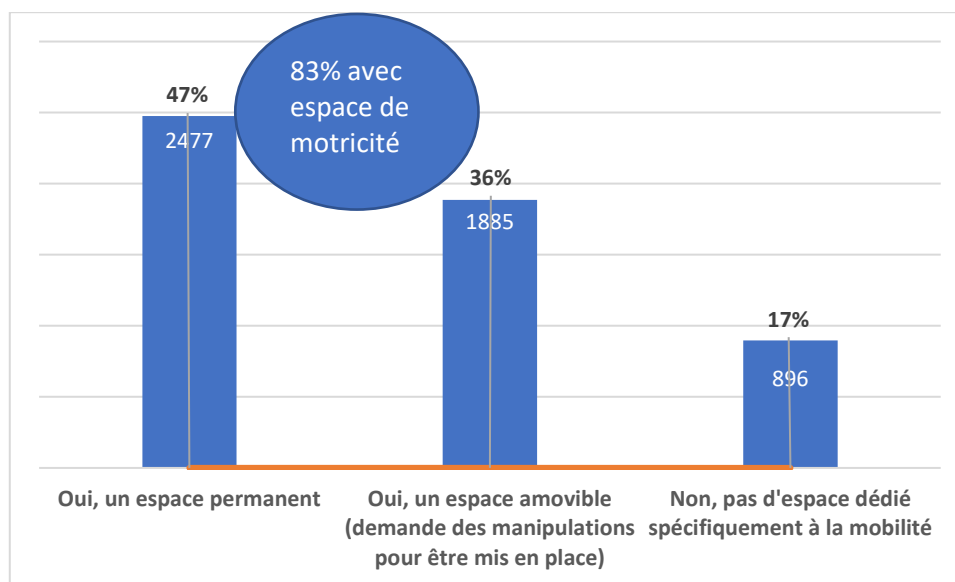


Source : 5 non renseignés (sur les 320 crèches sans extérieurs)

5.4 Espace de motricité à l'intérieur de la crèche

5.4.1 47% des crèches disposent d'un espace fixe et permanent de motricité, 17% ne disposent pas d'espace dédié spécifiquement à la mobilité, le dernier tiers doit composer avec des espaces amovibles.

Graphique 9 : Existence d'un espace de motricité à l'intérieur de la crèche



Source : Questionnaire mission 17 non renseignés

5.4.2 42% des crèches privées associatives disposent d'un espace permanent de motricité pour 54% des crèches publiques. Les crèches privées commerciales développent plus souvent des espaces amovibles (40% versus 28% dans le secteur public)

Tableau 47 : Existence d'un espace de motricité selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Espace de motricité	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Oui, un espace permanent	47%	52%	35%	44%	46%	42%	47%	54%	49%	42%
Oui, un espace amovible	36%	31%	48%	39%	43%	38%	40%	28%	32%	44%
Non	17%	17%	17%	17%	11%	20%	13%	18%	18%	14%

Source : Questionnaire mission

5.5 87% des crèches disposent d'un espace de regroupement pour les activités en groupes, les comptines ou chansons)

Tableau 48 : Existence d'un espace de regroupement

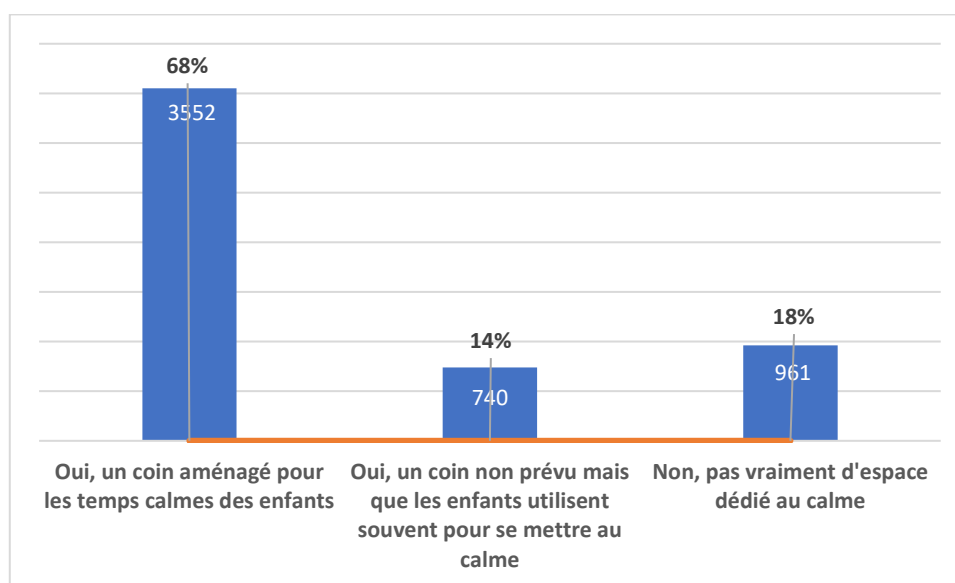
Espace de regroupement	Nombre	Répartition
Oui	4586	87%
Non	669	13%

Source : Questionnaire mission

5.6 68% des établissements répondants disposent d'un coin aménagé dédié pour les temps calmes des enfants

[69] La part de 18% des responsables de crèche qui déclarent ne pas disposer d'espace dédié au calme est importante à prendre en compte au regard de la qualité de l'accueil et de l'impact en termes de bruit en particulier.

Tableau 49 : Existence d'un coin calme



Source : Questionnaire mission ; 22 non renseignés

5.6.1 27% des halte-garderie ne disposent pas d'espaces dédiés au calme et les mieux équipés sont les micro-crèches (14% n'en disposent pas) et les établissements privés commerciaux (9%) .

[70] Cette difficulté est probablement moins rencontrée dans les structures plus récentes avec des aménagements intérieurs pensés pour permettre aux enfants de s'installer dans des secteurs plus calmes selon leurs besoins

Tableau 50 : Absence de coin calme selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Coin calme	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Non, pas vraiment d'espace dédié au calme	18%	19%	14%	27%	18%	20%	9%	22%	20%	12%

5.7 58% des crèches disposent d'un espace distinct pour les repas

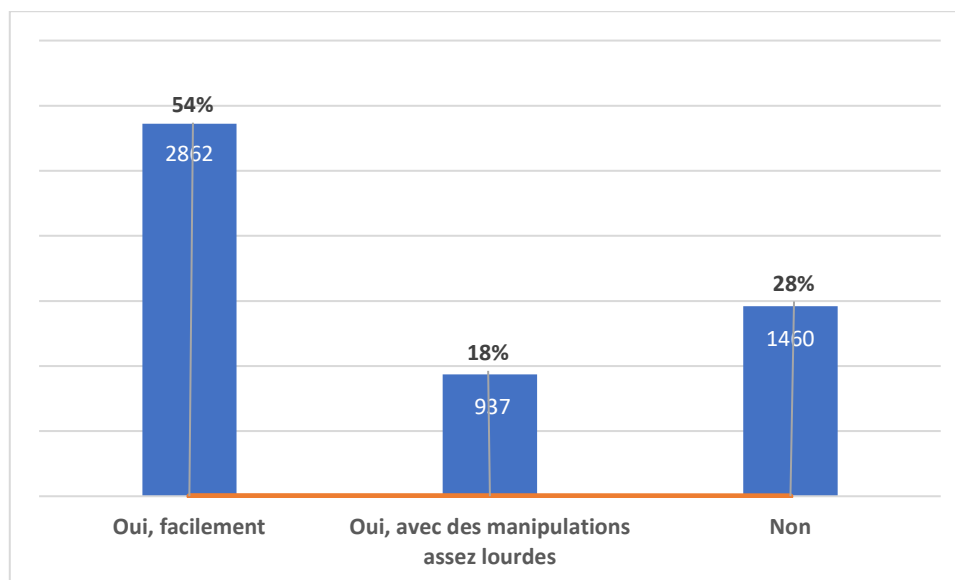
Tableau 51 : Existence d'un espace distinct pour les repas

Espace repas distinct	Nombre	Répartition
Oui	3053	58%
Non	2201	42%

Source : 21 non enseignants

5.8 54% des crèches peuvent cloisonner facilement les espaces, 28% n'ont pas de possibilité de cloisonnement des espaces

Tableau 52 : Possibilité de cloisonner ou décroisonner la crèche selon les activités



Source : Questionnaire mission ; 16 non renseignés

5.9 20% des crèches ne disposent pas d'une salle de repos pour les personnels séparés de l'espace d'accueil des enfants

Tableau 53 : Existence d'une salle de repos pour les personnels séparée de

Salle de repos	Nombre	Répartition
Oui	4198	80%
Non	1062	20%

Source : 15 non renseignés

5.9.1 28% des crèches associatives ne disposent pas de salle de repos pour les personnels, ce taux est de 19% dans les crèches publiques et 13% dans les crèches commerciales.

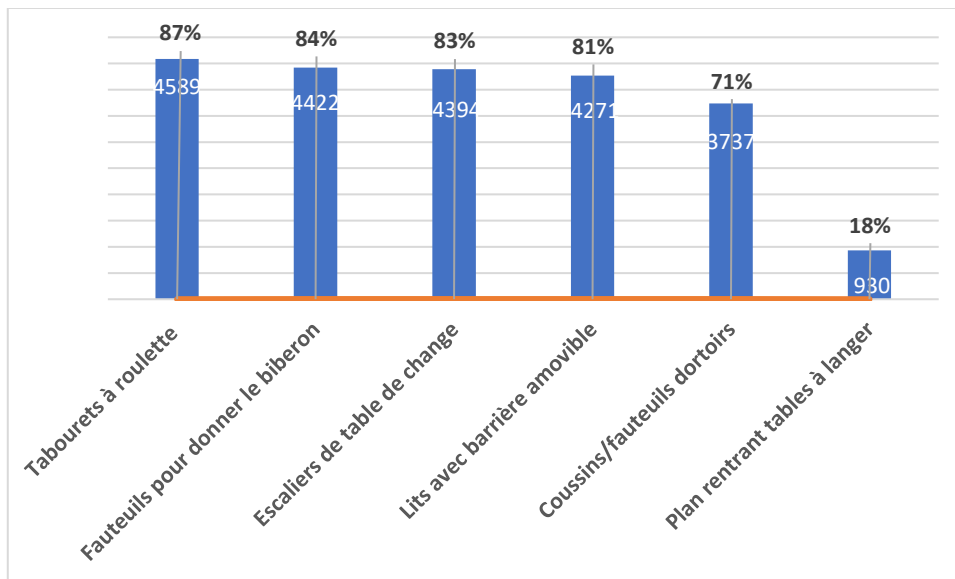
[71] Les halte-garderie et les crèches parentales sont les moins bien équipées en salle de repos (54 et 44% d'entre elles). Près d'un tiers des micro-crèches (27%) ne disposent pas de salle de repos, ce taux est significativement plus faible dans les multi-accueil mais atteint néanmoins 15%.

Salle de repos pour les personnels	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Non	20%	15%	27%	54%	44%	28%	13%	19%	20%	20%

5.10 45% des EAJE répondants disposent d'au moins 5 des 6 matériels du quotidien listés par la mission qui contribuent à prévenir les troubles musculosquelettiques (tabouret à roulettes, fauteuil pour donner le biberon, escalier de table de change, lits avec barrières amovibles, coussins/fauteuil dans les dortoirs, plan rentrant table à langer)

[72] Les matériels cités présentent la caractéristique de faciliter les mouvements et déplacements des professionnels, les équipements pour les dortoirs ainsi que les plans rentrants pour les tables à langer sont moins souvent à disposition des professionnels. 13 et 16% des établissements ne disposent pas de tabourets à roulette ou encore de fauteuil confortable pour donner le biberon. Ces taux sont importants à considérer compte tenu de l'importance de l'inconfort qu'il en résulte et des risques de troubles musculosquelettiques (jambes, dos, épaules, genoux...)

Tableau 54 : Matériels à disposition (prévention TMS)



Source : Questionnaire mission

[73] Les configurations relevées les plus fréquemment en croisant les réponses des responsables de crèche :

- 11% (soit 558) disposent de tous les éléments proposés dans le questionnaire :
 - Fauteuils pour donner le biberon ;
 - Tabourets à roulette ou autre chaise pour adultes permettent de s'installer au niveau des enfants
 - Lits à barreaux avec barrière amovible
 - Plan rentrant pour les tables à langer
 - Escaliers d'accès à la table de change pour les enfants
 - Coussins/matelas/fauteuils pour les professionnels dans les dortoirs
- 34% (soit 1783) :
 - Le même équipement sans
 - Les plans rentrants pour les tables à langer
- 11% (soit 573)
 - Le même équipement sans
 - Les plans rentrants pour les tables à langer
 - Les coussins/matelas/fauteuils pour les professionnels dans les dortoirs

5.10.1 Globalement, ce sont les crèches publiques et les multi-accueils qui sont les mieux équipés. Les fauteuils pour donner le biberon et les coussins/matelas /fauteuil dans les dortoirs font parfois grandement défaut.

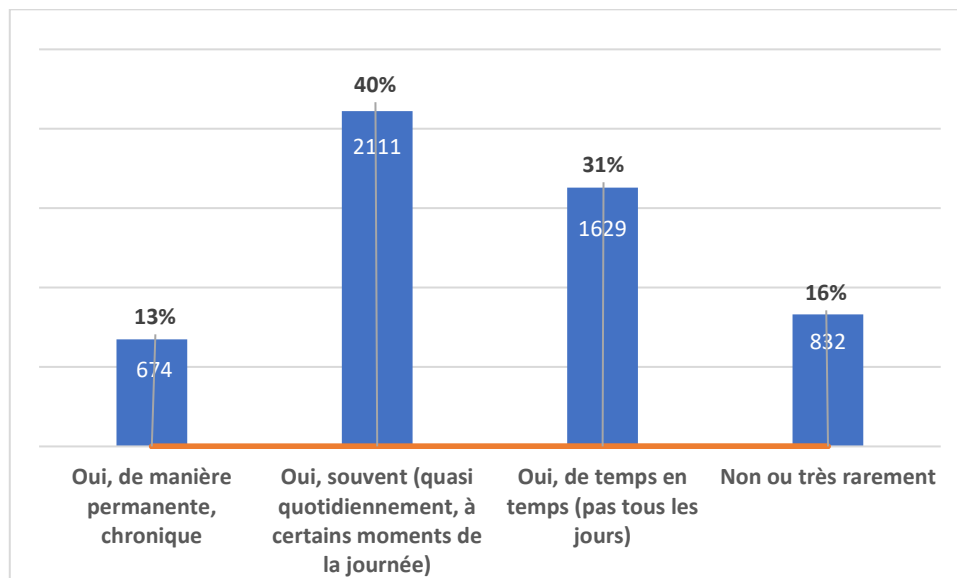
[74] La mission a pu constater que des personnels s’asseyaient à même le sol pour aider les enfants à manger, leur donner le biberon ou pour les accompagner lors de l’endormissement, d’autres points de difficultés ont également été exposés (portage des enfants sur la table de change ; lits à barreaux avec barrière fixe, impossibilité de glisser ses pieds sous la table à langer (dorsalgies).

Tableau 55 : Matériels à disposition selon les types de crèches et les statuts juridiques

Part des crèches disposant de divers matériels prévenant les TMS	Ensemble des crèches (5275)	TYPE DE CRECHE				Statut juridique des crèches		
		Crèche multi accueil, crèches classiques	Micro crèche	Halte-Garderie	crèche parentale	crèches associatives	Crèches privées commerciales	Crèches publiques
Tabourets à roulette ou autre chaise pour adultes permettent de s'installer au niveau des enfants	87%	90%	83%	78%	75%	83%	86%	91%
Fauteuils pour donner le biberon	84%	87%	83%	50%	64%	79%	87%	85%
Escaliers d'accès à la table de change pour les enfants	83%	87%	75%	70%	78%	80%	82%	86%
Lits à barreaux avec barrière amovible	81%	86%	71%	67%	73%	83%	73%	84%
Coussins/matelas/fauteuils pour les professionnels dans les dortoirs	71%	73%	68%	62%	73%	66%	70%	74%
Plan rentrant pour les tables à langer	18%	17%	21%	15%	6%	15%	23%	16%

5.11 53% des responsables de crèche relève un niveau sonore trop élevé pour les adultes et les enfants de façon permanente ou quotidienne. Seulement 16% des responsables de crèche ne relève jamais ce problème ou très rarement.

Tableau 56 : Existence d’un niveau sonore trop élevé pour les adultes et les enfants



Source : 29 non renseignés

5.11.1 Les niveaux sonores trop élevés sont particulièrement signalés dans les multi-accueil et les crèches publiques (61% souvent et de façon constante). Les micro-crèches sont les moins touchées (36%) même si ce taux reste important.

Niveau sonore trop élevé	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Oui, de manière permanente, chronique	13%	15%	6%	15%	12%	12%	7%	17%	15%	7%
Oui, souvent	40%	44%	30%	36%	45%	41%	33%	44%	44%	28%
Sous-total souvent et constant	53%	60%	36%	51%	57%	54%	39%	61%	58%	35%
Oui, de temps en temps	31%	29%	37%	32%	29%	31%	36%	28%	30%	36%
Non ou très rarement	16%	12%	27%	18%	14%	15%	24%	11%	12%	28%

5.12 49% des établissements fonctionnent avec une lumière inconfortable, non modulable

Tableau 57 : Fonctionnement avec une lumière inconfortable, non modulable

Lumière inconfortable, non modulable	Nombre	Répartition
Non	2680	51%
Oui	2553	49%

Source : 42 non renseignés

5.12.1 57% des responsables de crèches publiques signalent une lumière inconfortable, 50% de ceux qui dirigent des crèches privées associative et enfin ce taux est de 31% en crèche commerciale

Tableau 58 : Fonctionnement avec une lumière inconfortable selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Lumière inconfortable, non modulable	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
Oui	49%	54%	32%	55%	53%	50%	31%	57%	54%	30%

5.13 Expression libre portant sur l'architecture, les espaces intérieurs et extérieurs...

[75] 1321 responsables de crèches ont apporté des précisions soit 25% des répondants. Les préoccupations des responsables portent sur les extérieurs, les aménagements intérieurs, les éclairages, les dortoirs et les niveaux sonores :

Tableau 59 : Fréquences des mots

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Salle	676	3,73
Espace	638	3,57
Enfants	435	2,43
Crèche	244	1,36
Extérieur	223	1,25
Aménagement	219	1,01
Lumière (éclairage...)	178	0,99
Dortoirs	162	0,91
Manque (insuffisant)	152	0,74
Sonore + bruit	143	0,70

Source : Questionnaire mission, mots les plus fréquents (tri par synonymes), logiciel NVIVO

5.13.1 De nombreux commentaires favorables à l'implication des équipes auprès des architectes afin d'éviter les erreurs grossières de conception des crèches

Commentaires critiques :

« Très souvent la disposition des espaces par les architectes n'est pas conçue pour des crèches. Il n'en reste pas moins que les espaces sont **jolis mais non fonctionnels** (salle de bain excentrées par exemple ou sans visibilité) »

« **Les envies et idées de grands espaces et d'open space des architectes sont à bannir absolument !** De même qu'on ne conçoit pas un plan de crèche comme un maison avec un espace jour et un espace nuit ... dans une structure **chaque dortoir doit être attenant à la section d'âge correspondant ! (ne pas tous les regrouper en enfilade)**. Quand est-ce qu'on écouterà les professionnels du terrain ! »

« Pas d'aération possible du bureau de la directrice et de la salle de pause (structure neuve, créée en 2016), refus de l'architecte car pour lui la VMC est plus efficace que des fenêtres qui s'ouvrent pour **renouveler l'air d'une pièce. Dommage pour le COVID, les mauvaises odeurs et le bien-être au quotidien tout simplement...** »

« Une crèche totalement refaite en 2010 dans des murs vieillissants ... un architecte qui s'est fait plaisir mais des locaux **peu fonctionnels** construits avec du matériel de piètre qualité. »

« Les espaces sont mal répartis, **grande salle commune et une mini salle d'activité**, un seul dortoir pour 15 grands, les architectes privilégient bien souvent l'esthétique au pratique pour les différentes tranches d'âge, haut plafond qui résonnent grandes baies vitrées mais qui sans volets alors que l'on est dans le sud et que le soleil tape...bref locaux mal adaptés »

Commentaire positifs :

« Structure récente, nouveau bâtiment, lumineux, **travaillé avec l'architecte au moment de la conception**, espaces dédiés comme l'espace snoezelen, cocooning, motricité, etc...l'espace extérieur est **aménagé et réfléchi aux besoins des enfants** (structure à grimper, tipi, cuisine extérieure, potager, parcours sensoriel géant, repas pris à l'extérieur, etc... L'éveil à la nature est écrit dans le projet pédagogique (c'est notre point fort et notre fil conducteur)

« En tant que gestionnaire EJE, j'ai conçu les espaces de la crèche avec des architectes. Nous avons eu la chance d'aménager un plateau, au plus proche de mes critères de **qualité de vie dans une micro-crèche, tant pour les enfants que pour les professionnelles**. C'est aujourd'hui très apprécié. »

5.13.2 De nombreux commentaires portent sur la lumière du jour et la lumière artificielle

[76] Pour mémoire, le référentiel bâtimentaire comporte les éléments suivants :

- « Les espaces d'accueil des enfants disposent d'une source de luminosité naturelle directe »
- « Les dispositifs d'éclairage artificiel sont équipés, autant que possible, de variateurs. Un taux d'éblouissement inférieur à 19 UGR est recommandé pour les dispositifs d'éclairage situés au plafond. »

Commentaires critiques :

Absence de variateurs : « les lumières de la pièce de vie sont trop fortes, aveuglantes pour les bébés au sol. Pas de modulateur de lumière »

Manque de luminosité naturelle :

« L'un de nos micro-crèches n'est pas très lumineuse avec **beaucoup de vitrophanie** et des lumières artificielles allumées toute la journée toute l'année même quand il y a un grand soleil extérieur. »

« Le bâtiment est récent (2013) mais manque cruellement de lumière naturelle, les lumières sont constamment allumées. »

Lumière artificielle déclenchée par un détecteur de mouvement (très gênant) :

« La lumière = néons qui se déclenche au mouvement, ou par télécommande, trop forte = fatigue »

« Pas d'interrupteur pour la lumière (détecteur de mouvements) : luminosité intense et permanente toute la journée même en été »

« Pas d'interrupteur donc la lumière reste constamment allumée »

« Nous avons une lumière qui s'allume automatiquement au moindre passage (grâce à un détecteur de mouvement) et qui traverse la fenêtre de surveillance du dortoir des bébés, pouvant gêner leur endormissement. »

Pas de fenêtre à hauteur d'enfant

« Peu (voire pas) de fenêtre à hauteur d'enfant leur permettant de voir l'extérieur »

5.13.3 Fenêtre et aération

[77] Pour mémoire, le nouveau référentiel bâtimentaire comporte les éléments suivants :

- Les espaces intérieurs d'accueil des enfants et des professionnels disposent de préférence de fenêtres munies d'ouvrants permettant une **ventilation naturelle**.

- Les sanitaires, les espaces de sommeil, salle de jeux d'eau, halls et couloirs peuvent disposer de ventilation mécanique contrôlée ou d'ouvrants en second jour.

Commentaires critiques :

« Fenêtre fixe en salle de pause, pas possible d'aérer. Bureau de la direction sans lumière du jour et sans aération naturelle (pas de fenêtre). » « Le bureau de direction ne dispose d'aucune fenêtre "effet boîte". » une dizaine de signalement de bureau ou de salle de pause sans fenêtre

« Dortoirs sans fenêtre problème aération » « pas de fenêtres qui s'ouvrent, donc difficulté d'aération »

« Pas d'espace extérieur, pas de fenêtres dans les salles de vie d'enfants »

« Aucune fenêtre ouvrante excepté un imposte au-dessus de la porte d'entrée, pas de visibilité car baie vitrée occulté par une vitrophanie opaque jusqu'au plafond dans toutes les pièces. »

« Nous avons des grandes fenêtres que nous ne pouvons pas ouvrir lorsque les enfants sont présents, car ils pourraient sortir de la crèche. Nous n'avons pas d'oscillo battant. »

« Structure avec une seule façade qui donne sur l'extérieur, une seule porte pour aérer. Pas de fenêtres pour les dortoirs. »

« Les fenêtres de l'espace de vie des enfants ne peuvent pas s'ouvrir. »

Importance de pouvoir aérer les salles de change et salle de bain (tout comme les dortoirs et les cuisines) : « Salle de change sans fenêtre donnant sur l'extérieur » « Pas de fenêtre dans la salle de change et espace trop petit » « espace change sans ouvertures (fenêtre) » « salle de changes sans fenêtres pour aération » « Salle de changes sans fenêtres en plein milieu de l'espace de vie ». « Nous n'avons pas assez d'ouverture pour ventiler les espaces (espaces de change sans possibilité d'ouvrir les fenêtres. » « Pas de fenêtre dans les salles de bain »

Commentaires positifs :

« La structure est équipée de grandes fenêtres bien orientées. »

« Des travaux de réaménagements ont été fait cette année pour ajouter des fenêtres car nous n'avions aucune ouverture à part les sorties de secours pour aérer. Des stores extérieurs ont également été installés pour la période estivale car il y a de grandes baies vitrées orientées plein sud et c'était très difficile en été »

5.13.4 Salles de Pauses

Commentaires critiques :

Pas de salle de pause

« Sans salle de pause on est toujours dans le lieu même pour manger et pas de possibilité de faire 5 minutes de pause pour un café sans laisser la collègue seule avec tous les 10 enfants (nous sommes une petite crèche) quelques fois avec une stagiaire. »

« Pas de salle de pause pour le personnel ni de salle de réunion, ce qui manque énormément. »

« Pas de salle de pause dédié pour le personnel, donc pas de réelles pauses »

« Il n'y a pas de salle de repos/pause pour le personnel. Ainsi, le personnel déjeune soit à l'extérieur soit dans le bureau de la gestionnaire et de la référente technique (le choix est à leur initiative et convenance) »

« Pas de table et chaises à hauteur d'adultes et pas de salle de pause, nous mangeons sur le mobilier des enfants dans la salle de vie. »

« Prise de pause-café dans la salle de jeux en présence des enfants »

« Notre micro_crèche est très petite. Aucun aménagement n'est prévu pour les adultes : pas de bureau, pas de salle de pause, pas de mobilier adapté aux adultes... »

Salle de pause inadaptée voire insalubre ou impossible à rejoindre (impossibilité de s'éloigner des enfants)

« Notre salle de pause est un Algeco à l'extérieur de la crèche qui sert d'insectarium, qui prends l'eau et non isolé. » « La salle de pause et le bureau ressemblent à des placards. » « De plus, la salle de pause des professionnelles est dans des sanitaires du pole associatif. Cela n'est pas agréable pour elle. »

Le bureau du directeur fait souvent office de salle de pause (plusieurs fois cité) : « Pas de réelle salle de pause puisque c'est aussi mon bureau... »

« l'office de cuisine en liaison froide fait aussi office de salle de pause pour les agents. »

« Le personnel est peu remplacé lors d'arrêt maladie ce qui parfois nous oblige à réduire l'amplitude horaire et/ou le nombre d'enfants accueillis ou à faire 8h-18h à 2 agents donc sans pause. »

« Et le personnel ne dispose d'aucun espace réservé pour leurs pauses. Nous nous rendons à la cafétéria de l'hôpital (crèche hospitalière) où déjeunent également des parents de la crèche puisqu'une partie de nos berceaux est réservés aux salariés d'ici. Ce n'est pas forcément un réel temps de pause. »

« Salle de pause où l'on peut manger à 3 alors que 8 agents font leur pause en même temps. »

5.13.5 Les dortoirs sont régulièrement cités, peu ou pas conformes à la réglementation

[78] Pour mémoire, le référentiel bâtimentaire comporte les éléments suivants concernant les espaces de sommeil :

- Pour favoriser le sommeil des jeunes enfants, l'organisation de plusieurs dortoirs est recommandé.
- La surface de chaque espace de sommeil respecte le ratio de 7 m² pour le premier couchage puis 1 m² par couchage au-delà, selon la capacité autorisée.
- Lorsque l'aménagement prévoit l'organisation d'espaces de sommeil dédiés, des allèges vitrées sont installées sur les parois séparant les espaces de sommeil de l'espace d'accueil, en cohérence avec la hauteur de couchage des enfants, si l'organisation interne de l'établissement ne prévoit pas la présence permanente d'un professionnel auprès des enfants pendant leur sommeil.

Commentaires critiques :

Dortoirs trop exigus

« Pas assez de places dans les dortoirs pour respecter le décret, par rapport aux nombres de lits. » « Manque de place dans les dortoirs » « Les dortoirs sont trop petits » « Les dortoirs sont petits et biscornus : difficile de rentrer les lits. » « Les dortoirs pour les plus grands ont été mal conçus et sont trop petits au regard de la nouvelle réglementation bâtimentaire » « **lits doubles car dortoirs trop petits** »

« Pas de dortoirs, les lits sont dans les salles y compris chez les bébés.../...crèche très vétuste »

« Nous ne disposons que d'un seul dortoir dans la structure ce qui complique un peu les temps de sommeil des enfants d'âges différents. »

« Les 2 dortoirs (grands et bébés) sont petits au point que les professionnelles ont du mal à s'installer auprès des enfants pour les aider à s'endormir et au point que si le nombre de "grands" est supérieur au nombre de lits disponibles dans le dortoir qui leur est dédié, certains sont obligés de repasser dans le dortoir des bébés et, donc, dans des lits à barreaux. »

Problème d'insonorisation des dortoirs :

« Les dortoirs ne sont pas assez insonorisés. » « Le niveau sonore trop élevé est dans les dortoirs car ils sont collés à la pièce de vie donc ils peuvent être réveillés à cause de ça. » « Les dortoirs doivent être mieux isolés du bruit sonore de la salle de vie. » « Isolation phonique inexistante entre les dortoirs et la salle de vie. » « Grand volume sous plafond qui offre de la résonnance manque isolation des dortoirs entre autres » « L'insonorisation dans les dortoirs est insuffisante, les bruits de la salle d'éveil peuvent empêcher le sommeil des enfants » « Insonorisation très faible, la qualité des matériaux d'isolation est très fine, de ce fait nous entendons les bruits des salles de vies au sein des dortoirs. »

5.13.6 Problèmes d'audition consécutifs aux nuisances sonores, impact sur les enfants (excitation, fatigue, troubles du sommeil). Des professionnels utilisent des bouchons d'oreille et cette question préoccupent les services « environnement » de certaines ARS et la médecine du travail

« Mauvaise insonorisation : perte d'audition avérée du personnel et agitation fréquente du groupe d'enfant à cause du bruit, inapproprié pour les bébés »

« Problème de puit de jour qui crée de fortes nuisances au niveau sonore d'où des difficultés d'audition par moment, de la fatigue, de l'irritabilité tant chez les adultes que chez les enfants. »

« Des bouchons d'oreille viennent d'être réalisés pour l'ensemble du personnel suite à une demande du CHSCT »

« Les espaces d'accueil des enfants sont assez sonores et cela est dû au nombre d'enfants accueillis : 24 maximum par unité de vie et à l'accueil en âges mélangés. Certaines professionnelles ont pu avoir des bouchons d'oreilles mais cela s'avère inconfortable pour travailler. »

« Des bouchons d'oreilles pré moulés ont été proposés aux agents et finalement peu utilisés. Intervention de la médecine du travail, il y a quelques années afin de mesurer l'intensité sonore des locaux. »

« Bouchons d'oreilles personnalisés pour les professionnelles »

« La structure résonne beaucoup, nous sommes parfois obligés de travailler avec des bouchons d'oreilles. L'équipe est équipée de bouchons d'oreille sur mesure »

« L'espace n'est pas adapté pour accueillir 32 enfants dans une seule salle séparée seulement par une barrière. Le niveau sonore est alarmant et le groupe reste sourd à nos demandes »

« Nous manquons de pièce pour séparer les groupes d'enfants permettant une diminution des décibels et une meilleure prise en charge des enfants. »

« Pour le bruit les professionnelles sont équipées de prothèses auditives qui réduisent de 15 décibels l'intensité du son. Prothèses faites sur mesure par un prothésiste. Crèche pilote pour ce matériel. »

« Ancienne crèche qui résonne énormément, un niveau sonore important en particulier au moment des repas chez les bébés, et plus encore chez les moyens et grands »

« Des grandes pièces avec beaucoup de fenêtres ce qui amplifie considérablement la nuisance sonore et des plafonds hauts. Demande faite pour des panneaux acoustiques mais trop onéreux. »

« Le niveau sonore qui peut être parfois élevé n'est pas lié à l'architecture (pas d'effet de résonance par exemple) mais aux enfants eux-mêmes. »

« La haute hauteur sous plafond provoque une augmentation du volume sonore. Même quand les enfants sont calmes »

« Niveau sonore trop élevé qui n'est pas lié à l'établissement mais plutôt au travail en crèche en général (un enfant ne reste pas silencieux, et 15 à 24 enfants dans la même section amène beaucoup de bruits) »

« Hauteur sous plafond très haute favorisant une ambiance sonore désagréable »

« Le niveau sonore de la pièce reste très élevé car tous les enfants vivent dans la même salle de vie qui est cloisonnée par un meuble bas. (40 enfants) »

« L'ensemble de l'équipe y compris la directrice adjointe et la directrice sont dans une ambiance bruyante toute la journée, le niveau sonore est très élevé puisque nous sommes avec des enfants de deux mois et demi à deux ans et en début d'année les enfants ont entre deux mois et demi et un an. Notre collectivité nous a retiré les enfants de deux ans à trois ans ce qui a complètement déséquilibré les structures et obligent les professionnelles à travailler qu'avec des nourrissons donc beaucoup plus de travail. Beaucoup d'adaptation dans une même année. Parfois jusqu'à 55. »

« L'atrium ou espace de motricité est conçu avec un toit cathédrale sonore »

« Rabaissement du plafond pour les nuisances sonores mais encore bruyant parfois »

« Dans l'autre micro-crèche, l'espace est beaucoup plus petit et très mal isolé. Le niveau sonore est élevé quand il y a 12 enfants et certains enfants ne sont pas sécures car il y a beaucoup de mouvements autour d'eux »

« Le niveau sonore dépend davantage de la capacité des professionnelles à gérer les émotions et l'excitation des enfants qu'à l'aménagement de l'espace » ...

« Nous ne pouvons donc pas beaucoup sortir, ce qui est non négligeable sur le niveau sonore du groupe et l'énerverment en fin de journée surtout. Pourtant, cette crèche a pu obtenir l'augmentation de l'agrément à 12, ce qui était difficilement envisageable pour moi sans espace extérieur (où sont les principes de la Charte d'accueil du jeune enfant ?!) »

« Personne de l'équipe attentive au niveau sonore, alerte si bruit quotidien trop élevé ce qui signifie un réajustement des pratiques : petits groupes, positionnement professionnel ... ».

« Architecture modernes, pas très fonctionnelle, le niveau sonore très élevé.

« Espaces adaptés pour répondre aux différents besoins des enfants permettant de réguler le niveau sonore dans les différents espaces. Sur les temps de repas, le niveau sonore peut être élevé parfois »

« La modération des bruits est notre préoccupation actuelle, suite à la journée d'information proposée par l'ars sur la qualité de l'environnement sonore dans les structures »

« Une seule pièce de vie très grande et lumineuse mais extrêmement sonore pour 18 enfants. »

« Très beau bâtiment récent avec domotique, accès direct au jardin clos et revêtement cassant le son au plafond, mais cela n'empêche pas le niveau sonore quand les enfants crient en jouant ou pleurent. »

« Le fond sonore est lié à la VMC »

« 20 enfants dans une pièce de 60 m² : bébés, moyens et grands. Cela crée un niveau sonore assez élevé. Les chercheurs en neurosciences disent qu'à partir de 9ème enfant dans une pièce le niveau de cortisol (hormone du stress) double ! Et ils nous alertent que le cortisol est néfaste pour le développement du cerveau d'un jeune enfant ! »

« Plafond très haut ce qui provoque des problèmes d'insonorisation »

« Le niveau sonore concerne essentiellement les pleurs voire cris de certains enfants à certains moments de la journée - enfants troubles du comportement »

« Pas de séparation sonore entre le groupe des bébés et des moyens générant un niveau sonore élevé. »

« Actuellement nous sommes dans des "Algeco" vieux de 30 ans en métal sans vestiaire, sans salle de repos, sonore et mal isolés 1 pièce et 2 dortoirs avec des lits lourds à manipuler chaque jour. De ce fait les dortoirs servent aussi de salle d'activités. »

« Le niveau sonore est en effet souvent élevé et il existe pourtant des coussins acoustiques au plafond dans la salle d'éveil. Nous y remédions aussi "en posant nos voix" et en nous exprimant plus doucement. »

« Locaux non fonctionnels, très exigus et ne permettant pas d'aménager des installations confortables (pas d'escalier escamotable pour accéder aux plans de change et pas la place d'en avoir; un seul fauteuil installé dans toute la crèche pour donner les biberons, superficie bien en-deçà de la réglementation dans tous les locaux y compris les dortoirs) et un niveau sonore extrêmement élevé relevé par tous les salariés y compris la directrice qui a du mal à se concentrer lorsqu'elle est au bureau! »

« C'est un bâtiment neuf dont les pro n'ont jamais été consulté et très peu adapté aux enfants de moins de trois ans pour laquelle la PMI ne signale que très peu de chose chaque année dans le compte rendu de leur visite annuelle. Une étude sonore est en train d'être réalisée à ma demande auprès de la médecine préventive, ainsi que l'achat de matériel ergonomique a été demandé pour pallier les difficultés croissantes des agents en poste. »

« Niveau sonore = VMC qui fait un bourdonnement incessant »

« Niveau sonore encore élevé malgré les travaux acoustiques réalisés »

« Nous rencontrons un état émotionnel de stress lié au niveau sonore, ce problème est enfin pris en compte nous attendons l'installation de plaques acoustiques. »

« Grands espaces intérieurs qui favorisent un niveau sonore élevé ».

« Des plafonds hauts, qui donnent des pièces pas toujours très bien chauffées et sonores.espaces mal insonorisés, sans cloisonnement (à prévoir dans budget 23) »

« Le volume sonore est bien trop important du fait de la hauteur sous plafond ce qui provoque un inconfort important chez les enfants et les professionnels. »

« Nous manquons d'un espace dortoir supplémentaire afin que les enfants n'aient pas à dormir dans la pièce de vie. Nous pensons que pour les enfants, dormir dans un espace de vie trop éclairé, malgré nos efforts pour faire baisser la luminosité et dans un lieu de passage important (parents, professionnels), n'est pas opportun ».

« Niveau sonore élevé car pièce ouverte et non cloisonnée. La capacité de 30 enfants fait aussi que le niveau sonore est élevé »

« Crèche récente réfléchi et conçue pour privilégier l'ergonomie de l'équipe. Toujours des nuisances sonores par moment surtout quand plusieurs enfants pleurs en même temps »

« Ancienne crèche qui résonne énormément, un niveau sonore important en particulier au moment des repas chez les bébés, et plus encore chez les moyens et grands »

« La médecine du travail est venue faire des études sonores et de luminosité. Nous avons mis en place de nouveaux aménagements en fonction de leur préconisation. »

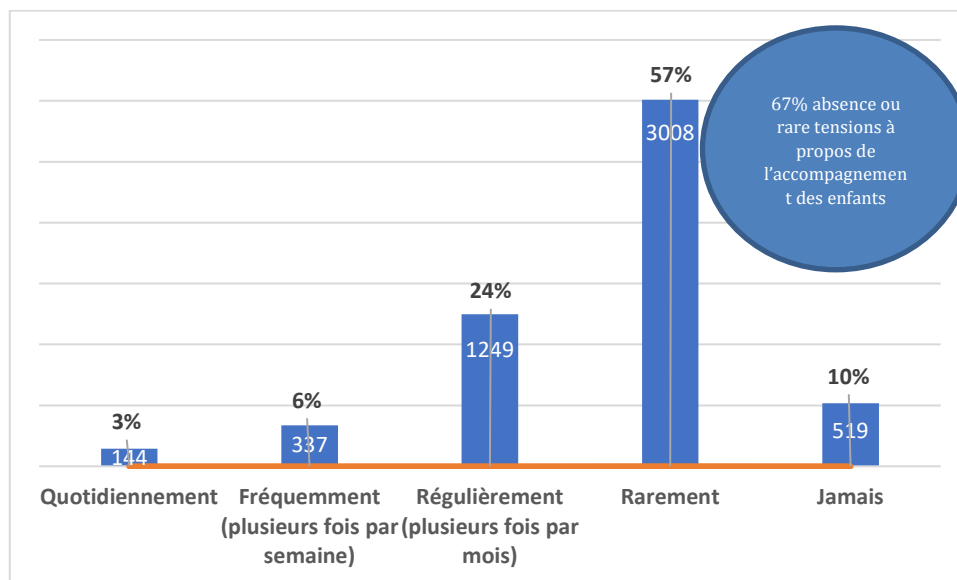
« Le bâtiment lui-même est assez sonore (ancienne construction non restructurée);le personnel est parfois bruyant mais ne s'en rend plus compte. »

« Des bouchons d'oreilles pré moulés ont été proposés aux agents et finalement peu utilisés. Intervention de la médecine du travail, il y a quelques années afin de mesurer l'intensité sonore des locaux »

6 Management des équipes

6.1 33% des directeurs relèvent des oppositions, des frictions au sein des équipes dans les approches sur l'accompagnement des enfants (24% régulièrement, 6% fréquemment et 3% quotidiennement)

Tableau 60 : Fréquence des oppositions et frictions dans les équipes sur les approches sur l'accompagnement des enfants



Source : Questionnaire mission, 18 non renseignés

6.1.1 Les avis des directeurs convergent quelles que soient leurs formations initiales, seuls les responsables ayant bénéficié d'une autre formation qu'EJE, PUER, IDE, Psycho-motricien et AP relèvent significativement moins souvent ces tensions (80% considèrent que cela ne survient pas ou rarement)

Tableau 61 : Fréquence des oppositions et frictions dans les approches sur l'accompagnement des enfants selon la formation initiale du répondant

	TOTAL	Avis selon la formation du directeur /réfèrent					
mésentente attitude envers enfant		EJE	PUER	IDE	Psycho-motricien	AP	AUTRE
rarement ou jamais	67%	66%	64%	67%	65%	77%	80%
		NS	NS	NS	NS	NS p=0,19	Significatif * p=0,01

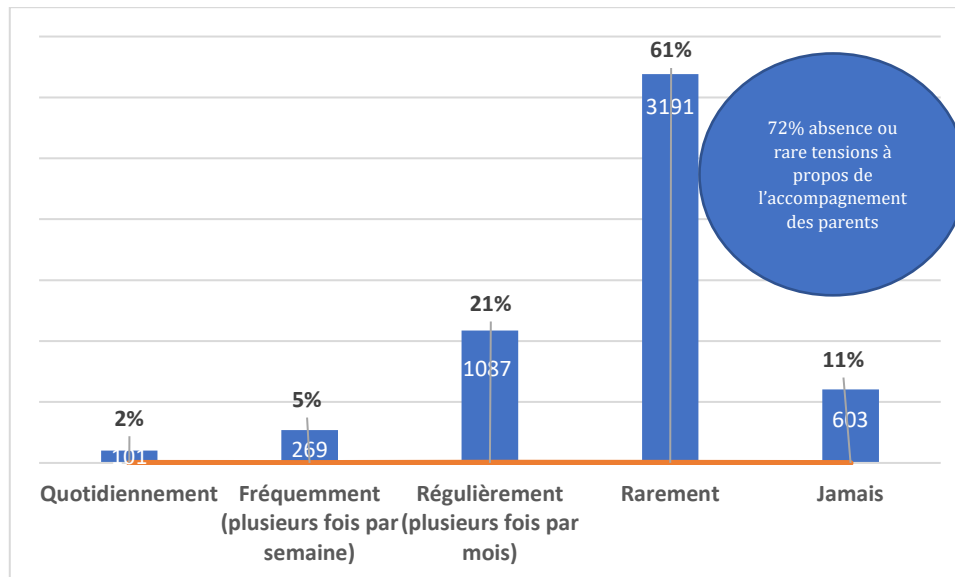
6.1.2 Les directeurs et référents techniques de micro-crèche signalent significativement moins d'opposition et de friction dans les approches sur l'accompagnement des enfants (75% ne les constatent jamais ou rarement). Il en est de même de façon globale pour les responsables de crèches PAJE.

Tableau 62 : Tableau 59 : Fréquence des oppositions et frictions dans les approches sur l'accompagnement des enfants selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

mésentente attitude envers enfant	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
rarement ou jamais	67%	64%	75%	68%	69%	69%	72%	63%	64%	76%
		NS p=0,18	Significatif * p=0,012	NS	NS	NS	NS p=0,11	NS p=0,11	NS	significatif *

6.2 27% des répondants signalent des oppositions et frictions concernant les approches sur l'accompagnement des parents (21% régulièrement, 5% fréquemment et 2% quotidiennement)

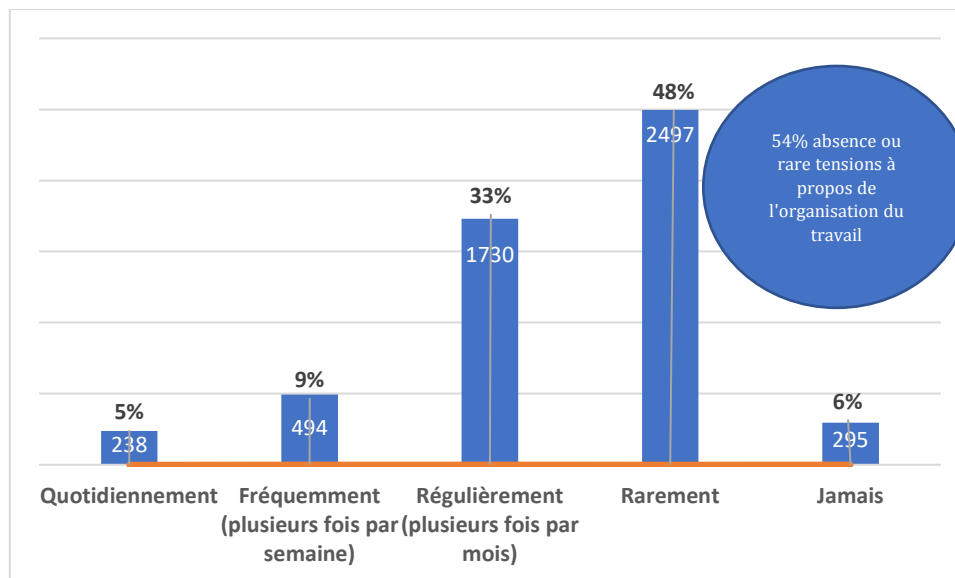
Tableau 63 : Fréquence des oppositions et frictions dans les approches sur l'accompagnement des parents



Source : Questionnaire mission 24 non renseignés

6.3 46% des responsables constatent des oppositions et frictions concernant l'organisation du travail (33% régulièrement, 9% fréquemment et 5% quotidiennement).

Tableau 64 : Fréquence des oppositions et frictions dans les approches sur l'organisation du travail



Source : Questionnaire mission ; 21 non renseigné

6.3.1 Les frictions et opposition portant sur l'organisation du travail sont significativement plus fréquentes dans les multi accueils (absent ou rare pour seulement 47% des répondants) et très significativement plus rares voir absentes dans les micro-crèches et plus généralement dans les crèches PAJE (absent ou rare pour 66 à 67% des responsables)

Tableau 65 : Fréquence des oppositions et frictions dans les approches sur l'organisation du travail selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Frictions organisation du travail	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
rarement ou jamais	54%	47%	67%	63%	50%	53%	59%	49%	49%	66%
		Significatif ** p=0,005	Significatif *** p<0,001	NS	NS	NS	Significatif * p=0,017	NS p=0,13	Significatif * p=0,048	Significatif *** p<0,001

6.3.2 Les responsables de crèches ont globalement les mêmes avis quelles que soient leurs formations initiales, seuls les « autres » formations que celles citées plus haut se démarquent par rapport à la moyenne (frictions rares à absentes pour 69% d'entre eux)

Tableau 66 : Tableau 63 : Fréquence des oppositions et frictions dans les approches sur l'organisation du travail selon la formation du responsable de la crèche

	TOTAL	Avis selon la formation du directeur /réfèrent					
frictions organisation du travail		EJE	PUER	IDE	Psycho-motricien	AP	AUTRE
rarement ou jamais	54%	52%	47%	51%	54%	65%	69%
		NS	NS p=0,06	NS	NS	NS p=0,051	Significatif *** p<0,001

6.4 70% des responsables de crèche déclarent avoir mis en place de l'analyse de la pratique

Tableau 67 : Séances d'analyse de la pratique déjà mise en place

Mise en place de l'analyse de la pratique	Nombre	Répartition
Oui	3647	70%
Non	1587	30%

Source : Questionnaire mission ; 41 non renseignés

6.4.1 Les réponses des directeurs à la question de la mise en place de l'analyse de la pratique selon leur formation ne varient pas significativement autour de la moyenne observée

Tableau 68 : Séances d'analyse de la pratique déjà mise en place, réponses selon les formations initiales des responsables/directeurs de crèche

	TOTAL	Réponse selon la formation du directeur /réfèrent					
Mise en place de l'analyse de la pratique		EJE	PUER	IDE	Psycho-motricien	AP	AUTRE
OUI	70%	71%	73%	66%	73%	59%	65%
		NS	NS	NS	NS	NS	NS

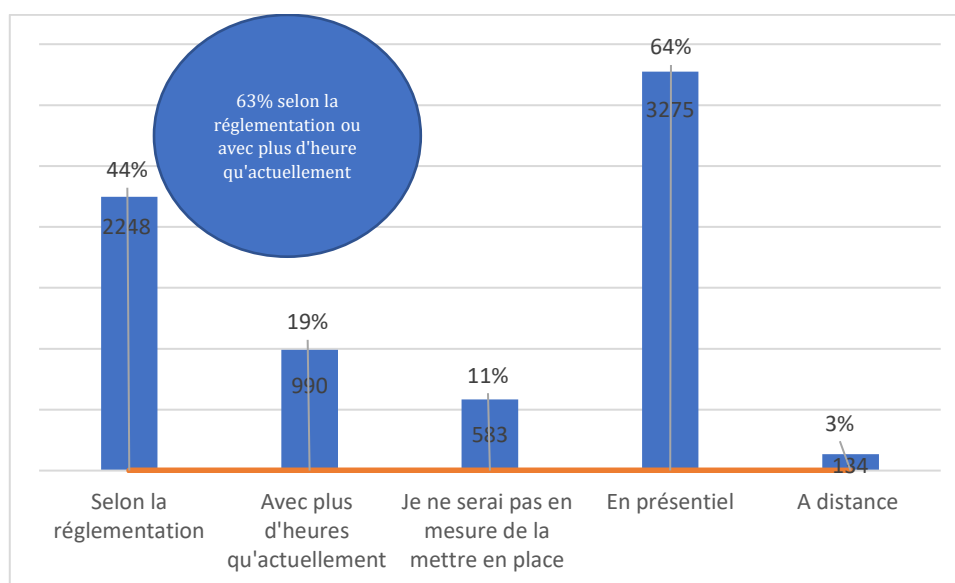
6.4.2 Les responsables des crèches privées commerciales et des crèches PAJE sont significativement moins nombreux à signaler la mise en place de l'analyse de la pratique (60 à 62%). 75% des privés associatifs et 72% des publics déclarent sa mise en place.

Tableau 69 : Séances d'analyse de la pratique déjà mise en place selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

Mise en place de l'analyse de la pratique	TOTAL	TYPE DE CRECHE				STATUT JURIDIQUE			Mode de financement	
		Multi-accueil crèche classique	Micro-crèches	Halte-Garderie	Crèches parentales	Privé associatif	Privé commercial	Public	PSU	Paje
OUI	70%	72%	64%	65%	81%	75%	60%	72%	73%	62%
		NS	NS, p=0,057	NS	NS	NS p=0,08	Significatif ** p=0,003	NS	NS	Significatif * p=0,02

6.5 11% des responsables de crèche signalent ne pas être en mesure de mettre en place l'analyse de la pratique prévue réglementairement à compter du 1^{er} janvier 2023

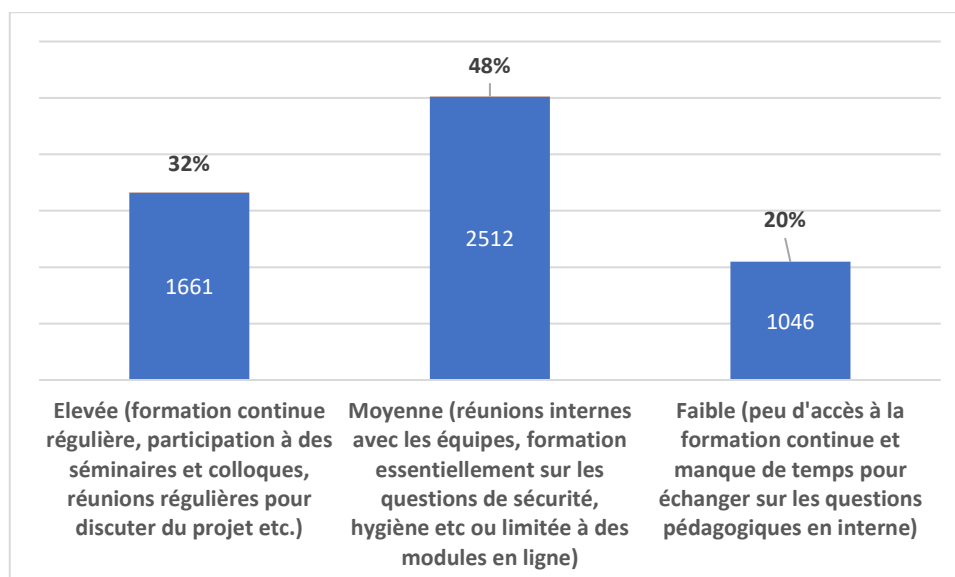
Graphique 10 : Modalités de mise en œuvre des séances d'analyse de la pratique à partir du 1er janvier 2023 (plusieurs réponses possibles)



Source : 187 non renseignés

6.6 48% des responsables de crèche évaluent la formation continue et l'accompagnement des équipes comme moyenne. Faible pour 20% d'entre eux.

Graphique 11 : Evaluation des directeurs portant sur la formation continue et l'accompagnement des équipes



Source : 56 non renseignés

6.7 Expressions libres portant sur les équipes, les questions de formation et d'analyse de la pratique

[79] 880 responsables de crèches ont apporté des précisions sur ces questions soit 17% des répondants. Les séances d'analyse de la pratique sont abordées dans le cadre plus général des formations et des réunions des équipes avec une préoccupation forte en terme de gestion des remplacements et de l'organisation de ces temps (hors présence des enfants)

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Formation dont 514 "formation continue"	954	6,36
Équipe	443	3,01
Temps	358	2,51
Pratique + analyse dont 192 "analyse de la pratique"	348	2,34
Réunions dont 165 "réunions pédagogiques"	285	1,96

Place (créneaux..)	243	1,51
Professionnelles	242	1,70
Manque (insuffisant...)	202	1,26
Remplacement dont 85 "difficultés de remplacement"	179	1,09
Enfants	178	1,25

6.7.1 Les possibilités de développer les formations continues et les séances d'analyse de la pratique sont extrêmement diverses selon les crèches

« 4 h de réunion/mois en dehors de la présence des enfants donc après la fermeture - 2h sur l'organisation 2 h analyse de la pratique Manque de réflexion et de concertation sur des projets à long termes, travailler le projet éducatif, participer à l'élaboration de protocoles en équipe. **Formation d'équipe 1 fois/an sur une journée de fermeture de la crèche - Formation individuelle proposée à chacune pour donner suite aux évaluations professionnelles à condition que la salariée l'accepte et que la mise en disponibilité soit possible.** »

« Beaucoup de formations par le groupe ou moi-même, mais cela est énergivore à préparer, suivre, et **le personnel est remplacé à l'heure en fonction du nombre d'enfants présents pour être juste dans la loi et pas en fonction des heures d'absence du pro en formation.** Beaucoup de réunions pendant la sieste car très difficile de rendre les heures supplémentaires. Le temps de ménage n'est que partiellement comptabilisé en-dehors du temps d'encadrement des enfants. Difficile de leur détacher du temps pour leurs projets ou prépare leurs activités. »

« Cela fait 2 ans que nous avons commencé les analyses de la pratique pro. **L'intervenante vient passer la matinée à la crèche pour observer et revient le soir, en réunion d'équipe pour échanger et faire part de ce qu'elle a vu. L'équipe lui dit au préalable le thème sur lequel elles veulent travailler.** Nous avons une réunion d'équipe 1 fois par mois, en dehors de la présence des enfants. Tous les ans, nous participons au colloque de Mozaïque d'enfance. Nous participons également aux formations de la CAF sur les malles pédagogiques, aux formations proposées par Mozaïque d'enfance. Tous les ans, nous faisons 2 journées pédagogiques pour avoir des formations communes. Et chaque professionnelle formule maximum 3 vœux de formation par an avec le CNFPT. »

« Cependant il reste dommage que l'offre de formation CNFPT reste peu élevée et peu diversifiée, **les formations privées restent trop chères pour la fonction publique** et nous ne pouvons malheureusement avoir accès à ce type de formation qui est pourtant demandé par l'équipe ce qui amène beaucoup de frustrations et mécontentements. »

« C'est la 1ère fois que nous allons faire les analyses de la pratique, j'ai dû me battre pour avoir ses séances »

« Cette année nous travaillons sur l'approche du sommeil du jeune enfant, la gestion de leurs émotions et sur le thème de la bientraitance. »

« **Complicé au niveau du remplacement des salariées en formations, c'est un grand frein, nous faisons beaucoup de formations en visio ou en intra sur des jours de fermetures** »

« Concernant les réunions, il est difficile d'en mettre en place autant que de besoins car elles s'ajoutent à des journées de travail »

« Depuis 25 ans nous avons des réunions d'analyse de pratique mensuelles auxquelles participe toute l'équipe. C'est un lieu de réflexion et de prise de décisions indispensable pour une bonne cohésion d'équipe et une remise en mouvement continue de notre projet et fonctionnement. »

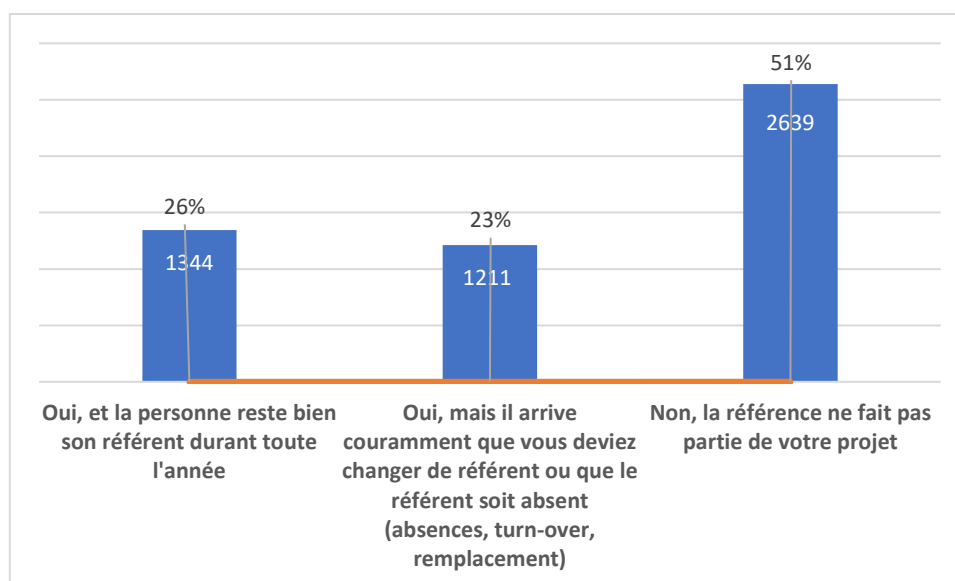
« Tous les membres de notre équipe, y compris les personnes occupant les postes technique (cuisine, entretien des locaux) ont une formation pour travailler avec les enfants et ont tous un temps de travail auprès des enfants dans leur emploi du temps. Ce qui permet une meilleure compréhension des contraintes liées à chaque poste de travail et des remplacements en internes facilités si besoin.

Difficile de proposer débats et réflexions en dehors de la présence des enfants, **les pros ne veulent pas forcément faire des heures en plus pour des réunions après une journée de travail fatigante** (travail relativement physique, bruit parfois...). Nous avons trop peu de temps de réflexion hors de la présence des enfants--> **pas de possibilité de rémunérer des heures supplémentaires (structure associative, pas d'augmentation des subventions depuis plus de 10 ans)**

7 Référence et période d'adaptation

7.1 51% des établissements répondants ne mettent pas en place la référence, elle ne fait pas partie de leur projet pédagogique

Tableau 70 : Attribution d'un référent stable à chaque enfant

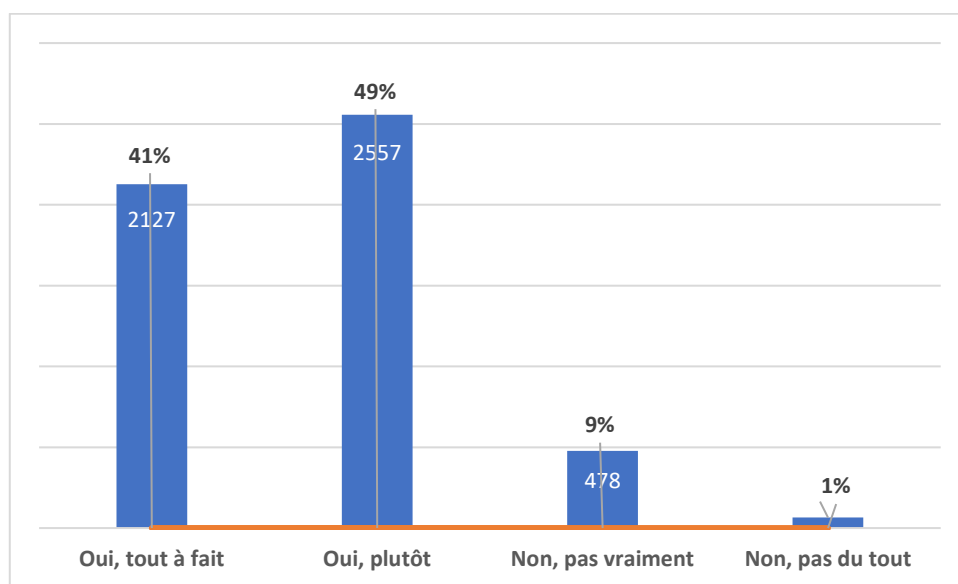


Source : Questionnaire mission ; 81 non renseignés

7.1.1 Les 1344 établissements qui appliquent complètement la notion de référence sont plus souvent publics (49% versus 45% pour l'ensemble des répondants), multi-accueils (73% versus 60%), en PSU (80% versus 75%), pilotés par des infirmières puéricultrices (26% versus 20%) et ont un taux d'encadrement « 1/5 et 1/8 » également plus fréquent (67% versus 60%)

7.2 90% des responsables de crèche considèrent que la durée de la période d'adaptation paraît suffisamment longue pour les enfants, pour leur permettre de s'installer dans l'accueil, d'avoir des repères

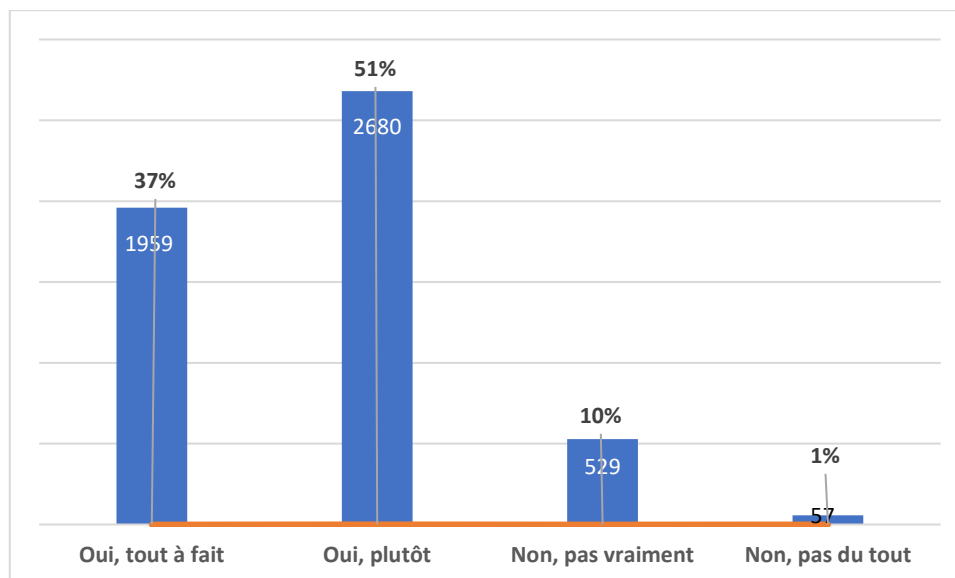
Graphique 12 : Suffisance de la période d'adaptation pour permettre aux enfants de s'installer dans l'accueil, d'avoir des repères



Source : Questionnaire mission 48 non renseignés

7.3 88% des responsables de crèche considèrent que la période d'adaptation paraît suffisamment longue pour les parents

Graphique 13 : Suffisance de la période d'adaptation pour permettre aux parents de laisser sereinement leur enfant



Source : Questionnaire mission ; 50 non renseignés

7.4 58% des responsables de crèche déclarent disposer d'interventions extérieures, régulières et variées

Tableau 71 : Intervenants extérieurs réguliers et variés au sein de la crèche

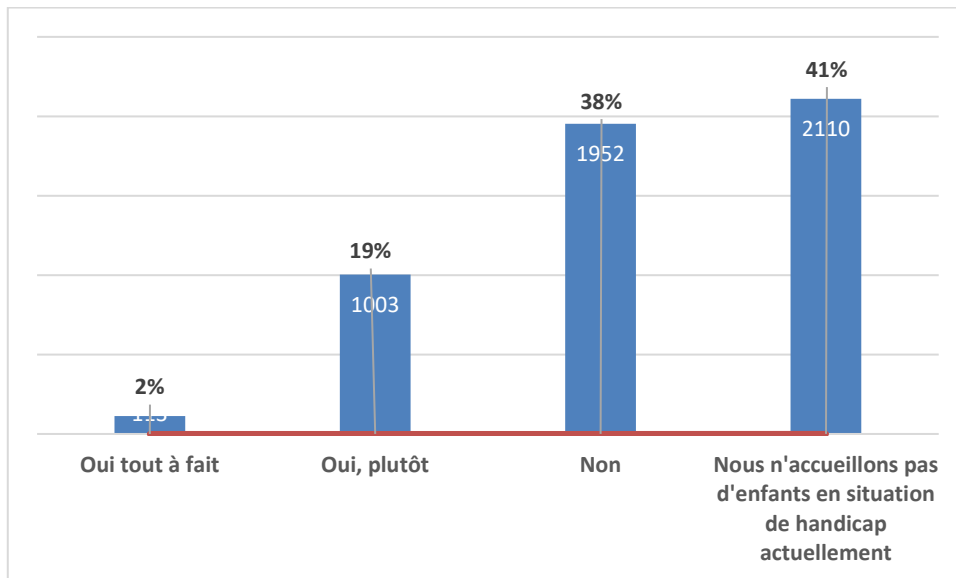
Intervenants extérieurs	Nombre	Répartition
Oui	3035	58%
Non	2188	42%

Source : 52 non renseignés

7.5 L'accueil d'enfants en situation de handicap et les compétences disponibles pour les accompagner

7.5.1 41% des répondants n'accueillent pas d'enfants en situation de handicap

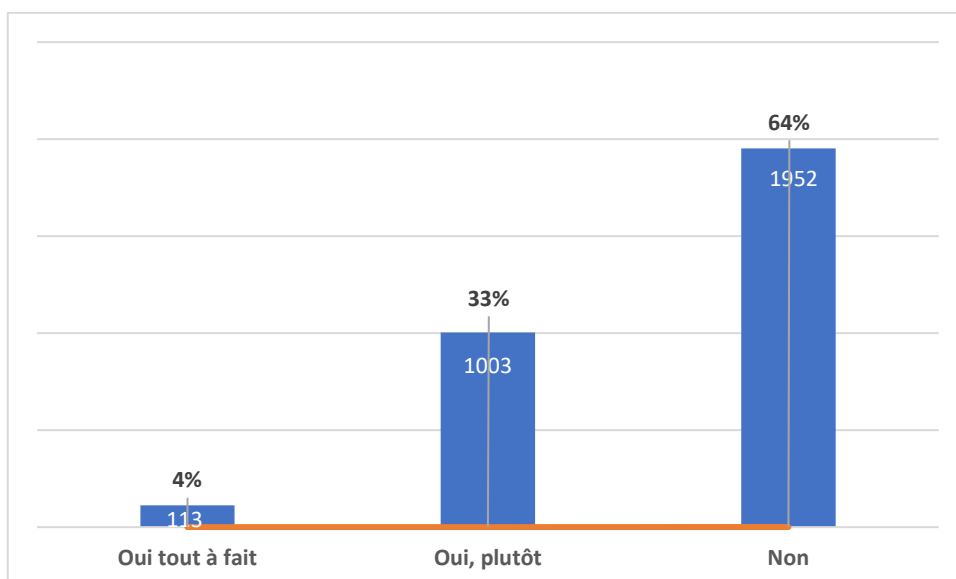
Graphique 14 : Suffisance de la formation des équipes



Source : 97 non renseignés

7.5.2 64% de ceux qui accueillent des enfants en situation de handicap pensent que leurs équipes ne sont pas suffisamment formées

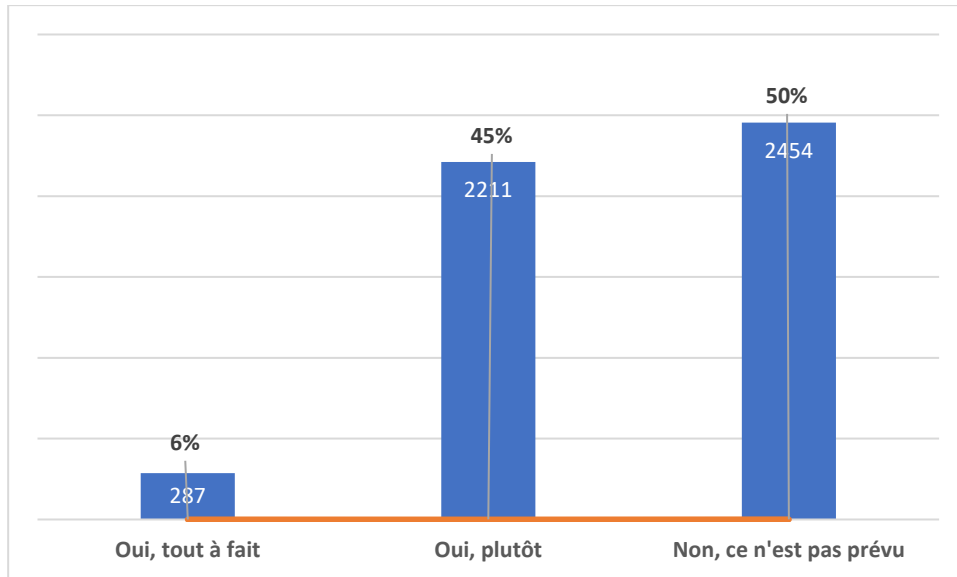
Graphique 15 : Si vous accueillez des enfants en situation de handicap, pensez-vous que vos équipes soient suffisamment formées ?



Source : Questionnaire mission

7.5.3 50% des établissements ne peuvent adapter les équipements ou facilement se fournir en matériel spécifique s'ils sont amenés à accueillir des enfants en situation de handicap

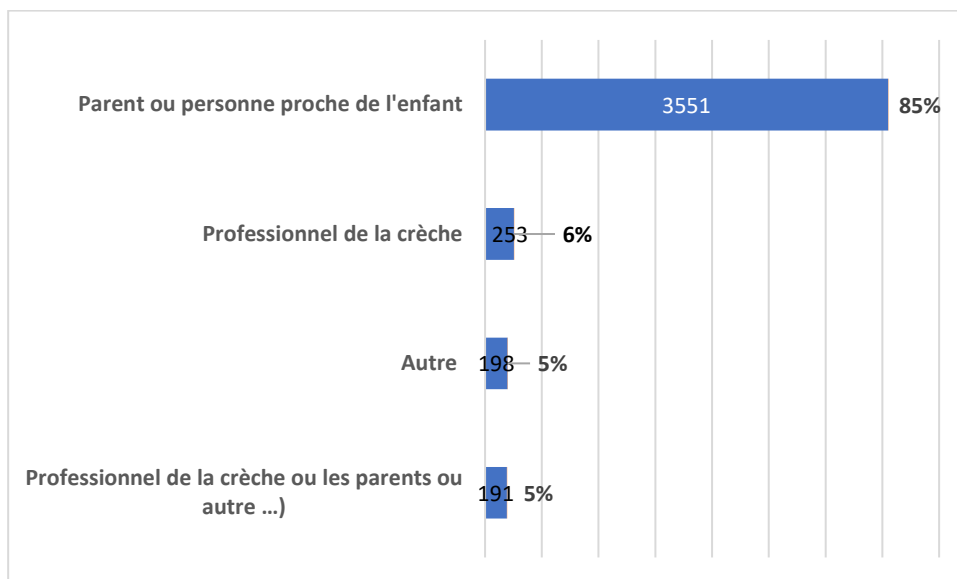
Graphique 16 : Possibilité d'adapter les équipements ou de facilement se fournir en matériel spécifique si besoin ?



Source : Questionnaire mission ; 323 non renseignés

7.5.4 11% des responsables de crèche peuvent envisager un accompagnement par les professionnels de la crèche de l'enfant à des rendez-vous extérieur (totalement ou en alternance avec les parents)

Graphique 17 : Organisation de l'accompagnement des enfants en situation de handicap à des rendez-vous extérieur assuré par :



Source : Questionnaire mission 1082 non renseignés

7.6 Expressions libres à propos de la référence et de l'accueil d'enfants en situation de handicap

[80] 811 responsables de crèches ont apporté des précisions à propos de l'accueil des enfants en situation de handicap. Ils sont sensibilisés à l'importance de la qualité de l'accueil et des équipements adaptés et attachent beaucoup d'importance à l'accompagnement des parents, le mot « parent » est cité plus souvent que « professionnel »

Tableau 72 : Fréquences des mots

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Enfant	684	6,82
Handicap	417	4,16
Accueil dont 232 « qualité de l'accueil »	358	3,56
Équipement	228	2,14
Parents dont 172 "accompagnement parents familles"	188	1,87
Professionnels dont 84 "formation professionnels"	151	1,51
Adaptation	143	1,41
Besoin	158	1,37
Référence	96	0,96
Temps	95	0,95

Source : Questionnaire mission, tri par synonymes, logiciel NVIVO

7.6.1 La période d'adaptation est variable et s'adapte essentiellement aux possibilités des parents plutôt qu'aux besoins de l'enfant

« Période d'adaptation que l'on module en accord avec les familles selon les besoins identifiés. »

« Adaptation peut durer de **1 semaine à plusieurs mois** en fonction de l'enfant de sa famille. »

« Concernant la période d'adaptation pour les parents, la réponse est très variable selon les familles et les exigences professionnelles. »

« Concernant la période d'adaptation, **malheureusement, les parents n'ont pas le temps de prendre le temps... reprise du travail, pas de congés... beaucoup trop de parents estiment que leur enfant (et eux-mêmes) n'ont pas besoin d'adaptation.** »

« Concernant la période d'adaptation, tout dépend de chaque enfant et de leur famille... Certain enfant aurait besoin de plus d'une semaine d'adaptation. Parfois ce sont les parents qui auraient besoin d'un peu plus de temps.»

7.6.2 La référence est le plus souvent assurée durant la période d'adaptation puis élargie, parfois uniquement pour les petits ou au niveau de la section (toujours les mêmes professionnels). Certaines crèches n'adhèrent pas à ce principe.

« Concernant la référence, nous avons choisi de l'appliquer de manière "souple" : **un référent unique le temps de l'adaptation, mais qui passe aussi rapidement le relai aux autres pros de la section**, car les amplitudes horaires des enfants ne permettent pas de fonctionner avec la "référence stricte", et ce n'est pas notre souhait. »

« Concernant la référence, **seuls les tout-petits (- de 12 mois) ont des référentes**. Comme il s'agit d'une petite structure (20 enfants), les enfants connaissent tous les membres du personnel »

« **N'étant que 2 professionnelles sur les temps d'accueil micro-crèche, 1 référent n'est pas nécessaire** ; la préférence de l'enfant pour l'une ou l'autre est respectée. L'adaptation est aussi longue qu'il faut pour que l'enfant et les parents soient sécurisés. »

« **La référence au sein de la structure n'est pas individuelle mais par section** (toujours les mêmes professionnelles sur une section). » « Pour la référence: référence de groupe avec des professionnelles fixes et non une référence à la personne ».

« **La référente stricte est une notion obsolète _ la réalité de terrain ainsi que les neurosciences, nous montre qu'une référence élargie est bien plus bénéfique, moins enfermante pour l'enfant et le professionnel.** »

« **La référence ne fait pas partie de notre projet** telle qu'elle est présentée dans votre question, parce que si cette référence disparaît c'est l'enfant qui souffre, et on ne peut jamais garantir la pérennité de cette référente. Nous avons d'autre organisation de référence. »

« **La notion de référence est basée plutôt sur des conditions d'accueil ritualisées nécessitant une bonne communication entre les membres de l'équipe** »

« Référence pendant l'adaptation et aussi longtemps que besoin mais l'accent n'est pas particulièrement mis dessus toute l'année, **plutôt sur la continuité de la journée.**

7.6.3 L'accueil d'enfants en situation de handicap se heurte parfois à l'absence de diagnostic et à une insuffisance de l'accompagnement individuel, le rôle et la place des centres ressources handicap ainsi que des financements individuels de la CAF sont appréciés (quand ils sont connus)

« L'accueil d'un enfant en situation de handicap demande parfois qu'**une personne se détache du groupe d'enfants accueillis pour cet enfant, gestion au quotidien difficile** »

« Accueillir un enfant en situation de handicap nécessite souvent **un accompagnement individuel dans le collectif sinon le collectif vient faire violence à l'enfant**, les ressources humaines sont donc indispensables avec des professionnel(le)s formé-es. Ce qui aujourd'hui est rarement le cas »

« bons partenariat avec les intervenants extérieurs de suivi des enfants avec handicaps (**CAMSP, SESSAD**,.. qui viennent régulièrement à la crèche »

« Cela dépend du handicap de l'enfant. Si trop lourd, les équipements ne sont pas adaptés. Si le handicap est léger oui ».

« **Centre de ressource Handicap** : les professionnelles de ce centre accompagnent aussi bien les enfants accueillis que les professionnelles et les parents dans leurs rendez-vous extérieurs. »

« Certains professionnels viennent aussi dans la crèche pour **des séances d'orthophonie, kiné pour l'enfant accueillis** »

« **Comme les diagnostics ne sont pas posés dès l'entrée en crèche, la prise en charge d'un enfant en cours de diagnostic est compliquée. Le CAMSP et autres organismes connaissent la même pénurie en personnel et cela est compliqué aussi pour eux de nous aider accompagner.** »

« Compte tenu de l'architecture nous ne pouvons accueillir d'enfants ou de parents en fauteuil ou ne pouvant monter et descendre les escaliers pas d'ascenseur »

« Concernant l'accueil des enfants porteur de handicap : les équipes sont peu formées, même si les partenaires (plateforme ressource handicap, institut spécialisé...) nous accompagnent la prise en charge de l'enfant **peut être source d'angoisse**. Par ailleurs, il est très dommageable de ne pas avoir d'équipement adapté. Un siège pour un enfant polyhandicapé pour lui permettre d'être surélevé par exemple »

« Dans notre département nous avons **un service CAF dédié aux enfants en situation de handicap**, c'est une personne ressource qui vient nous voir et nous accompagne dans l'accueil et qui peut recevoir aussi les parents. Cette personne nous prête également du matériel spécifique ; **Pour pouvoir accueillir sereinement l'enfant en situation de handicap nous avons recruté une personne qui est subventionnée à 80% par la CAF sans nombre d'heures maximales à définir** »

« **Des Avs dans les crèches svp !!! Quand un pro est accaparé avec l'enfant porteur de handicap...l'autre se retrouve avec 15 enfants !!!** »

« Généralement nous découvrons le handicap de l'enfant lorsque l'enfant grandit et là nous nous confrontons à **une solitude immense** car nous ne sommes pas accompagnées par les médecins ni même des éducateurs nous sommes seul avec les parents face au handicap »

« Il est rare que les situations de handicap soit évoqué avant l'inscription. **Cependant l'équipe peut se retrouver en difficulté quand le diagnostic n'est pas posé car aucun moyen supplémentaire ne sera attribué**. Exemple d'enfant avec des **troubles du comportements sans aucun diagnostic** mais qui perturbent la gestion de groupe et mettent en difficulté la professionnelle. »

« **La plupart des enfants présentant des troubles du développement ou du comportement nous demandant un accompagnement spécifique ne sont pas encore reconnus pour leurs difficultés voire leur handicap. Nous ne bénéficions donc souvent d'aucune aide, Hélas** »

« La plupart du temps le handicap n'est pas diagnostiqué sur la période d'accueil en crèche ce qui rend difficile l'accompagnement des équipes par l'intervention de personnel formé. »

« **La principale difficulté concerne les enfants ayant des TSA et qui viennent au-delà de leur 3 ans à la crèche faute de solution après** »

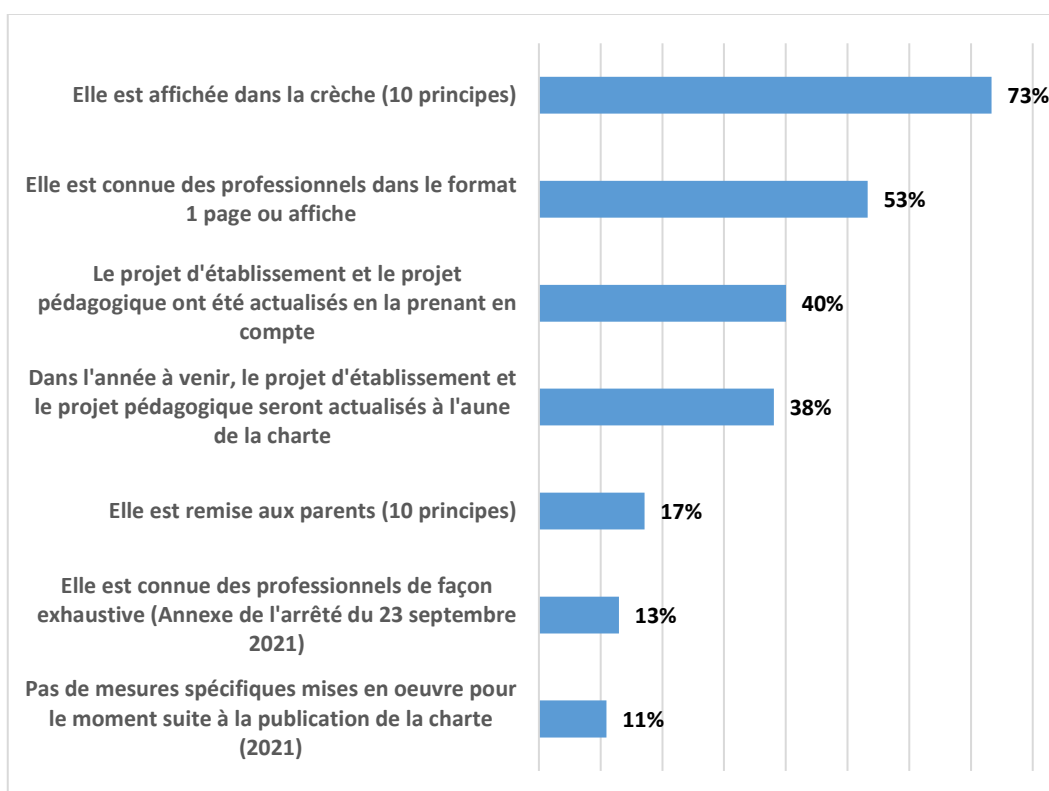
« Je conçois l'accueil d'un enfant en situation de handicap uniquement avec un professionnel attitré type AMP »

8 Projet pédagogique de l'établissement et sa mise en œuvre

8.1 73% des répondants affichent la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, 13% des répondants considèrent qu'elle est connue de façon exhaustive par les professionnels

[81] A propos de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (plusieurs réponses possibles) :

Graphique 18 : A propos de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant



Source : Questionnaire mission ; 124 non renseignés

8.2 89% des responsables de crèches déclarent que les équipes participent à la construction et à l'actualisation du projet pédagogique

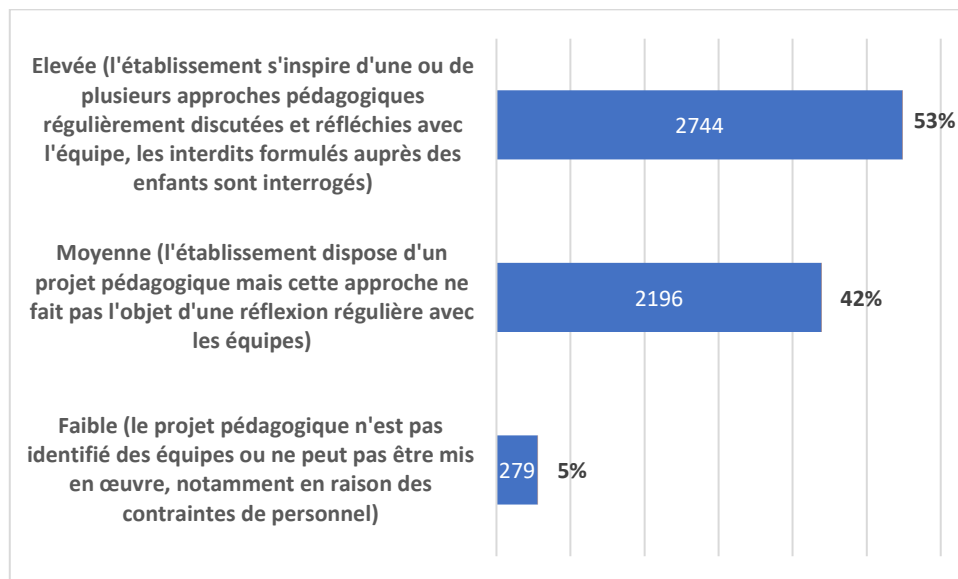
Tableau 73 : Participation des équipes à la construction et à l'actualisation du projet pédagogique ?

Participation des équipes à l'élaboration du projet pédagogique	Nombre	Répartition
Oui	4637	89%
Non	573	11%

Source : Questionnaire mission ; 65 non renseignés

8.3 53% des responsables de crèches jugent élevé le niveau de réflexion pédagogique dans leur établissement

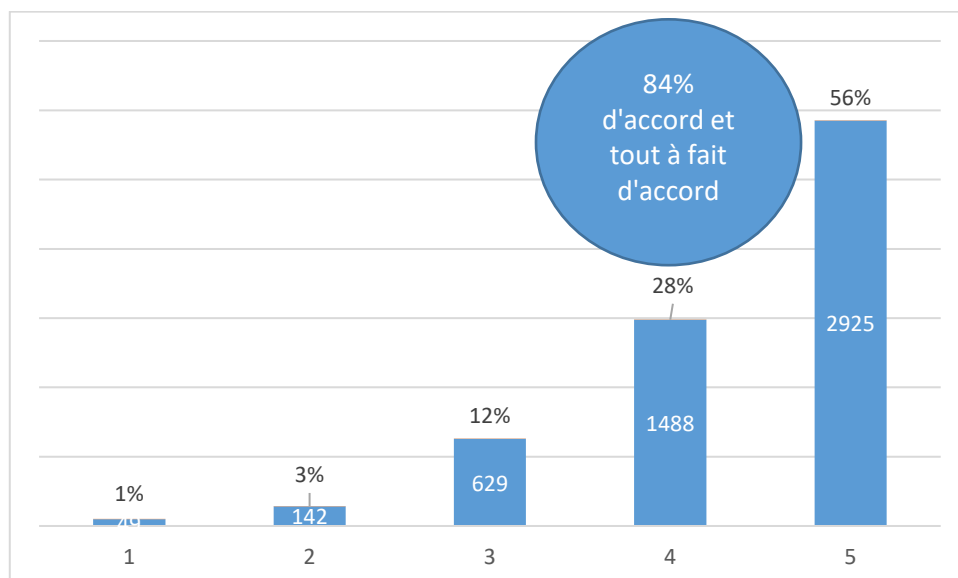
Graphique 19 : Evaluation du degré de réflexion pédagogique l'établissement



Source : Questionnaire mission ; 56 non renseignés

8.4 56% des responsables de crèches sont tout à fait d'accord pour affirmer que le projet pédagogique favorise la motricité libre de l'enfant

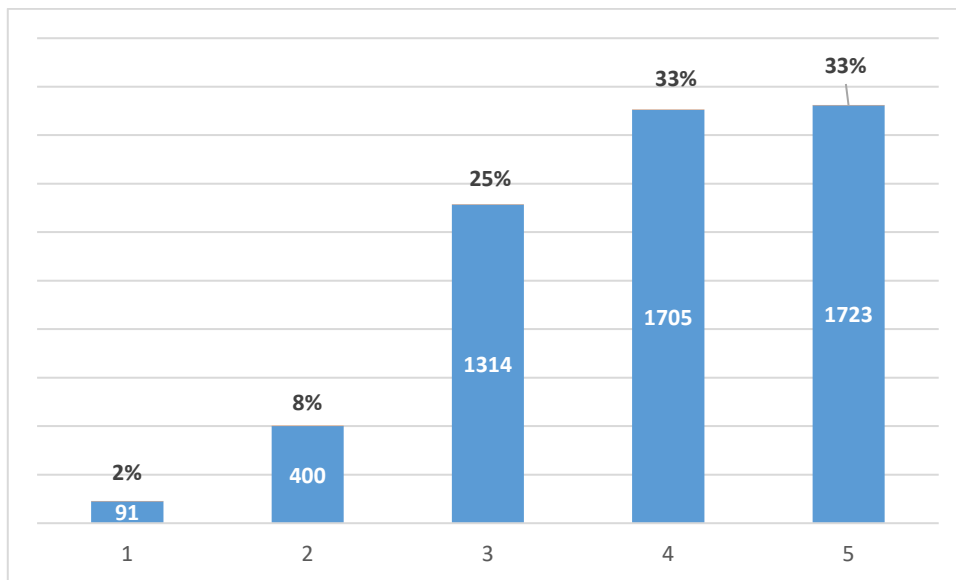
Graphique 20 : Le projet pédagogique de l'établissement permet de favoriser la motricité libre de l'enfant (1 : pas du tout d'accord à 5 : tout à fait d'accord)



Source : Questionnaire mission. 42 non renseignés

8.5 33% des responsables sont tout à fait d'accord pour affirmer que les enfants disposent d'un accès autonome aux jeux, toilettes, sieste, objets transitionnels...Ils sont seulement 66% à être d'accord (4) et tout à fait d'accord (5)

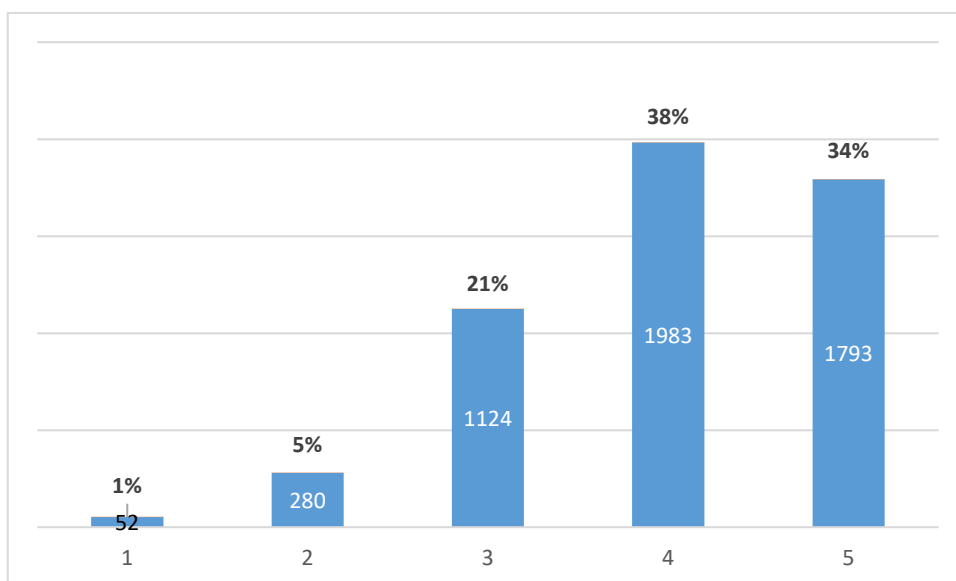
Graphique 21 : Les enfants peuvent accéder de façon autonome aux jeux, toilettes, sieste, objets transitionnels etc.... (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)



Source : Questionnaire mission ; 42 non renseignés

8.6 34% des responsables sont tout à fait d'accord pour affirmer que les professionnels sont en mesure de construire un environnement affectif sécurisant pour l'enfant. Ils sont seulement 72% à être d'accord (4) et tout à fait d'accord (5)

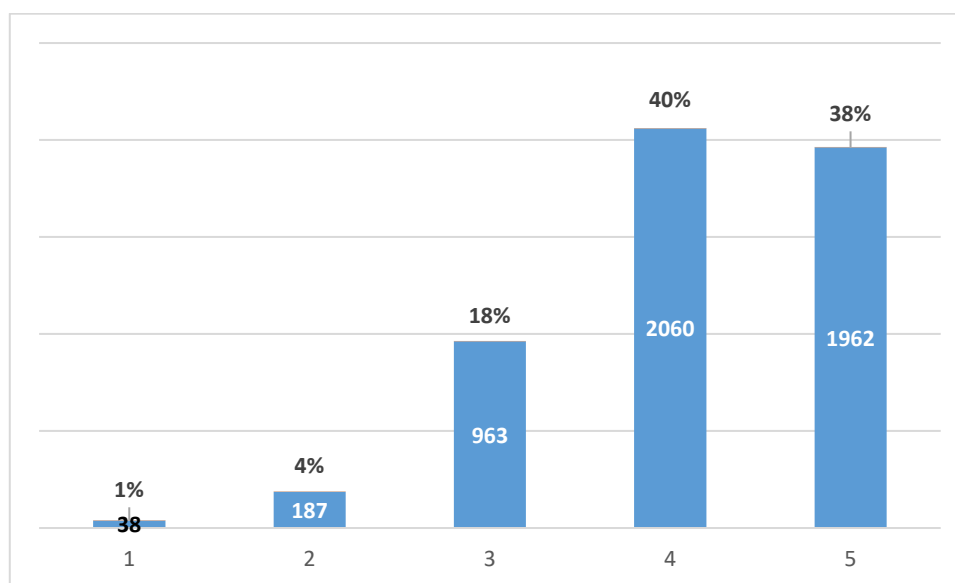
Graphique 22 : Les professionnels sont en mesure de construire un environnement affectif sécurisant pour l'enfant (contact, portage, temps individuel etc.) (1 pas du tout d'accord à 5 : tout à fait d'accord)



Source : Questionnaire mission 43 non renseignés

8.7 38% des directeurs sont tout à fait d'accord pour affirmer que le rythme individuel de l'enfant est respecté dans le cadre collectif. Ils sont 78% à être d'accord (4) et tout à fait d'accord (5)

Graphique 23 : Le rythme individuel de l'enfant (sommeil, alimentation, temps ludique, temps individuel avec l'adulte etc.) est respecté dans le cadre collectif (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)



Source : Questionnaire mission ; 65 non renseignés

8.8 Expressions libres concernant le projet pédagogique et sa mise en œuvre

[82] 728 responsables de crèche ont apporté des précisions concernant le projet pédagogique soit 14% des répondants, les mots les plus fréquents font apparaître la notion de manque de temps en particulier :

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Projet dont 371 projet pédagogique	400	3,74
Enfants	348	3,27
Équipe	330	2,96
Temps	207	1,88
Professionnelles	133	1,25
Manque (insuffisant)	149	1,04

[83] La recherche par mots clés en lien avec les projets pédagogiques les plus fréquents et les objectifs partagés met en évidence le travail pour le respect du rythme de l'enfant, l'itinérance ludique et l'autonomie :

Mot	Nombre
Rythme	57
Itinérance ludique	37
Autonomie	33
Charte	28
Pikler Loczy	19
MONTESSORI	8
ECOLO CRECHE	3
Label et certification	0

8.8.1 La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est parfois perçue comme peu utile ou inapplicable du fait de la dégradation de la qualité mais elle organise de plus en plus les projets pédagogiques voire les projets éducatifs des crèches

« Sans avoir la charte l'équipe a souhaité travailler sur un accueil de qualité. Elle s'interroge sur ses pratiques, sur les enfants régulièrement une fois par mois. **Depuis l'ouverture, l'équipe a bénéficié chaque année de formation professionnelle continue - toutes ensembles.** Par conséquent le projet n'a fait qu'évoluer au fur et à mesure du temps. Cependant il est également important en équipe de travailler sur des cas particuliers ou des thématiques précises à un instant T. **Ceci me fait dire surtout qu'un projet se vit.** »

« La charte petite enfance faisait déjà parti de notre projet avant le texte de loi. Nous avons déjà des analyses de pratiques. La réflexion et l'innovation font partis de nos valeurs. »

« La charte Nationale a fait l'objet d'un travail en équipe au cours d'une journée pédagogique »

« Le projet éducatif vient d'être réécrit en s'inspirant de la charte nationale. Plusieurs projets spécifiques sont portés par l'équipe : Makaton, espace sensoriel, Montessori, sortir en tout temps »

« **Nous avons refait le PE en nous appuyant sur la Charte mais nous avons trouvé l'exercice compliqué car plusieurs points se rejoignent.** »

« **Le contenu de la Charte Nationale, nous est apparu évident même si certains thèmes sont à retravailler en équipe.** »

« Cette charte nationale existe depuis bien longtemps, grâce au rapport de Sylvianne Giampino (gouvernement précédent) ! On n'a pas attendu qu'on nous le demande pour la mettre en place ! **Des valeurs, on en a dans la petite enfance et ce n'est pas nouveau !** Les valeurs qu'elle diffuse sont celles avec lesquelles je travaille depuis plus de 20 ans ! **Maintenant quels moyens sont réellement donnés aux structures pour que ces principes théoriques s'inscrivent réellement dans la pratique, dans l'accueil des enfants ? Aucun ! Pour pouvoir tout appliquer il faut du temps pour penser ses pratiques, monter des projets, du personnel pour les réaliser... Toutes ces choses que je dois faire sur mon temps personnel et gratuitement ! Au point d'en être tombée malade !** Ce secteur me dégoûte ! Nous y avons une vision à long terme sur la nécessité de bien accueillir les bébés car ce sont eux qui feront la société de demain et si nous la souhaitons plus égalitaire, plus respectueuse, dans la paix, alors nous devons commencer avec les bébés ! mais il n'en est rien ! Les gouvernements successifs n'ont cessé de défaire et d'empirer la situation ! **Plus de bébés accueillis, moins de personnel, moins de personnel formé, pas de temps dédié à la réflexion, des normes sans cesse réduites pour faire du chiffre ! Mais la qualité, où est-elle passée ? A une époque où nous avons une somme de connaissances incroyable sur le jeune enfant, les gouvernements prennent des décisions qui vont à l'inverse de toutes ces connaissances ! »**

« Le temps actuellement est précieux pour être auprès des enfants. La charte sera un sujet quand nous serons assez de professionnelles présentes et quand le taux de diplômées sera à nouveau atteint avec une équipe plus stable et en CDI. »

« Merci de m'expliquer comment nous pouvons appliquer la charte d'accueil du jeune enfant (à laquelle notre réseau de direction a activement participé à la rédaction il y a plus de 10 ans maintenant) alors que les décisions politiques prises vont complètement dans le sens contraire..... ».

« Nous avons une Charte de qualité à Strasbourg depuis 2010 »

« Le projet a été repensé en fonction des 10 principes de la charte l'année dernière. Nous sommes dans un projet de labellisation écolo-crèche et travaillons beaucoup autour de cet axe également en lien avec la charte nationale »

8.8.2 Les projets pédagogiques sont parfois rédigés par le siège de l'organisme gestionnaire, plus souvent au sein de la crèche en associant plus ou moins les professionnels. Son application et son évolution sont chahutées par un turn over important des professionnels, un minimum de stabilité étant nécessaire pour conduire à bien un projet.

« Le projet pédagogique est uniquement actualisé par les EJE »

« Tous les points cités ci-dessus dans le questionnaire font partie de notre projet pédagogique mais sont parfois **difficiles à mettre en place (manque de temps, l'ensemble du personnel ne partage pas les mêmes convictions, difficultés de communication au sein de l'équipe, aménagement des locaux...).** »

« **Notre projet pédagogique est commun avec toutes les structures du groupe auquel nous appartenons, il n'est donc pas totalement à notre image mais l'équipe véhicule les mêmes valeurs et les mêmes façons de les mettre en pratique.** »

« **Le projet pédagogique ne peut avancer que si équipe stable et complète** »

« Pour anecdote **j'ai commencé à le retravailler avec une de mes équipes, aucune des professionnels présente ne savait ce qu'était un projet pédagogique (définition, intérêt, objectif).** »

« Le projet pédagogique n'est pas forcément bien maîtrisé par les pro car beaucoup de turn over, il est donc difficile de former les pros, qui de toute façon ne restent pas ou peu longtemps en poste »

« Les équipes ne participent pas à l'élaboration et à l'actualisation du projet péda car **trop de turn over et on passe notre temps à re présenter notre cadre d'accueil et nos journées-types, ainsi que la sécurité de base et l'organisation d'activité. Dès que la phase de travail de fond arrive, un élément fait que nous ne pouvons pas le débiter et que nous recommençons.** »

« L'équipe travaille chaque mois sur les différentes parties du projet pédagogique afin qu'il reflète la réalité de l'accueil proposé aux enfants et à leur famille. Le fait d'accueillir au quotidien des enfants en situation de handicap et leur famille engage le travail des professionnelles de façon encore plus particulière. Le gestionnaire est conscient de ça d'où **l'organisation mensuelle de réunion pédagogique et de formation interne.** »

« **Ce sont plutôt des axes pédagogiques qui nous sont demandés par le gestionnaire à choisir chaque année, pas de réelle réflexion menée pour un projet pédagogique global** »

« Le projet pédagogique de la structure doit être réécrit. C'est mon objectif depuis 3 ans ! Mais entre les arrêts maladie, la période COVID et la grande mouvance du personnel, je n'ai pas réussi à le finaliser ; s'ajoute à tout cela un manque de temps. **D'autre part, cet écrit n'est pratiquement jamais lu par les parents et très rarement par les professionnelles, ce n'est donc pas très motivant. Sur la structure, nous analysons nos pratiques pédagogiques lors de réunions d'équipe et avec un psychologue mais nous nous référons rarement à l'écrit. Ma conviction néanmoins est qu'il reste un support indispensable mais peut-être faudrait-il qu'il soit plus concis pour être utilisé plus facilement.** Je reviens ici sur la formation de base qui devrait donner les outils nécessaires pour pouvoir lire un projet écrit, s'y référer et apporter de suggestions de modification. »

« Projet pédagogique d'inspiration Montessori et approche Piklérienne; Nous sommes une crèche labellisée ECOLO CRECHE avec un accent sur l'environnement extérieur, la démarche de développement durable. »

« **Le projet pédagogique est vivant, en construction.** La réflexion de l'équipe est riche, pleine de bon sens et avec l'intérêt de l'enfant au cœur des pratiques. **L'implication de l'équipe permet la transmission des valeurs et de la qualité de l'accueil malgré l'instabilité (saisonniers, remplaçants, arrêts, congés maternité) récurrente comme dans la plupart des structures.** L'accueil est pensé en fonction des capacités et envies des enfants et nous avons la chance de pouvoir nous adapter à chacun et avoir un accueil de grande qualité **grâce à notre taux d'encadrement d'environ 1 adulte pour 4 enfants.** La proximité avec les familles, par notre emplacement géographique et le contexte (petite station de montagne) nous permet d'être au plus près de leur réalité et leurs besoins. »

8.8.3 Les mesures de sécurité et d'hygiène peuvent être perçues comme limitante au regard du développement de l'autonomie de l'enfant

« Dans notre structure, le bien-être de l'enfant est au cœur de nos pratiques. Les enfants évoluent selon leurs envies et leurs besoins dans l'environnement aménagé pour eux. L'aménagement du lieu dans lequel se trouve la micro-crèche nous limite dans le développement de l'autonomie des enfants (exemple : les toilettes sont situées à côté de la porte d'entrée. C'est l'adulte qui doit ouvrir la barrière pour permettre à l'enfant d'accéder aux toilettes. Dans cette situation, les mesures de sécurité entravent l'accès à l'autonomie. »

« **Groupes d'âge mélangé donc pas d'accès aux toilettes autonome** »

« Nous aimerions que les enfants puissent avoir librement accès aux toilettes et aux dortoirs mais la **PMI refuse que ceux-ci puissent ouvrir les portes. Nous les ouvrons donc pour eux quand ils souhaitent y accéder** »

« La salle de soins n'est pas accessible directement par la section, ce qui limite l'accès aux toilettes pour les enfants. Un adulte doit l'accompagner à chaque fois (Accès indirect voulu par la PMI à l'ouverture de la structure) »

« Réflexion régulière des pratiques professionnelles. Concernant l'accès libre de façon autonome cela est compliqué en âge mélangé avec seulement 3 professionnels car **les plus jeunes jouent avec les portes (plusieurs accidents).** »

« Du fait de l'architecture du bâtiment qui est ancienne, les enfants n'ont pas accès seul à certaines pièces : toilettes, dortoir »

« Lors de la rédaction de notre projet pédagogique, nous voulions mettre en avant l'autonomie et la libre circulation des enfants. Malheureusement **les conditions sanitaires nous ont obligé à restreindre voire abandonner certaines de nos convictions (exemple : pas de jeux en accès libre car tous les soirs désinfection de tous les jeux sortis)**

8.8.4 Le respect du rythme de l'enfant s'avère particulièrement difficile à respecter au regard des nuisances sonores, de la promiscuité dans les dortoirs, du taux d'encadrement qui impose un cadencement de la journée (repas, sieste). L'impact sur le sommeil est décrit comme étant majeur.

« Les locaux ne permettent pas le respect total du rythme de chaque enfant surtout par rapport au sommeil et au bruit. »

« Le contrat précise une arrivée au plus tard à 9h30 et des départs à partir de 17h afin de respecter le sommeil et le rythme des enfants en collectivité »

« Le format micro-crèche permet de respecter le rythme de l'enfant bien plus que dans des grandes structures. »

« Le manque de personnel 1 pour 6 en micro-crèche s'avère parfois très juste pour respecter complètement le rythme de chaque enfant. »

« Le rythme de l'enfant est respecté dans la limite de la collectivité. Il faut parfois réveiller un enfant pour qu'il ne mette pas en difficulté la bonne organisation de la journée car les effectifs du personnel ne permettent pas l'individualité. Lorsque nous sommes 2 adultes pour 11 enfants et qu'il faut enchaîner les levés, changes, goûters et les premiers départ, le ménage de la salle du repas, les machines à laver... il n'y a pas la place à la désorganisation »

« Parfois le manque de temps ou de place (notamment dans les dortoirs) ne nous permet de respecter le rythme de sommeil comme nous aimerions pouvoir le faire »

« Pour le respect du rythme individuel, il y a un gros écart enregistré le passage de 10 à 12 enfants (moins de temps notamment pour les bébés même si on essaye de faire le maximum)

« 2 chambres pour 12 à 14 enfants (115%) le rythme de sommeil des enfants n'est pas respecté en raison de la **trop grande proximité des enfants dans la chambre.** »

« Il est très difficile de respecter le rythme individuel d'un enfant dans le cadre d'une structure où tous les âges sont mélangés : temps d'activités contraints pour les plus grands donc peu d'autonomie dans les activités, bruits pour les plus jeunes. Obligation pour les grands de toujours faire attention aux plus petits qui se déplacent au sol »

« Manque d'espace de repos (chambre avec plus de 6 lits) afin de respecter le rythme des enfants et d'éviter qu'ils soient réveillés par les autres »

« Le rythme individuel est respecté du mieux possible. C'est plus facile sur le groupe des bébés mais la collectivité et les taux d'encadrement ne permettent pas toujours de respecter les besoins individuels des plus grands (sieste, repas...) »

« Le respect du rythme individuel de l'enfant est notre priorité. Le collectif engendre malgré tout des contraintes. Les professionnelles ont une réflexion quotidienne pour que chaque enfant bénéficie de cette attention individuelle dont il a besoin. Cela reste un défi quotidien et les contraintes du collectif apporte son lot de frustration quand il serait nécessaire que l'encadrement soit plus important pour s'occuper des enfants dans une bienveillance et une douceur encore plus grande. »

« Compte tenu du taux d'absentéisme il est difficile de respecter le rythme individuel des 30 enfants présents. Les locaux ne permettent pas non plus de la souplesse »

« Organisation posée plus en lien avec le rythme des professionnelles que celui des enfants »

« Difficile dans le cadre collectif de respecter scrupuleusement le rythme de chaque enfant »

« A cause des locaux actuels, le rythme de l'enfant est respecté chez les bébés mais dans les groupes moyens et grands, le temps des repas et des siestes est collectif »

« Dans l'idéal nous veillons au bien être de l'enfant et au respect de son rythme. Mais vu le nombre d'enfants accueillis par pro nous ne pouvons garantir cette qualité d'accueil. Un moment de la journée, régulièrement c'est impossible. Il faut prioriser »

8.8.5 La notion d'environnement affectif sécurisant est peu abordée dans les commentaires libres. Certains responsables constatent qu'elle n'est pas inscrite dans les projets. Le manque de temps, le turn over des professionnels, les tâches multiples (ménage en particulier) ne permettent pas toujours aux professionnels d'être disponibles pour rencontrer chacun des enfants dans son individualité.

« 10 enfants et 2 professionnels à certains moments de la journée, autant vous dire que c'est trop peu pour assurer un environnement affectif sécurisant tout au long de la journée à chaque enfant. Si ils sont tous en demande nous faisons au mieux »

« L'environnement affectif est assuré au maximum des capacités d'encadrement (2 pro pour 12 enfants, sachant que le ménage est effectué sur le temps d'accueil des enfants) ce qui peut limiter les temps individuels »

« Certaines grandes lignes comme le sommeil, le repas et la sécurité affectif apportée aux enfants pourraient faire l'objet d'un consensus avec de grands noms de ce siècle pour une validation nationale avec des valeurs communes dans la petite enfance afin de faciliter le travail des responsables sur l'écriture du projet pédagogique et pousser les écoles dans les réflexions sur les enjeux de la prise en charge d'un enfant sain ou singulier »

« Les professionnels sont en mesure de construire un environnement affectif sécurisant pour l'enfant : Il existe des temps où tous les adultes sont pris dans des taches spécifiques de façon simultanées. Ces temps ne permettent pas de disposer de professionnel pleinement pour un enfant qui aurait un besoin spécifique. De même les temps hors ratios ne permettent pas de répondre pleinement à tous les besoins individuels. »

« Notre grand rêve est de pouvoir encore plus favoriser l'autonomie de l'enfant en lui permettant de vivre son rythme individuel sécurisé et affectif en améliorant les locaux d'aménagements facilitants le portage professionnel physique et psychique de l'enfant... »

« l'environnement affectif sécurisant pour l'enfant et le respect du rythme individuel dépend du moment de la journée et des jours en fonction de "l'état du groupe" et du nombre de professionnels présent. »

« Malgré toute notre bonne volonté, les arrêts maladie, burn out, démission ...que nous connaissons depuis 2 ans amènent un turn over qui ne favorise pas un environnement affectif sécurisant »

« Dans la section des bébés, cela devient compliqué quand suite à la commission nous avons une majorité de nourrisson de 2.5 à 4 moi surtout pour **une section avec 3 personnels en tout pour 12 enfants (1 ouverture, 1 coupé, 1 fermeture)**. **Cela me chagrine en tant que directrice d'entendre mon équipe de ne pas être contente de leur journée car elles n'ont pas réussi à répondre comme elles le voudraient aux besoins affectifs des enfants. Quand je ne suis pas en remplacement d'un arrêt maladie, je vais en renfort pour les soulager. »**

« Les normes sont trop justes pour assurer un environnement affectif et sécurisant adapté tout au long de la journée. Exemple : 2 professionnels pour 16 grands, en prenant en compte les temps d'hydratation, les changes, les propositions d'activité, nous courrons partout. »

« le respect des rythmes, l'individualisation ainsi que la construction d'un environnement affectif sécurisant sont les sujets abordés depuis mon arrivée mais l'équipe a du mal à s'ouvrir sur ces pratiques professionnelles »

« Le projet est basé sur l'activité libre de l'enfant, la bienveillance des professionnels et les liens affectifs sécurisants permettant aux enfants d'explorer et expérimenter par eux-mêmes. »

9 La place des parents et les relations entretenues avec eux

9.1 19 % des crèches disposent d'un conseil de parents / parents délégués

Tableau 74 : Mise en place un conseil de parents/parents délégués...

Mise en place d'un conseil de parents/parents délégués	Nombre	Répartition
Non	4231	81%
Oui	986	19%

Source : Questionnaire mission ; 58 non renseignés

9.2 24% des répondants ont mis en place une instance type conseil de crèche dans laquelle les parents sont représentés

Tableau 75 : Existence d'une instance type conseil de crèche dans laquelle les parents sont représentés

Mise en place d'un conseil de crèche	Nombre	Répartition
Non	3955	76%
Oui	1263	24%

Source : 57 non renseignés

9.3 15% des responsables de crèches déclarent que les parents ne peuvent pas entrer dans l'unité de vie des enfants

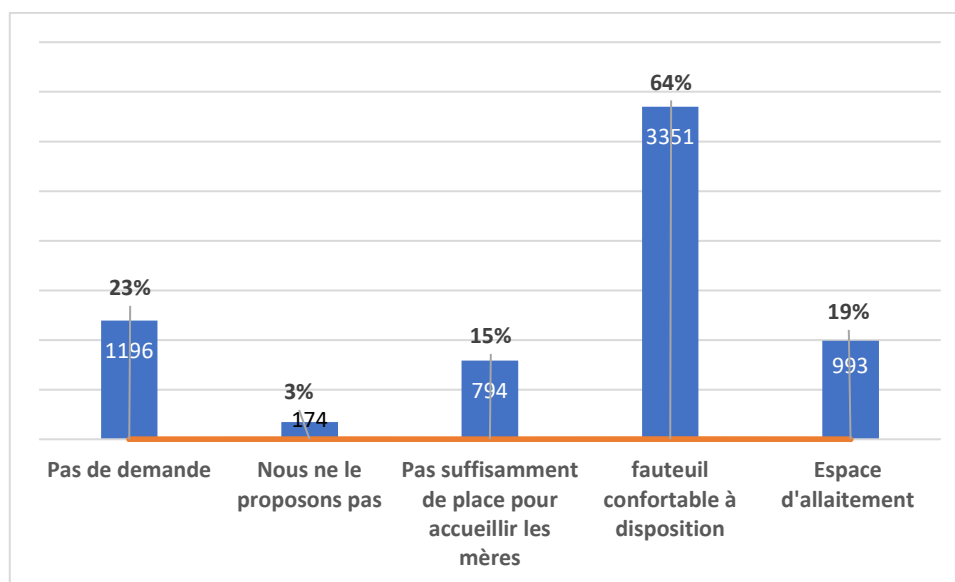
Tableau 76 : Possibilité pour les parents d'entrer dans l'unité de vie des enfants

Accès à l'unité de vie des enfants par les parents	Nombre	Répartition
Oui	4466	85%
Non	759	15%

Source : Questionnaire mission ; 50 non renseignés

9.4 15% des structures n'ont pas suffisamment de places pour accueillir les mères qui allaitent, 19% disposent d'un espace d'allaitement et 64% proposent un fauteuil confortable

Graphique 24 : Solutions proposées pour permettre aux mères d'allaiter leur enfant au sein de la structure



Source : Questionnaire mission ; 55 non renseignés

9.5 De façon presque unanime, les répondants précisent que le lait maternel peut être apporté à la crèche, seuls 61 directeurs répondent par la négative (1,2%)

Tableau 77 : Possibilité d'apporter le lait maternel à la crèche

Possibilité d'apporter le lait maternel	Nombre	Répartition
Oui	5138	99%
Non	61	1%

Source : Questionnaire mission ; 76 non renseignés

9.6 10% des répondants déclarent être confrontés régulièrement à des tensions entre parents et professionnels

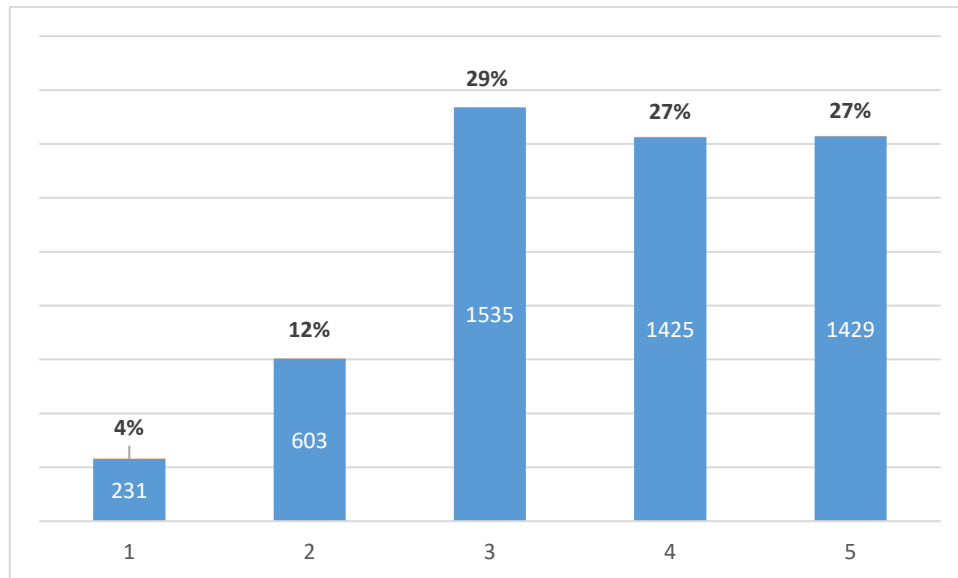
Tableau 78 : Tensions régulières entre parents et professionnels

Tension entre professionnels et parents	Nombre	Répartition
Non	4716	90%
Oui	512	10%

Source : Questionnaire mission ; 47 non renseignés

9.7 27% des responsables de crèche sont tout à fait d'accord pour affirmer que les parents sont pleinement associés à la vie de l'établissement. Seulement 54% sont d'accord (4) et tout à fait d'accord (5)

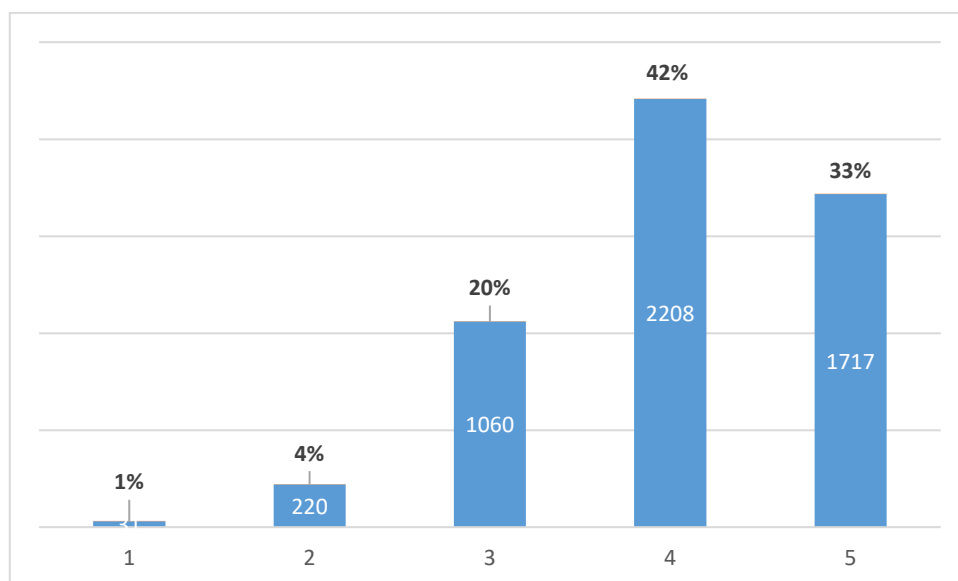
Graphique 25 : Les parents sont pleinement associés à la vie de l'établissement (participation à des sorties, événements festifs, animation d'atelier...?) de 1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord



Source : 52 non renseignés

9.8 33% des directeurs sont tout à fait d'accord pour affirmer que les professionnels ont le temps d'échanger de façon satisfaisante avec les parents au moment de la transmission. 75% sont d'accord (4) et tout à fait d'accord (5)

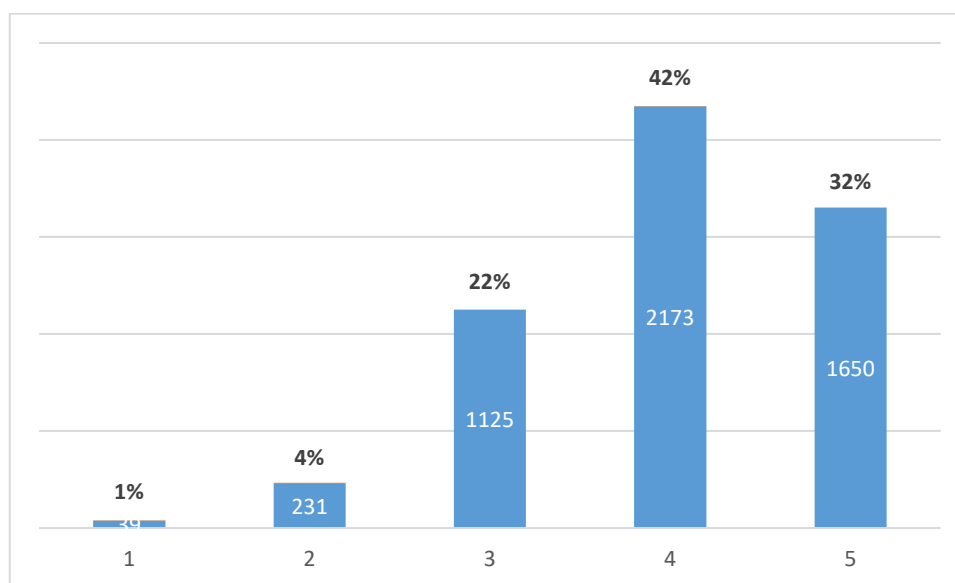
Graphique 26 : Les professionnels ont le temps d'échanger de façon satisfaisante avec les parents au moment de la transmission



Source : 39 non renseignés

9.9 32% des directeurs sont tout à fait d'accord pour affirmer que les choix relatifs à l'accompagnement et au soin des enfants sont discutés de façon sereine et régulière avec les parents. 74% sont d'accord et tout à fait d'accord (4+5)

Graphique 27 : Les choix relatifs à l'accompagnement et au soin des enfants sont discutés de façon sereine et régulière entre les parents et les professionnels (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)



Source : Questionnaire mission ; 57 non renseignés

9.10 Expressions libres concernant la place des parents et les relations entretenues avec eux

[84] 625 responsables de crèches ont apporté des précisions sur le thème des liens avec les parents et la parentalité soit 12% des répondants. La place des parents dans les crèches nécessite de libérer du temps individuel et collectif pour les accueillir. Les relations avec les parents sont essentiellement matérialisées à travers les transmissions du matin et du soir. La participation des parents prend la forme de cafés-parents, divers ateliers et échanges.

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Parents	735	3,55
Temps	246	1,19
Place	195	0,82
Enfants	189	0,91
Familles	173	0,84
Relation	102	0,46
Transmissions	79	0,37
Café parents	74	0,35
Participation	70	0,33
Covid	66	0,32
Moments	64	0,25

Conseil	63	0,30
Ateliers	60	0,29
Projet	59	0,29
Échanges	57	0,28
Certains	51	0,25
Réunions	50	0,24

9.10.1 Quelques commentaires portent sur les points de désaccords avec les parents et les difficultés liées aux exigences voire incivilités de certains parents. Des tensions sur les questions du manque de sommeil, de la dispensation des traitements mais surtout sur les attentes des parents d'un accueil individualisé de leur enfant qui ne peut être offert par un accueil collectif

« Il arrive chaque année des désaccords (**manque de sommeil, enfant trop dehors, vêtements salis...**) mais le dialogue permet toujours d'avancer et de trouver une solution en coéducation »

« Les demandes des parents sont parfois contraires au règlement de fonctionnement de la structure qu'ils ont signé. Cela entraîne parfois des désaccords sur la prise en charge des enfants et de ce fait beaucoup de dialogue en ayant l'intérêt de l'enfant en ligne de mire. **Désaccord souvent quant à l'administration des traitements (pas d'ordonnance souvent) ou incompréhension quand enfant déposé avec petite fièvre et une dose de doliprane en "préventif" ou non récupéré par le parent si enfant malade** »

« **Il y a eu un point de désaccord avec un parent en six mois. Sinon les relations sont très bonnes** »

« La majorité des familles que nous accueillons arrivent par l'intermédiaire de berceaux réservés par leur entreprise : il est parfois difficile de les fédérer, souvent **beaucoup d'exigences (parfois inappropriées aux besoins de leur enfant) et peu de suivi des conseils même s'ils sont demandeurs parfois...** »

Nous remarquons que les parents ont de plus en plus de demandes difficilement acceptables en collectivité. **Les exigences pour la mise en conformité et application des protocoles de santé (ordonnance, formation du personnel) rendent les relations tendues avec les parents et leur médecin visiblement pas au courant de leur devoir de prescription.**

« Difficultés avec certains parents qui **exigent sans discussion possible et qui veulent imposer leur point de vue** sans profiter d'un regard professionnel pour les accompagner dans leur choix de faire appel à une collectivité... **rapport qui deviennent de plus en plus conflictuel entre les professionnelles non reconnues dans leur juste valeur et des parents de plus en plus procéduriers, irrespectueux. Les parents manquent de plus en plus d'éducation sur les savoir vivre en collectivité...** »

« **Les tensions arrivent quand les parents exigent un accueil trop particulier** ou remettent sans cesse en cause le règlement de fonctionnement qui leur a été expliqué à l'inscription et qu'ils ont signés »

« C'est avant tout le groupe qui décide et ce que l'on doit respecter avec la PMI. **Certaines choses sont possibles mais d'autres non en collectivité.** Par les 10 ans d'expérience depuis l'obtention de mon diplôme, **je remarque que les parents exigent davantage et ne prennent plus beaucoup en compte le côté collectif d'une structure.** Cela a changé, cela est bien mais pas que car sur le terrain, cela met les professionnels sous pression, avec davantage de difficultés car parfois cela n'est pas possible de respecter à la lettre. Quand cela va à l'encontre des valeurs de la structure, du groupe, nous en échangeons auprès des familles »

« Ces dernières années beaucoup plus de tensions avec les familles qui sont de plus en plus exigeantes et individualistes (non-respect du règlement intérieur, revendications constantes...) »

9.10.2 De nombreux commentaires abordent la question des temps de transmissions qui peuvent altérer la qualité d'accueil des enfants et celui des parents qui font la queue car ils arrivent tous aux mêmes heures et sont pressés de surcroit

Ces temps de transmission peuvent être facturés (badgeage dès l'arrivée et au départ de la crèche) ou non : « temps de transmission du matin et du soir, non facturé aux familles » ou encore « **Les pointages informatisés mettent de la pression sur les familles et les professionnelles pour ne pas dépasser et ne pas être facturés en supplément** »

« Les temps de transmissions se font toujours dans le sas d'accueil depuis la mise en place des protocoles covid ce qui réduit le temps d'échange (**parents pressés qui ne peut pas rester un peu encore moins dans cet espace restreint avec les autres parents qui attendent derrière eux**), manque de convivialité et confidentialité, **professionnelle concise car le reste du groupe est seul dans la salle de vie quand l'adulte est à l'entrée**, difficile de faire des accueils sereins et de rester posée et contenante pour son groupe ou l'enfant qui a besoin plus de temps le matin ou **celui qui trouve le temps long le soir quand l'adulte passe son temps à se lever, aller ouvrir la porte au visiophone et faire les transmissions à l'accueil de la crèche.** »

« Toutes les questions, mêmes difficiles, peuvent être entendues et traitées. **En revanche, les temps de transmissions de ne sont pas toujours adaptés (parents pressés ou en retard, afflux de plusieurs parents en même temps...)** »

« Nous avons un logiciel de transmission pour les familles que nous utilisons de l'arrivée au départ. **Le temps d'accueil et de départ est individuel car un seul parent est autorisé à entrer à la fois dans la structure.** »

« Transmissions courtes car flux de parents et ratio adulte/enfants diminué matin et soir »

« Au moment des transmissions, le matin ou soirs les parents n'ont pas le temps »

« Pour les transmissions j'essaie au mieux de répondre aux parents nous essayons d'avoir un **échange de qualité en sachant que nous avons également un groupe d'enfants à gérer de tâches que nous devons exercer en simultané, très éprouvant pour le professionnel.** Il doit à la fois être bienveillant auprès des enfants et auprès des familles »

« Lorsqu'il n'y a que 2 pro le soir, **une à l'entretien(ménage) et l'autre aux transmissions, il est difficile de "faire attendre" le parent, et de respecter une confidentialité dans les échanges** »

« Beaucoup de familles arrivent au même moment pour déposer ou venir chercher leur enfant. Il est très compliqué de faire des transmissions très détaillées (**manque de temps et manque d'intimité**). »

« Impossible de dégager du temps pour discuter posément avec une famille de son enfant à moins de prendre un RDV avec la famille sur le temps consacré à la direction de l'établissement et cela ne permet pas d'associer mes collègues dont la présence est nécessaire auprès des enfants présents ».

« Nous remarquons que les parents fonctionnent d'une manière relativement ambiguë : **ils ne font pas appel aux services d'une assistante maternelle agréée car ils préfèrent faire appel à une "collectivité" cependant ils demandent un traitement comme si leur enfant était seul dans l'établissement. Cela n'est pas toujours possible car il est bien question de veiller au bien-être de tous et non d'un seul ...** »

« Les parents sont de + en + recherche de '**faire à leur place**' : donner un cadre à l'enfant, arriver à le faire dormir dans un lit, **des règles simples mais ne font pas de continuité à la maison, ce qui endommage les efforts faits en structure. Les parents sont "consommateurs". Déposent facilement leur enfant à la crèche malade (propagation des microbes au sein du groupe d'enfants et des professionnels)** »

« Nous ressentons que le parents est devenu **un consommateur d'heure de crèche sans investissement de sa part, de curiosité.** »

9.10.3 Quelques exemples de co-éducation, essentiellement en crèche parentale

« **Nous avons le souhait d'être dans une co-éducation avec les parents mais les temps d'échanges sont parfois brefs.** Nous avons travaillé sur les temps de transmissions afin de les rendre plus performantes. »

« Étant une crèche à gestion parentale, les parents ont toute leur place au sein de la crèche et dans la réflexion éducative. **La co-éducation fait partie de nos valeurs.** »

« Dans l'ensemble les rapports avec les familles sont apaisés car nous mettons tout en œuvre pour faciliter l'articulation vie familiale/vie professionnelle. Nous sommes à leur écoute, nous respectons leurs choix dans l'intérêt de leur enfant et dans le cas contraire nous leur expliquons nos décisions. Nous mettons en place avec eux une co-éducation. **Les parents sont impliqués dans la vie de la structure et invités à venir organiser un temps d'activité au sein de la structure s'ils le souhaitent. Ils aident lors de sorties et sont invités à diverses manifestations : réunion des familles, fête de Noël, fête de fin d'année, sorties...** »

« Nous sommes une structure associative. Les parents font partie du conseil d'administration et l'équipe de direction se réunit une fois par mois avec eux pour discuter de la vie de la crèche. Chez nous, les parents font partie intégrante de la crèche, ils sont invités à rentrer dans l'espace de vie, le matin ou le soir selon leurs temps et leurs envies. **Le matin un papa reste régulièrement pour donner le petit déjeuner à sa fille avant de partir au travail, un autre lisait une histoire avant de dire au revoir. Le soir, une maman rentre et allaite sa fille avant de repartir. L'accueil en collectivité ne signifie pas arrêt de l'allaitement.** C'est pourquoi nous avons un protocole de conservation du lait maternel afin de permettre aux mamans allaitantes de continuer d'allaiter leurs enfants même après la reprise du travail. **Parents et professionnels travaillent ensemble pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.**

9.10.4 Les parents sont membres des conseils d'administration des crèches parentales, entre fonction d'employeur et co-éducateur, avec un investissement variable

« Nous sommes une structure associative dans laquelle les parents, tous adhérents, élisent chaque année des membres du conseil d'administration. Ce CA se réunit 1 fois par mois avec la directrice. **Les parents sont sollicités régulièrement pour participer à des activités, accompagner des sorties, faire du bricolage, courses, couture... Plusieurs temps de rencontres parents/enfants/pros sont proposés par an.**

« Gestion associative : investissement possible des parents adhérents au sein du conseil d'administration ou en tant que membres actifs. »

« Les gestionnaires de la crèche sont des parents donc ils participent au plus près au projet (conseil d'administration) »

« Les parents ont une place privilégiée et fondamentale dans la structure, ils participent activement au bon fonctionnement de la crèche. **Permanence parents obligatoire, bureau et conseil d'administration de parent. Temps pédagogiques entre pro et parents (réécrire le projet éducatif...)** »

« Le statut de la structure est associatif avec un C.A (Conseil d'Administration) composé de parents ; certains ont leur enfant dans la structure, d'autres non ! Ils occupent surtout une fonction d'employeur, et ont aussi la possibilité d'émettre des idées, formuler des remarques sur le travail pratiqué au quotidien auprès de leurs enfants ! »

« Les parents sont invités à être membre du conseil d'administration de l'association mais les bénévoles sont peu nombreux. **La relation aux familles se travaille sur le long terme, il est parfois compliqué d'investir les parents dans la vie associative de la crèche** »

9.10.5 Pour les responsables répondants, les conseils des parents sont peu nombreux et les parents peu volontaires pour y participer. Ils seraient plus intéressés et participatifs lors de moments festifs, cafés-crèches et partage de hobbies...

« Les protocoles sanitaires Covid ont bousculé les pratiques durant deux ans ; d'où l'absence de conseil de parents. Mais, cela devrait être de nouveau mis en place »

« Travail sur la **mise en place d'un conseil de crèche en cours**, arrivé sur poste de directeur/coordonateur il y a à peine trois ans. **Je ne suis en revanche par certain que les parents se bousculent pour ce genre d'initiative.** »

« **Le conseil de parents n'a pu être mis en place, car 1 seul parent a candidaté** ce qui n'était pas suffisant. Il devait y en avoir au moins 3. Le conseil sera de nouveau proposé l'an prochain. »

« Pas de conseil de parents, mais toutes les familles sont invitées pour 2 réunions dans l'année avec la présence de l'équipe, pour faire le bilan de l'année, valider des décisions (fermetures annuelles, préparation moments festifs...). »

« **J'ai essayé plusieurs années de mettre en place ce conseil de crèche mais je n'ai eu aucune candidature.** Nous mettons en place aussi des cafés-parents pour discuter de l'alimentation, des activités... mais la plupart du temps, personne ne vient. **Les parents de ma crèche sont "consommateurs" d'heures d'accueil mais ne souhaitent pas s'investir et venir en dehors des accueils des matin et soir et des fêtes.**

« **Mise en place récente du conseil de parents : pour l'instant cela n'a pas fonctionné : aucun parent volontaire mais nous allons poursuivre sous une autre forme** »

« **Un conseil de parent représentant l'ensemble des services du groupe scolaire au sein duquel se situe la crèche, est en train de se monter. Il y aura un parent représentant de chaque service dont la crèche.** »

« Nous n'avons jamais pensé à un conseil de crèche, mais à réfléchir...tout ce qui nous permet de renforcer le lien et créer de la confiance est bon pour la qualité de l'accueil. Les parents sont à ce jour, associés pour les sorties et les événements festifs. »

« **Pas de conseil de crèche, mais une première réunion de rentrée avec les parents pour répondre à leur question, présenter les projets et faire un rappel du règlement de fonctionnement. Projet notamment de proposer des ateliers parents enfants. Certains parents ayant déjà proposé, mis en place des ateliers (musique conte..) en fonction de leur envie et de leurs compétences** »

« **Il n'y a pas de conseil de crèche car cela ne fonctionne pas chez nous, les parents ne sont pas en demande, j'accueille beaucoup de familles de la classe moyenne ou supérieure, qui travaillent et donc peu de participation à mes propositions**

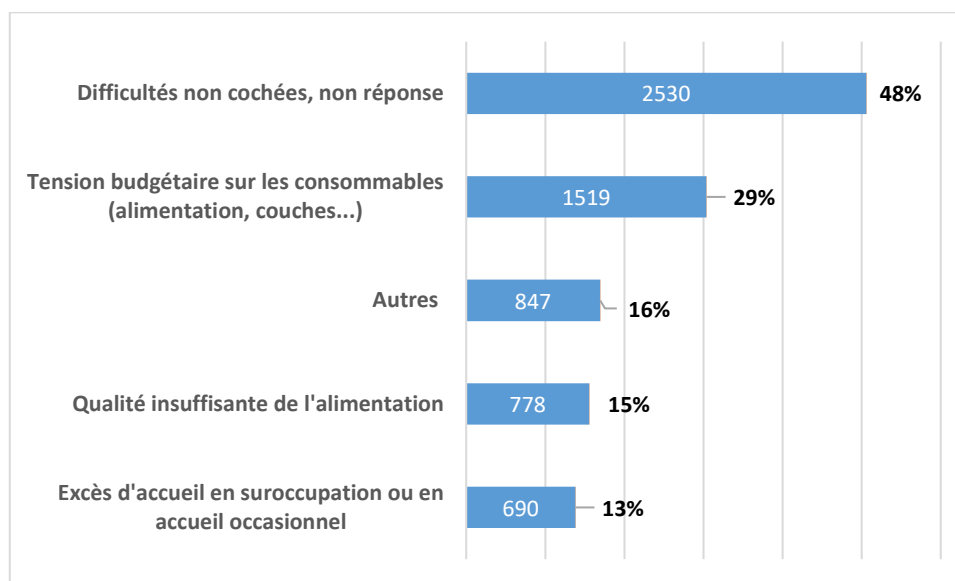
« Pas de conseil de crèche dans notre structure dans le sens littéral du texte, mais un gros travail est effectué dans l'accompagnement à la parentalité : Plusieurs rencontres programmées : en juillet (familiarisation, adaptation considérées comme un cheminement tout au long de l'année) , au mois d'août, en novembre. En plus de ces rencontres, des "cafés crèche " avec la psychologue du service sont proposés chaque mois, les parents sont conviés à toutes les fêtes du multi-accueil »

« **Mieux cadrer les missions des conseils de crèche et uniformiser la pratique à un niveau national et informer les interlocuteurs des missions spécifiques et outils à dispositions pour constituer un conseil de crèche efficace.** »

10 La prévention des risques de maltraitance, le repérage et la conduite à tenir en cas de survenue d'événements.

10.1 29% des répondants signalent des tensions budgétaires sur les consommables (alimentation, couches...), 15% une qualité alimentaire insuffisante et 13% une suroccupation.

Graphique 28 : Etes-vous confronté dans votre crèche aux difficultés suivantes (plusieurs réponses possibles)



10.2 Analyse spécifique des problématiques de tensions budgétaires sur les consommables

10.2.1 Les crèches privées associatives sont sur-représentées au sein des 1519 établissements déclarant des tensions budgétaires sur les consommables. Les crèches privées commerciales tendent à être sous représentées mais la différence n'est pas significative

Tableau 79 : Comparaison de la distribution des crèches selon leur statut juridique entre l'ensemble des répondants au questionnaire et les répondants déclarant des tensions budgétaires sur les

consommables

Statut juridique	Répartition par statut de l'ensemble des 5275 établissements	1519 établissements déclarant des tensions budgétaires sur les consommables	p	373 établissements qui déclarent tension sur consommable et qualité insuffisante alimentation	p
public	45%	43%	NS	50%	NS
associatif	27%	32%	p=0,004	29%	NS
commercial	26%	24%	NS	20%	NS, p=0,06
non renseigné	1%	1%	NS	1%	NS

10.2.2 Les halte-garderie sont sous-représentées (les consommables sont pour tout ou partie fournis par les parents) et les micro-crèches sont significativement sous-représentées dans le groupe des 373 crèches qui déclarent à la fois des tensions sur les consommables et une qualité alimentaire insuffisante

Tableau 80 : Comparaison de la distribution des crèches selon le type d'établissement entre l'ensemble des répondants au questionnaire et les répondants déclarant des tensions budgétaires sur les consommables

Type de crèche	Répartition par type de crèche de l'ensemble des 5275 établissements	1519 établissements déclarant des tensions budgétaires sur les consommables	p	373 établissements qui déclarent tension sur consommable et qualité insuffisante alimentation	p
Multi-Accueil, crèche	67%	71%	NS	77%	NS
Micro-crèche	27%	25%	NS	18%	p=0,002
Halte-Garderie	4%	2%	p=0,01	3%	NS
Crèche parentale	2%	2%	NS	2%	NS
Autre crèche	1%	1%	NS	1%	NS

10.2.3 Les crèches PAJE sont significativement sous représentées dans le groupe des 373 crèches qui déclarent à la fois des tensions sur les consommables et une qualité alimentaire insuffisante

Tableau 81 : Comparaison de la distribution des crèches selon le mode de financement entre l'ensemble des répondants au questionnaire et les répondants déclarant des tensions budgétaires sur les consommables

Mode de financement	Répartition par mode de financement de crèche de l'ensemble des 5275 établissements	1519 établissements déclarant des tensions budgétaires sur les consommables	p	373 établissements qui déclarent tension sur consommable et qualité insuffisante alimentation	p
PSU	75%	78%	NS	82%	NS
PAJE	22%	20%	NS	16%	p=0,01
Non ou mal renseigné	3%	2%	NS	2%	NS

10.3 Expressions libres concernant les difficultés auxquelles sont confrontés les responsables des crèches

[85] 1469 responsables de crèches ont précisé leurs difficultés soit 28% des répondants, les principales difficultés sont liées aux problèmes de recrutement et surtout de remplacement des salariés (pouvoir anticiper et assurer la continuité d'une offre de qualité) :

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Difficultés dont 231 difficultés financières	482	2,76
Manque (insuffisant, pénurie)	424	2,06
Maladie+absence+arrêts+ Absentéisme	366	2,10
Enfants	364	2,09
Personnel	331	1,86
Remplacement	277	1,45
Recrutement	261	1,48
Professionnels	258	1,48
Difficultés financières	231	1,23
Temps	228	1,22

10.3.1 Les tensions budgétaires sont globales, l'augmentation des dépenses pour les couches et les repas induisent une diminution des budgets pour les jeux et le matériel pédagogique. Plusieurs directeurs précisent avoir demandé/envisagé de demander aux parents de fournir les couches et les repas

« Tensions budgétaires globales depuis quelques mois liés à l'augmentation des salaires et des charges fixes »

« Tensions budgétaire sur l'aménagement de structure, mobilier défaillant pas possible de le changer »

« Tensions budgétaires généralisées lorsque l'on respect un nombre d'encadrant confortable et qu'on ne pratique pas l'accueil en surnombre. »

« Tensions budgétaire sur les non consommables (renouvellement jeux, de matériel pédagogique).. »

« Nous avons des soucis financiers importants, **la Communauté de Communes nous informe que notre budget crèche va baisser de 15%** ; en plus de ces tensions budgétaires nous devons faire face à des supérieures ou élus qui ne nous reconnaissent pas financièrement qui ne comprennent pas notre métier et qui ne vous valorisent aucunement. »

« Tensions budgétaires pour l'achat de matériel pédagogique »

« Tensions budgétaires pour les projets culturels et achats de jeux et jouets ou matériel (investissement). Nous avons moins de souplesse avec nos budgets et ce sont souvent les projets culturels qui en pâtissent ».

« **Planning pensé sur 42 places au lieu de 40 enfants pour maintenir le remplissage de la structure car baisse de fréquentation importante pendant les vacances scolaires** qui ne peut pas être comblé par les enfants scolarisés qui vont au jardin d'enfants et pas à la crèche. Les tensions budgétaires sont en train d'arriver »

« Tension budgétaire structurelle, des BP qui sont de plus en plus déficitaire (-20000) pour 2023. Une inflation toujours en augmentation avec une masse salariale importante et en face pour les recettes : des subvention qui stagnent depuis plusieurs années (pas de revalorisation) et une PSU réévaluée certes mais bien en de ça de l'inflation et des augmentation structurelle. »

« Tensions budgétaires et difficultés à remplacer les CDD. Problèmes des salaires trop bas »

« Tensions budgétaires sur les commandes de renouvellement de matériels, de jeux et jouets, intervenant extérieur »

Un budget mensuel nous est attribué pour les achats courants (couches, alimentation, entretien, jeux, activités, transports...).

« Prix du lait et des couches ont considérablement augmentés mais le budget non! »

« Budget important en couches jetables. Coût de confection, entretien(consommation eau et électricité) et renouvellement des couches lavable élevé également »

« **Le tarif horaire plafonné de la PAJE est actuellement trop bas et il ne compense plus les charges courantes, (salaries, couches, repas, dépenses énergétiques, rémunération du référent santé et des analyses de pratique, ect.), »**

« L'alimentation et les couches coûtent de plus en plus cher. Les couches pourraient être pris en charge par les familles »

« **Nous ne sommes pas en mesure actuellement de fournir les couches et repas**, un projet d'agrandissement des locaux est en cours pour pouvoir répondre aux obligations règlementaires »

« Cuisine de qualité faite sur place mais budget revu à la baisse chaque année alors que le coût des denrées augmente ! **Budget éducatif réduit à peu de chagrin (redistribué aux postes dits essentiels tels que l'alimentation, les couches, produits d'entretien)** > plus de peinture ou feuille de papier à partir d'octobre, impossibilité de renouveler le matériel comme les poupons ou hochets »

« Les charges augmentent mais pas les budgets dans les mêmes proportions c'est donc la chasse aux promos pour les couches, les courses...et c'est du temps en moins auprès des enfants et de l'équipe »

« Les parents fournissent les couches, les lingettes et les repas »

« Société en liaison froide donc **parfois les quantités ont pu être parfois insuffisantes** mais nous avons des réunions qui nous permettent de rectifier les problèmes »

« Ce n'est pas tant la qualité de l'alimentation qui est insuffisante mais ce qui est proposé. »

10.3.2 De nombreuses difficultés sont signalées avec les prestataires alimentaires, diminution de la qualité, insuffisance des portions parfois et manque de choix voire aucune offre sur certains territoires.

« Concernant la qualité alimentaire **les enfants mangent des repas insipides et très peu variés**. L'éveil gustatif n'est qu'une belle valeur défendue par les professionnelles de la petite enfance mais n'est pas au rendez-vous dans les assiettes. **De plus les manques réguliers dans les commandes et les quantités insuffisantes demandent une gestion permanente** »

« Les prestataires extérieurs pour la restauration ont vu **la qualité des repas à la baisse et les tarifs à la hausse**. Le covid, la guerre en Ukraine, les prix de gasoil sont autant de raisons pour diminuer la qualité et augmenter les prix, c'est à mon sens une aubaine et absolument pas justifié, je préférerais préparer les repas au sein de la structure, ce serait bien meilleur et moins cher pour les parents »

« **Quantité parfois insuffisante de l'alimentation car les commandes prévisionnelles faites sont souvent diminuées par souci d'économie en supposant qu'il y aura des enfants absents** mais lorsqu'ils sont tous là certains sont privés du fromage et/ou yaourt prévu le jour, obligeant la cuisinière à leur donner autre chose. Obligation de remplir les crèches malgré le manque de personnel. »

« Choix de prestataires alimentaires difficiles à trouver entre la qualité et le tarif proposé. »

« Un seul prestataire pour les repas dans ma zone géographique. Manque de choix »

« **Prestataire ne fournissant pas toujours repas adaptés à de jeunes enfants.** »

« même si prestataire spécifique quelques soucis, toujours barquette en plastique !!! »

« **Collectivité (EPCI) en campagne, petites structures (10, 8, 8 et 14 places) ceci rend difficile la possibilité de trouver un prestataire intéressant et intéressé dans le cadre de la restauration.** »

« **Prestataire repas en grosse difficulté en ce moment ce qui a un impact très négatif sur la qualité des repas actuellement à la micro-crèche. Demande des élus de diminuer le budget global d'au moins 5% pour 2023 alors que tous les tarifs augmentent.** »

« Je l'ai vécu dans un grand groupe ou **pour la commande de repas on me demandait chaque jour de retirer un repas** grand budget pédagogique rikiki et **si dépassé on baissait ma prime** »

« **Prestataire de livraison de repas qui se dégrade et augmente ses tarifs.** Recherche d'un nouveau prestataire en cours »

« Nous sommes en attente de changement de prestataire des repas. »

« Contrat avec un prestataire repas qui assure en même temps la livraison aux écoles. N'est pas à proximité. »

« Actuellement non, mais ça ne devrait pas tarder à arriver... **Les nouvelles responsables de la filière petite enfance venant du pur privé ont déjà commencé à parler budget, changement de prestataire pour les repas (avec vraisemblablement une baisse de la qualité), un contrôle plus important sur les commandes de matériel, etc.** »

« **Les difficultés concernent le prestataire repas : les quantités sont très souvent insuffisantes.** »

« Nous travaillons avec un prestataire qui ne nous convient pas mais nous n'avons pas eu d'autres propositions adaptées »

« Augmentation de la grille tarifaire prestataire de restauration »

« **repas sous forme de produits industriels, pas de cuisine sur place et pas possibilité de faire appel à un prestataire de service** »

« **Prestataire de restauration collective, la qualité n'est pas toujours au rendez-vous surtout sur les viandes et entrées peu adaptées aux plus grands. Nous sommes en DSP complète avec ce prestataire.** »

« Le prestataire doit être revu, car la qualité a baissé. »

« **Prestataire repas en grosse difficulté en ce moment ce qui a un impact très négatif sur la qualité des repas actuellement à la crèche.** Demande des élus de diminuer le budget global d'au moins 5% pour 2023 alors que tous les tarifs augmentent... »

« Repas avec un prestataires extérieur, repas peu équilibré et peu qualitatif. »

« Difficultés rencontrées avec le prestataire en liaison froide. **Les repas sont peu appréciés des enfants** »

« Soucis de pannes récurrentes (lave-linge, chauffage, etc...) qui mettent du temps à être résolu du fait de la distance des prestataires. Contrat national passé avec un prestataire qui se situe parfois à 300 kms de notre crèche et augmente le temps de réactivité pour les interventions urgentes. »

« Nous avons fait le choix d'un prestataire alimentaire, pas trop le choix ! mais aimerions changer pour un goût plus développé, une alimentation plus durable et saine, mais nous devons lever des fonds supplémentaires »

« le prestataire de service fournit les repas en liaison chaude . La qualité peut varier en fonction des changements de cuisiner et demande une constante vigilance »

10.3.3 De nombreux commentaires décrivent une obligation de faire de la suroccupation pour atteindre le taux de facturation de 107%, pour compenser la baisse de fréquentation pendant les vacances et également en cas d'absence de professionnels non remplacés

« **Pour avoir la subvention maximale, il nous faut un taux de facturation de 107%. Nous avons par exemple une famille en difficulté sociale (famille prioritaire) qui annule souvent à la dernière minute avec ses deux enfants, ce qui nous fait chuter notre taux. Nous sommes également dans l'obligation d'être en suroccupation (13 au lieu de 12) tous les jours.** Or la PSU a été créée pour être au plus près des demandes des familles. Or ce n'est pas le cas. **Cette situation génère beaucoup de stress pour la direction et de fatigue pour l'équipe.** »

« **IL manque surtout du personnel quotidiennement, non remplacé.** Les congés, les maladies ne sont que très peu remplacées pour le nombre d'enfants accueillis par jour. **Donc de fait nous sommes en sur occupation / nombre de professionnelles. Alors que sur le papier nous avons un nombre de professionnelles suffisants pour respecter le taux d'encadrement.** »

« **Espace trop petit qui empêche toute suroccupation occasionnelle : Taux d'occupation insuffisant !** »

« Régulièrement en suroccupation car manque de personnels non remplacés (conges, maladie, formations) »

« La crèche est pleine en suroccupation modérée et **nous sommes bloqués pour accueillir des enfants porteurs de handicap, car cela sous-entend d'avoir moins d'enfants dans la section pour pouvoir bien s'en occuper,** du coup l'accueil de ces enfants est reporté dans le temps voire impossible »

« **Suroccupation la plupart du temps pour compenser la chute de fréquentation lors des vacances** »

« Pour l'instant pas trop de suroccupation car nous sommes en zone rurale et que nous avons moins de demandes qu'en ville mais au niveau du budget des baisses de l'ordre de 15 % ont été demandé aux directeurs ceci va se répercuter forcément dans la qualité de l'accueil soit des intervenants en moins, ou des produits alimentaires non bio ou de l'achat de matériel »

« Sur l'établissement nous sommes **très en tension sur les amplitudes horaires, les professionnelles n'ont plus la capacité de faire des heures supplémentaires. L'accueil en suroccupation est difficile à faire accepter.** Les contraintes financières pèsent beaucoup sur les conditions d'accueils. On demande plus avec moins. »

« Turn over, arrêt maladies, difficultés à remplacer et recruter, **accueil planifié en surnombre 115% de l'agrément au quotidien même si le taux d'occupation réel reste inférieur compte tenu des absences lors des vacances** »

« Pas de difficultés au sein de notre structure et pas de pression pour faire de la suroccupation. »

10.3.4 Des directeurs de crèche signalent qu'ils présentent des budgets prévisionnels déficitaires qu'ils associent à la revalorisation des salaires des EJE et AP

« La crise actuelle nous amène à prévoir un budget plus conséquent. Notre travail ne se voit pas de façon tangible, pas de production mais un accompagnement des enfants et des familles au quotidien. **Difficultés de présenter un budget prévisionnel souvent déficitaire. L'augmentation du coût de la vie impacte le budget des frais courants mais les salaires sont aussi une part importante de celui-ci.** Importance de prendre en compte que les professionnelles doivent être rémunérées (en prenant en compte l'augmentation du coût de la vie) pour le travail qu'elles font auprès des enfants. »

« Notre structure s'est retrouvée avec un budget prévisionnel déficitaire sans augmentation (pour l'instant possible) des subventions de la communauté de commune »

« **Notre budget prévisionnel 2022 est déficitaire, mais ceci est principalement lié à la revalorisation des diplômes d'EJE. Nous recherchons des pistes d'économies sur d'autres postes mais cela ne suffira pas. Inquiétude forte pour les prochaines années.** »

« **La tension budgétaire engendre des discussions avec le président de l'association, en effet notre compte de résultat 2021 étant déficitaire, les économies doivent se porter sur la masse salariale ce que je refuse puisque cela impacte la qualité d'accueil.** De plus, la CAF nous demande un budget prévisionnel au plus juste mais il est parfois difficile d'anticiper les besoins des familles (heures prévisionnelles) »

« Bien que gardant de bonnes conditions de travail, elles se dégradent très fortement depuis 2 ans : **nous allons être déficitaires (-35 000 euros environ) deux années de suite. Avec la hausse des salaires des EJE et AP, nous allons devoir abaisser le niveau de qualification des personnes auprès des enfants. Nous ne pourrons plus faire appel à des contrats aidés que nous formions de façon très qualitative. Nous n'avons pas le budget pour passer sur une alimentation 100% bio et locale. La situation est vraiment préoccupante.** »

« Les déficits se creusent d'années en années »

« Budget très déficitaire - **besoin de trouver des sources de financement autre que la CAF** »

« **Difficultés financières dû au manque de financement de notre communauté de communes. Le budget et plus que tendu malgré la bonne gestion de la structure. Le taux d'occupation est bon. Mais il ne suffit plus à faire la balance. Nous allons terminer en déficit pour la deuxième année consécutive.** Nous avons besoin de manière urgente d'être entendu. Nous pourrions travailler dans un climat plus serein et être moins en tension si les subventions étaient suffisantes. »

10.3.5 Certains directeurs décrivent une dégradation des compétences (moins d'EJE et d'IDE de terrain) ou du taux d'encadrement (non-remplacement des absences) soit pour tenir la masse salariale soit pour la baisser en appliquant à la lettre et au minimum le décret d'août 2021

« Tension budgétaire sur la masse salariale, puisque agrément de 12, nous sommes passés de multi-accueil à micro-crèche... le budget prime sur la qualité d'accueil, de pro diplômées présentes, de temps d'observation d'EJE, de soutien à la parentalité. **Le poste de direction/référente technique est devenu un poste de gestionnaire au détriment de l'accompagnement des équipes et des familles** »

« Pression plus ou moins explicite de la direction à propos du ratio heures facturées/heures réalisées, en fonction de la période de l'année. **Culpabilisation de la hiérarchie à propos de la masse salariale si demandes de remplacement trop fréquentes** »

« Tension budgétaire sur la masse salariale : année en cours avec moins d'inscription et le système d'encadrement <micro-crèche> 1 pro seule si < 4 enfants, demande énormément de souplesse de l'équipe et **les décisionnaires ne voient pas le travail "invisible" : désinfection, rangement, préparations etc... d'où la tension quant au planning des pro** »

« **Les budgets sont revus à la baisse chaque année et depuis le décret d'aout 2021 le gestionnaire met le minimum en place de ce qui est demandé**, analyse de la pratique il faut 6h on nous donne 6h, le temps infirmier était avant de 12h/semaine (4h par tranche de 10 enfants) maintenant le décret demande 7h pour notre capacité d'accueil, de ce fait le gestionnaire à diminuer le temps infirmier à 7h. Comment l'infirmière peut-elle s'intégrer dans la structure, comprendre son fonctionnement et travailler sur les missions qui l'incombent en ne travaillant qu'une journée par semaine ! **Tout est au minimum, le gestionnaire ne voit pas l'intérêt de mettre + pour les équipes et les enfants.** »

Plus assez de professionnels pour la capacité d'accueil. **Avant la loi ASAP nous avions pour 50 enfants 2 EJE de terrain' 1 EJE adjointe et une PDE directrice.** A ce jour, **nous n'avons plus d'EJE de terrain. C'est donc à l'EJE adjointe de faire 0,25 ETP adjointe et 0,75 ETP EJE de terrain.** Cela n'aide pas. **Les équipes ont besoin d'une professionnelle sur le terrain à leur côté.** Elles sont en demande mais n'ont pas de retour. Elles font des heures supplémentaires qu'elles ne peuvent pas rattraper à cause du taux d'absentéisme. Les responsables nous disent ne pas pouvoir recruter par manque de CV en mairie.

« **Avec la hausse des salaires des EJE et AP, nous allons devoir abaisser le niveau de qualification des personnes auprès des enfants.** »

10.3.6 Une problématique particulière est signalée, celle des crèches fonctionnant à l'année et accueillant des enfants de parents en vacances sur le territoire.

« Nous sommes une crèche se trouvant dans un milieu montagnard, proche d'une station de ski. La station de ski en question possédant le label "family plus". Les élus nous imposent d'accueillir les enfants des vacanciers. Or nous faisons l'accueil d'enfant à l'année. Les accueils vacanciers en crèche sont très perturbants, que ce soit pour les professionnels, les enfants en vacances ou les enfants résidents. Les enfants en vacances se retrouvent dans un environnement qu'ils ne connaissent pas, avec des professionnels qu'ils ne connaissent pas, un changement des habitudes des parents (tenues vestimentaires etc...) la période d'adaptation est réduite à une demi-journée. **Lorsque l'accueil ne se passe pas bien et que l'enfant ne se sent pas en sécurité, les parents ne sont pas à l'écoute, reprochent aux professionnels de leur gâcher leurs vacances etc...** Selon moi, l'accueil vacancier pour des enfants de moins de 3 ans ne devrait pas exister et devrait être considéré comme de la maltraitance infantile et un risque majoré pour les professionnels de la petite enfance. »

10.3.7 L'absentéisme, la pénibilité du travail, les problèmes de santé et l'absence de réflexion en termes de reconversion des professionnels sont également abordés par les responsables de structures

« L'absentéisme et le fait de **maintenir des professionnelles qui sont usées physiquement et donc psychologiquement parce que la reconversion est peu reconnue** au niveau étatique dans ce métier. La pénibilité n'est pas reconnue alors que c'est un métier qui demande une attention soutenue pour de nombreux enfants avec des gestes et postures répétitives qui font que physiquement cela peut aussi être difficile. L'attention soutenue est physiologiquement impossible : donc nous demandons l'impossible, c'est pour cela que les moyens humains sont indispensables quand nous travaillons avec de l'humain. »

« **Manque de considération des autorités. Le sentiment d'être abandonnées. Aucun encouragement. Rien n'est réfléchi pour la reconversion des personnels qui ont des problèmes de santé.** Les familles considèrent la crèche comme un lieu de consommation dans la majorité. »

« **L'absentéisme et le manque de motivation des nouvelles arrivées éducatrices de Jeunes Enfants** »

« Manque de personnel **et fort taux d'absentéisme** »

« Absentéisme des pro, encadrement au plus juste, tension presque permanente sur l'équipe »

« Absentéisme. **Plusieurs professionnelles avec des problématiques de santé.** »

« **Difficulté par rapport à l'absentéisme du personnel : remplacement toujours effectif mais déstabilise le travail de l'équipe.** Les difficultés résident dans le fait d'observer un défaut de prise en compte du secteur de la petite enfance avec des moyens alloués corrects mais fragiles par rapports au travail et aux responsabilités que sont celles des professionnelles : accompagner un enfant pendant ces trois années fondamentales pour son développement, mettre en place des actions de prévention auprès des parents auprès desquels une certaine fragilité est constatée tant au niveau éducatif, affectif... »

« Manque de professionnels diplômés et fort taux de reconversion des professionnels" »

10.3.8 La difficulté signalée le plus souvent par les directeurs est celle du recrutement tout particulièrement des catégories 1 et plus largement des remplaçants afin d'éviter des prises de poste au pied levé. Une qualité dégradée de l'accueil (grande section avec dortoir de 20 berceaux par exemple) et des conditions de travail accentue la difficulté. Des stratégies d'économie sur le personnel sont dénoncées tant dans le secteur marchand que public.

« **La principale difficulté reste le recrutement de personnel qualifié** »

« Enorme problème de recrutement à ce jour, nous ne pouvons plus faire de la qualité alors que c'était notre objectif premier ! »

« Grosse difficulté de recrutement pour les catégories 1 dans le secteur, 2 ans sans EJE »

« **Pas de recrutement de catégorie 1 car pas de candidats.** »

« Problème de recrutement de certaines catégories (AP, EJE). «

« **Difficulté de recrutement notamment les auxiliaires de puériculture entraînant des problèmes pour respecter le 40/60%/ tension budgétaire pour l'embauche de personnel supplémentaire et pour investissement pédagogique** »

« Problèmes de stabilité de l'équipe et de recrutement des professionnelles diplômées et de salaires trop bas / au coût de la vie. »

« Stabilité d'une équipe (remplacements en turn over, recrutements difficiles qui prennent du temps pour ne pas aboutir suite à trop d'exigences, manque de compétences et de suivi) **qui entraînent des difficultés relationnelles avec les enfants** »

« **Difficultés de recrutement des AP et niveau de réflexion/formation des candidats assez dramatique.** »

« Difficultés de recrutement dans tous les postes (infirmière puéricultrice, AP, CAP petite enfance... »

« Difficultés importantes de recrutement même pour des postes en CDI à 35 heures : Auxiliaire de Puériculture et Educatrice de Jeunes Enfants »

« **Pression de rentabilité de la crèche, taux d'occupation optimisé, utilisation des 15% de sureffectifs utilisé pour de l'accueil occasionne, recrutements soumis au remplissage de la crèche (si le nombre d'heure de présence des enfants n'atteint pas l'objectif fixé, la demande de remplacement d'un professionnel n'est pas accepté)** »

« Difficultés de recrutement et blocage des recrutements par contrôleur de gestion »

« TENSION BUDGETAIRE LIEE A UNE ENVELOPPE PERSONNEL DETACHE (INTERIM) TROP IMPORTANTE DU AUX ARRETS ET AUX DIFFICULTES DE RECRUTEMENT = PAS DE QUOI PAYER LES SALAIRES DE JANVIER 2023 »

« Se trouver démuni face aux problématiques de terrain ainsi qu'aux impératifs électoraux et budgétaires de la municipalité. Les directeurs intermédiaires entre nous et le maire ne sont pas sensibilisés à nos difficultés notamment les besoins de travaux pour le confort, la sécurité et le bien-être des enfants et des professionnels. Frilosité sur les prises de position managériales qui ne me permet pas de mettre en place des protocoles ou des règlements ou des recrutements adéquats. »

« La qualité professionnelle des agents : ils sont formés en stage par des équipes épuisées, dépassées, pressées par le turn over. Difficile de maintenir un projet pédagogique quand l'équipe n'est pas stable. **Lors des entretiens de recrutement, nous recevons des personnes qui sont aussi très fragilisées par leurs expériences antérieures (crèche privée surbookées d'enfants mais professionnels en nombre insuffisant).les EJE se retrouvent à prendre des missions d'auxiliaire de puériculture et n'exercent pas ou peu leurs missions pour lesquelles elles ont étudié pendant 3 ans) »**

« Les difficultés de recrutement, la part de management où **il faut former continuellement les nouveaux professionnels + une charge administrative déjà conséquente qui s'accroît de plus en plus. Tout ça, ne me permet pas d'avoir le temps de présence auprès des équipes que j'aimerais pour mener pleinement mes missions de puéricultrice responsable du multi-accueil . On devient gestionnaire et manager plutôt que professionnel de la petite enfance. Malgré les efforts pour tendre vers mon cœur de métier, je m'épuise avec des tâches énergivores et chronophages, qui s'éloignent de mes motivations de carrière. »**

« Augmentation du coût de la vie mais aussi grosse difficulté de recrutement. **Les micro-crèches ouvrent de façon incontrôlées** (7 dans un même village, j'étais la première en 2016). **A la moindre difficulté les équipes quittent le navire.** Sur 35 CV, seuls deux étaient du métier. Le personnel a du coup de plus en plus d'exigences concernant le planning. »

« Difficultés de recrutement, grille médico-sociale de la fonction publique territoriale peu attractive et bien moins intéressante que les autres filières. »

« Difficultés de recrutement pour le service d'intendance (entretien du linge et des locaux + cuisine) »

« Très grosses difficultés de recrutement, professionnelles de moins en moins engagés, beaucoup d'absentéisme. Je suis restée 6 mois sans adjointe sur une crèche de 60 berceaux car nous n'avons trouvé personne pour la remplacer pendant son congé maternité. »

« Notre plus grosse difficulté est le respect du taux d'encadrement à la vue de l'absentéisme constant. La Direction adjointe et moi- même sommes régulièrement sur les groupes d'accueil. La qualité d'accueil serait réellement possible avec un taux d'encadrement de 1 professionnelle pour 5 enfant qu'ils marchent ou non afin de pouvoir respecter le rythme de chaque enfant, de pouvoir proposer des temps individuels dans la collectivité. **Pouvoir effectuer des recrutements heureux de professionnels engagés et investis, conscients de leur grande place dans l'accompagnement du développement des enfants. Une meilleure reconnaissance salariale serait la bienvenue**

« Problème majeur de recrutement des auxiliaires de puériculture, et demande d'alternance d'élèves mineurs des maisons familiales rurales »

« Problème de recrutement, 3 postes vacants actuellement sans perspective de recrutement »

« Difficulté de recrutement en CDI +++. Nous devons faire appel à de l'intérimaire »

« La pénurie de personnel est difficile lorsqu'il faut faire un recrutement »

« Difficulté à recruter un professionnel de qualité qui comprend que travailler en crèche ce n'est pas que de "garder" des enfants sans réfléchir. Et la post Covid à fragilisé de rapport au travail, pour des raisons mini les, la solution de se mettre en arrêt est simple, rapide et sans baisse significative du salaire. Mais derrière par la difficulté de recrutement, de professionnalisme, cela engendre du turn over fatigant. »

« Difficultés de recrutements, arrêts maladies en permanence, taux d'encadrement toujours en tension »

« Recrutement et arrêt de travail souvent de complaisance ce qui déstabilise fortement l'équipe et l'accueil des enfants. »

« Recrutement complexe de remplaçant(e)s car pénurie de personnel qualifiés et souhaitant travaillés »

« A l'heure actuelle : problème de recrutement de personnel, accueil de nouveau personnel au pied levé sur poste de travail sans accueil et présentation au préalable : l'idée serait de pouvoir accueillir les nouvelles personnes en surplus pendant plusieurs journées »

« Le recrutement de personne pas assez formées, le manque de remplaçante si arrêt, si formation... »

« Difficultés de recrutement de personnel diplômé (EJE particulièrement) »

« Difficulté de recrutement pour des remplacements »

« Difficultés de recrutement : journée d'accueil restreinte à 9h-17h et le taux d'occupation limité à 60%. »

« Personnels en burn out, turn over important car difficultés de recrutement. Les professionnelles sont mises à mal par le manque de reconnaissance de leur travail et le sentiment de ne plus avoir les moyens humains de faire du bon travail et de l'accueil de qualité »

« Difficultés de recrutement !!!!! Absences non remplacées, professionnels sous tension, trop d'arrêts maladie dans le public !!! »

« Problème de recrutement dans le pool pour gérer les arrêts sur l'ensemble des structures de la ville »

« Difficulté de recrutement pour les remplacements de courte durée »

« Difficultés de recrutement de professionnelles diplômées et expérimentées

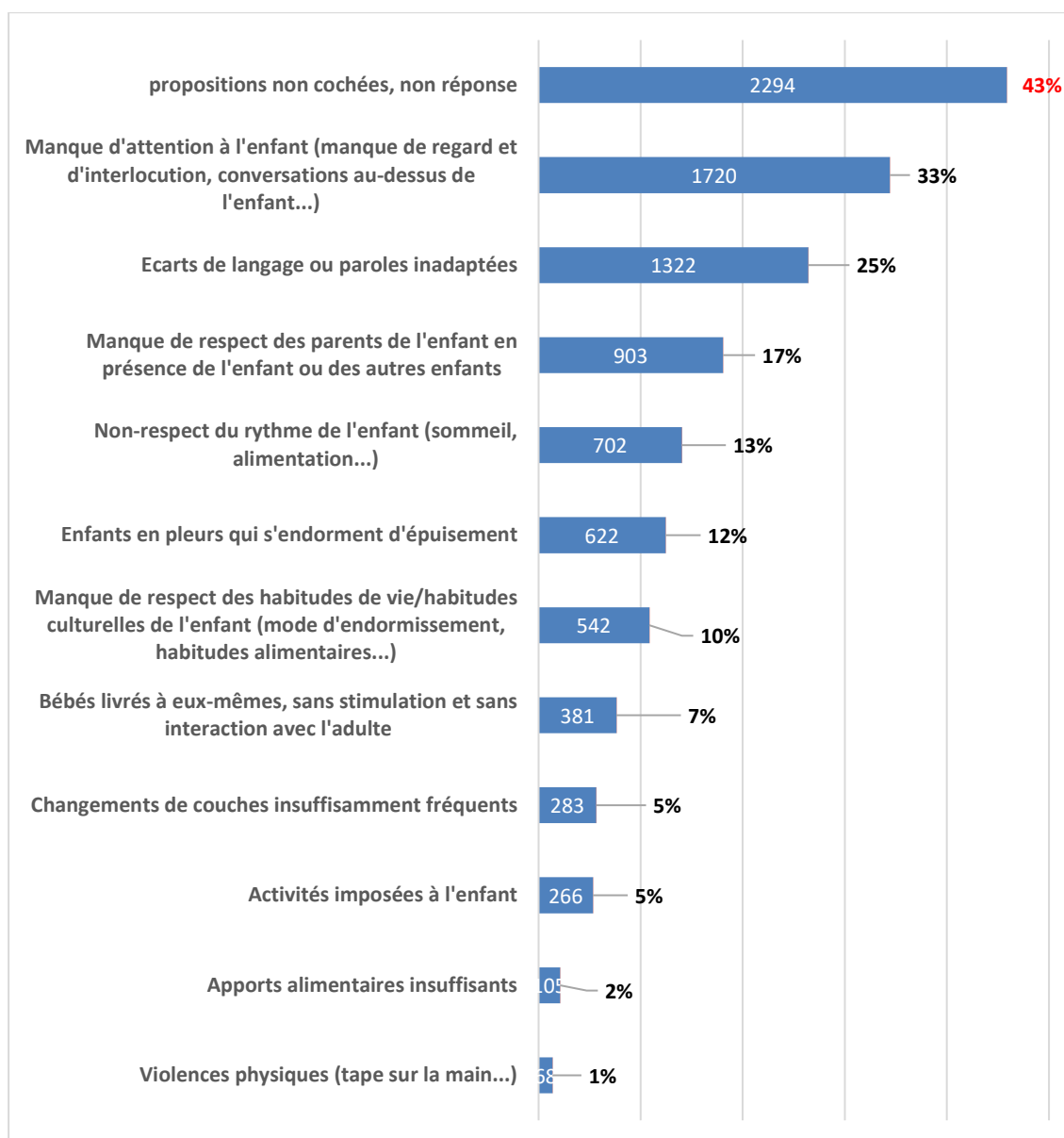
« Poste vacant car maladie ou démission des professionnelles, la profession semble ne plus être attractive et les difficultés de recrutement sont bien présentes, c'est la grosse problématique du moment : le manque de personnel, un personnel fatigué, l'aspect des salaires est aussi à repenser, **quant à la reconnaissance, je pense que sur notre Ville nous sommes reconnues à notre juste valeur et personnellement je veille à valoriser à l'équipe chaque jour !** »

« Manque de motivation des équipes, difficultés de recrutement d'agents compétents et autonomes, absentéisme croissant du personnel (arrêts maladie de longue et courte durées, professionnels ayant droit au congé pour présence parentale), difficultés pour être pleinement disponible aux enfants avec des taux d'encadrement de 1 pour 5 et 1 pour 8, **groupes d'enfants trop importants (22. 21.18) et générateurs de beaucoup de bruit, locaux aménagés agréablement mais dont la configuration très ancienne ne répond plus aux besoins actuels (dortoirs pour une vingtaine d'enfants, salle de repas trop petite, ...)**

11 A propos des risques de maltraitance institutionnelle

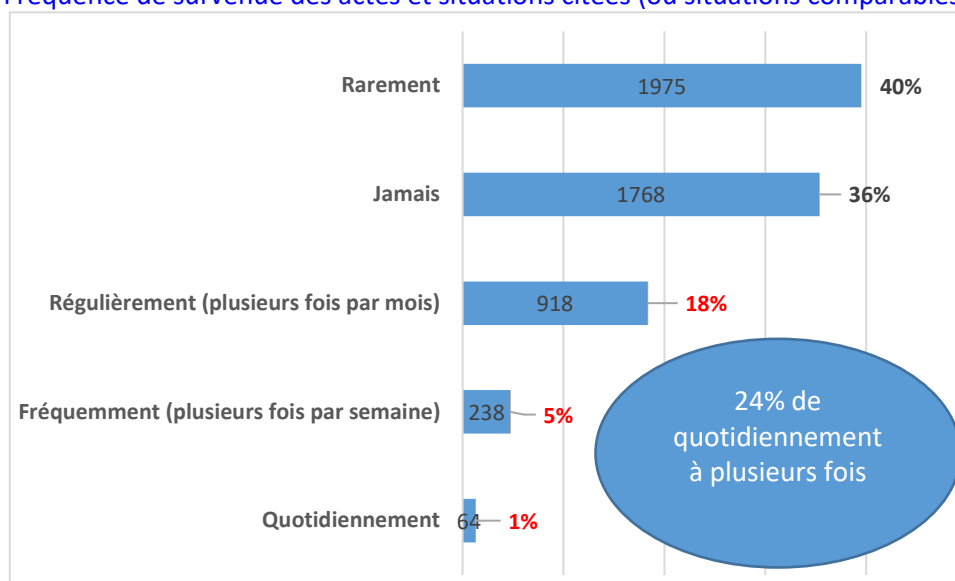
11.1 33% des répondants citent des manques d'attention à l'enfant, 25% des écarts de langage et 17% un manque de respect des parents en présence de l'enfant, 13% un non-respect du rythme de l'enfant et 12% des enfants en pleurs qui s'endorment d'épuisement

Graphique 29 : Actes et situations constatés



11.2 Pour 24% des répondants, ces actes surviennent quotidiennement à plusieurs fois par mois au sein de leurs établissements

Fréquence de survenue des actes et situations citées (ou situations comparables)?



Source : Questionnaire mission ; 312 non renseignés

11.3 57% des responsables de crèche déclarent avoir formalisé un protocole en cas de survenue de faits de maltraitance au sein de la crèche

Tableau 82 : Formalisation de la conduite à tenir en cas de survenue de faits de maltraitance au sein de la crèche ?

Formalisation d'une procédure en cas de maltraitance institutionnelle	Nombre	Répartition
Oui	2881	57%
Non	2213	43%

Source : Questionnaire mission ; 181 non renseignés

11.4 Expressions libres concernant la prévention des risques de maltraitance, le repérage et la conduite à tenir en cas de survenue d'évènement

[86] 832 responsables de crèches ont apporté des précisions concernant les risques de maltraitements soit 16% des répondants. Les directeurs lient maltraitements avec formation, réunions et mise en œuvre du protocole ad 'hoc.

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Équipe	302	2,74
Enfants	292	2,72
Professionnelles	217	2,02
Maltraitance	187	1,74

Formation	169	1,54
Réunion	127	1,14
Protocole	118	1,10
Manque (insuffisant...)	114	0,82
Respect	109	0,83

11.4.1 Des responsables de crèches rappellent la dimension institutionnelle des maltraitements

« La maltraitance se trouve dans le taux d'encadrement fixé par la pmi. 1 pour 5 et 1 pour 8. Ça, c'est du non-respect des besoins et rythmes individuels de chaque enfant. **Cela suffit de rejeter la faute sur des professionnels épuisés à qui l'on porte si peu d'intérêt sauf lorsque notre secteur fait la une des journaux pour des évènements tragiques** »

« La prévention des risques nécessiterait de penser à la violence de l'institution = c'est à dire la collectivité de 15 à 20 enfants de 2 mois et demi à 11 mois dans une même pièce de vie pendant 10 heures d'affilée n'est-ce pas une forme de maltraitance (bruit, non-respect des rythmes de chacun, attention non permanente envers chacun etc), la charge de travail, le stress , les conditions de travail ne sont-elles pas des risques potentiels de maltraitance du personnel envers les enfants .Les nouveaux décrets tiennent ils compte de ces données là avant d'entrer en application ?)

« Le non-respect du rythme de l'enfant est lié à des problématiques architecturales et le manque parfois de respect des habitudes culturelles est due à la barrière de la langue. »

« Le respect des rythmes individuels est difficile dans l'organisation d'une très grande crèche »

« Le taux d'encadrement (1 pour 8 et 1 pour 5) ne permet pas toujours de permettre aux professionnelles de respecter le rythme des besoins primaire des enfants (repas chez les bébés et sommeil pour tous), de prendre du temps de détachement pour travailler la pédagogie en équipe ou encore prendre le temps nécessaire pour des transmissions de qualité avec les familles le soir. »

« Quand dans l'équipe il nous arrive de ne pas respecter le rythme d'un enfant, ce n'est pas par choix mais parce que nous ne pouvons pas faire autrement ! Quand nous sommes deux pros pour 12 enfants, que c'est l'heure du repas pour certains, de la sieste pour d'autres, de jouer pour ceux qui ont terminés, on ne respecte pas le rythme individuel de l'enfant c'est sûr ! S'il y a 3 bébés sur les 12 enfants, il y a 1 adulte avec les 9 enfants qui mangent seuls et un adulte avec les 3 bébés mais qui vont manger chacun leur tour, donc 2 bébés attendent ! Parfois la faim au ventre, parfois en pleurs... Que faire ? Si ce n'est avoir plus de pro auprès des enfants ? Je crois que s'il n'y avait qu'une seule chose à changer, ce serait le ration enfant/pro, totalement obsolète ! »

« Les enfants restent notre priorité et sa culture doit être intégré à la structure dans la mesure du possible, nous reprenons le plus possible à la crèche ce que les parents font à la maison, endormissement de la même façon par exemple... nos équipes sont toujours en doublon ce que permet de passer le relais si quelqu'un est fatigué ou ne supporte pas tel ou tel situation, en milieu de journée nous sommes 4 pour permettre à tous les enfants de manger tranquillement à leur rythme, un endormissement harmonieux bien entouré et pour permettre au personnel de prendre sa pause tranquillement. Nous nous donnons les moyens pour que ses situations-là ne puissent pas avoir lieu... et si toutefois ça se passe du côté des parents on essaiera de discuter avec eux de leur possible difficulté auprès de l'enfant »

« Un respect total du rythme de chaque enfant est utopique car c'est tout de même une collectivité ! »

« Seul le non-respect du rythme est relevé dans notre établissement, puisqu'il est difficile en collectivité de respecter les rythmes de chaque enfant (ex les siestes chez les grands à peu près à la même heure ou encore le sommeil des bébés lorsqu'ils sont réveillés par leur petit voisin... »

« Il y a une vraie volonté de bienveillance, parfois entravée par le rythme épuisant ou des habitudes coriaces mais de manière générale je constate une grande volonté de bien faire et de se remettre en question si nécessaire au sein de mon équipe »

11.4.2 Les responsables de crèches observent des « conversations au-dessus de la tête des enfants » et sont particulièrement vigilants en cas d'échanges à propos des familles des enfants

« Travail de réflexion en 2021 sur les "douces violences" ==> Travail à faire concernant les conversations d'adultes au-dessus de la tête des enfants. **Prise en compte des émotions...** »

« **Nous sommes vigilantes face aux conversations au-dessus des enfants ou au sujet d'une famille (cela arrive)** Nous manquons de disponibilité parfois face aux demandes individuelles simultanées. »

« Il arrive parfois que les professionnels aient des conversations personnelles au-dessus des enfants : c'est pointé gentiment. »

« Il n'y pas de manque de regard et d'interlocution mais quelques fois des conversations personnelles au-dessus des enfants (bien que cela soit travaillé depuis » des années,) **difficile à tenir sur une journée de 7h** »

« **Les discussions au-dessus de la tête des enfants restent malheureusement fréquentes**, c'est un point discuté régulièrement en équipe, qui apparaît nettement dans notre projet éducatif mais la réalité du terrain montre une proportion à ce type d'échange, les conversations ont tendance à s'orienter sur la vie de la crèche mais ça reste au-dessus des enfants, **l'idéal serait peut-être une mini réunion par jour mais impossible à imaginer même avec 4 professionnels présents**, les réunions restent mensuelles, mais bien sûr en dehors du temps d'accueil des enfants »

« Les professionnelles sont à l'écoute et sont en capacité d'arrêter les conversations personnelles si elles sont trop présentes. Nous n'avons pas pressenti le besoin de formaliser une conduite à tenir. »

11.4.3 Les écarts de langage font l'objet d'une attention et sont, pour certains répondeurs, associés à un manque de formation des professionnels

« Les écarts de langage viennent des parents ("Elle a été chiantre cette nuit !!") ou de stagiaires. »

« Cela arrive plus souvent avec des jeunes professionnelles en remplacement. Le langage familial est parfois utilisé ce qui est inadapté dans le milieu professionnel. »

« Les écarts de langage peuvent arriver, mais l'équipe travaille au quotidien pour faire attention aux mots employés »

« Parfois la fatigue des professionnelles entraîne des écarts de langage non dirigés sur l'enfant, et lorsque la capacité à gérer un enfant devient difficile le relais à une autre professionnelle est passé. »

« Difficulté encore pour certains professionnels d'avoir un langage toujours approprié à l'âge de l'enfant. Mais l'équipe est motivée, sérieuse et fiable. Milieu rural, peu de turn over au niveau du personnel, ce qui permet de travailler dans la durée. »

« Les écarts de langage observés rarement sont repris avec la professionnelle concernée dans le cadre d'un accompagnement et d'un suivi de progression de compétence. »

« Concernant les écarts de langage et le manque de respect des parents devant l'enfant, nous reprenons tout cela en réunion et en journée pédagogique à travers le projet des douces violences »

« Le langage est tout de suite pointé, dû au manque dans la formation, pas assez de pédagogie dans celle-ci. Comme dire à un enfant, tu n'es pas gentil au lieu de dire c'est ce que tu as fait qui n'est pas gentil. Quand l'enfant tape un autre enfant par exemple. Je pense sincèrement qu'il manque de la pédagogie dans les formations Petite Enfance »

« Les écarts de langage ou postures inadaptés sont repris et remontés à la hiérarchie en général et si cela se reproduit on arrête le contrat. »

« Les écarts de langage sont constatés notamment sur les jeunes diplômées Cap Aepe n'ayant donc pas pu bénéficier de formation ou réunion autour de la thématique du langage auprès de l'enfant »

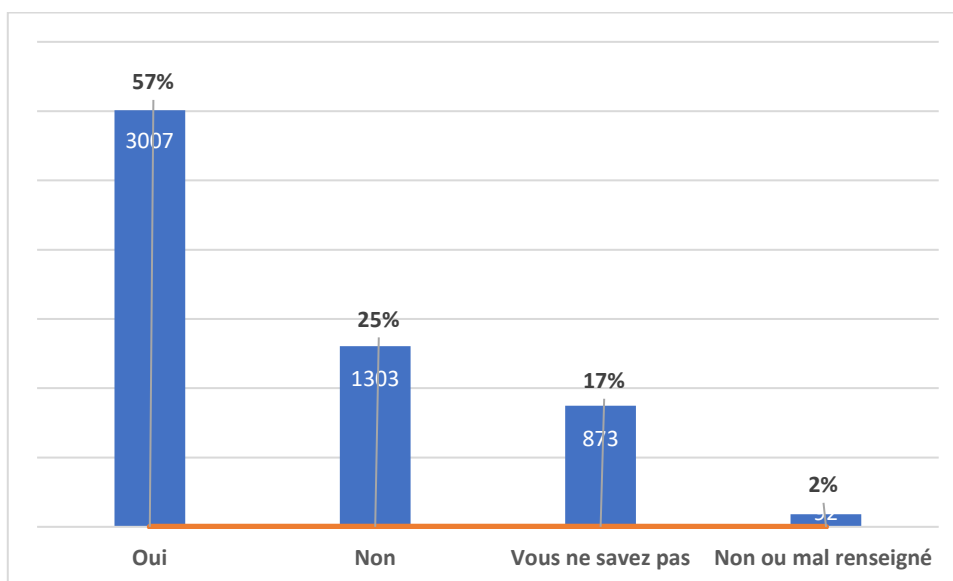
« Les écarts de langage sont encore trop fréquent, il est compliqué pour certaines anciennes professionnelles d'entendre tous les nouveaux apports notamment les neurosciences. Pour le reste cela reste à la marge. »

« Il peut y avoir des écarts de langage lors de tensions ou de situations plus difficiles à gérer, dans ce cas-là une collègue peut prendre le relais, et on échange au sein de l'équipe »

12 57% des établissements sont engagés dans une démarche qualité

[87] L'ensemble des responsables et directeurs de crèche ont répondu à la question suivante : « **Votre établissement est-il engagé dans une démarche qualité ?** ». Près de 20% d'entre eux ne savent pas répondre à cette question et un peu moins de 60% répondent par l'affirmative.

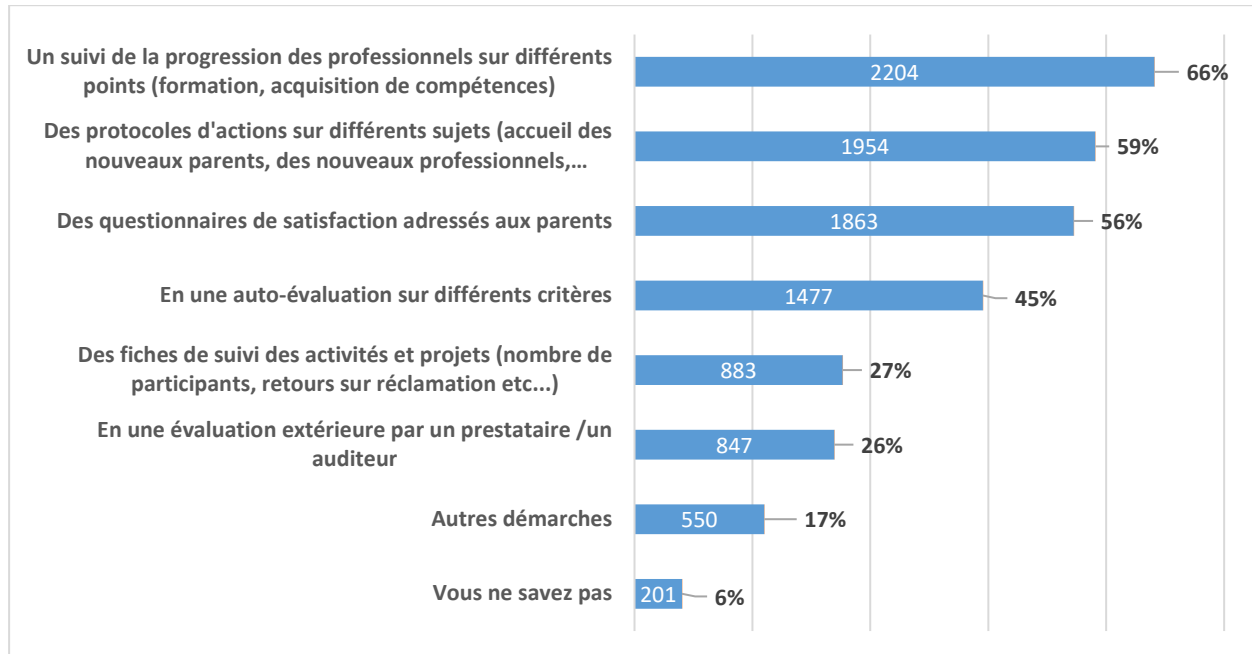
Graphique 30 : Engagement de l'établissement dans une démarche qualité



12.1 Actions conduites par les crèches engagées dans une démarche qualité

12.1.1 26% font appel à un prestataire extérieur, 45% réalisent une auto-évaluation, 56% adressent des questionnaires de satisfactions aux parents, 59% élaborent des protocoles et 66% réalisent un suivi de la progression des compétences des professionnels

Graphique 31 : Actions développées dans le cadre de la démarche qualité initiée (3319 répondants)



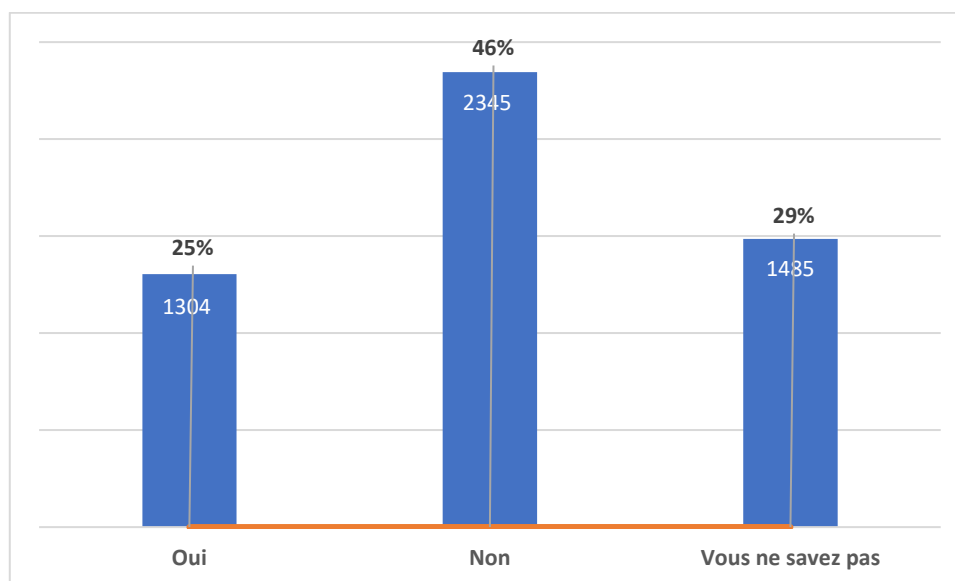
Source : Questionnaire mission ; 1956 non renseignés

12.1.2 Les associations entre ces différentes actions sont diverses, la plus fréquente concerne 145 répondants (4,3%) : questionnaires de satisfaction + élaboration de protocoles + suivi de la progression des compétences

13 A propos des contrôles de la PMI

13.1 Seulement 25% des responsables de crèche répondants considèrent que les contrôles de la PMI permettent de repérer et prévenir les risques de maltraitance.

Tableau 83 : Les contrôles de la PMI permettent-ils de repérer les risques de maltraitance et de vous aider à les prévenir ?



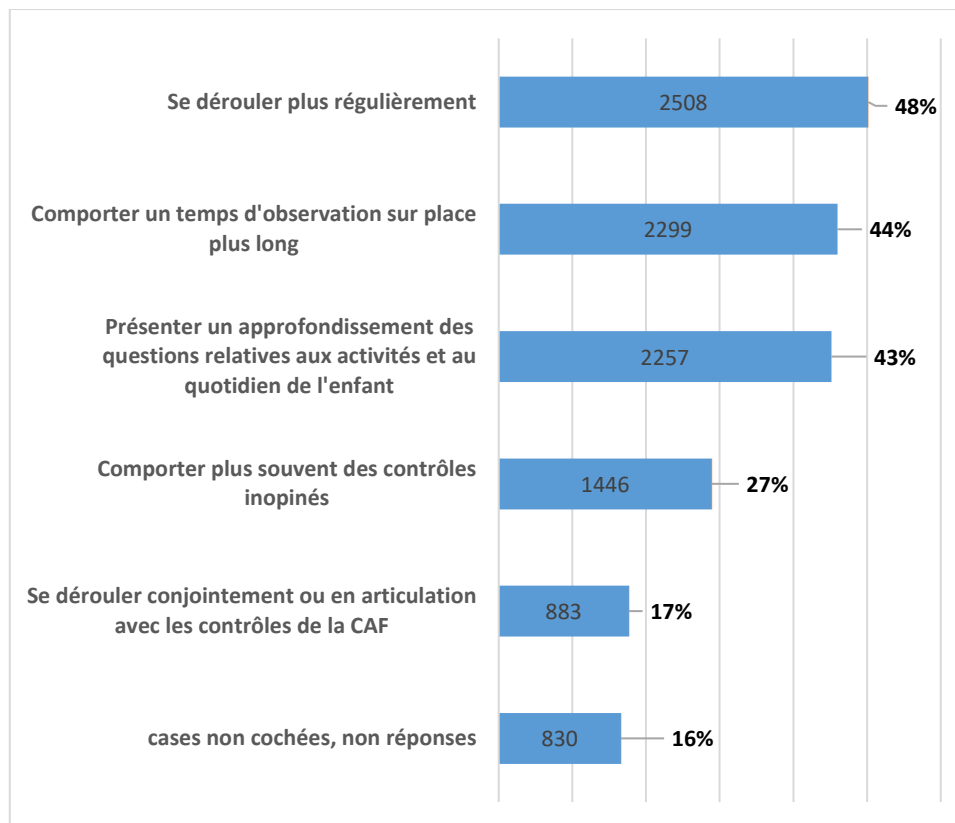
Source : Questionnaire mission ; 141 non renseignés

13.1.1 49% des responsables de crèches publiques et 43% des crèches associatives pensent que les contrôles de la PMI ne permettent pas de repérer et de prévenir les risques de maltraitance, les responsables des crèches commerciales sont moins nombreux à partager cet avis négatif (38%)

Les contrôles de la PMI permettent-ils de repérer les risques de maltraitance et de vous aider à les prévenir ?	TOTAL Réponses de 5233 crèches répondant à au moins une question sur la PMI	mode de financement		statut juridique			type de crèche			
		PSU	PAJE	public	privé associatif	privé commercial	creche parentale	multi accueil	micro-crèche	halte-garde rie
Oui	25%	24%	30%	22%	25%	30%	25%	23%	30%	20%
Non	45%	47%	37%	49%	43%	38%	43%	48%	37%	48%
vous ne savez pas	29%	27%	31%	26%	30%	31%	30%	27%	32%	30%
non renseigné	1%	2%	2%	3%	2%	1%	2%	2%	1%	2%

13.2 Pour 43 à 48% des responsables de crèches, les contrôles de la PMI devraient approfondir les questions relatives aux activités et au quotidien des enfants, comporter des temps d'observation plus longs et se dérouler plus régulièrement

Graphique 32 : Axes d'amélioration des contrôles de la PMI (plusieurs réponses possibles)



13.2.1 Ces suggestions d'améliorations sont particulièrement appuyées par les responsables de crèches multi accueil, publiques et associatives financées PSU qui sont également ceux qui constatent aujourd'hui un faible intérêt des contrôles au regard de la prévention de la maltraitance

Tableau 84 : Axes d'amélioration des contrôles de la PMI (plusieurs réponses possibles) selon le type de crèche, le statut juridique et le mode de financement

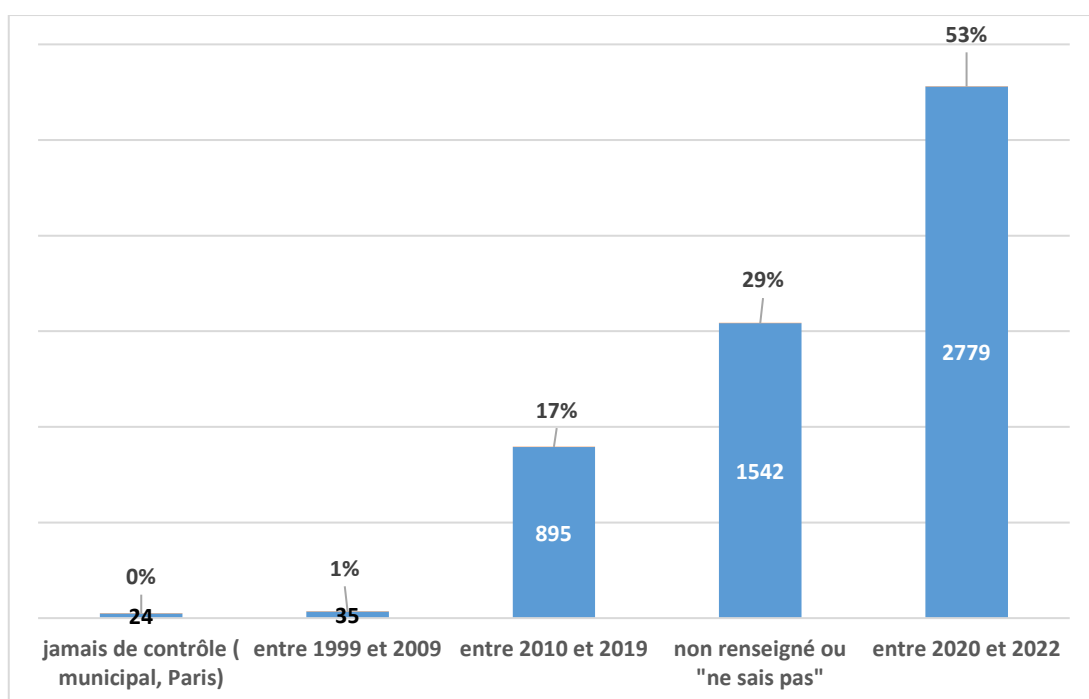
A votre avis, les contrôles des services de la PMI devraient: (plusieurs réponses possibles)	TOTAL	mode de financement		statut juridique			type de crèche			
	Réponses de 5233 crèches répondant à au moins une question sur la PMI	PSU	PAJE	public	privé associatif	privé commercial	creche parentale	multi accueil	micro-crèche	halte-garderie
comporter plus souvent des contrôles inopinés	28%	28%	25%	31%	24%	25%	14%	29%	25%	26%
comporter un temps d'observation sur place plus long	44%	46%	37%	47%	43%	39%	14%	47%	38%	40%
présenter un approfondissement des questions relatives aux activités et au quotidien de l'enfant	43%	44%	40%	43%	44%	42%	14%	44%	42%	38%
se dérouler conjointement ou en articulation avec les contrôles de la CAF	17%	19%	11%	18%	18%	14%	14%	19%	13%	14%
se dérouler plus régulièrement	48%	50%	43%	53%	45%	42%	14%	50%	45%	41%
non renseigné	15%	13%	19%	13%	17%	16%	14%	14%	18%	20%

14 53% des établissements ont été contrôlés par la PMI entre 2020 et 2022, 29% des répondants n'ont pas connaissance de la date du dernier contrôle PMI.

[88] Il est observé **une nette augmentation du nombre de contrôle PMI depuis 2020 avec une majorité des contrôles réalisés en 2022** (1535 soit 41% des 3733 crèches pour lesquelles les responsables ont été en mesure de préciser la date du dernier contrôle PMI)

[89] Certains directeurs ne peuvent dater le dernier contrôle, **d'autres précisent qu'il n'y a aucun contrôle dans leur crèche car elles sont de statut municipal et la ville de Paris est citée en particulier**. Il est possible que parmi ceux qui n'ont pas répondu à la question ou qui disent ne pas savoir se trouvent des crèches jamais contrôlées.

Graphique 33 : Date du dernier contrôle PMI



Source : Questionnaire mission

15 Spécificités des micro-crèches

[90] 1413 directeurs ou référents techniques ont signalé être responsable d'une micro crèche (soit 27% des répondants au questionnaire)

[91] 29 d'entre eux ont précisé également diriger un multi-accueil (23), une halte-garderie (3), une crèche parentale (1) et une « autre crèche » (1). D'autres ne l'ont pas signalé mais ont indiqué piloter un nombre important de places.

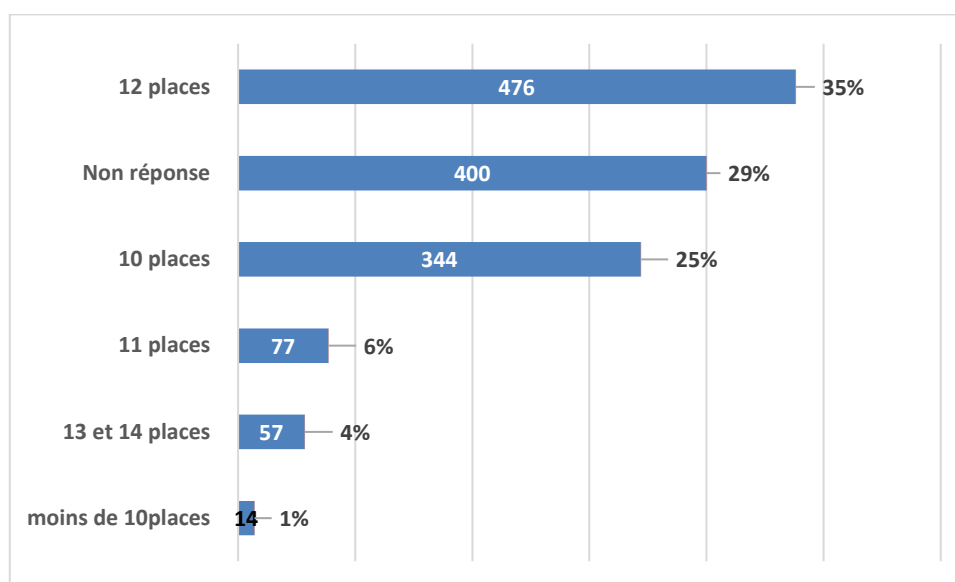
[92] Pour une meilleure cohérence, nous retirons ces crèches (45 au total) de notre analyse spécifique portant sur les micro-crèches car les responsables répondent tantôt pour l'ensemble des crèches qu'ils dirigent tantôt pour la micro-crèche uniquement.

[93] Cette analyse spécifique portera donc sur **1368 réponses** qui sont à priori centrées sur une micro-crèche.

15.1 29% des responsables de micro-crèches ne précisent pas le nombre de places autorisées, 35% déclarent 12 places et 25% une capacité de 10 places

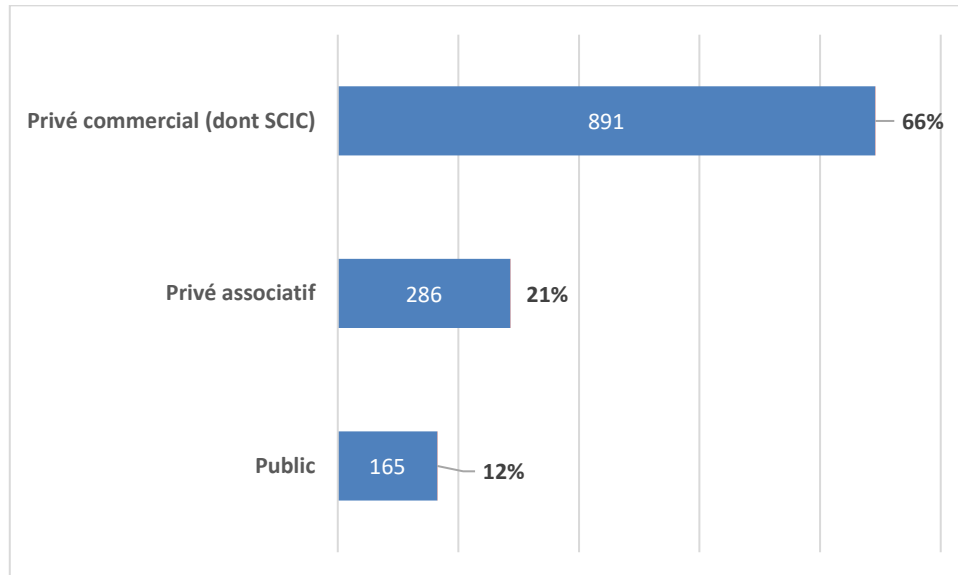
[94] Plusieurs directeurs ou référents techniques n'ont pas répondu à cette question, certains ont répondu en termes de nombre maximum d'enfants accueillis (13 ; 14) et non en nombre de places (capacité)

Graphique 34 : Nombre de places (capacité) n=1368



15.2 66% des micro-crèches représentées dans le questionnaire sont de statut privé commercial

Graphique 35 : Répartition des 1368 micro-crèches par statut juridique



Source : Questionnaire mission ; 26 non ou mal renseignés

15.3 95% des micro-crèches commerciales ont un financement PAJE, ce taux est de 78% pour l'ensemble des micro-crèches Modes de financement

Tableau 85 : Part du financement PAJE selon le statut de la micro crèche :

Ensemble des micro-crèches		
PAJE	1042	78%
PSU	294	22%
non ou mal renseignés : 32		

micro-crèches publiques		
PAJE	29	18%
PSU	132	82%
non ou mal renseignés : 5		

Micro-crèches associatives		
PAJE	165	59%
PSU	116	41%
non ou mal renseignés : 5		

Micro-crèches commerciales		
----------------------------	--	--

PAJE	829	95%
PSU	40	5%
non ou mal renseignés : 22		

16 A votre avis, quel sujet en lien avec la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance n'a pas été abordé dans ce questionnaire (ou insuffisamment abordé) ?

[95] 1183 responsables de crèches ont répondu à cette question complémentaire soit 22% des répondants. Ils auraient souhaité pouvoir s'exprimer plus sur les conditions de travail des professionnels, leur formation, la dynamique de conduite des équipes, le taux d'encadrement, l'épuisement et les salaires trop bas. Il est question également de la maltraitance institutionnelle et de la mise sous pression des directions qui doivent également être soutenues. La qualité de l'accueil est insuffisamment traitée ainsi que la spécificité de la toute petite enfance. Deux thèmes, maltraitance institutionnelle et manque de reconnaissance des professionnels se dégagent.

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Enfants	505	2,92
Professionnels	496	2,87
Travail dont conditions de travail (333)	353	1,75
Formation	342	1,92
Équipes	264	1,43
Personnel	217	1,22
Taux + encadrement	213	1,20
Familles	209	0,95
Accueil	181	1,05
Qualité	143	0,83
Métiers	136	0,44
Accompagnement	133	0,73
Enfance	123	0,71
Pratiques	120	0,48
Épuisement	104	0,57
Soutien	101	0,42
Reconnaissance	90	0,52
Moyens	83	0,44
Salaires	76	0,44
Direction	76	0,42

« la maltraitance est souvent liée à l'épuisement des équipes (manque de personnel, multi tâches des équipes, personnel de moins en moins qualifié (la VAE n'aide pas car si elle apporte une valorisation dans sa carrière, les connaissances ne sont pas au RDV), **les exigences de la CAF ne sont pas assez mises en avant dans ce questionnaire car elles ont fait énormément de mal aux structures et ont favorisé les tensions entre les structures et les familles, elles ont favorisé la pression faite aux équipes de toujours remplir plus et d'être moins en lien avec les besoins des familles (ex : ne pas laisser partir un enfant plus tôt sous prétexte du taux de facturation)**, toujours plus de chiffres à donner (= charge administrative en croissance = pas assez mis en avant dans ce questionnaire = de plus en plus **de Burn out des directions** qui doivent remplacer leurs équipes absentes tout en gérant l'administratif de plus en plus conséquent avec des services de PMI de moins en moins disponibles et à l'écoute = peu soutenante bien au contraire) »

« Ce qui me paraît surprenant c'est que **le manque de reconnaissance des professionnels n'a pas été abordé et qu'il contribue forcément à décourager les personnels, certaines professionnelles de qualité partent par dégoût**. Effectivement il semble violent de proposer 1500 euros à une auxiliaire de puériculture qui travaille auprès d'enfants depuis 20 ans, il semble déroutant de proposer à une directrice une prime de 50 euros (nbi) et un salaire en dessous de 2000 euro pour un temps plein pour une professionnelle qui a 15 d'expérience. De plus je voulais mettre l'accent sur le nombre de professionnels accompagnants les enfants, il n'est pas possible d'accompagner sereinement un groupe d'enfants de 12 ou de 16 enfants à 2 professionnels et d'être seul pour 5 ou 6 bébés. Nous savons très bien que nous ne pouvons assurer la sécurité physique et affective de l'enfant et nous sommes nous-même en difficulté car cela est contraire »

« Pensez-vous que la maltraitance vient du fait que les formations de la petite enfance ne soient pas suffisamment prévues en profondeur ou de qualité ou sélective ou que les VAE conduisent à une dégradation de la valeur des diplômes (manque d'expérience, manque de suivi et/ou d'encadrement, facilité d'obtention, formation pas assez sélective sur les compétences humaines et/ou les personnalités...) pensez-vous que le taux d'encadrement toujours avec davantage d'enfants et le manque de moyen humain peuvent conduire à favoriser la maltraitance? Est-ce que la maltraitance institutionnelle peut conduire à la maltraitance tout court? etc.... »

« Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance vont de pair avec des formations de qualités et une bonne sélection des candidats (retour aux oraux serait pertinent) . Les niveaux intellectuels baissent et les professionnels rencontrent aujourd'hui des difficultés sociales comme les familles accueillies. De ce fait, nous devons rester très vigilant pour conserver cette qualité d'accueil en s'interrogeant sur l'attractivité des métiers de la PE et des salaires. »

« La PMI ne peut à elle seule, avec toutes les missions qui lui sont confiées assurer la prévention de la maltraitance institutionnelle. »

« Les solutions proposées sont dans le contrôle. Il serait souhaitable que cela soit davantage dans l'accompagnement des équipes au quotidien, la formation, la réflexion sur les pratiques. La prévention de la maltraitance se fait en amont et non dans la répression et le contrôle. »

« Formation obligatoire à l'embauche »

« Parents agacés, qui ne répondent pas au téléphone quand leur enfant est souffrant, mise en doute de l'état de santé de leur enfant sur le temps d'accueil, prise systématique de paracétamol pour que l'enfant passe une "bonne journée"... »

17 Indépendamment de la pénurie de personnels, si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous en priorité ?

[96] 59% des répondants ont répondu à cette question (3090 réponses) : Indépendamment de la pénurie de personnels, si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous en priorité ?

[97] Les directeurs mettent l'accent sur le taux d'encadrement, la formation, les conditions de travail, les salaires et la qualité de l'accueil en lien avec les parents dans des locaux agréables.

Mot	Nombre	Pourcentage pondéré (%)
Enfants	1655	3,75
Encadrement + taux	1130	2,56
Formation	1057	2,30
Travail dont conditions de travail (431)	727	1,28
Salaires	560	1,27
Accueil dont qualité de l'accueil (371)	480	1,08
Parents	473	0,79
Enfance	447	1,01
Métiers	437	0,52
Besoins	394	0,74
Espace	339	0,77
Locaux	338	0,76
Reconnaissance	276	0,63

[98] L'une des réponses la plus magique : « **Je construirais des crèches près des forêts, dans les parcs, près des jardins.....je libèrerais les espaces de la crèche de mobilier et je laisserais des espaces vides.....j'embaucherais des musiciens et des danseurs en CDI dans les crèches. Je créerais des plannings de travail ou le temps avec les enfants et les familles serait égal au temps réflexif. Je ferais de la philosophie, une matière indissociable à la réflexion des projets en crèche. Je repenserais la formation initiale des EJE. Je continue de rêver et de m'émerveiller et j'entraîne avec moi dans ce rêve, des collègues, des enfants, des professionnels et des parents..... »**

[99] Le nuage de mot permet de repérer les principaux thèmes abordés. Au-delà des enfants et des professionnels et le taux d'encadrement qui les lient, c'est le terme formation qui est le plus cité (1057 fois).



[100] Focus sur la formation continue :

« Former +++ les professionnelles sur la petite enfance : développement, jeux, liens d'attachement. Et surtout il serait important de créer des formations sur la « gestion d'un groupe d'enfants » car il n'y a pas de formation. Je ressens un besoin d'une telle formation pour éviter les risques de maltraitance. Car on peut avoir de très bonnes connaissances mais c'est très dur de gérer un groupe d'enfants ! »

« Des formations régulières et systématique pour tous les professionnels de la petite enfance autour de la bienveillance et des douces violences. Sensibilisation approfondie de tous les agents sur les préventions de la maltraitance en collectivité (surtout psychologique) et les signes de repérages. »

"La formation des professionnels avec plus de sensibilisation sur les maltraitances en structure petite enfance. L'obligation d'une présence d'un psychologue dans les structures petites enfance."

« J'aimerais que dans une équipe de crèche, on n'autorise plus de personnel non diplômé : il faudrait au minimum un CAP AEPE, obligation d'une formation continue par an et formation prévention de la maltraitance obligatoire pour toute l'équipe »

« Je proposerai de la formation continue obligatoire pour tout le personnel et de façon assez régulière (1 journée par mois minimum) »

« La formation continue des professionnels et la nécessaire remise en question et travail sur soi que cela implique aujourd'hui. »

« "Le niveau des formations et la culture sociétale autour du jeune enfant »

« Il aurait fallu imposer en plus de l'analyse de la pratique, de la formation continue pour tous les professionnels, c'est indispensable au métier... »

« Un accès à la formation continue facilité et imposé et non soumis à des contraintes budgétaires. Les professionnels ne sont plus formés à accompagner les familles, à garder l'esprit de service, à s'adapter aux situations, à l'évolution du schéma familial. »

« Reconnaître le travail d'accompagnement qui se fait en crèche, et qui va bien au-delà qu'un service de mode de garde. Reconnaître que les crèches sont des lieux de prévention, de repérage et de réflexion, sur une multitude de situations rencontrées. Que ce travail demande du temps, de l'espace, de la créativité, de la formation continue, des moyens, des regards extérieurs, de la reconnaissance salariale, du repos. Les crèches sont des lieux tiers, de développement, d'apprentissage de l'autonomie, de la socialisation, qui prépare la société de demain et qui ne devrait pas être pris dans des injonctions paradoxales, des tensions économiques, des exigences institutionnelles qui deviennent de vrais sujets d'inquiétude et d'insécurité et finalement de maltraitance »

« Des professionnels mieux formés, plus de formation continue et analyse de pratique, remplacement prévu pour les absences formations et congés (volantes) »

« Formation continue obligatoire, avec remplacement obligatoire de la personne pendant les périodes de formation »

« Institutionnaliser la formation continue 1h/semaine/agent »

[101] A propos de la formation initiale

« Une vraie reconnaissance du secteur de la petite enfance, très peu valorisé car les conditions de travail sont très très difficiles et les salaires sont très bas. Plus personne ne veut travailler dans de tels conditions et sans aucune reconnaissance de travail. Les jeunes enfants sont l'avenir de notre pays et rien n'est mis en place pour prendre soin de cet enjeu. Les enfants sont sacrifiés à des professionnelles sans diplômes ou compétences ce qui accentue gravement les risques de maltraitance.../... »

« A mon avis, les professionnels diplômés sortant de l'école ne sont pas suffisamment formés. Leur posture n'est pas adaptée face aux enfants. Des sujets comme les neurosciences, l'accompagnement aux émotions de l'enfant, les positions de l'adulte face à l'enfant, l'importance de l'observation de l'enfant dans son environnement afin de bien l'accompagner, la bienveillance, les transmissions aux parents que transmettre et pourquoi etc... ne sont pas suffisamment abordés. »

« Amélioration de la formation initiale pour que les professionnels s'adaptent au mieux et plus rapidement à leur poste, la pénurie est déjà un problème pour les équipes et si nous devons former les pros non seulement à la prise de poste mais aux bases de leur métiers, les équipes en poste s'épuisent et la priorité ne peut pas être donnée à l'enfant à tout moment de la journée. »

« Davantage de sensibilisation des professionnelles dans la formation initiale et continue aux perceptions, développement, et sensibilité de l'enfant. »

« Je souligne l'importance de la formation initiale quel qu'elle soit, les regards croisés sur la pratique quotidienne, l'écoute d'une personne extérieure. »

[102] A propos du travail, du temps et de la disponibilité des équipes pour se former :

"Les conditions de travail : avoir plus de temps, de liberté et être moins pressurisés par l'organisation et le rythme de travail (parfois pas le temps d'aller aux toilettes ou de manger surtout pour la direction, faire des heures supplémentaires...) donnerait du souffle aux professionnels qui apprécieraient plus leur positionnement auprès des enfants et des familles. On nous demande de réfléchir nos pratiques, notre accompagnement et de prendre du recul sans nous octroyer le temps nécessaire. Nous ne pouvons pas le faire alors que chaque minute de notre temps est occupée par les enfants.

Les éducatrices de jeunes enfants sur le terrain (auprès des enfants) devraient avoir un positionnement à la hauteur de leurs compétences et de leurs missions. Elles ne devraient pas être comptées dans le ratio auprès des enfants mais bien comme une fonction support pour l'équipe."

[103] A propos des taux d'encadrement :

« Augmentation du taux d'encadrement (1 pour 4 pour assurer une sécurité physique et affective de l'enfant, permettre aux pro d'être moins dans le "rush" au moment des temps forts comme le repas ou les changes, cela limiterai la fatigue et l'épuisement des pro et faciliterai la mise en place des projets), revalorisation des salaires »

« Augmenter le taux d'encadrement pour permettre une meilleure qualité d'accompagnement des enfants et un meilleur travail d'équipe. Suffisamment de professionnel permet de maintenir toutes les réunions et de pouvoir détacher plus facilement les professionnels afin d'avoir des temps d'accompagnement individuels plus réguliers sans mettre en difficulté l'équipe sur le terrain. Cela permettrait d'éviter aux directions de crèche de remplacer régulièrement en espace de vie et d'assurer difficilement ses fonctions de direction. La clé d'un meilleur équilibre vie pro/vie perso. Une vraie revalorisation salariale de tous les professionnels (terrain et direction). »

« Changement du taux d'encadrement en général. Pour moi il est inconcevable de s'occuper respectueusement des enfants de moins de trois ans avec un taux d'un adulte pour 6 ou 8 suivant l'encadrement choisi. Notre structure a fait le choix d'avoir **2 professionnels en plus pour passer à un adulte pour 4 en moyenne tout âge confondu** et je trouve que parfois ce n'est pas encore suffisant. La collectivité est encore trop souvent subie par les enfants surtout ceux qui y passent 50 à 55 heures/semaine, bien plus que n'importe quel adulte au travail ! Beaucoup des enfants n'ont que 5 semaines de vacances dans l'année, les 5 semaines de fermeture de la structure. Fatigue, rythme effréné pour les enfants et leurs parents ; ou est-elle notre bienveillance ?" »

« il parait que si on dit son vœu, il ne se réalise pas...je souhaiterai :-que mon équipe, même les moins qualifiés (CAP, assistantes maternelles) ait une réelle reconnaissance salariale compte tenue de l'importance de leur travail et des enjeux qui se jouent dès la petite enfance (confiance en soi, besoin de maternage, éveil, accès à la culture....que le taux d'encadrement soit de 1 pour 4 enfants (comme les agréments des assistantes maternelles), que les aides financières (CAF, municipalité) soient réévaluées et réajustées régulièrement et justement »

« Un taux d'encadrement plus respectueux du travail difficile auprès d'enfants. Les enfants ont besoin de présence pour se sentir bien »

[104] Un coup de baguette magique qui dessine un plan global d'amélioration de la qualité de l'accueil :

« 1) **Le taux d'encadrement : 1 professionnelle pour 4 enfants et pas plus de 8 enfants dans un espace de vie.**

2) **La formation des professionnelles : une formation unique solide et une spécialisation pour les postes à responsabilité.**

Une seule formation, pour que sur le terrain, les professionnelles aient toutes les mêmes responsabilités, s'investissent toutes dans des projets et accompagnent toutes l'enfant dans son épanouissement global : soins, alimentation, sommeil, développement intellectuel, moteur, sensoriel et éveil créatif.

Actuellement les différences de formation dévalorisent certaines professionnelles et chargent les autres en responsabilités. Par ailleurs, elles compliquent l'organisation du fonctionnement des structures notamment en cas d'absentéisme.

Il ne me semble pas possible de parler de lutte contre la maltraitance tout en estimant que des professionnelles (définies comme non diplômées !) doivent être encadrées sur le terrain.

3) **La non-polyvalence des professionnelles : les tâches d'entretien et de manutention ne devraient pas être réalisées par les professionnelles qui s'occupent des enfants.** L'accompagnement du jeune enfant ne permet pas de faire d'autres tâches ; il demande de la concentration et de la sérénité.

A ce propos, dans les services petites enfance comprenant plusieurs établissements il serait bénéfique de créer un poste d'économiste.

4) Des locaux adaptés, avec des espaces distinctes pour le repas, le repos, le jeu, la rêverie, et pensés pour l'autonomie de l'enfant."

Enquête auprès de l'ensemble des personnels intervenant auprès des enfants accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Madame, Monsieur,

Le ministre des solidarités a chargé l'Inspection Générale des Affaires sociales d'une mission d'évaluation de la qualité de l'accueil dans les crèches, et des moyens de renforcer la prévention des risques de maltraitance institutionnelle.

Le regard des professionnels intervenant directement auprès des enfants est essentiel pour que la mission puisse poser un diagnostic sur la situation actuelle et proposer des pistes d'amélioration et d'évolution pour le secteur.

Ce questionnaire s'adresse à tous les professionnels de la petite enfance exerçant en crèche (*hors crèches familiales et jardins d'enfants*). Un questionnaire spécifique est adressé par ailleurs aux directeurs, responsables et référents techniques des crèches.

Vos réponses sont anonymes et ne permettent pas d'identifier l'établissement ou la commune dans lesquels vous exercez. Vous devez à ce titre vous sentir entièrement libre de répondre en toute sincérité aux questions posées.

Cette enquête vous permet d'apporter des éléments sur les thèmes suivants :

- 1) Principales caractéristiques de votre établissement et de votre profil professionnel
 - 2) Formation continue et analyse de la pratique
 - 3) Projet pédagogique de la crèche
 - 4) Vos conditions de travail
 - 5) Taux d'encadrement - Qualité de l'accueil
 - 6) Prévention de la maltraitance au sein de la crèche
 - 7) Relations avec les parents
 - 8) Management, ambiance de travail, perspectives
- et enfin, un "espace d'expression libre".*

Pour que votre réponse soit prise en compte, même si vous n'avez pas répondu à toutes les questions, vous devez aller à la dernière page et cliquer sur valider V

Pour un échange sur un sujet spécifique ou une demande d'information, merci de vous adresser par mail à deux des membres de la mission : nicole.bohic@igas.gouv.fr et jean-baptiste.frossard@igas.gouv.fr

La mission

IGAS

Accéder au questionnaire

1) Caractéristiques principales de votre établissement et de votre profil professionnel

Dans quel département se situe la crèche où vous travaillez (menu déroulant ci-dessous) ?

Nombre de places - Capacité d'accueil de la crèche

Statut juridique

- Public (crèche communale par exemple)
- Privé associatif
- Privé commercial (crèche privée indépendante ou groupe de crèches ou société coopérative..)

Type de crèche (les crèches familiales et les jardins d'enfants ne sont pas concernés par ce questionnaire)

- Multi-accueil, crèche classique
- Halte-Garderie
- Crèche parentale
- Micro-crèche
- Autre crèche

Votre niveau de qualification

- CAP AEPE (CAP petite enfance)
- Educateur de jeunes enfants (EJE)
- Infirmier puériculteur
- Infirmier diplômé d'Etat (IDE)
- Auxiliaire de puériculture
- Psychomotricien
- Autre qualification
- Sans qualification ou formation spécifique à la petite enfance

Si vous disposez d'un des diplômes cités ci-dessus, vous l'avez obtenu dans le cadre de :

- Une formation initiale
- Une validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Une reconversion professionnelle
- Autre

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

- Moins de 20 ans
- De 20 à 30 ans
- De 30 à 40 ans
- De 40 à 50 ans
- Plus de 50 ans

Depuis combien de temps exercez-vous dans votre établissement actuel ?

- Moins de 3 mois
- De 3 mois à 1 an
- De 1 à 3 ans
- Plus de 3 ans
- Je ne suis pas en poste permanent (volant, intérimaire, remplaçant...)

2) FORMATION CONTINUE ET ANALYSE DE LA PRATIQUE

Au cours de la dernière année, vous êtes-vous absenté du travail pour suivre de la formation continue ?

- Oui
- Non

Si oui, quels étaient les thèmes de formation ?

- Formation sur des questions réglementaires (hygiène et sécurité, HACCP, sécurité incendie...)
- Formation métier (développement de l'enfant, prévention des "douces violences"...)
- Les deux

Si non, est-ce parce que :

- Aucune formation ne vous a été proposée par votre employeur
- Votre établissement ne vous a pas autorisé l'accès à la formation
- Vous n'avez pas souhaité suivre de formation continue
- Les formations sont trop loin de votre lieu de résidence
- La tension sur les effectifs ne permet pas au personnel de s'absenter pour de la formation
- Autre motif

Participez-vous à de l'analyse de la pratique ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

Si non, est-ce parce que :

- L'analyse de la pratique n'est pas encore proposée dans votre établissement
- Vous ne souhaitez pas participer
- Vous ne savez pas ce qu'est l'analyse de la pratique
- Autre motif

Remarques et précisions éventuelles concernant l'analyse de la pratique

A quel niveau évaluez-vous votre connaissance des stades de développement moteur et cérébral de l'enfant ?

- Elevée** (connaissance à jour des études récentes, par le biais de la formation continue, de la participation à des séminaires etc.)
- Moyenne** (connaissances fondamentales acquises dans le cadre de la formation initiale mais peu actualisées depuis le début de la carrière)
- Faible** (pas ou peu de formation dans ces domaines au cours de la formation initiale, peu de formation en formation continue)

3) PROJET PEDAGOGIQUE

A quel niveau évaluez-vous le degré de réflexion pédagogique dans votre établissement ?

- Elevée** (l'établissement s'inspire d'une ou de plusieurs approches pédagogiques régulièrement discutées et réfléchies avec l'équipe, les interdits formulés auprès des enfants sont interrogés)
- Moyenne** (l'établissement dispose d'un projet pédagogique mais cette approche ne fait pas l'objet d'une réflexion régulière avec les équipes)
- Faible** (le projet pédagogique n'est pas identifié des équipes ou ne peut pas être mis en œuvre, notamment en raison des contraintes de personnel)

Avez-vous participé à la construction du projet pédagogique de votre établissement ?

- Oui
- Non

Avez-vous participé à la construction du projet d'établissement (projet éducatif, projet social et règlement de fonctionnement) ?

- Oui
- Non

A propos de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant :

- Je ne sais pas ce qu'est la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- Je n'en ai pas encore pris connaissance
- Je connais les dix principes mais je n'ai pas encore lu la charte entièrement
- Elle est affichée dans les locaux de la crèche
- Elle a servi ou va prochainement être prise en compte pour l'actualisation du projet pédagogique

Votre établissement est-il engagé dans une démarche qualité ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

Précisions et remarques éventuelles à propos du projet pédagogique et de la démarche qualité

4) CONDITIONS DE TRAVAIL

Disposez-vous de :

- Salle de pause suffisamment grande pour y prendre vos repas
- Tabourets à roulette ou autre chaise pour adultes permettant de s'installer au niveau des enfants
- Lits à barreaux avec barrière amovible
- Plan rentrant pour la table de change (permettant de placer ses pieds sous la table)
- Escaliers d'accès à la table de change pour les enfants
- Coussin/matelas/fauteuil dans les dortoirs (pour s'installer auprès des enfants pour les endormir)
- Fauteuils pour donner le biberon
- Autre dispositifs de prévention

Etes-vous chargé du ménage de l'établissement (vaisselle, sols, surfaces, désinfection des jouets...)?

- Entièrement (il n'y a pas de personnel d'entretien ou de prestataire engagés spécifiquement pour cela)
- Partiellement (vaisselle, désinfection des jouets, surfaces et sols des salles réservées aux enfants...)
- Uniquement pour le matériel des enfants (débarrasser et laver la table des enfants...)
- Pas du tout

Rencontrez-vous dans les locaux les difficultés suivantes :

Niveau sonore trop élevé pour les adultes

- Oui, tous les jours, dans l'ensemble des sections
- Oui, certains jours, dans certaines sections ou pièces
- Non, rarement
- Non, jamais

Niveau sonore trop élevé pour les enfants

- Oui, tous les jours, dans l'ensemble des sections
- Oui, certains jours, dans certaines sections ou pièces
- Non, rarement
- Non, jamais

Lumière artificielle inconfortable, non modulable (néons...)

- Oui, à longueur de journée
- Oui, souvent
- Non, rarement
- Non, jamais

4-suite) CONDITIONS DE TRAVAIL

Votre établissement vous permet-il d'utiliser autant que nécessaire :

- Les couches (autant de changes que nécessaires pour l'enfant pendant la journée)
- Les gants chirurgicaux pour le change (en cas de besoin)

La quantité d'alimentation est-elle suffisante pour le nombre d'enfants ?

- Oui, tous les jours, sans exception
- Oui, avec des manques certains jours, exceptionnellement
- Non, les portions sont trop restreintes / pas assez nombreuses régulièrement
- Non, les portions ne sont jamais suffisantes / suffisamment nombreuses
- Vous ne savez pas

Vous est-il déjà arrivé de devoir faire des achats avec votre argent personnel (nourriture, jeux, gants, couches...) pour compenser un matériel insuffisant dans la crèche ?

- Quotidiennement
- Au moins une fois par semaine
- Plusieurs fois par mois
- Exceptionnellement
- Jamais

Les enfants que vous encadrez peuvent-ils bouger de façon libre et autonome dans leur lieu de vie / leur section d'accueil ?

- Tout à fait
- Partiellement
- Pas tout à fait
- Pas du tout

Les enfants ont-ils régulièrement accès à un jardin et/ou un espace extérieur de l'établissement ?

- Oui
- Non

Dans votre section de travail, l'espace d'accueil est-il aménagé pour différents usages (« petits coins » tranquilles, espace de jeu et de motricité etc.) ?

- Tout à fait
- Partiellement
- Pas tout à fait
- Pas du tout

Précisions et commentaires à propos de vos conditions de travail

5) TAUX D'ENCADREMENT - QUALITE DE L'ACCUEIL

Vous arrive-t-il de devoir travailler sans que le nombre d'enfants par professionnel par section/unité de vie (1 professionnel pour 5 non marcheurs et 1 professionnel pour 8 marcheurs, ou 1 professionnel pour 6 enfants) ne soit respecté ?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais
- Vous ne savez pas

Vous arrive-t-il de devoir laisser un enfant pleurer (plusieurs minutes au moins) parce que d'autres enfants réclament votre attention ?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Vous arrive-t-il de devoir mettre des enfants au lit alors qu'ils n'ont pas sommeil, parce que les contraintes de personnel y obligent ?

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Dites à quel point, dans le cadre de votre pratique quotidienne d'accueil, vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes : 1 "pas du tout d'accord" (rouge) à 5 "entièrement d'accord" (tout en vert)

Je peux accorder individuellement à chaque enfant l'attention et le temps dont il a besoin 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Je peux respecter le rythme de l'enfant malgré les contraintes du collectif 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Je peux accompagner l'enfant à l'autonomie sans faire à sa place 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Je peux offrir à l'enfant un environnement affectif sécurisant (portage, contact, temps individuel...) 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Je peux assurer une stabilité pour l'enfant dont je suis référent 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Je suis en capacité de mettre en pratique ce que j'ai appris en formation 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

6) Prévention de la maltraitance au sein de l'établissement

Diriez-vous qu'avec vos collègues, au sein de votre établissement, vous êtes vigilants/attentifs à la question des "violences éducatives ordinaires "de la maltraitance des enfants accueillis?

- Tout à fait
- Partiellement
- Pas tout à fait
- Pas du tout

La conduite à tenir en cas de survenue de maltraitance d'enfant au sein de l'établissement est-elle clairement définie et connue de l'ensemble des professionnels ?

- Tout à fait
- Partiellement
- Pas tout à fait
- Pas du tout

La dernière fois que vous vous êtes senti à bout de patience avec les enfants, que s'est-il passé ?

- Un collègue/un responsable m'a suggéré de sortir et de prendre une pause
- J'ai pensé à sortir et à prendre une pause
- J'ai effectivement pu sortir et prendre une pause
- J'ai pris sur moi et poursuivi ma journée
- Autre
- Je ne me suis jamais senti à bout de patience

Observez-vous les comportements suivants dans votre établissement / votre section de la part de collègues ?

Traiter de façon inégale les différents enfants (ex : ce sont toujours les mêmes enfants qui attendent leur repas en pleurant, sans motif)

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Elever la voix pour « reprendre » les enfants

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

6-suite) Prévention de la maltraitance au sein de l'établissement

Observez-vous les comportements suivants dans votre établissement / votre section de la part de collègues ?

Manipuler un enfant sans prendre le temps de lui expliquer ce qu'on lui fait

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Faire des soins à l'enfant sans prendre le temps de lui expliquer le geste et de le regarder

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Mettre au lit un enfant qui pleure de façon ininterrompue pour le calmer

- Quotidiennement
- Fréquemment (plusieurs fois par semaine)
- Régulièrement (plusieurs fois par mois)
- Rarement
- Jamais

Avez-vous, au cours de votre carrière, exercé dans un établissement que vous considérez comme maltraitant à l'égard des enfants ?

- Oui
- Non

Si oui, décrire les difficultés (sans nommer l'établissement). Vous pouvez décrire des faits de toute nature et de tout niveau de gravité. **Attention néanmoins:** ce questionnaire ne peut en aucun cas faire office de signalement. L'inspection générale ne pourra pas traiter ces informations anonymisées : **tout signalement doit être adressé à la PMI de votre département.**

7) Relations avec les parents des enfants accueillis

Comment évaluez-vous la qualité de vos relations avec les parents ?

- Très bonnes** (les parents sont associés à la vie de l'établissement, les choix relatifs à l'enfant se discutent de façon fluide et sereine entre professionnels et parents, le temps suffisant est pris pour l'adaptation/familiarisation et pour les transmissions)
- Moyennes** (les parents participent quelques fois par an à des événements festifs mais sont peu impliqués dans les décisions de l'établissement, les transmissions sont rapides et ne donnent que quelques informations factuelles)
- Insuffisantes** (Les relations donnent lieu à des incompréhensions régulières qui peuvent nécessiter d'en référer à la direction)
- Très insuffisantes** (les parents sont perçus comme « consommateurs » et sont peu impliqués dans la vie de l'établissement, il y a eu à plusieurs reprises des oppositions entre les professionnels et les parents, les professionnels ne se sentent pas reconnus par les parents et les transmissions apportent peu)

Vous sentez-vous en mesure de faire des retours négatifs aux parents dans les transmissions (exemples : journée difficile, incapacité à gérer les pleurs de l'enfant ou à trouver ce qui pouvait l'apaiser/le stimuler) ?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

Trouvez-vous que les transmissions avec les parents permettent de valoriser votre apport professionnel (bilan sur le développement de l'enfant, sur son éveil, interprétation de l'observation de l'enfant et accompagnement du parent dans sa parentalité) ?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

Remarques et précisions concernant la relation avec les parents, les transmissions, le soutien à la parentalité...

8) Management, ambiance de travail, perspectives

Comment évaluez-vous la qualité du management au sein de votre structure ?

- Très bonne** (les personnels sont pleinement associés à la réflexion pédagogique, les temps d'équipe sont réguliers, les personnels se sentent autorisés à faire part de leurs difficultés et se sentent accompagnés et soutenus y compris dans leur parcours de carrière)
- Moyenne** (les professionnels sont accompagnés mais peu associés à la réflexion sur le projet et les pratiques, le temps manque pour une vraie réflexion collective)
- Insuffisante** (les professionnels ne se sentent pas pleinement soutenus et valorisés, ont l'impression d'être « seuls » face aux difficultés et la réflexion collective est très peu mobilisée)

Comment évaluez-vous la qualité des relations entre les professionnels et l'atmosphère générale au sein de votre structure ?

- Très bonne
- Bonne
- Insatisfaisante/médiocre
- Mauvaise

Observez-vous, au sein des équipes, des désaccords, des oppositions, des frictions dans les approches sur l'accompagnement des enfants ?

- Très souvent
- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais

Observez-vous, au sein des équipes, des désaccords, des oppositions, des frictions dans les approches sur l'accompagnement des familles ?

- Très souvent
- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais

Observez-vous, au sein des équipes, des désaccords, des oppositions, des frictions dans les approches sur l'organisation du travail ?

- Très souvent
- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais

8- suite) Management, ambiance de travail, perspectives

Envisagez-vous de quitter votre établissement actuel :

- Dès que possible
- Si l'occasion se présente
- Non

Envisagez-vous de continuer à exercer votre métier actuel ?

- Oui, mais pas plus de 5 ans environ
- Oui, encore plus de 10 ans / jusqu'à votre retraite
- Non, vous souhaitez changer de métier dès que possible / vous avez déjà commencé à travailler à votre reconversion
- Vous ne savez pas, vous vous interrogez

Si vous envisagez de changer de métier, prochainement ou dans les années à venir, c'est pour :

- Exercer un autre métier dans l'accueil collectif de la petite enfance
- Exercer dans un autre accueil collectif de plus petite taille
- Exercer l'accueil de la petite enfance dans un autre cadre (assistant maternel en individuel ou en MAM)
- Pour ne plus travailler dans le domaine de la petite enfance
- Vous ne savez pas

Si vous n'envisagez pas d'exercer ce métier à long terme, quels en sont les motifs (plusieurs réponses possibles) ?

- Salaire insuffisant
- Fatigue psychologique liée à la prise en charge des enfants
- Pénibilité (douleurs de dos, d'épaules et de genoux, exposition au niveau sonore)
- Manque de reconnaissance
- Autre motif

9) Espace d'expression libre

En dehors de la rémunération, si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous dans les crèches ?

Nous vous remercions pour le temps consacré à ce questionnaire.

[Validez vos réponses en cliquant sur le bouton ci-dessous](#)



Résultats de l'analyse des questionnaires en direction des professionnels des EAJE – Novembre/décembre 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	7
1 METHODE D'ENQUETE	7
2 PROFILS DES REpondANTS	8
2.1 52% DES REpondANTS TRAVAILLENT DANS DES CRECHES PUBLIQUES, 25% DANS DES CRECHES ASSOCIATIVES ET 23% DANS DES CRECHES PRIVEES COMMERCIALES.....	8
2.2 73% DES REpondANTS TRAVAILLENT DANS UN MULTI-ACCUEIL ET 19% DANS UNE MICRO-CRECHE.....	9
2.3 37% DES REpondANTS SONT AUXILIAIRES DE PUERICULTURES, 34% DISPOSENT D'UN CAP AEPE ET 16% SONT EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS.....	9
2.4 69% DES REpondANTS ONT OBTENU LEUR DIPLOME DANS LE CADRE D'UNE FORMATION INITIALE, 14% D'UNE RECONVERSION PROFESSIONNELLE ET 8% D'UNE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE).....	10
2.5 59% DES REpondANTS ONT MOINS DE 40 ANS, 16% ONT PLUS DE 50 ANS	10
2.6 57% DES REpondANTS EXERCENT DANS L'ETABLISSEMENT ACTUEL DEPUIS PLUS DE 3 ANS.....	11
3 FORMATION CONTINUE ET ANALYSE DE LA PRATIQUE	11
3.1 ACCES A LA FORMATION CONTINUE	11
3.1.1 37% des répondants se sont absentes durant la dernière année pour suivre une formation continue	11
3.1.2 En cas de suivi de formation, 81% d'entre elles portaient sur des thématiques « métier » comme le développement de l'enfant par exemple	11
3.1.3 En cas de non suivi de formation, les principaux motifs sont l'absence de proposition par l'employeur (30%) et la tension sur les effectifs qui ne permet pas de s'absenter (26%)	12
3.2 ANALYSE DE LA PRATIQUE	13
3.2.1 64% des répondants participent à de l'analyse de la pratique, 9% répondent ne pas savoir s'ils participent à de l'analyse de pratique (difficulté à différencier analyse de la pratique et journée pédagogique ou autre réunion)	13
3.2.2 73% de la non-participation à l'analyse de la pratique est liée à l'absence de proposition de cette démarche au sein des crèches.....	13
3.2.3 Expressions libres : Remarques et précisions éventuelles concernant l'analyse de la pratique	14
3.2.4 59% des répondants évaluent à un niveau moyen leur connaissance des stades du développement moteur et cérébral de l'enfant	15
4 PROJET D'ETABLISSEMENT, PROJET PEDAGOGIQUE ET DEMARCHE QUALITE.....	16
4.1 51% DES REpondANTS EVALUENT A UN NIVEAU ELEVE LA REFLEXION PEDAGOGIQUE DE LEUR ETABLISSEMENT	16
4.2 55% DES REpondANTS ONT PARTICIPE A L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE DE LEUR ETABLISSEMENT.....	16
4.3 62% DES REpondANTS N'ONT PAS PARTICIPE A LA CONSTRUCTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT (PROJET EDUCATIF, PROJET SOCIAL ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT)	16
4.4 29% DES REpondANTS NE CONNAISSENT PAS OU N'ONT PAS ENCORE PRIS CONNAISSANCE DE LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	17
4.5 39% DES PROFESSIONNELS NE SAVENT PAS SI LEUR ETABLISSEMENT EST ENGAGE DANS UNE DEMARCHE QUALITE, 50% ONT CONNAISSANCE D'UNE DEMARCHE QUALITE EN COURS.....	17
5 CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN	18
5.1 SEULEMENT 66% DES REpondANTS DISPOSENT D'UNE SALLE DE PAUSE PERMETTANT DE PRENDRE LEUR REPAS ET 60% DISPOSENT DE MATERIEL POUR S'INSTALLER AUPRES DES ENFANTS DANS LES DORTOIRS.	18

5.2	63% DES REpondANTS EFFECTUENT LE MENAGE DE L'ETABLISSEMENT (AU-DELA DE NETTOYER LES TABLES DES ENFANTS...) ET ENTIEREMENT POUR 16% (PAS DE PERSONNEL D'ENTRETIEN OU DE PRESTATAIRE EN CHARGE DU MENAGE DE FOND).....	19
5.3	85% DES REpondANTS RELEVANT UN NIVEAU SONORE TROP ELEVE POUR LES ADULTES DONT 33% DE FAÇON QUOTIDIENNE.	19
5.4	LES NUISANCES SONORES SONT TOUT AUSSI IMPORTANTES POUR LES ENFANTS.....	20
5.5	50% DES REpondANTS SIGNALENT DES LUMIERES ARTIFICIELLES INCONFORTABLES DONT 18% QUOTIDIENNEMENT	20
5.6	SEULEMENT 98% DES REpondANTS TRAVAILLENT DANS UN ETABLISSEMENT LEUR PERMETTANT D'UTILISER AUTANT QUE NECESSAIRE DES COUCHES, CE TAUX EST DE 90% POUR LES GANTS CHIRURGICAUX	21
5.7	SEULEMENT 54% DES REpondANTS AFFIRMENT QUE LA QUANTITE D'ALIMENTATION EST SUFFISANTE TOUS LES JOURS SANS EXCEPTION POUR LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS	21
5.7.1	<i>Les professionnels des établissements privés associatifs déclarent moins souvent un problème de quantité d'alimentation insuffisante, il en est de même pour les professionnels des micro-crèches.</i>	22
5.8	38% DES REpondANTS ONT DEJA ETE AMENES A DEVOIR FAIRE DES ACHATS AVEC LEUR ARGENT PERSONNEL (NOURRITURE, JEUX, GANTS, COUCHES...) POUR COMPENSER UN MATERIEL INSUFFISANT DANS LA CRECHE DONT 33% DE FAÇON EXCEPTIONNELLE.....	23
5.8.1	<i>Les crèches commerciales sont sur-représentées dans le groupe des professionnels achetant avec leur argent personnel quotidiennement ou au moins une fois par semaine des produit et matériel.</i>	23
5.9	84% DES REpondANTS CONSIDERENT QUE LES ENFANTS QU'ILS ENCADRENT PEUVENT BOUGER DE FAÇON LIBRE ET AUTONOME DANS LEUR LIEU DE VIE / LEUR SECTION D'ACCUEIL.....	24
5.10	93% DES REpondANTS PRECISENT QUE LES ENFANTS ONT REGULIEREMENT ACCES A UN JARDIN ET/OU UN ESPACE EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT.....	24
5.11	SEULEMENT 61% DES REpondANTS AFFIRMENT QUE DANS LEUR SECTION DE TRAVAIL, L'ESPACE D'ACCUEIL EST TOUT A FAIT AMENAGE POUR DIFFERENTS USAGES (« PETITS COINS » TRANQUILLES, ESPACE DE JEU ET DE MOTRICITE ETC.).....	25
6	QUALITE DE L'ACCUEIL	26
6.1	IL ARRIVE A 69% DES REpondANTS DE DEVOIR TRAVAILLER SANS QUE LE NOMBRE D'ENFANTS PAR PROFESSIONNEL PAR SECTION/UNITE DE VIE (1 PROFESSIONNEL POUR 5 NON MARCHEURS ET 1 PROFESSIONNEL POUR 8 MARCHEURS, OU 1 PROFESSIONNEL POUR 6 ENFANTS) NE SOIT RESPECTE DONT 36% RAREMENT.	26
6.2	IL ARRIVE A 94% DES REpondANTS DE DEVOIR LAISSER UN ENFANT PLEURER (PLUSIEURS MINUTES AU MOINS) PARCE QUE D'AUTRES ENFANTS RECLAMENT LEUR ATTENTION DONT 30% RAREMENT	27
6.3	IL ARRIVE A 35% DES REpondANTS DE DEVOIR METTRE DES ENFANTS AU LIT ALORS QU'ILS N'ONT PAS SOMMEIL, PARCE QUE LES CONTRAINTES DE PERSONNEL LES Y OBLIGENT DONT 22% RAREMENT.....	27
6.4	9% DES REpondANTS SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QU'ILS PEUVENT ACCORDER INDIVIDUELLEMENT A CHAQUE ENFANT L'ATTENTION ET LE TEMPS DONT IL A BESOIN. 31% SONT D'ACCORD A TOUT A FAIT D'ACCORD (4+5) ET 33% PAS D'ACCORD A PAS DU TOUT D'ACCORD (1+2)	28
6.5	18% DES REpondANTS SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QU'ILS PEUVENT RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANT MALGRE LES CONTRAINTES DU COLLECTIF. 47% SONT D'ACCORD A TOUT A FAIT D'ACCORD (4+5).....	28
6.6	30% DES REpondANTS SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QU'ILS PEUVENT ACCOMPAGNER L'ENFANT A L'AUTONOMIE SANS FAIRE A SA PLACE. 66% SONT D'ACCORD A TOUT A FAIT D'ACCORD (4+5)	29
6.7	19% DES REpondANTS SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QU'ILS PEUVENT OFFRIR A L'ENFANT UN ENVIRONNEMENT AFFECTIF SECURISANT (PORTAGE, CONTACT, TEMPS INDIVIDUEL...). 46% SONT D'ACCORD A TOUT A FAIT D'ACCORD (4+5) ET 25% NE SONT PAS D'ACCORD A PAS DU TOUT D'ACCORD (1+2)	30
6.8	25% DES REpondANTS SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QU'ILS PEUVENT ASSURER UNE STABILITE POUR L'ENFANT DONT ILS SONT REFERENTS. 55% D'ACCORD A TOUT A FAIT D'ACCORD (4+5)	30
6.9	33% DES REpondANTS SONT TOUT A FAIT D'ACCORD POUR AFFIRMER QU'ILS SONT EN CAPACITE DE METTRE EN PRATIQUE CE QU'ILS ONT APPRIS EN FORMATION. 62% SONT D'ACCORD A TOUT A FAIT D'ACCORD (4+5)	31
6.10	72% DES REpondANTS DISENT QU'AVEC LEURS COLLEGUES, AU SEIN DE LEUR ETABLISSEMENT, ILS SONT TOUT A FAIT VIGILANTS/ATTENTIFS A LA QUESTION DES "VIOLENCES EDUCATIVES ORDINAIRES "DE LA MALTRAITANCE DES ENFANTS ACCUEILLIS.....	32
6.11	45% DES REpondANTS CONSIDERENT QUE LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE SURVENUE DE MALTRAITANCE D'ENFANT AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT EST CLAIREMENT DEFINIE ET CONNUE DE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS.....	32
6.12	31% DES REpondANTS ONT PRIS SUR EUX ET POURSUIVI LEUR JOURNEE LA DERNIERE FOIS QU'ILS SE SONT SENTIS A BOUT DE PATIENCE AVEC LES ENFANTS, 22% ONT PU SORTIR ET PRENDRE UNE PAUSE	33
7	OBSERVATION DE COMPORTEMENTS DE LA PART DE COLLEGUES DANS L'ETABLISSEMENT / SECTION	33

7.1	48% DES REpondANTS N'OBservENT JAMAIS LEURS COLLEgues TRAITER DE FAÇON INEGALE LES DIFFERENTS ENFANTS (EX : CE SONT TOUJOURS LES MEMES ENFANTS QUI ATTENDENT LEUR REPAS EN PLEURANT, SANS MOTIF).....	33
7.2	6% DES REpondANTS N'OBservENT JAMAIS LEURS COLLEgues ELEVER LA VOIX POUR « REPRENDRE » LES ENFANTS.....	34
7.3	29% DES REpondANTS N'OBservENT JAMAIS LEURS COLLEgues MANIPULER UN ENFANT SANS PRENDRE LE TEMPS DE LUI EXPLIQUER CE QU'ON LUI FAIT.....	34
7.4	39% DES REpondANTS N'OBservENT JAMAIS LEURS COLLEgues FAIRE DES SOINS A L'ENFANT SANS PRENDRE LE TEMPS DE LUI EXPLIQUER LE GESTE ET DE LE REGARDER.....	35
7.5	59% DES REpondANTS N'OBservENT JAMAIS LEURS COLLEgues METTRE AU LIT UN ENFANT QUI PLEURE DE FAÇON ININTERROMPUE POUR LE CALMER.....	35
8	EXPERIENCE AU SEIN D'UN ETABLISSEMENT PERÇU COMME MALTRAITANT DURANT LA CARRIERE DES PROFESSIONNELS DES CRECHES	36
8.1	23% DES REpondANTS DISENT AVOIR EXERCE, AU COURS DE LEUR CARRIERE DANS UN ETABLISSEMENT QU'ILS CONSIDERENT COMME MALTRAITANT A L'EGARD DES ENFANTS.....	36
8.2	2031 PERSONNES SOIT 16% DE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS AYANT REponDU AU QUESTIONNAIRE APPORTENT DES PRECISIONS, DECRIVENT DES DIFFICULTES ET DES FAITS DE MALTRAITANCE.....	36
9	RELATION AVEC LES PARENTS DES ENFANTS ACCUEILLIS.....	36
9.1	60% DES REpondANTS QUALIFIENT DE TRES BONNE LA QUALITE DE LEURS RELATIONS AVEC LES PARENTS.....	36
9.2	55% DES REpondANTS SE SENTENT TOUT A FAIT EN MESURE DE FAIRE DES RETOURS NEGATIFS AUX PARENTS DANS LES TRANSMISSIONS (EXEMPLES : JOURNEE DIFFICILE, INCAPACITE A GERER LES PLEURS DE L'ENFANT OU A TROUVER CE QUI POUVAIT L'APaiser/LE STIMULER).....	37
9.3	42% DES REpondANTS TROUVENT QUE LES TRANSMISSIONS AVEC LES PARENTS PERMETTENT DE VALORISER LEUR APPORT PROFESSIONNEL (BILAN SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT, SUR SON EVEIL, INTERPRETATION DE L'OBSERVATION DE L'ENFANT ET ACCOMPAGNEMENT DU PARENT DANS SA PARENTALITE).....	38
10	MANAGEMENT ET TRAVAIL D'EQUIPE.....	39
10.1	47% DES REpondANTS QUALIFIE DE TRES BONNE LA QUALITE DU MANAGEMENT AU SEIN DE LEUR STRUCTURE.....	39
10.2	28% DES REpondANTS QUALIFIENT DE TRES BONNE LA QUALITE DES RELATIONS ENTRE LES PROFESSIONNELS ET L'ATMOSPHERE GENERALE AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE.....	39
10.3	11% DES REpondANTS N'OBservENT JAMAIS DES DESACCORDS, OPPOSITIONS, DES FRICTIONS DANS LES APPROCHES SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS AU SEIN DES EQUIPES, 17% SOUVENT ET TRES SOUVENT.....	40
10.4	19% DES REpondANTS N'OBservENT JAMAIS, AU SEIN DES EQUIPES, DES DESACCORDS, DES OPPOSITIONS, DES FRICTIONS DANS LES APPROCHES SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES.....	40
10.5	9% DES REpondANTS N'ONT JAMAIS OBSERVE, AU SEIN DES EQUIPES, DES DESACCORDS, DES OPPOSITIONS, DES FRICTIONS DANS LES APPROCHES SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL. 28% ONT OBSERVE CES TENSIONS SOUVENT A TRES SOUVENT.....	41
11	PROJETS DE CARRIERES	41
	42% DES PROFESSIONNELS ENVISAGENT DE QUITTER LEUR ETABLISSEMENT ACTUEL (9% DES QUE POSSIBLE ET 33% SI L'OCCASION SE PRESENTE):.....	41
11.1	58% ENVISAGENT DE CONTINUER A EXERCER LEUR METIER ACTUEL, 33% HESITENT ET 9% PREparent UNE RECONVERSION.....	42
11.2	CEUX QUI ENVISAGENT DE CHANGER DE METIER, PROCHAINEMENT OU DANS LES ANNEES A VENIR, C'EST AVANT TOUT POUR NE PLUS TRAVAILLER DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE (28%).....	42
11.3	CEUX QUI N'ENVISAGENT PAS D'EXERCER CE METIER A LONG TERME CITENT LE SALAIRE INSUFFISANT, LA PENIBILITE ET LE MANQUE DE RECONNAISSANCE (73 A 70%) AVANT LA FATIGUE PSYCHOLOGIQUE (61%).....	43
12	INDEPENDAMMENT DE LA PENURIE DE PERSONNELS, SI VOUS AVIEZ UNE BAGUETTE MAGIQUE, QUE CHANGERIEZ-VOUS EN PRIORITE ?	43

Introduction

[1] Dans le cadre de la mission « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) » trois enquêtes ont été conduites auprès d'une part de parents d'enfants accueillis en EAJE et des responsables et des professionnels des crèches d'autre part.

[2] La mobilisation du secteur a été importante malgré une diffusion difficile par les divers relais administratifs, la réussite en termes quantitatifs (un tiers des responsables des établissements ciblés, plus de 12000 professionnels et 27000 parents) et également qualitatifs (très bonne complétude des questionnaires) est à associer aux transmissions via les réseaux sociaux par les relais professionnels et à l'information renouvelée par deux fois du site internet du média « les pros de la petite enfance ».

[3] La démarche portée par la mission ne visait pas une représentativité des établissements nationaux mais plutôt un croisement des appréciations des responsables d'établissements concernés par sa démarche d'évaluation.

[4] Le questionnaire en direction des professionnels a été mise en ligne dès le 3 novembre 2022 et les données analysées ici ont été recueillies au 6 janvier 2023 avec 12 545 réponses enregistrées

[5] Cette annexe présente la méthode d'enquête utilisée et les résultats de l'enquête conduite auprès des professionnels (hors directeurs, référents techniques et responsables techniques des crèches) des crèches.

1 Méthode d'enquête

Le champ de l'enquête

[6] Le champ de l'enquête vise les EAJE hors crèches familiales et les jardins d'enfants. La diffusion du questionnaire en ligne a été portée par divers canaux, administratif (services de PMI des départements, CNAF et CAF, communes, associations des directeurs départementaux et métropolitains (ANDASS), Association des départements de France, Assemblée des départements de France, France Urbaine), professionnels (fédérations d'établissements, associations de professionnels de la petite enfance, syndicats...) et enfin par un média « les pros de la petite enfance ».

[7] L'enquête en direction des professionnels des crèches a été mise en ligne dès le 3 novembre 2022 et les données analysées ici ont été recueillies au 10 janvier 2023 avec 12 545 réponses de professionnels enregistrées.

Données recueillies

Le questionnaire a été élaboré par la mission en lien avec différentes fédérations de crèches, des communes et communautés de communes, des professionnels et chercheurs.

Ce questionnaire s'articule autour de la présentation :

- 1) Principales caractéristiques de l'établissement et du profil du professionnel répondant
- 2) Formation continue et analyse de la pratique

- 3) Projet pédagogique de la crèche
 - 4) Les conditions de travail
 - 5) Le taux d'encadrement - Qualité de l'accueil
 - 6) La prévention de la maltraitance au sein de la crèche
 - 7) Les relations avec les parents
 - 8) Le management, ambiance de travail, perspectives
- et enfin, un "espace d'expression libre".

Traitement des questions ouvertes

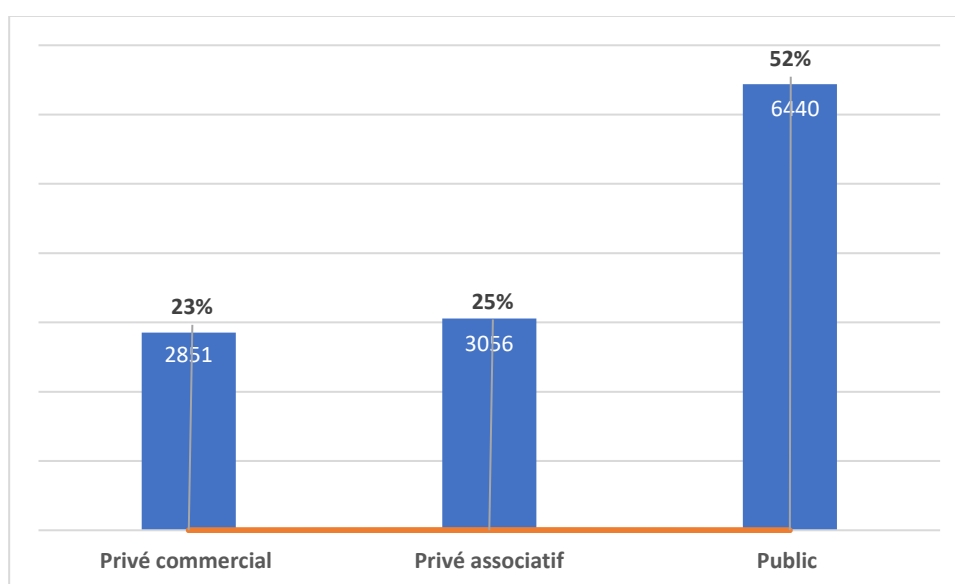
Une première lecture cursive des réponses a permis de repérer les thèmes principaux abordés par les répondants, le logiciel NVIVO a permis de classer les mots par fréquence et vérifier ainsi l'importance numérique des thématiques repérées. Les verbatims les plus caractéristiques ont été relevés.

2 Profils des répondants

[8] 12 545 réponses de professionnels de tous les départements métropolitains et également des DOM-TOM, travaillant dans des crèches de 36 places en moyenne (un tiers des répondants n'ont pas précisé la capacité de leur établissement).

2.1 52% des répondants travaillent dans des crèches publiques, 25% dans des crèches associatives et 23% dans des crèches privées commerciales

Graphique 1 : Statuts juridiques des crèches qui emploient les professionnels répondants

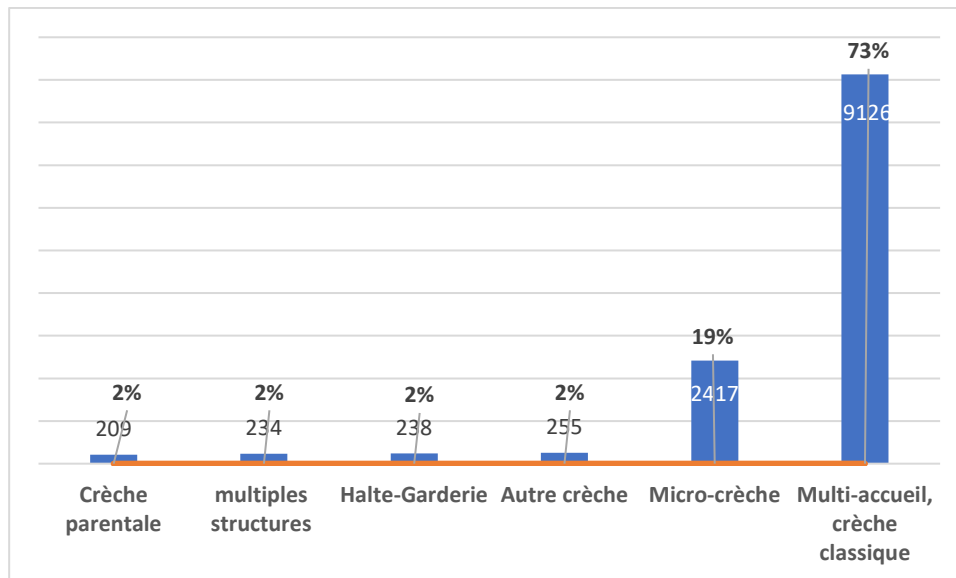


Source : Questionnaire mission ; 198 non ou mal renseignés

2.2 73% des répondants travaillent dans un multi-accueil et 19% dans une micro-crèche

[9] 234 personnes ont coché plusieurs types de crèches, ils interviennent probablement dans plusieurs établissements

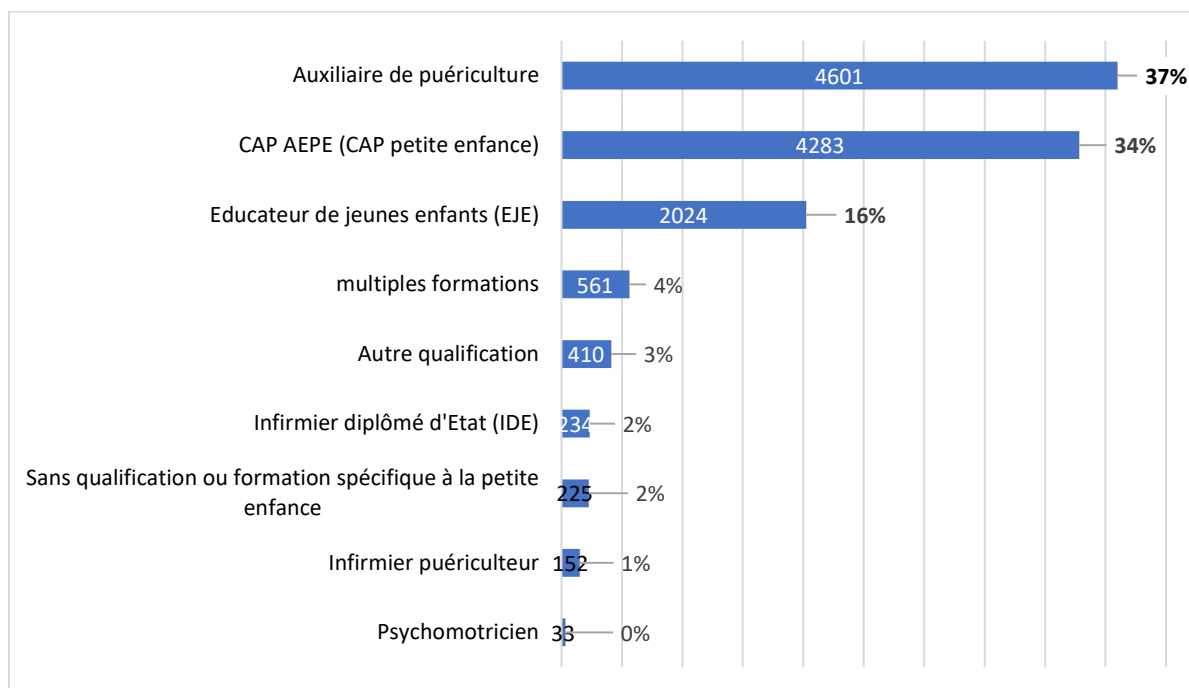
Graphique 2 : Type de crèches



Source : Questionnaire mission ; 66 non renseignés

2.3 37% des répondants sont auxiliaires de puéricultures, 34% disposent d'un CAP AEPE et 16% sont éducateurs de jeunes enfants

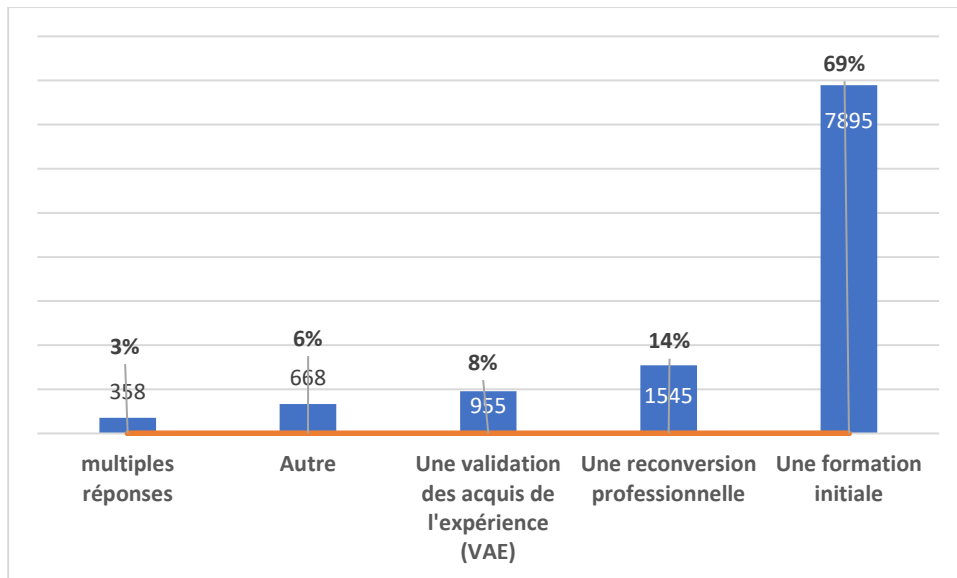
Graphique 3 : Formation des répondants



Source : Questionnaire mission ; 22 non renseignés

2.4 69% des répondants ont obtenu leur diplôme dans le cadre d'une formation initiale, 14% d'une reconversion professionnelle et 8% d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)

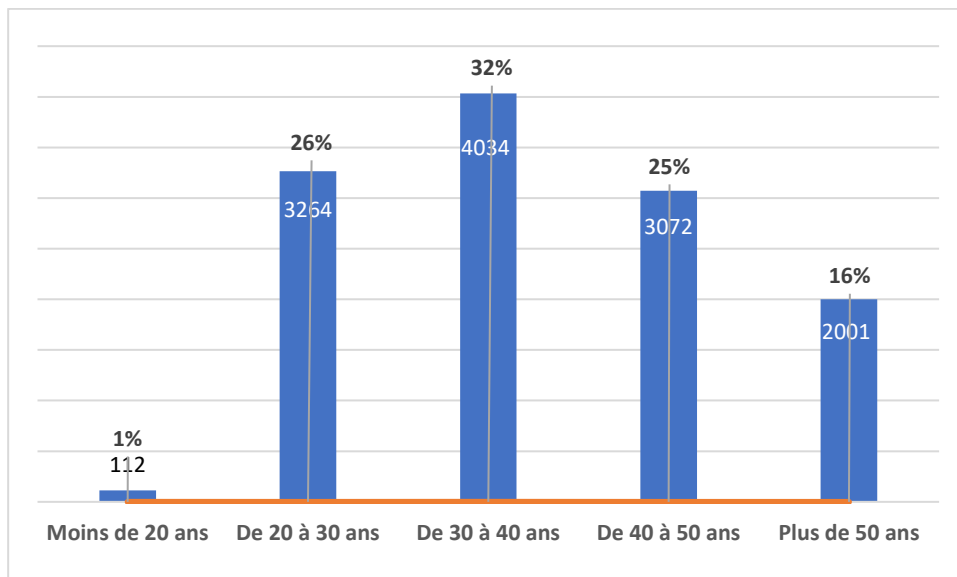
Graphique 4 : Modalités d'accès à la formation acquise



Source : Questionnaire mission ; 1124 non renseignés

2.5 59% des répondants ont moins de 40 ans, 16% ont plus de 50 ans

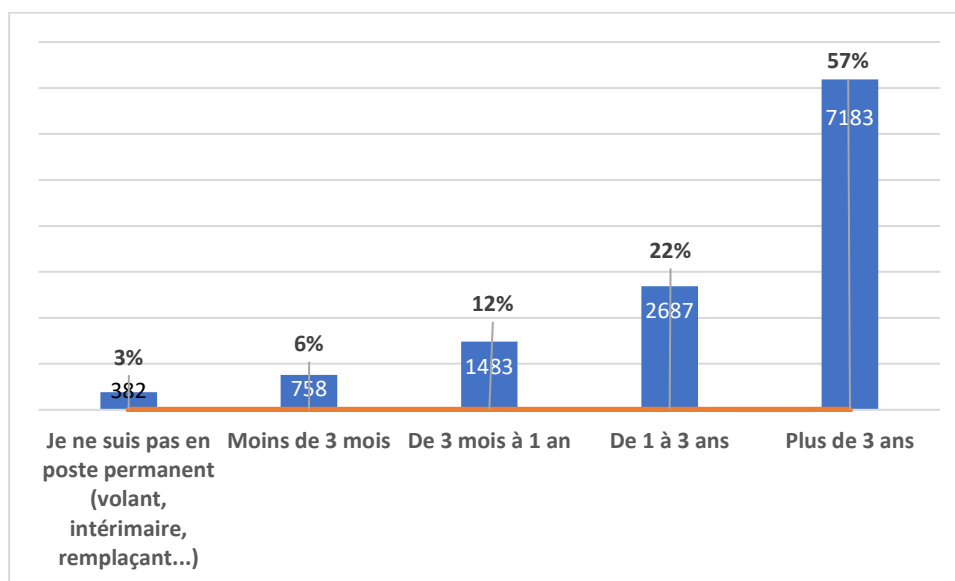
Graphique 5 : Ages des professionnels répondants



Source : Questionnaire mission ; 62 non renseignés

2.6 57% des répondants exercent dans l'établissement actuel depuis plus de 3 ans

Graphique 6 : Ancienneté dans l'établissement actuel



Source : Questionnaire mission ; 52 non renseignés

3 Formation continue et analyse de la pratique

3.1 Accès à la formation continue

3.1.1 37% des répondants se sont absentés durant la dernière année pour suivre une formation continue

Tableau 1 : Suivi d'une formation continue au cours de la dernière année

Formation continue au cours de la dernière année	Nombre	Répartition
Non	7727	63%
Oui	4631	37%

Source : Questionnaire mission ; 187 non renseignés

3.1.2 En cas de suivi de formation, 81% d'entre elles portaient sur des thématiques « métier » comme le développement de l'enfant par exemple

Tableau 2 : Thème de la ou des formations continues suivies durant la dernière année

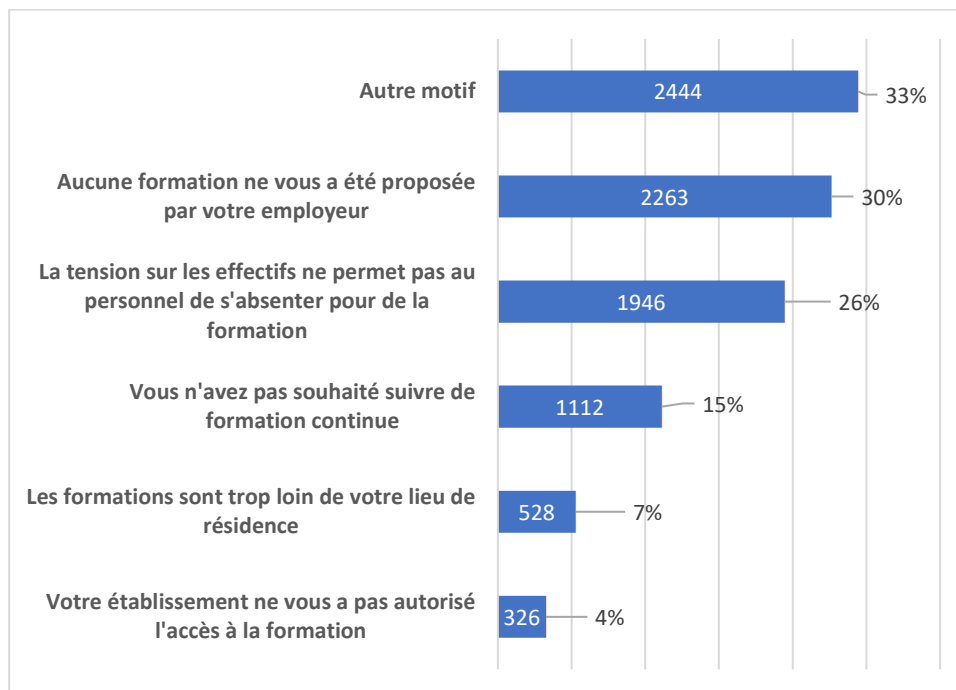
Thème de la ou des formations continues	Nombre	Répartition
Formation métier (développement de l'enfant, prévention des "douces violences" ...)	2204	48%

Formation sur des questions réglementaires (hygiène et sécurité, HACCP, sécurité incendie...)	871	19%
Les deux (métier et réglementaire)	1481	33%

Source : Questionnaire mission , 75 non renseignés

3.1.3 En cas de non suivi de formation, les principaux motifs sont l'absence de proposition par l'employeur (30%) et la tension sur les effectifs qui ne permet pas de s'absenter (26%)

Graphique 7 : Raisons pour lesquelles une formation continue n'a pas été suivie dans la dernière année

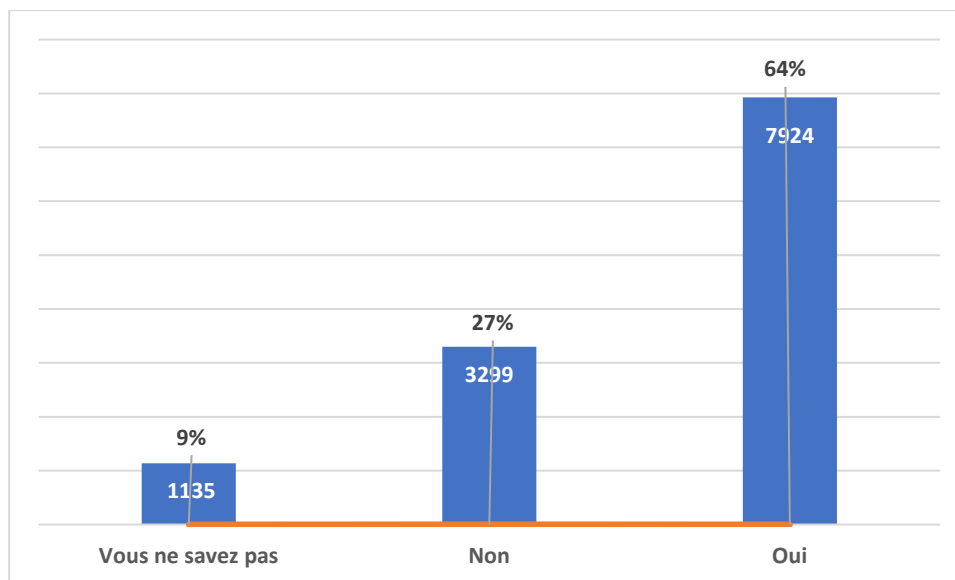


Source : Questionnaire mission ; 261 non renseignés

3.2 Analyse de la pratique

- 3.2.1 64% des répondants participent à de l'analyse de la pratique, 9% répondent ne pas savoir s'ils participent à de l'analyse de pratique (difficulté à différencier analyse de la pratique et journée pédagogique ou autre réunion)

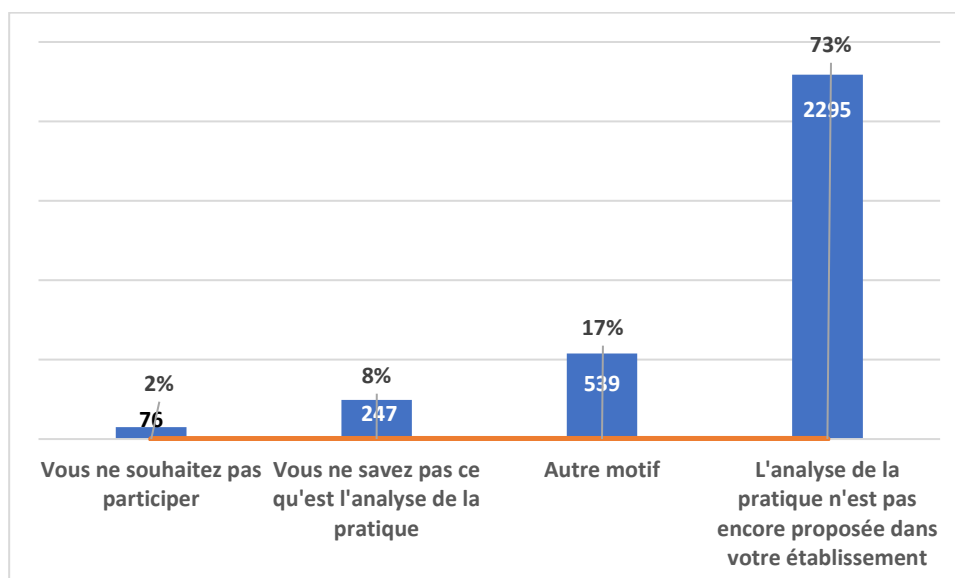
Graphique 8 : Participation à de l'analyse de la pratique



Source : Questionnaire mission ; 187 non renseignés

- 3.2.2 73% de la non-participation à l'analyse de la pratique est liée à l'absence de proposition de cette démarche au sein des crèches.

Graphique 9 : Motifs de non-participation à l'analyse de la pratique



Source : Questionnaire mission , 142 non renseignés

3.2.3 Expressions libres : Remarques et précisions éventuelles concernant l'analyse de la pratique

[10] 2384 professionnels soit 19% des répondants ont apporté des remarques et précisions concernant l'analyse de la pratique, l'analyse des mots, au-delà des termes d'analyse de la pratique met en évidence la question du temps consacré et de l'importance de l'équipe. Vient ensuite le terme de psychologue et l'adjectif le plus fréquent est « indispensable ».



[11] Plusieurs professionnels rappellent l'importance de travailler avec une psychologue formée dans le domaine de la petite enfance et que cette activité doit être différenciée des activités des psychologues intervenant au sein de la crèche (membres des équipes). La direction ne doit pas participer à la séance d'analyse de la pratique.

« Pour ma part je pense que les GAP devrait être encadrées par des psychologues qui sont au fait du terrain, du développement des enfants. »

« L'APP était pratiquée l'année dernière mais cette année une psychologue vient faire des observations dans la structure et ne propose plus d'APP à l'équipe. Décision du siège que je trouve en inadéquation avec les besoins des professionnels vis-à-vis des enfants qui nous questionnent, ou même vis-à-vis des relations au sein de l'équipe. »

« Indispensable lorsque l'on travaille en crèche. Permet de parler de ses difficultés, de ce qu'on vit au quotidien et d'avoir une psychologue qui nous donne des pistes de travail. »

« Nous n'avons pas eu d'analyse de la pratique pendant un an faute de psychologue et ça nous a beaucoup manqué »

« Le choix du psychologue influe sur la qualité de l'analyse et peut sembler complètement à côté des réels besoins de l'équipe. »

« Nous effectuons des réunions en présence d'une psychologue mais également de la direction. Pour une réelle analyse de pratiques il me semble essentiel qu'elle se fasse sans la présence de la direction. »

[12] L'analyse de la pratique est indispensable

« C'est indispensable et tous les établissements devraient pouvoir en bénéficier. J'ai la chance d'en bénéficier une fois par mois dans mon établissement mais même deux fois par mois cela ne serait pas de trop. »

« Temps indispensable pour moi. Nous en avons 1h30 toutes les 7 semaines »

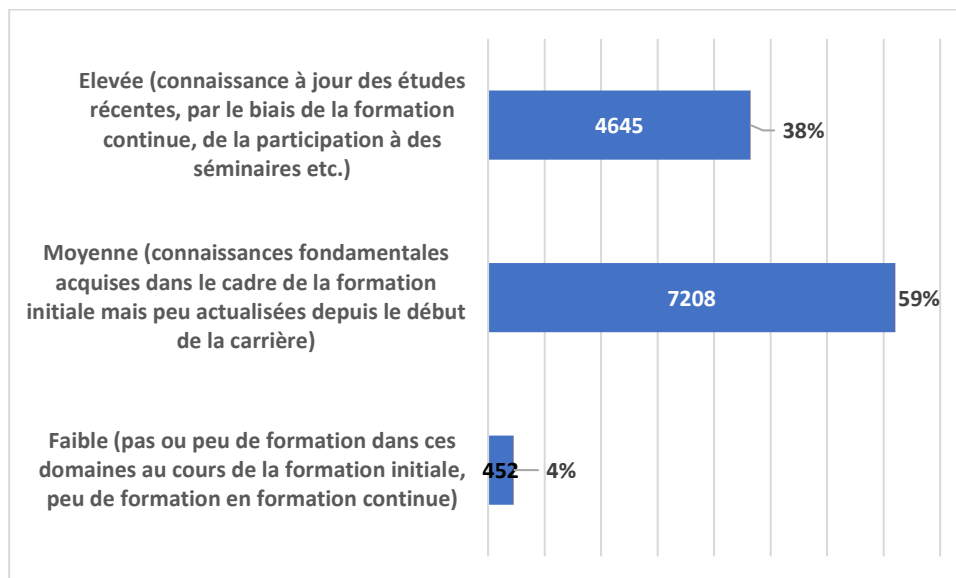
« 2h d'analyse de pratique chaque mois sur un temps en dehors de la présence des enfants (de 18h à 20h la crèche ferme plus tôt ce jour-là) et c'est un minimum indispensable pour réfléchir aux pratiques professionnelles (travail complexe qui met en jeu le psychisme de chaque professionnel à un niveau individuel et aussi au niveau de l'équipe dans sa globalité) »

« L'analyse de pratique est indispensable et permet aux équipes d'avoir un regard neuf et extérieur. Il est cependant très difficile de trouver des professionnels disponibles pour toutes les structures. »

« Je trouve que l'analyse de pratique est très importante et indispensable pour une évolution positive constante de notre posture professionnelle. »

3.2.4 59% des répondants évaluent à un niveau moyen leur connaissance des stades du développement moteur et cérébral de l'enfant

Graphique 10 : Niveau auquel les répondants évaluent leur connaissance des stades de développement moteur et cérébral de l'enfant

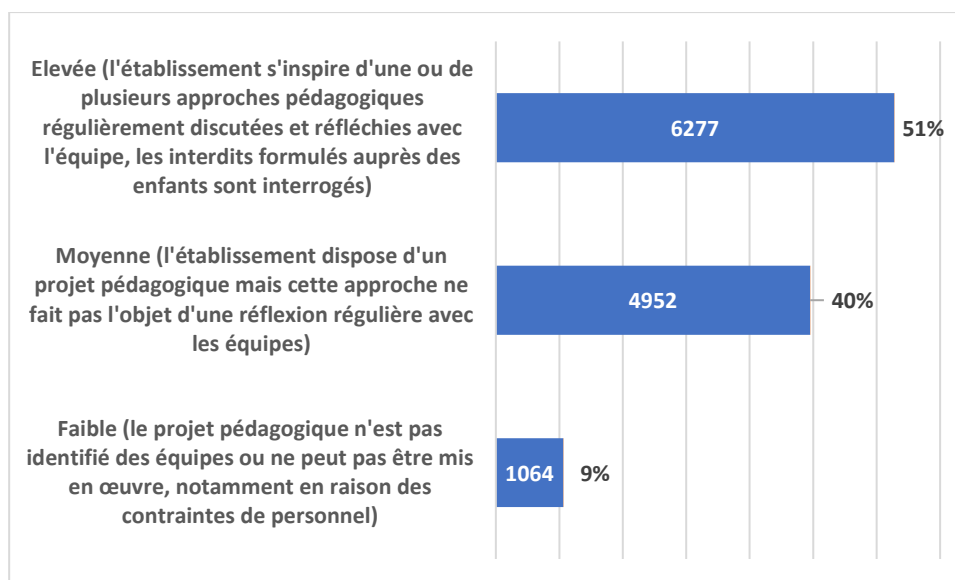


Source : Questionnaire mission ; 240 non renseignés

4 Projet d'établissement, projet pédagogique et démarche qualité

4.1 51% des répondants évaluent à un niveau élevé la réflexion pédagogique de leur établissement

Graphique 11 : Appréciation du degré de réflexion pédagogique dans votre établissement



Source : Questionnaire mission , 252 non renseignés

4.2 55% des répondants ont participé à l'élaboration du projet pédagogique de leur établissement

Tableau 3 : Participation à la construction du projet pédagogique de l'établissement

Participation à l'élaboration projet pédagogique	Nombre	Répartition
Oui	6789	55%
Non	5610	45%

Source : Questionnaire mission ;146 non renseignés

4.3 62% des répondants n'ont pas participé à la construction du projet d'établissement (projet éducatif, projet social et règlement de fonctionnement)

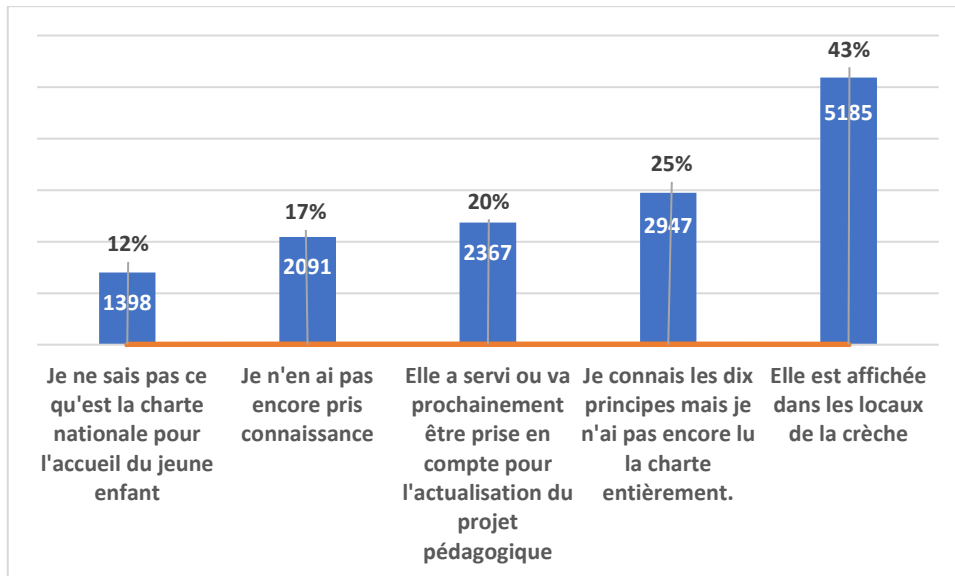
Tableau 4 : Participation à la construction du projet d'établissement

Participation à l'élaboration projet d'établissement	Nombre	Répartition
Non	7656	62%
Oui	4711	38%

Source : Questionnaire mission ; 178 non renseignés

4.4 29% des répondants ne connaissent pas ou n'ont pas encore pris connaissance de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

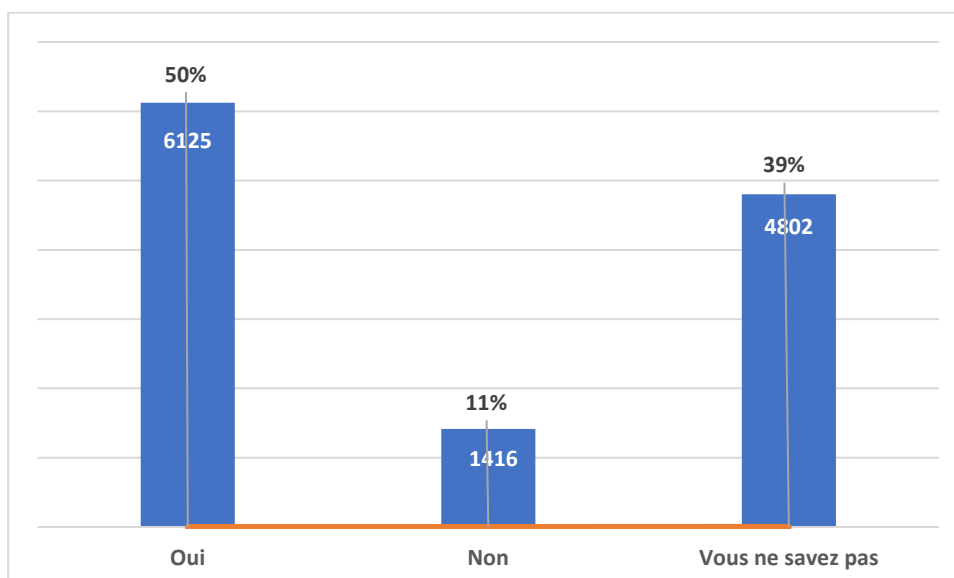
Graphique 12 : A propos de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (plusieurs réponses possibles)



Source : Questionnaire mission ; 549 non renseignés

4.5 39% des professionnels ne savent pas si leur établissement est engagé dans une démarche qualité, 50% ont connaissance d'une démarche qualité en cours

Graphique 13 : Engagement de la crèche dans une démarche qualité



Source : Questionnaire mission ; 202 non renseignés

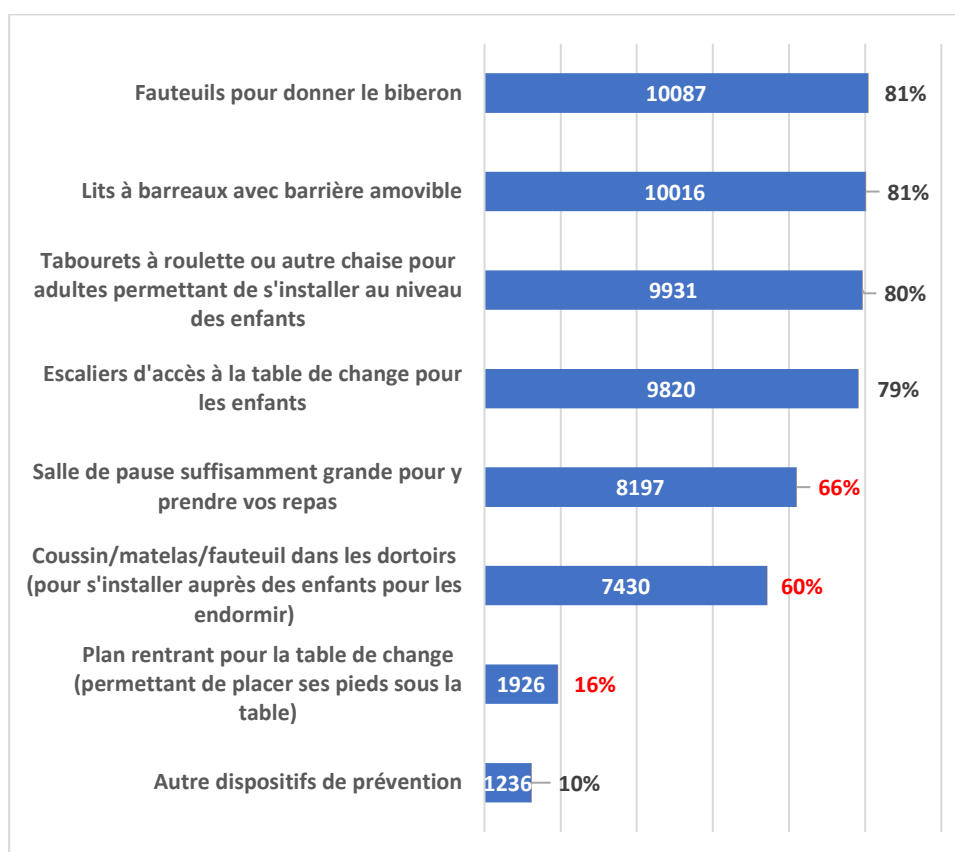
5 Conditions de vie au travail et environnement quotidien

5.1 Seulement 66% des répondants disposent d'une salle de pause permettant de prendre leur repas et 60% disposent de matériel pour s'installer auprès des enfants dans les dortoirs.

[13] **20% des professionnels ne disposent pas d'un fauteuil pour donner le biberon, de tabouret pour adultes pour se mettre au niveau des enfants et de lits à barreaux équipés de barrières amovible.** Il s'agit de matériels essentiels de prévention des TMS et de confort.

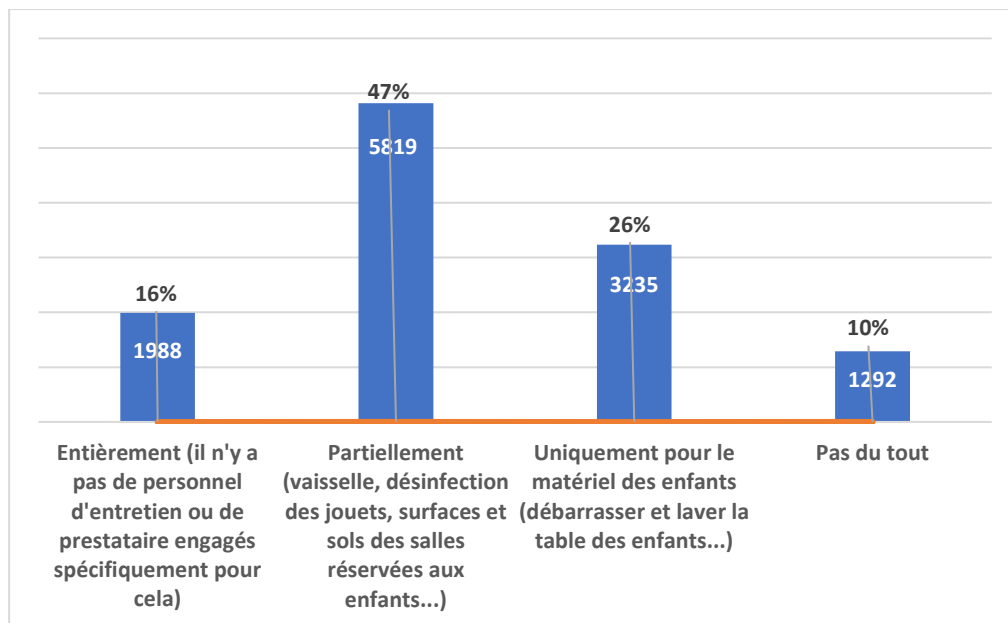
[14] Les résultats sont encore plus inquiétants en ce qui concerne les salles de pause et des matériels nécessaire à l'accompagnement des enfants dans les dortoirs :

Graphique 14 : Matériel à disposition (prévention TMS...)



5.2 63% des répondants effectuent le ménage de l'établissement (au-delà de nettoyer les tables des enfants...) et entièrement pour 16% (pas de personnel d'entretien ou de prestataire en charge du ménage de fond)

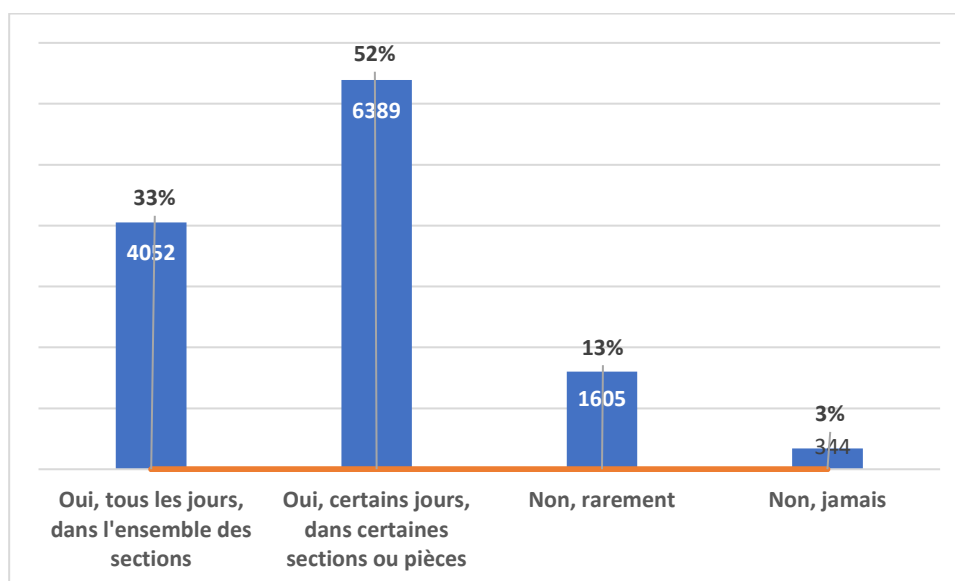
Graphique 15 : Réalisation du ménage de l'établissement



Source : Questionnaire mission 212 non renseignés

5.3 85% des répondants relèvent un niveau sonore trop élevé pour les adultes dont 33% de façon quotidienne.

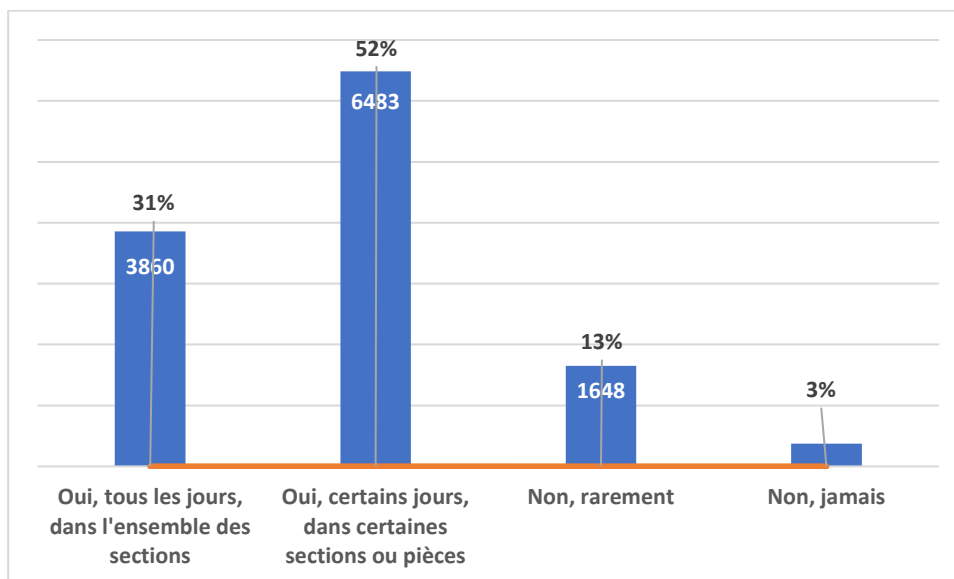
Graphique 16 : Niveau sonore trop élevé pour les adultes



Source : Questionnaire mission ; 155 non renseignés

5.4 Les nuisances sonores sont tout aussi importantes pour les enfants

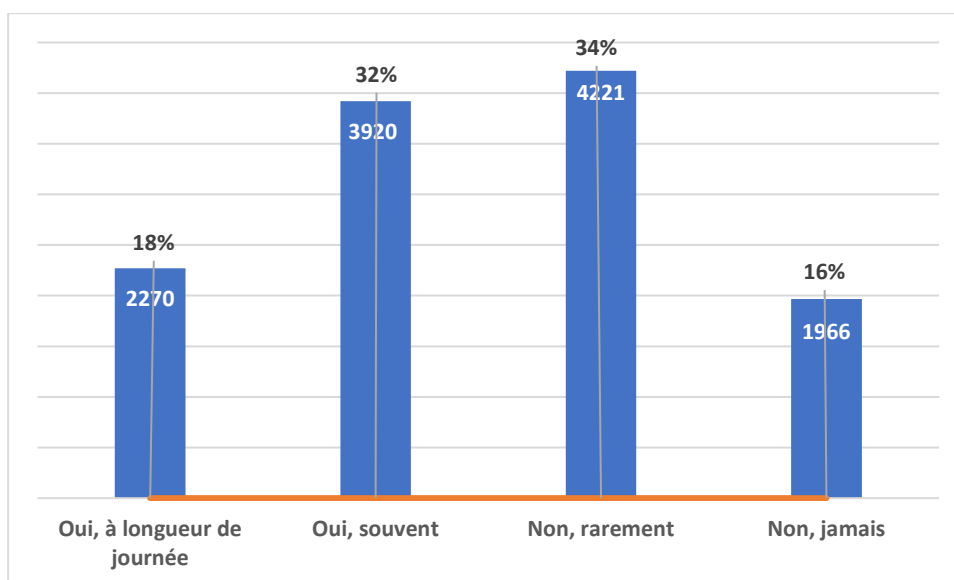
Graphique 17 : Niveau sonore trop élevé pour les enfants



Source : Questionnaire mission ; 182 non renseignés

5.5 50% des répondants signalent des lumières artificielles inconfortables dont 18% quotidiennement

Graphique 18 : Lumière artificielle inconfortable, non modulable (néons...)



Source : Questionnaire mission ; 168 non renseignés

5.6 Seulement 98% des répondants travaillent dans un établissement leur permettant d'utiliser autant que nécessaire des couches, ce taux est de 90% pour les gants chirurgicaux

[15] Les taux attendus sont de 100%. Le taux de 2% de professionnels qui ne peuvent réaliser autant de changes que nécessaires pour l'enfant pendant la journée correspond à des réalités décrites sur le terrain. A fortiori le taux de 10% concernant les gants chirurgicaux parfois indispensables (selles abondantes et malodorantes...) lors d'un change est préoccupant.

[16] Le nombre de non-réponse n'est pas marginal (297 sur 12 545 répondants) pour une question qui n'appelait pas de difficultés de compréhension ou des réponses multiples incohérentes.

Tableau 5 : Possibilité d'utiliser autant que nécessaire des couches et des gants chirurgicaux en cas de besoin

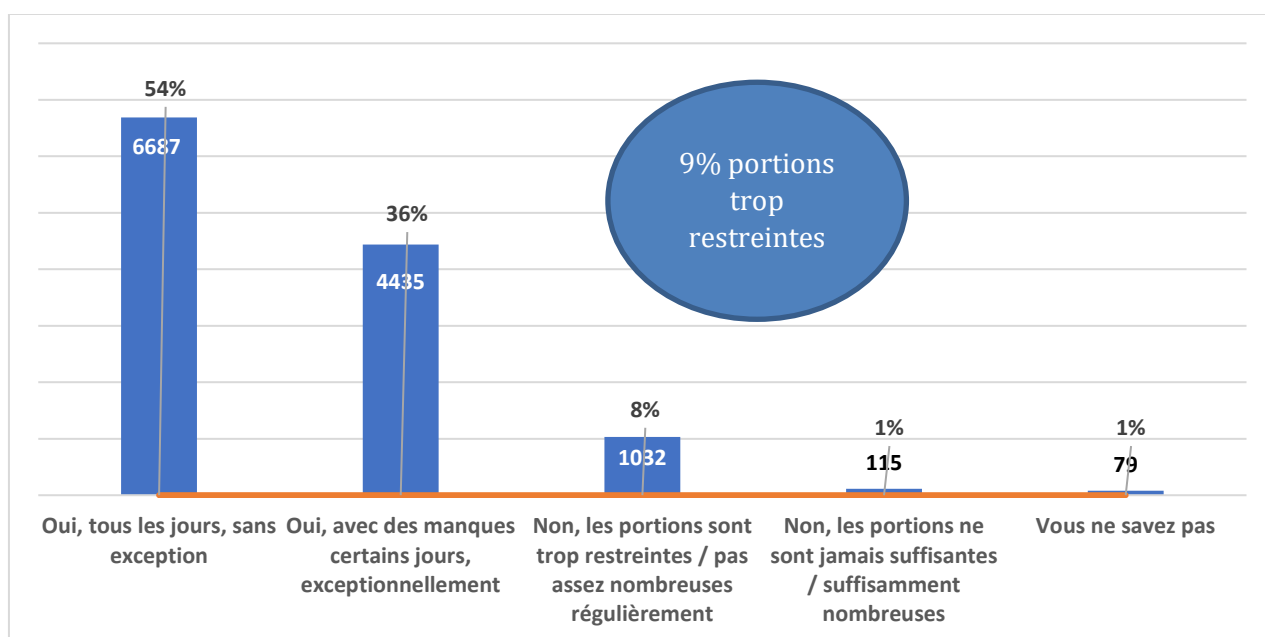
Possibilité d'utiliser autant que nécessaire des couches et des gants chirurgicaux	Nombre	Répartition
Les deux sont à disposition autant que nécessaire	10773	88%
Les couches (autant de changes que nécessaires pour l'enfant pendant la journée)	1222	10%
Les gants chirurgicaux pour le change (en cas de besoin)	253	2%

Source : Questionnaire mission ; 297 non renseignés

5.7 Seulement 54% des répondants affirment que la quantité d'alimentation est suffisante tous les jours sans exception pour le nombre d'enfants accueillis

[17] Il est difficile d'imaginer que la réponse puisse être différente d'une mise à disposition d'une alimentation « oui, tous les jours, sans exception ».

Graphique 19 : La quantité d'alimentation est-elle suffisante pour le nombre d'enfants ?



Source : Questionnaire mission ; 197 non renseignés

5.7.1 Les professionnels des établissements privés associatifs déclarent moins souvent un problème de quantité d'alimentation insuffisante, il en est de même pour les professionnels des micro-crèches.

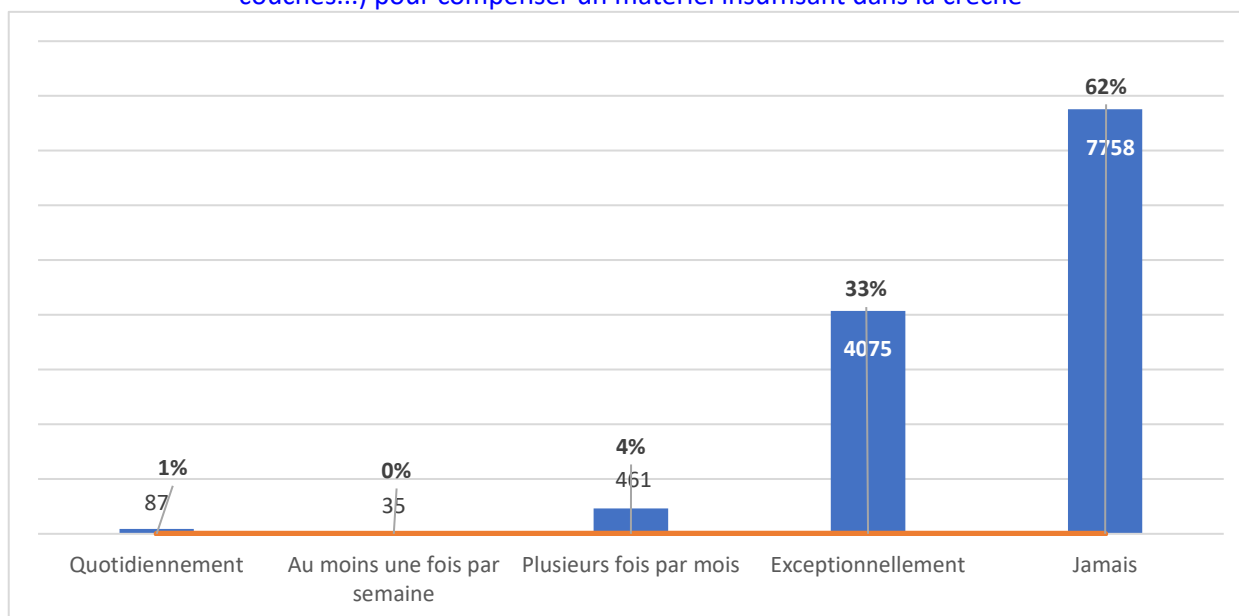
[18] Les professionnels des établissements privés commerciaux sont significativement plus nombreux (10% versus 8% en moyenne sur l'ensemble des répondants) à déclarer des portions trop restreintes / pas assez nombreuses régulièrement

[19] Cette difficulté semble particulièrement plus fréquente dans les multi-accueil (51% présentent une quantité d'alimentation suffisante pour le nombre d'enfant tous les jours et sans exception)

Quantité d'alimentation suffisante pour le nombre d'enfants	ENSEMBLE ETABLISSEMENT		PRIVE COMMERCIAL			PRIVE ASSOCIATIF			PUBLIC			MULTI ACCUEIL			MICRO CRECHE		
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	p	Nombre	Répartition	P	Nombre	Répartition	P	Nombre	Répartition	P	Nombre	Répartition	P
Oui, tous les jours, sans exception	6687	54%	1490	53%	NS	1802	60%	0,002	3292	52%	NS	4563	51%	0,004	1536	65%	p<0,001
Oui, avec des manques certains jours, exceptionnellement	4435	36%	990	35%	NS	981	33%	0,02	2394	38%	NS	3483	39%	0,006	669	28%	p<0,001
Non, les portions sont trop restreintes / pas assez nombreuses régulièrement	1032	8%	278	10%	0,02	182	6%	p<0,001	557	9%	NS	843	9%	0,02	126	5%	p<0,001
Non, les portions ne sont jamais suffisantes / suffisamment nombreuses	115	1%	36	1%	NS	17	1%	NS	61	1%	NS	92	1%	NS	14	1%	NS
Vous ne savez pas	79	1%	21	1%		20	1%		37	1%		33	0%		27	1%	
TOTAL (sans non renseignés)	12348		2815			3002			6341			9014			2372		

5.8 38% des répondants ont déjà été amenés à devoir faire des achats avec leur argent personnel (nourriture, jeux, gants, couches...) pour compenser un matériel insuffisant dans la crèche dont 33% de façon exceptionnelle

Graphique 20 : Nécessité de faire des achats avec son argent personnel (nourriture, jeux, gants, couches...) pour compenser un matériel insuffisant dans la crèche



Source : Questionnaire mission ; 129 non renseignés

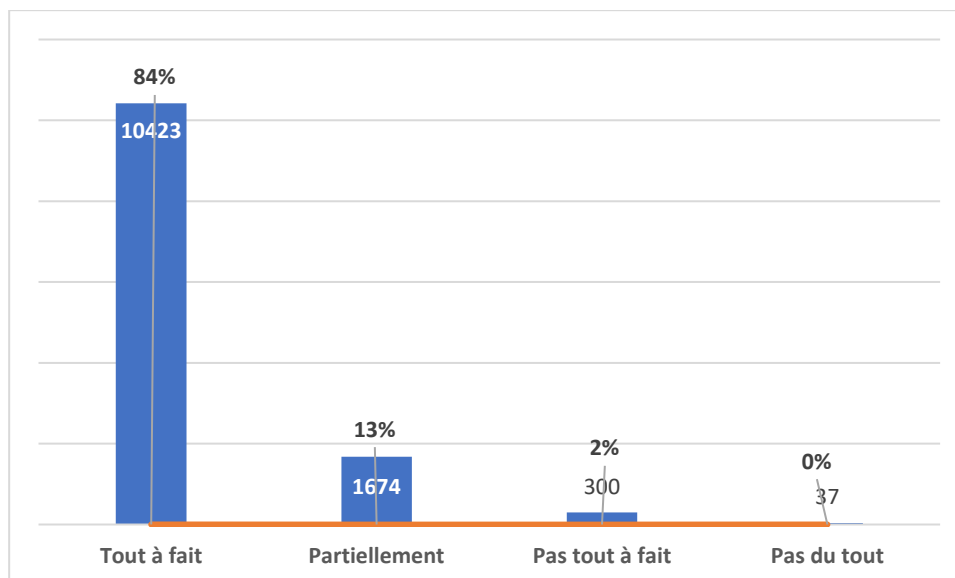
5.8.1 Les crèches commerciales sont sur-représentées dans le groupe des professionnels achetant avec leur argent personnel quotidiennement ou au moins une fois par semaine des produit et matériel.

[20] Les crèches publiques et surtout associatives semblent sous-représentées mais la différence à la moyenne n'est pas significative compte tenu de la taille de l'échantillon

	Ensemble des établissements répondants		Statuts des établissements des professionnels déclarant acheter des produits et matériels quotidiennement ou au moins une fois par semaine		
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	p
Privé associatif	3056	25%	20	17%	NS
Privé commercial	2851	23%	43	36%	0,02 (*)
Public	6440	52%	58	48%	NS
Nbre de répondants	12347		121		

5.9 84% des répondants considèrent que les enfants qu'ils encadrent peuvent bouger de façon libre et autonome dans leur lieu de vie / leur section d'accueil

Graphique 21 : Possibilité pour les enfants de bouger de façon libre et autonome dans leur lieu de vie / leur section d'accueil



Source : Questionnaire mission ; 111 non renseignés

5.10 93% des répondants précisent que les enfants ont régulièrement accès à un jardin et/ou un espace extérieur de l'établissement

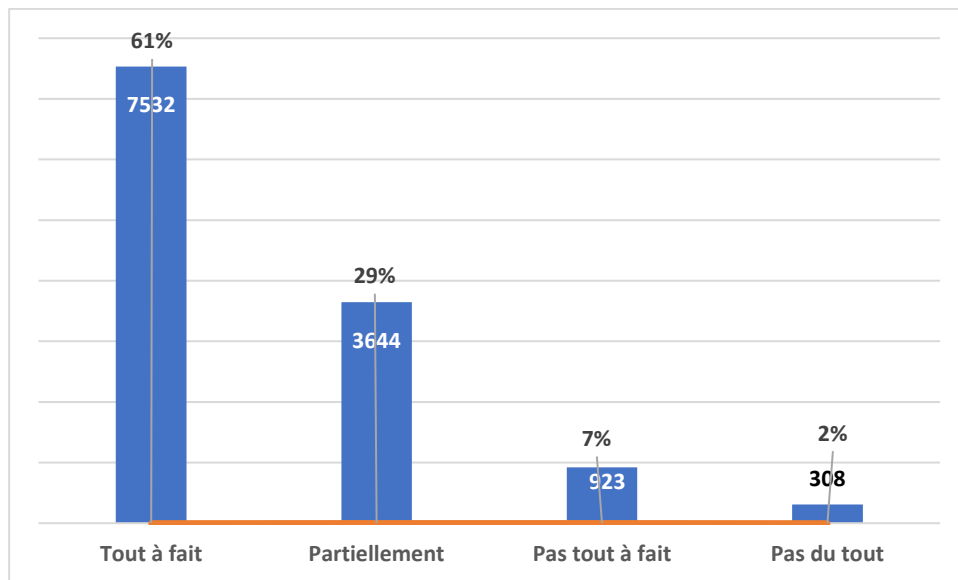
Graphique 22 : Accessibilité à un jardin ou un espace extérieur

Accès des enfants à un espace extérieur	Nombre	Répartition
Oui	11550	93%
Non	905	7%

Source : Questionnaire mission ; 90 non renseignés

5.11 Seulement 61% des répondants affirment que dans leur section de travail, l'espace d'accueil est tout à fait aménagé pour différents usages (« petits coins » tranquilles, espace de jeu et de motricité etc.)

Graphique 23 : Aménagement de l'espace au sein de la section de travail (coins calmes, espaces de jeu et de motricité...)

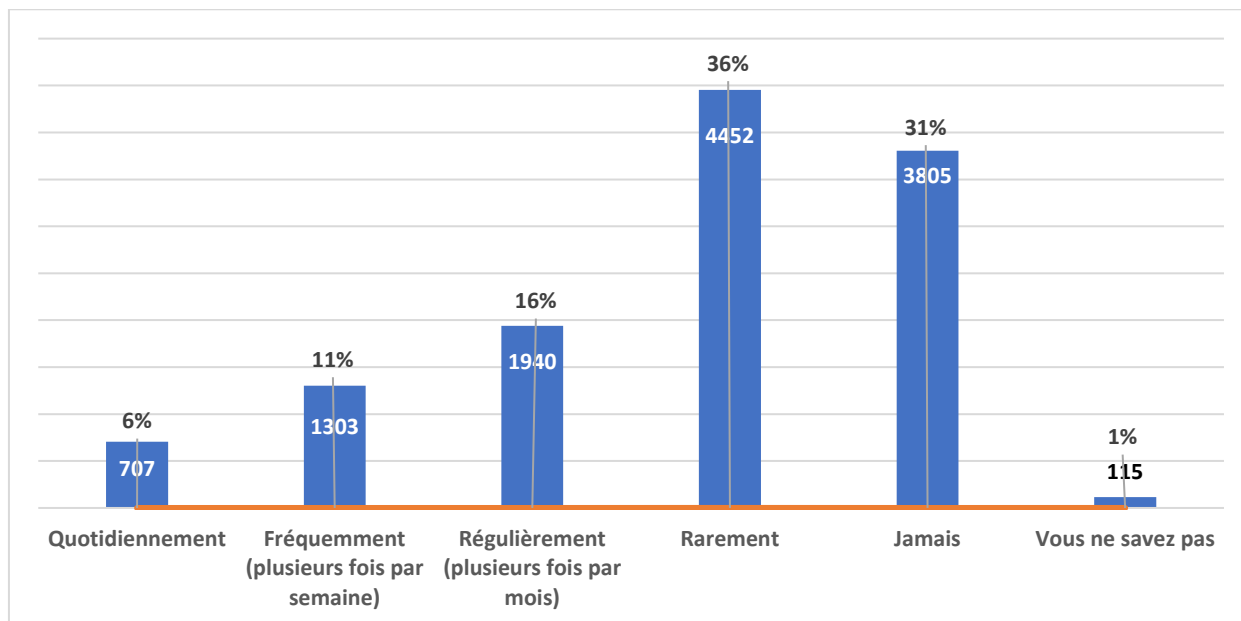


Source : Questionnaire mission ; 138 non renseignés

6 Qualité de l'accueil

- 6.1 Il arrive à 69% des répondants de devoir travailler sans que le nombre d'enfants par professionnel par section/unité de vie (1 professionnel pour 5 non marcheurs et 1 professionnel pour 8 marcheurs, ou 1 professionnel pour 6 enfants) ne soit respecté dont 36% rarement.

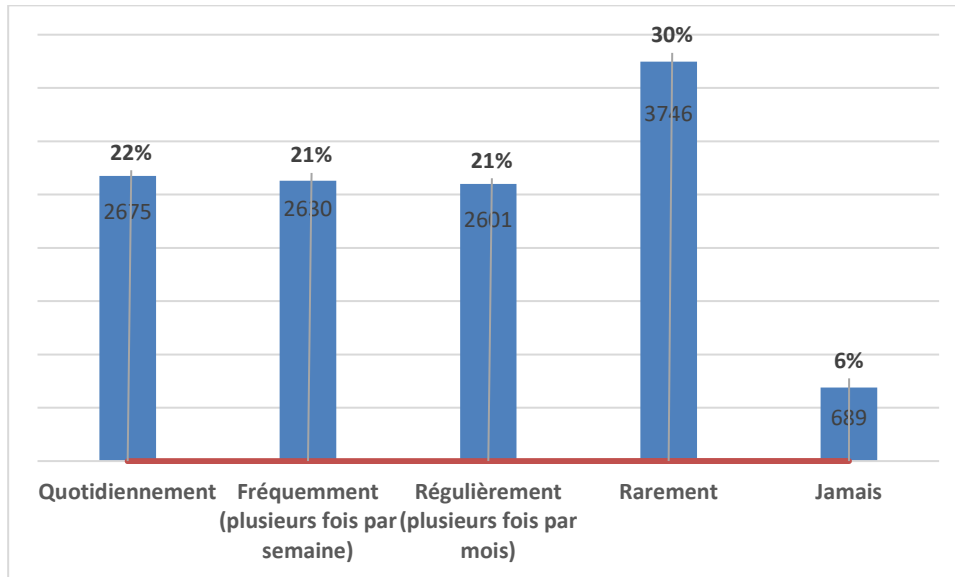
Graphique 24 : Fréquence de survenue de période de travail en deçà du taux d'encadrement réglementaire au sein de la section/ unité de vie



Source : Questionnaire mission ; 223 non renseignés

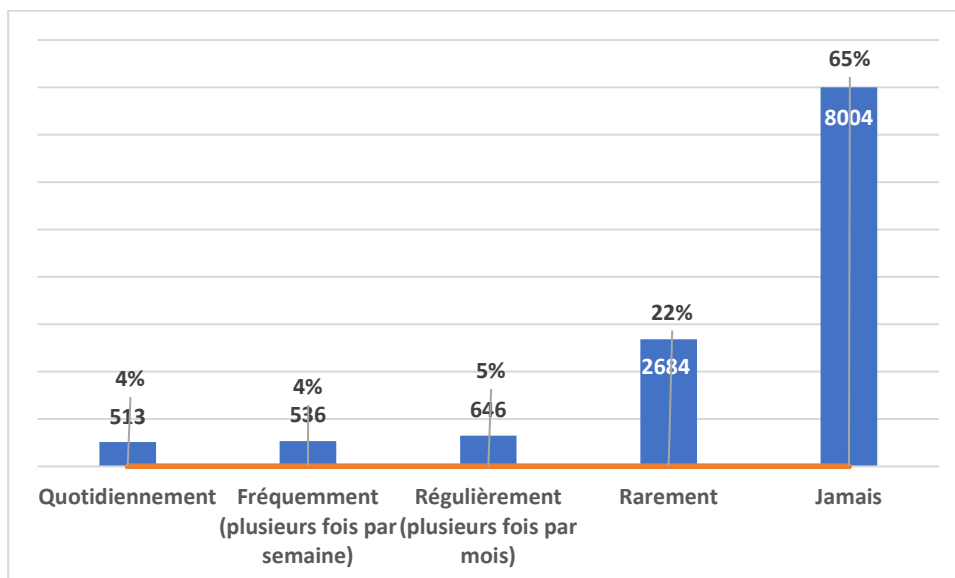
6.2 Il arrive à 94% des répondants de devoir laisser un enfant pleurer (plusieurs minutes au moins) parce que d'autres enfants réclament leur attention dont 30% rarement

Graphique 25 : Laisser pleurer un enfant car indisponibilité (soins à d'autres enfants)



Source : Questionnaire mission ; 204 non renseignés

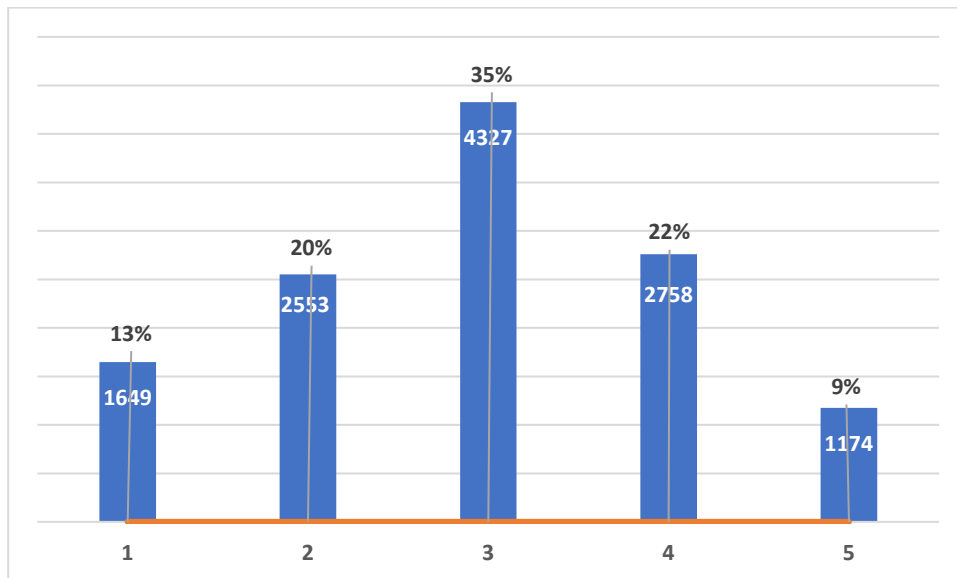
6.3 Il arrive à 35% des répondants de devoir mettre des enfants au lit alors qu'ils n'ont pas sommeil, parce que les contraintes de personnel les y obligent dont 22% rarement.



Source : Questionnaire mission ; 162 non renseignés

6.4 9% des répondants sont tout à fait d'accord pour affirmer qu'ils peuvent accorder individuellement à chaque enfant l'attention et le temps dont il a besoin. 31% sont d'accord à tout à fait d'accord (4+5) et **33% pas d'accord à pas du tout d'accord (1+2)**

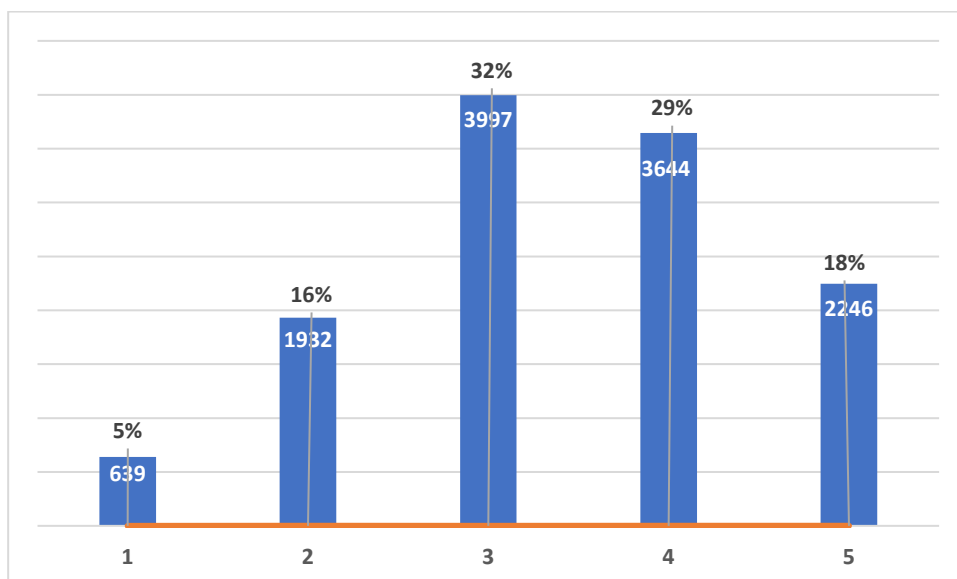
Graphique 26 : Possibilité d'accorder individuellement à chaque enfant l'attention et le temps dont il a besoin (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)



Source : Questionnaire mission ; 84 non renseignés

6.5 18% des répondants sont tout à fait d'accord pour affirmer qu'ils peuvent respecter le rythme de l'enfant malgré les contraintes du collectif. 47% sont d'accord à tout à fait d'accord (4+5)

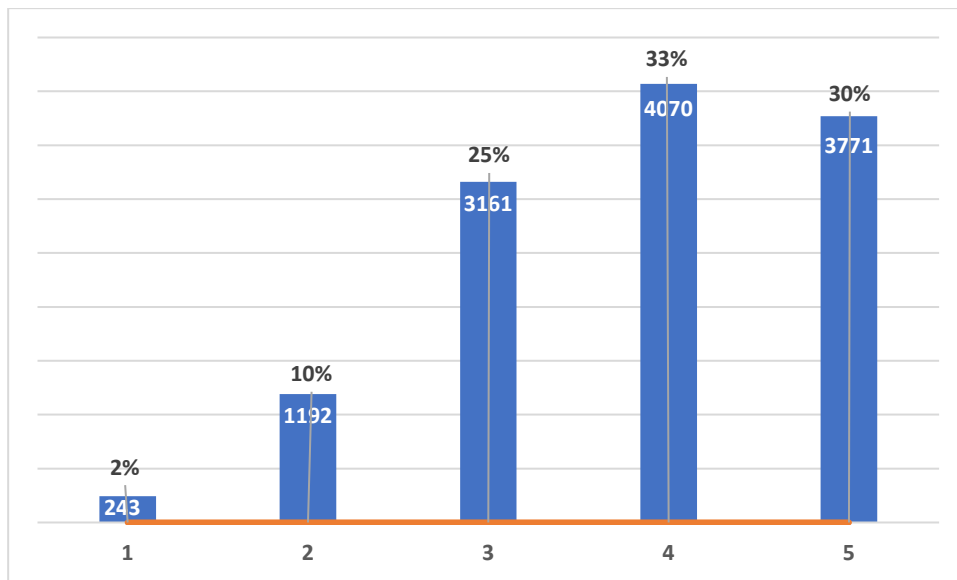
Graphique 27 : Possibilité de respecter le rythme de l'enfant malgré les contraintes du collectif (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)



Source : Questionnaire mission ; 87 non renseignés

6.6 30% des répondants sont tout à fait d'accord pour affirmer qu'ils peuvent accompagner l'enfant à l'autonomie sans faire à sa place. 66% sont d'accord à tout à fait d'accord (4+5)

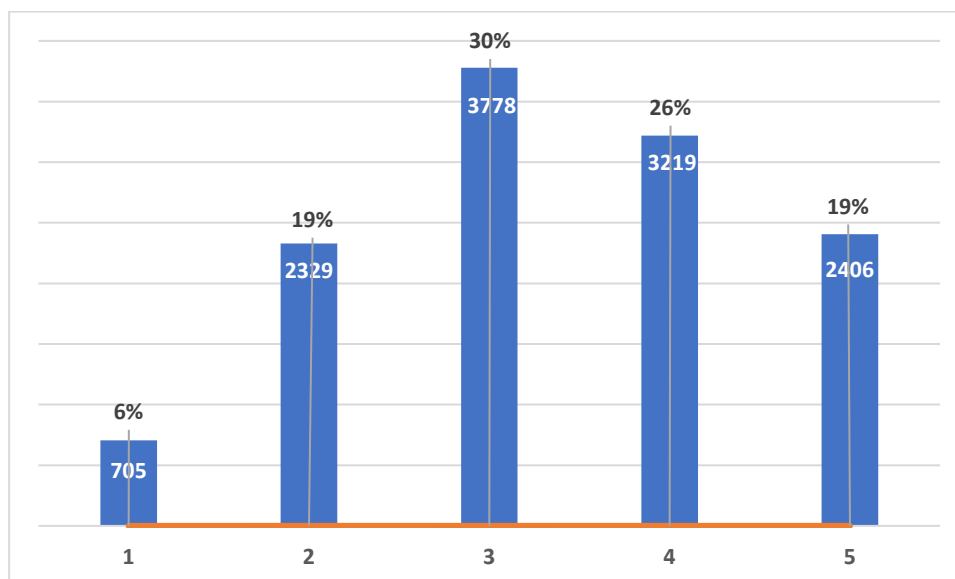
Graphique 28 : Possibilité d'accompagner l'enfant à l'autonomie sans faire à sa place (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)



Source : Questionnaire mission ; 108 non renseignés

6.7 19% des répondants sont tout à fait d'accord pour affirmer qu'ils peuvent offrir à l'enfant un environnement affectif sécurisant (portage, contact, temps individuel...). 46% sont d'accord à tout à fait d'accord (4+5) et **25% ne sont pas d'accord à pas du tout d'accord (1+2)**

Graphique 29 : Possibilité d'offrir un environnement affectif sécurisant (1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord)

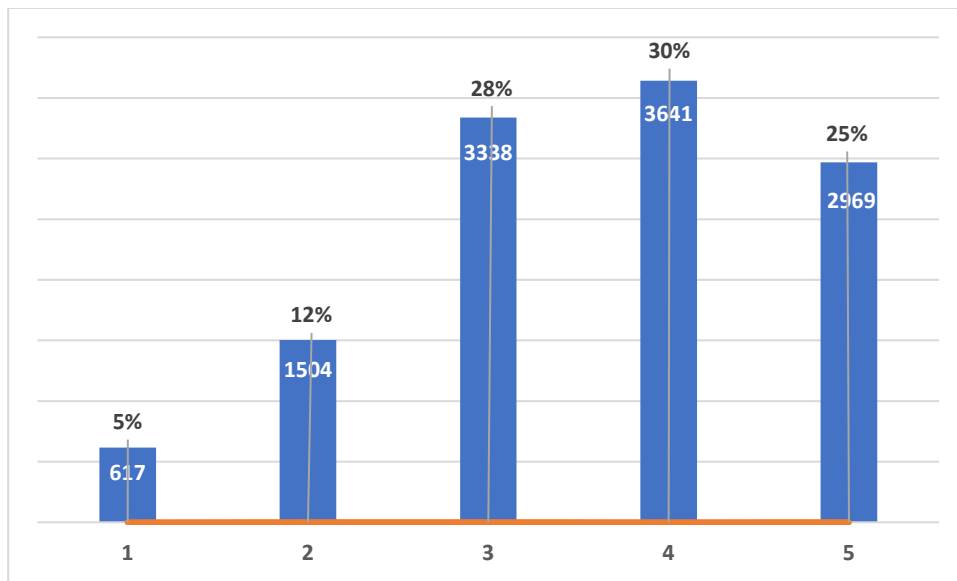


Source : Questionnaire mission ; 108 non renseignés

6.8 25% des répondants sont tout à fait d'accord pour affirmer qu'ils peuvent assurer une stabilité pour l'enfant dont ils sont référents. 55% d'accord à tout à fait d'accord (4+5)

[21] Les établissements ne retiennent pas tous la notion de référence dans leur projet pédagogique, ceci peut expliquer le grand nombre de non-réponse à cette question (476)

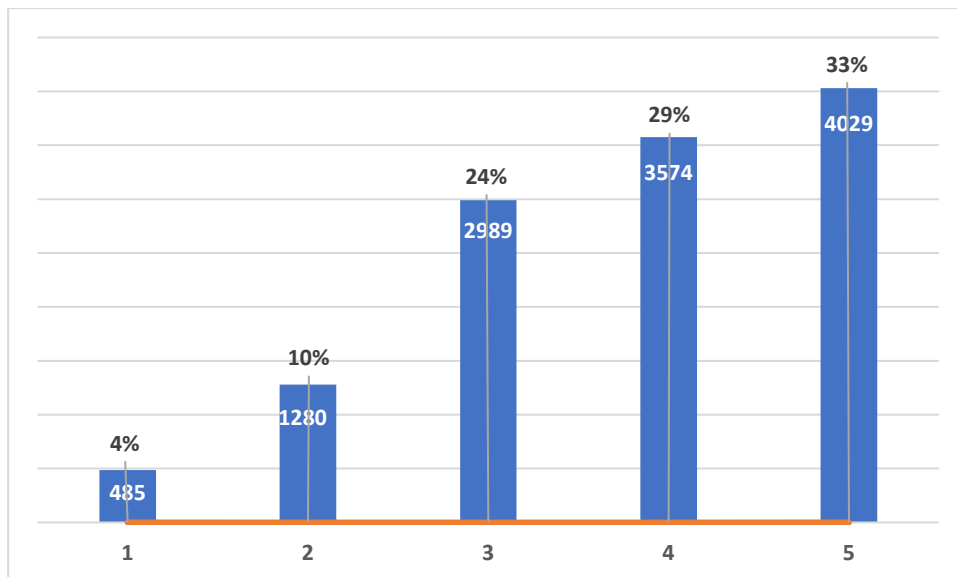
Graphique 30 : Possibilité d'assurer une stabilité pour l'enfant dont on est référent



Source : Questionnaire mission ; 476 non renseignés

6.9 33% des répondants sont tout à fait d'accord pour affirmer qu'ils sont en capacité de mettre en pratique ce qu'ils ont appris en formation. 62% sont d'accord à tout à fait d'accord (4+5)

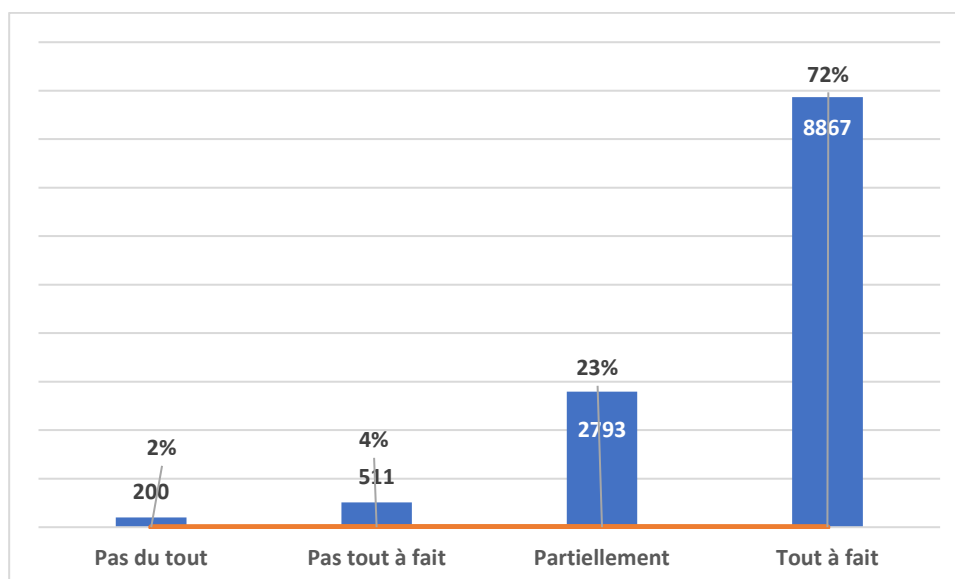
Graphique 31 : Possibilité de mettre en pratique ce qui a été appris en formation



Source : Questionnaire mission ; 188 non renseignés

6.10 72% des répondants disent qu'avec leurs collègues, au sein de leur établissement, ils sont tout à fait vigilants/attentifs à la question des "violences éducatives ordinaires" de la maltraitance des enfants accueillis

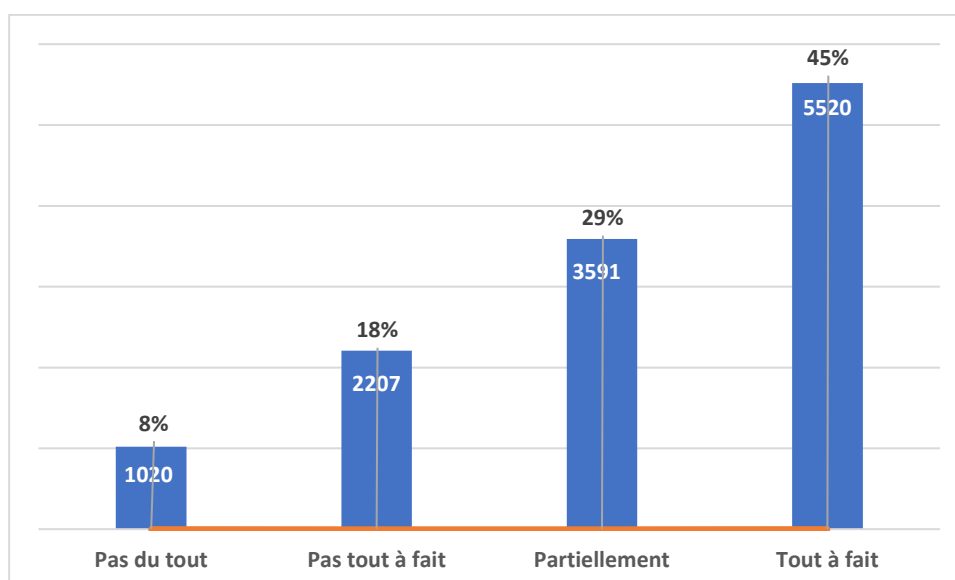
Graphique 32 : Vigilances aux questions des « violences éducatives ordinaires » de la maltraitance des enfants accueillis



Source : Questionnaire mission ; 174 non renseignés

6.11 45% des répondants considèrent que la conduite à tenir en cas de survenue de maltraitance d'enfant au sein de l'établissement est clairement définie et connue de l'ensemble des professionnels

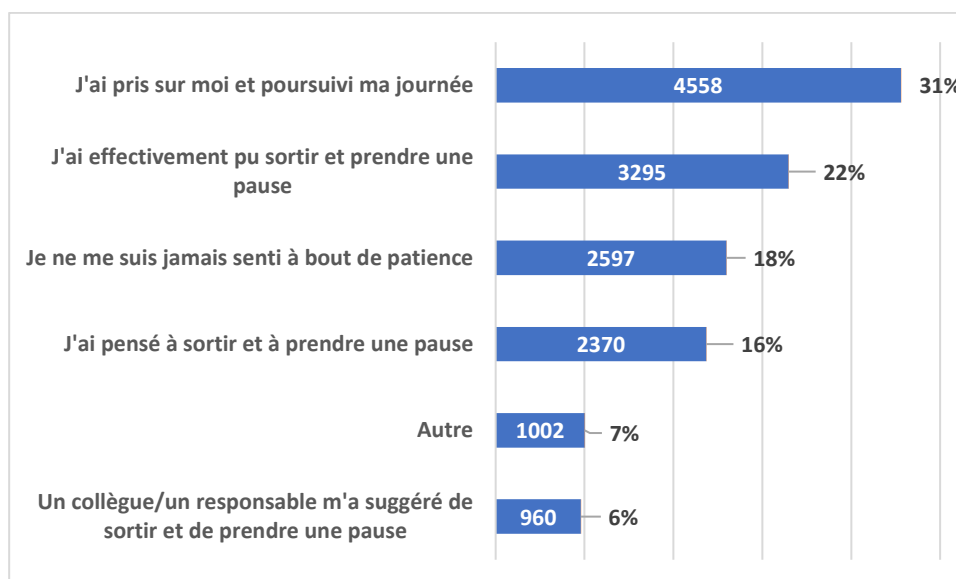
La conduite à tenir en cas de survenue de maltraitance d'enfant au sein de la crèche est définie et connue



Source : Questionnaire mission , 207 non précisés

6.12 31% des répondants ont pris sur eux et poursuivi leur journée la dernière fois qu'ils se sont sentis à bout de patience avec les enfants, 22% ont pu sortir et prendre une pause

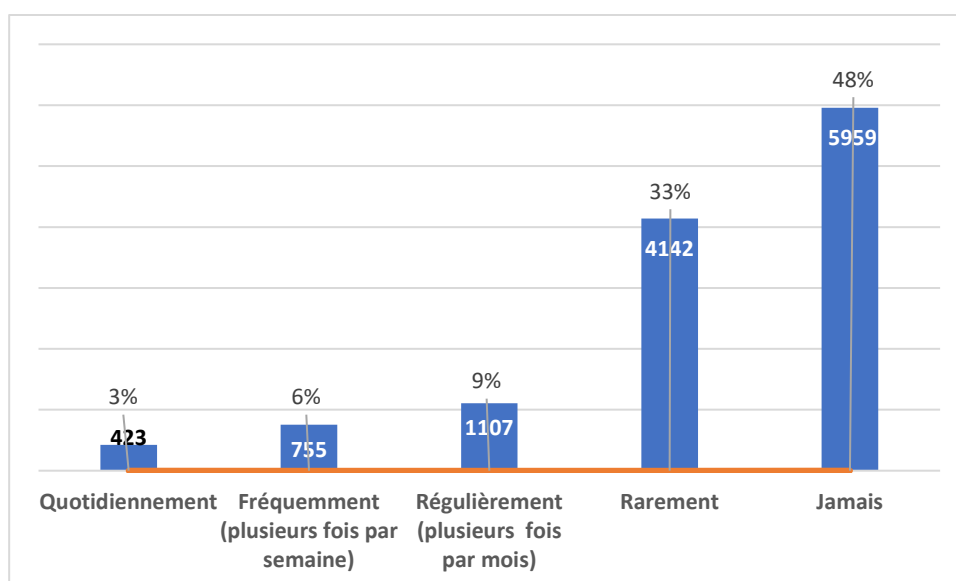
Graphique 33 : Que s'est-il passé la dernière fois que vous vous êtes senti à bout de patience avec les enfants (plusieurs réponses possibles)



Source : Questionnaire mission ; 126 non renseignés

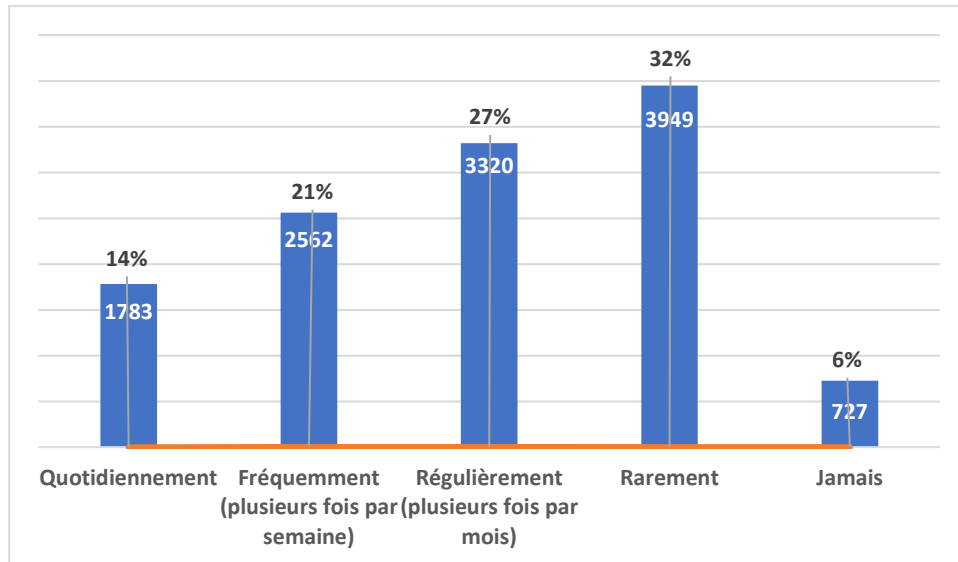
7 Observation de comportements de la part de collègues dans l'établissement / section

7.1 48% des répondants n'observent jamais leurs collègues traiter de façon inégale les différents enfants (ex : ce sont toujours les mêmes enfants qui attendent leur repas en pleurant, sans motif)



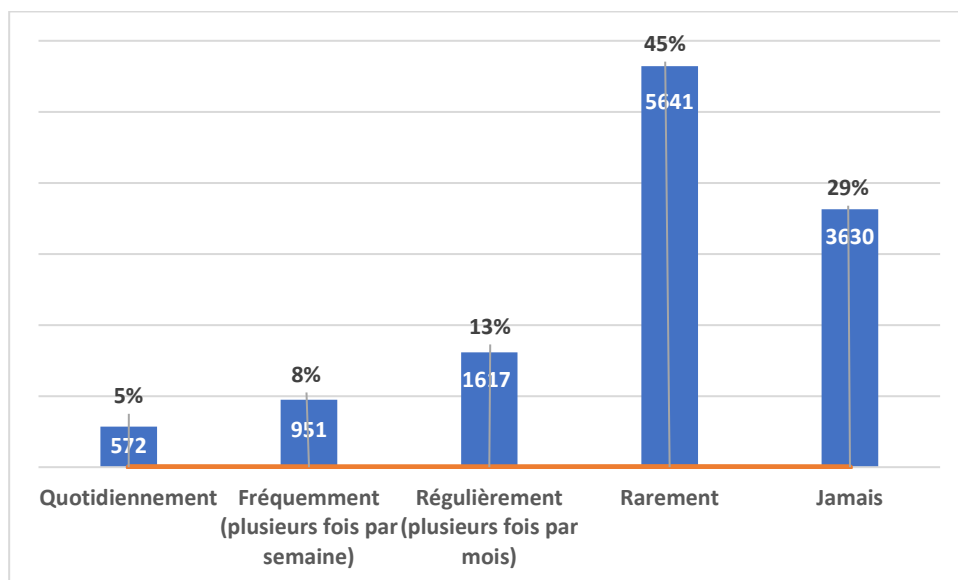
Source : Questionnaire mission ; 159 non renseignés

7.2 6% des répondants n'observent jamais leurs collègues élever la voix pour « reprendre » les enfants



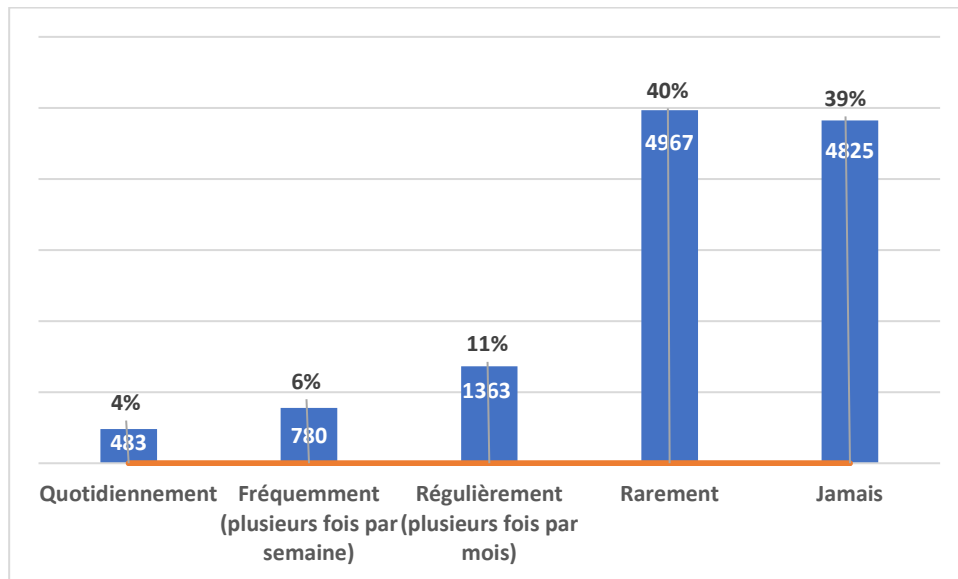
Source : Questionnaire mission , 204 non renseignés

7.3 29% des répondants n'observent jamais leurs collègues manipuler un enfant sans prendre le temps de lui expliquer ce qu'on lui fait



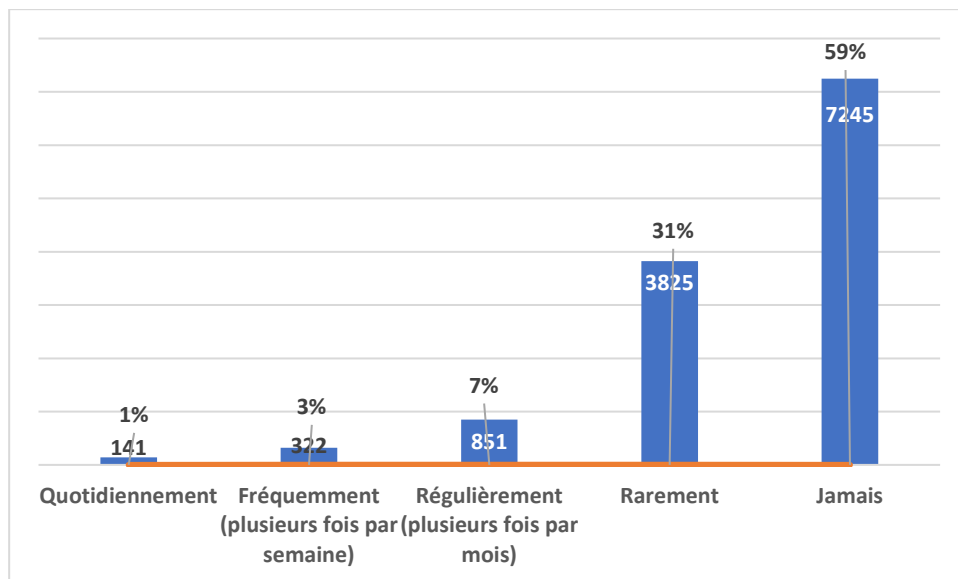
Source : Questionnaire mission ; 134 non renseignés

7.4 39% des répondants n'observent jamais leurs collègues faire des soins à l'enfant sans prendre le temps de lui expliquer le geste et de le regarder



Source : Questionnaire mission ; 127 non renseignés

7.5 59% des répondants n'observent jamais leurs collègues mettre au lit un enfant qui pleure de façon ininterrompue pour le calmer



Source : Questionnaire mission ; 161 non renseignés

8 Expérience au sein d'un établissement perçu comme maltraitant durant la carrière des professionnels des crèches

8.1 23% des répondants disent avoir exercé, au cours de leur carrière dans un établissement qu'ils considèrent comme maltraitant à l'égard des enfants

Graphique 34 : Exercice au cours de la carrière au sein d'un établissement perçu comme maltraitant

Exercice dans une crèche "maltraitante" durant la carrière professionnelle	Nombre	Répartition
Oui	2813	23%
Non	9522	77%

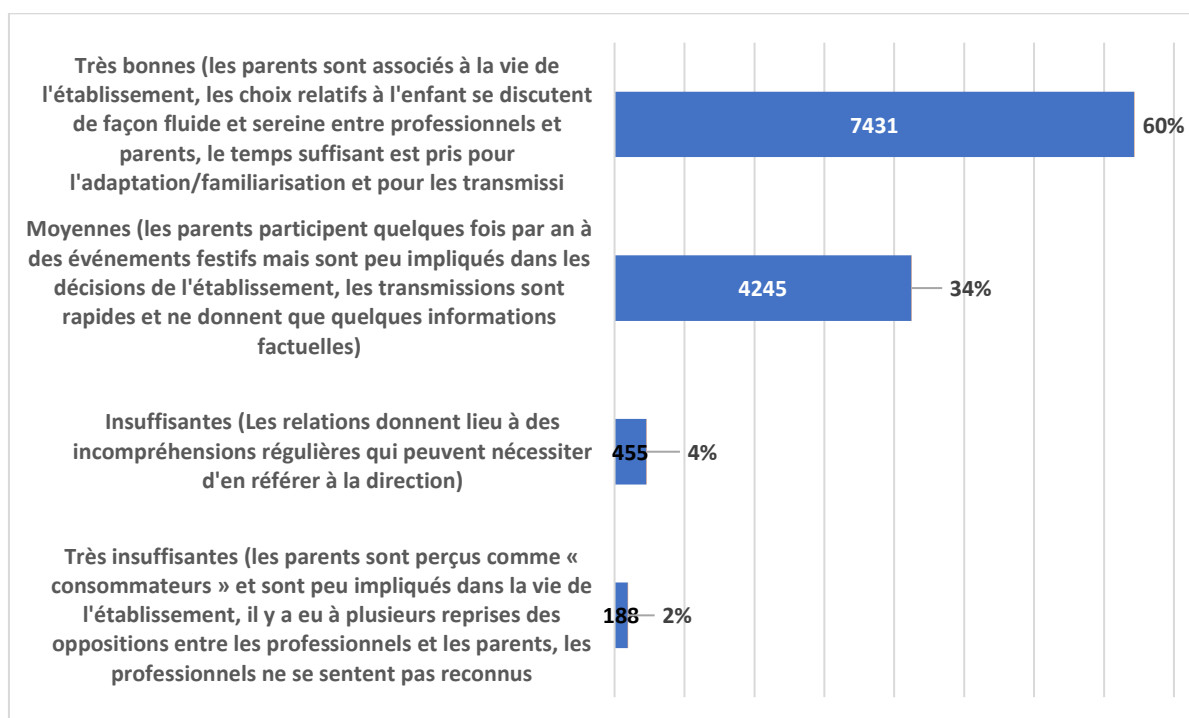
Source : Questionnaire mission ; 210 non renseignés

8.2 2031 personnes soit 16% de l'ensemble des professionnels ayant répondu au questionnaire apportent des précisions, décrivent des difficultés et des faits de maltraitance

9 Relation avec les parents des enfants accueillis

9.1 60% des répondants qualifient de très bonne la qualité de leurs relations avec les parents

Graphique 35 : Evaluation de la qualité des relations des professionnels avec les parents

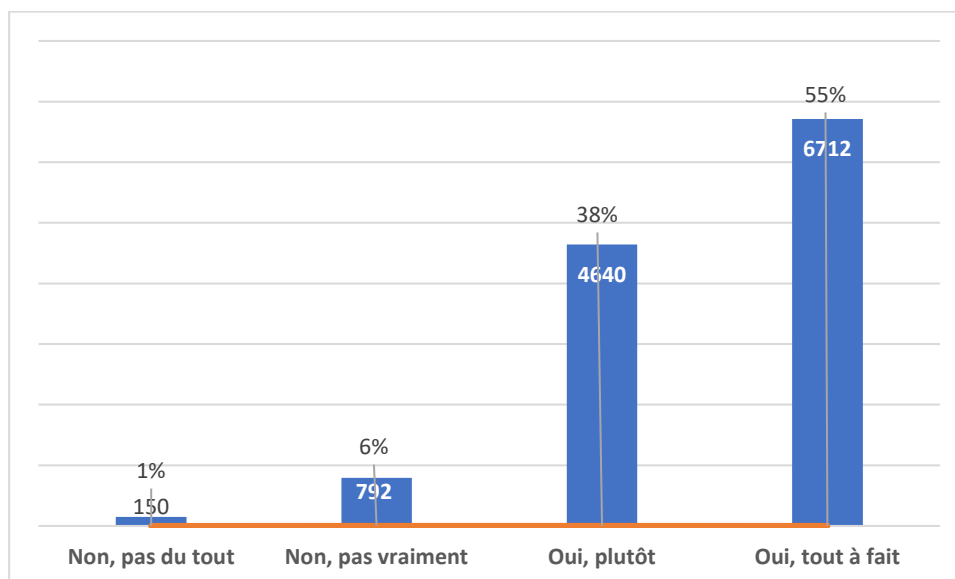


Source : Questionnaire mission ; 226 non renseignés

9.2 55% des répondants se sentent tout à fait en mesure de faire des retours négatifs aux parents dans les transmissions (exemples : journée difficile, incapacité à gérer les pleurs de l'enfant ou à trouver ce qui pouvait l'apaiser/le stimuler)

[22] Une question qui semble avoir gêné un certain nombre de professionnels (251 non réponses ou réponses multiples contradictoires)

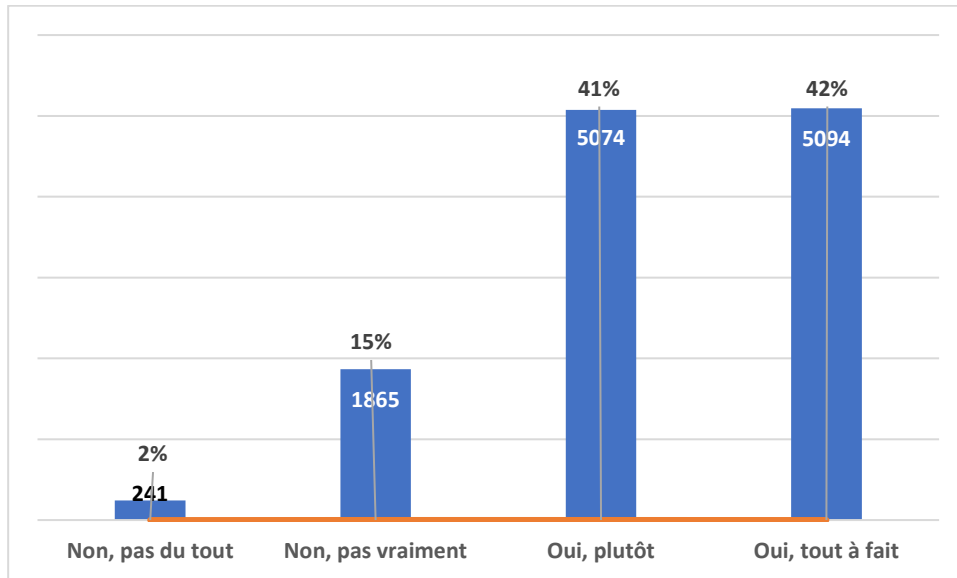
Graphique 36 : Se sentir en capacité de faire un retour négatif aux parents sur la journée de leur enfant



Source : Questionnaire mission ; 251 non renseignés

9.3 42% des répondants trouvent que les transmissions avec les parents permettent de valoriser leur apport professionnel (bilan sur le développement de l'enfant, sur son éveil, interprétation de l'observation de l'enfant et accompagnement du parent dans sa parentalité)

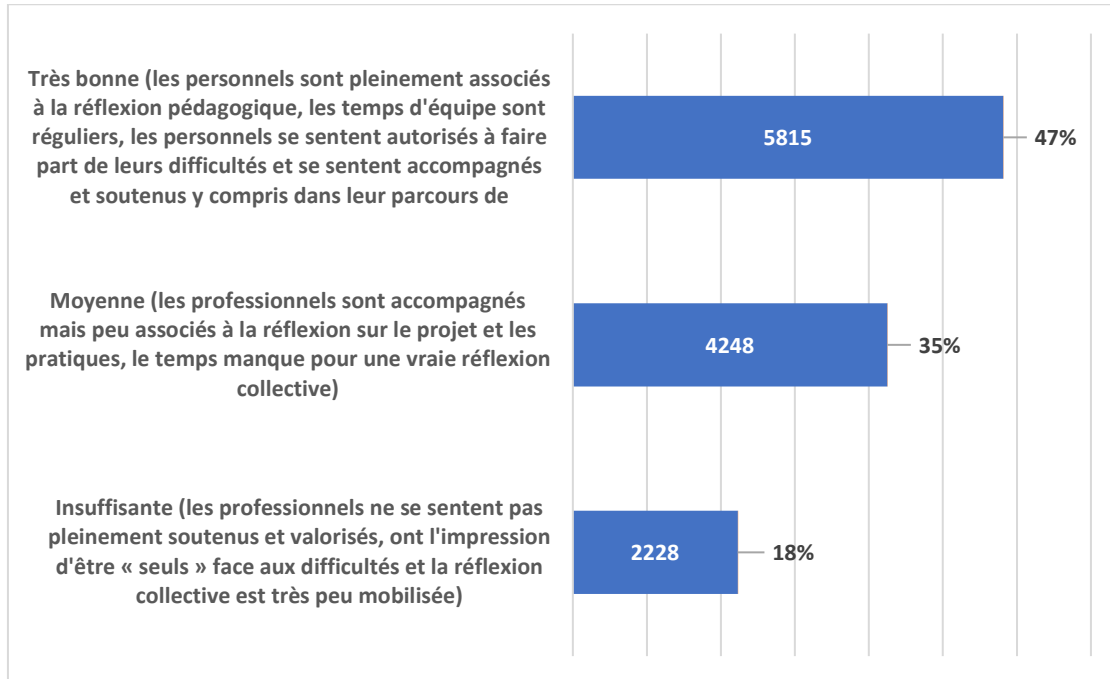
Graphique 37 : Valorisation des apports des professionnels auprès des parents lors des transmissions



Source : Questionnaire mission ; 271 non renseignés

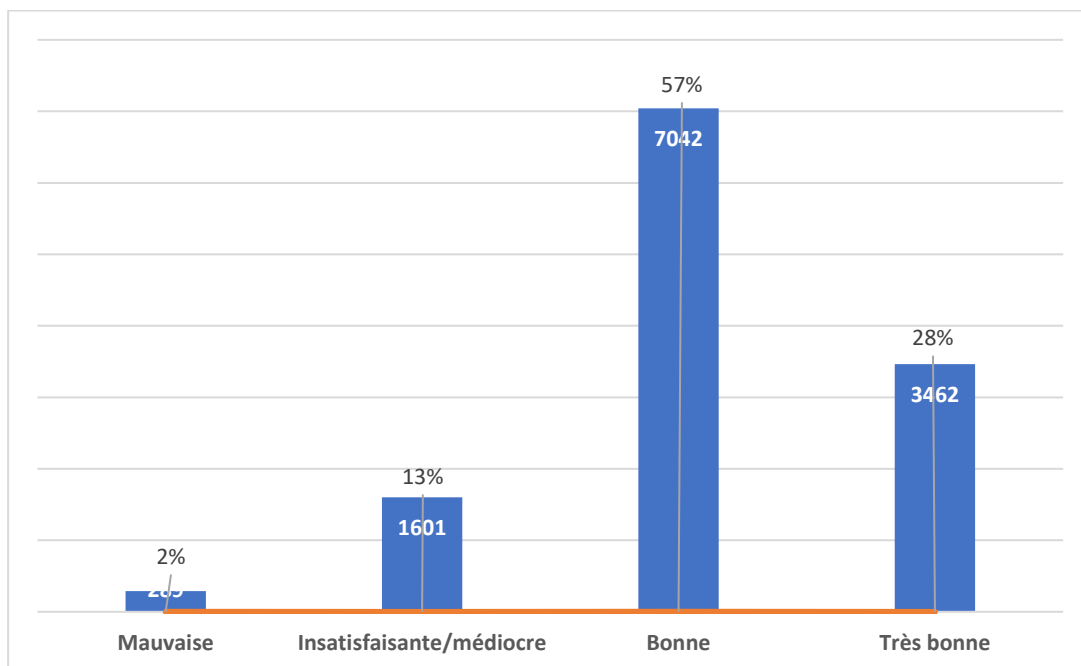
10 Management et travail d'équipe

10.1 47% des répondants qualifie de très bonne la qualité du management au sein de leur structure



10.2 28% des répondants qualifient de très bonne la qualité des relations entre les professionnels et l'atmosphère générale au sein de votre structure

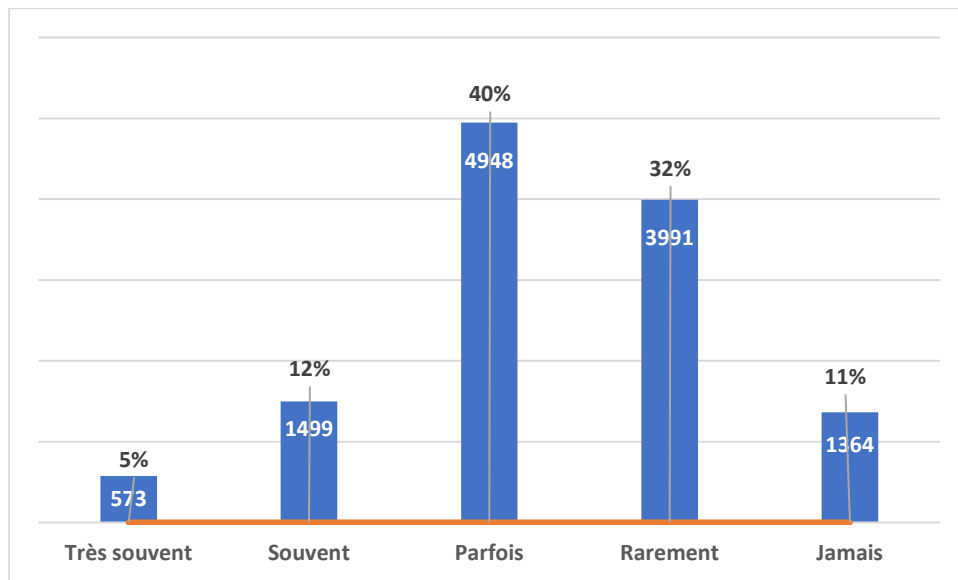
Graphique 38 : Qualité des relations entre professionnels et atmosphère générale au sein de la crèche



Source : Questionnaire mission ; 151 non renseignés

10.3 11% des répondants n'observent jamais des désaccords, oppositions, des frictions dans les approches sur l'accompagnement des enfants au sein des équipes, 17% souvent et très souvent.

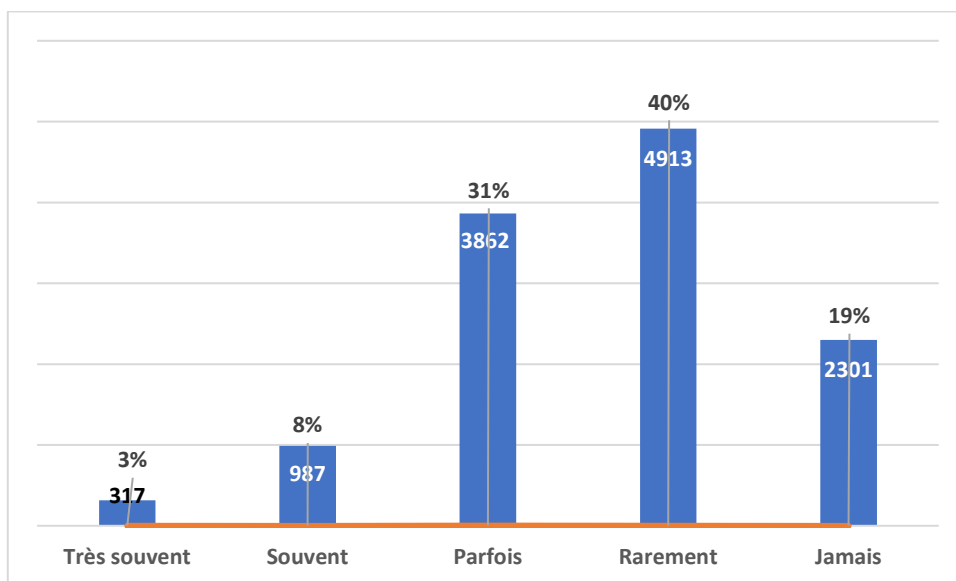
Graphique 39 : Désaccord, oppositions, frictions au sein des équipes à propos de l'accompagnement des enfants



Source : Questionnaire mission ; 170 non renseignés

10.4 19% des répondants n'observent jamais, au sein des équipes, des désaccords, des oppositions, des frictions dans les approches sur l'accompagnement des familles

Graphique 40 : Désaccord, oppositions, frictions au sein des équipes à propos de l'accompagnement des familles

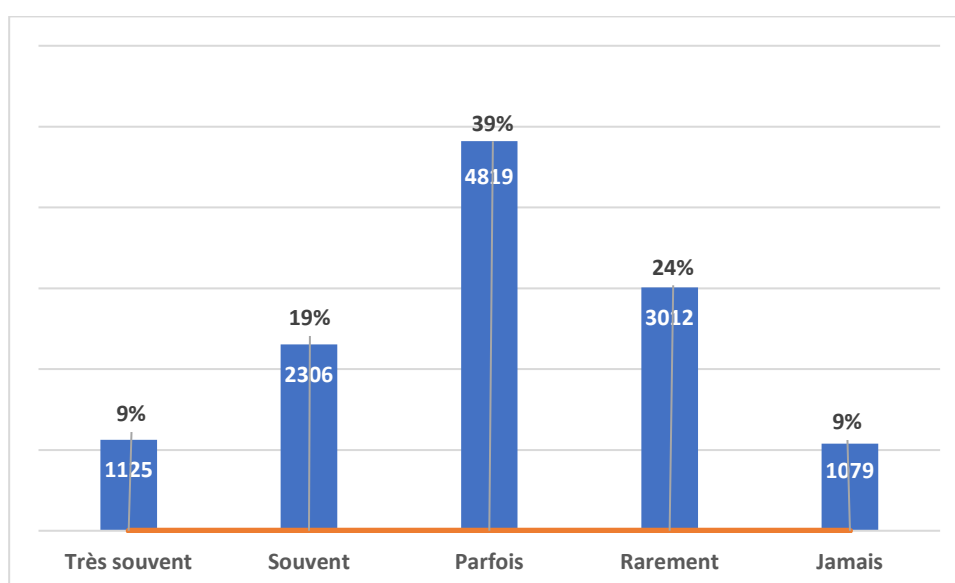


Source : Questionnaire mission ; 165 non renseignés

10.5 9% des répondants n'ont jamais observé, au sein des équipes, des désaccords, des oppositions, des frictions dans les approches sur l'organisation du travail. 28% ont observé ces tensions souvent à très souvent

[23] L'avis des professionnels croise celui des directeurs à savoir des tensions majoritairement sur les questions d'organisation du travail au sein de l'établissement

Graphique 41 : Désaccord, oppositions, frictions au sein des équipes à propos de l'accompagnement des familles



Source : Questionnaire mission , 204 non renseignés

11 Projets de carrières

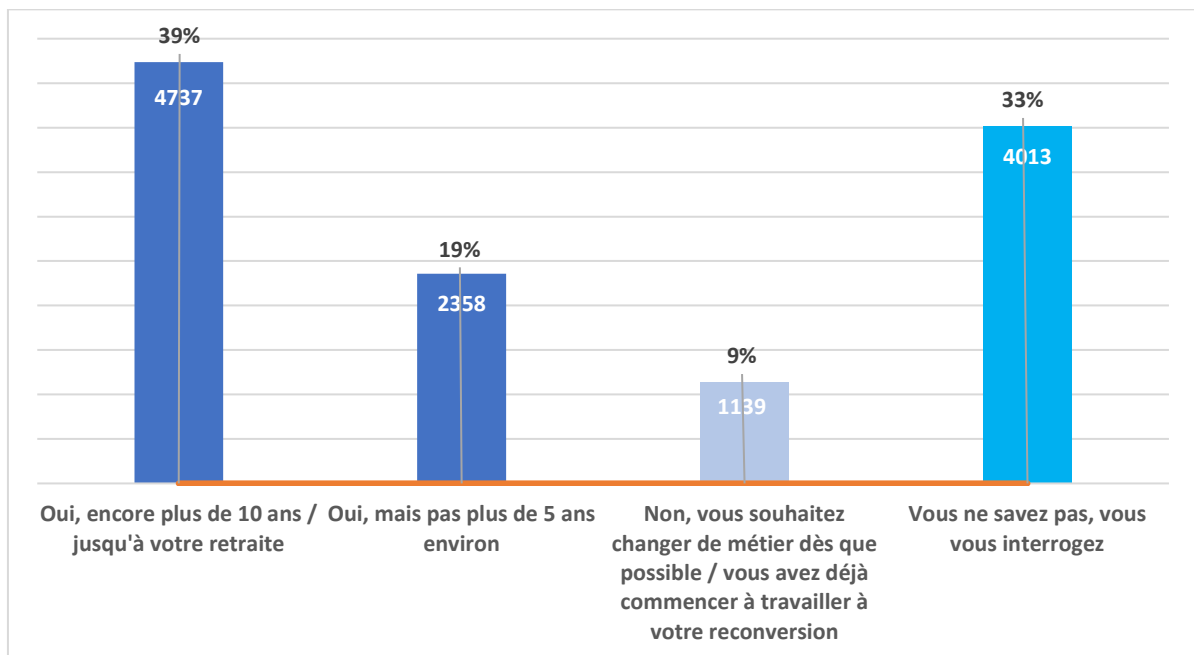
42% des professionnels envisagent de quitter leur établissement actuel (9% dès que possible et 33% si l'occasion se présente):

Tableau 6 : Souhait de quitter l'établissement actuel

Envisagez-vous de quitter votre établissement actuel	Nombre	Répartition
Non	7142	58%
Oui, si l'occasion se présente	4036	33%
Oui, dès que possible	1126	9%

11.1 58% envisagent de continuer à exercer leur métier actuel, 33% hésitent et 9% préparent une reconversion

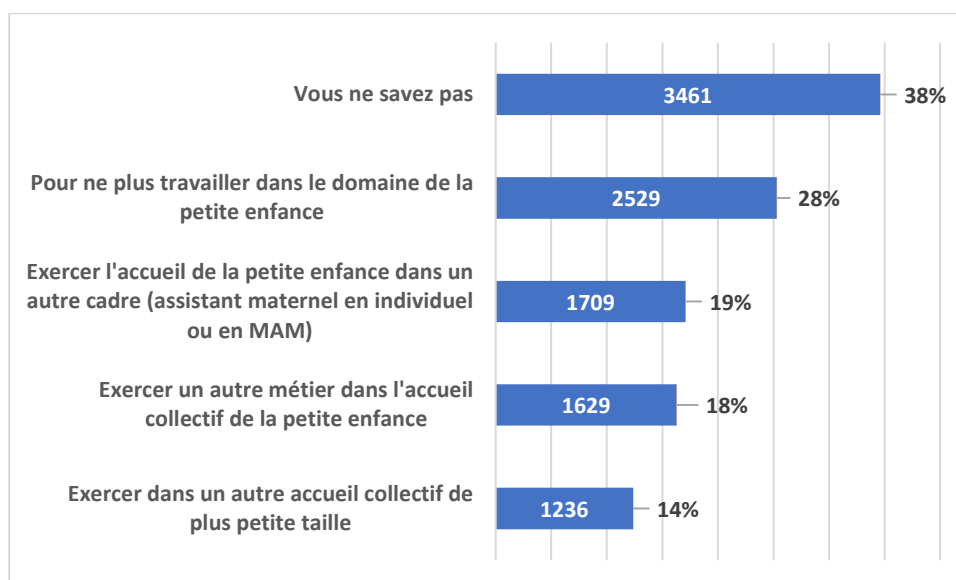
Graphique 42 : Poursuite du métier actuel



Source : Questionnaire mission , 298 non renseignés

11.2 Ceux qui envisagent de changer de métier, prochainement ou dans les années à venir, c'est avant tout pour ne plus travailler dans le domaine de la petite enfance (28%)

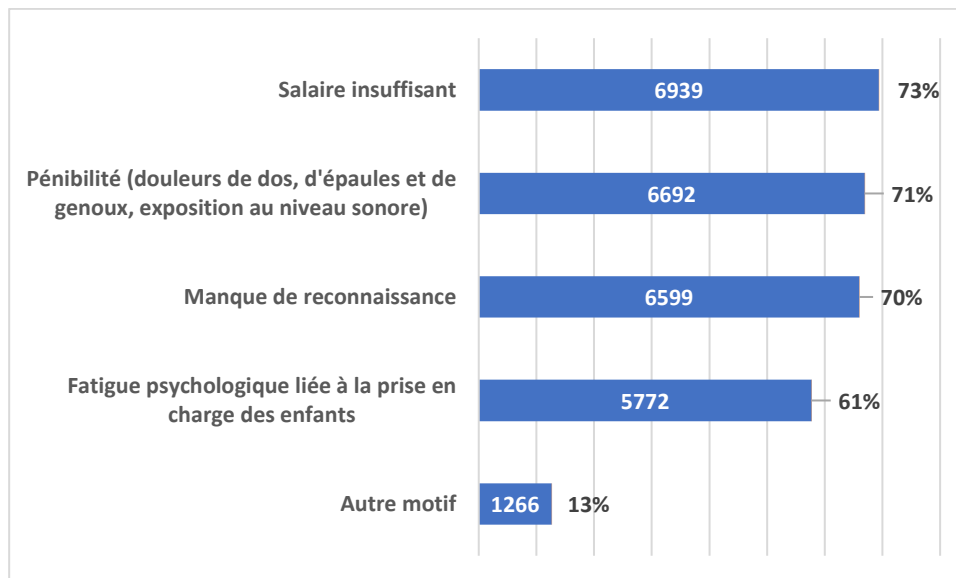
Graphique 43 : Projets pour les années à venir en cas de souhait de changer de métier (réponse de 9137 professionnels, plusieurs réponses possibles)



Source : Questionnaire mission ; 3408 non renseignés

11.3 Ceux qui n'envisagent pas d'exercer ce métier à long terme citent le salaire insuffisant, la pénibilité et le manque de reconnaissance (73 à 70%) avant la fatigue psychologique (61%)

Graphique 44 : Motifs qui conduisent à quitter le métier (réponses de 9461 professionnels, plusieurs réponses possibles)



Source : Questionnaire mission ; 3084 non renseignés

12 Indépendamment de la pénurie de personnels, si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous en priorité ?

[24] 70% des professionnels ont répondu à cette question (8827 réponses) : Indépendamment de la pénurie de personnels, si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous en priorité ?

[25] Au-delà des termes les plus attendus, dont la formation (26 %), un terme se détache nettement, celui de reconnaissance (1397 fois cités soit par 16% des répondants)



« Obliger les gestionnaires à proposer des formations aux professionnels. Avoir plus de moyens matériels. Avoir des journées pédagogiques obligatoires. Des contrôles PMI plus fréquemment ! AVOIR DE LA RECONNAISSANCE !!!!!

« Meilleure reconnaissance des professionnels (valorisation des études: on ne devient pas pro de la PE parce qu'on aime les enfants), lien avec la PMI (j'imagine bien une revalorisation des PMI, des ateliers organisés à la bas à destination des pros de la PE), plus de pro (1 pro pour 5 bébés c'est bien trop peu, certes ils peuvent être tous calmes mais ils peuvent aussi pleurer à plusieurs et là même si le taux d'encadrement est bon dans la structure, impossible de répondre aux besoins de chacun, il y en a forcément qui doivent attendre). »

« Plus de reconnaissance notamment pour les CAP petite enfance qui sont vu comme le bas de l'échelle alors que au final on fait parfois les même tâches que d'autre diplôme au-dessus (auprès des enfants), plus de valorisation en générale, plus de moyens financier, plus de formation à la portée de tout le monde, plus de vérification dans les structure comme on nous le dit en formation (PMI...), plus de mixité sociale aussi bien pour l'accueil des famille que pour les salariés... »

« Plus de reconnaissance de nos compétences et notre rôle au quotidien auprès des enfants et des familles. Le rôle des structures d'accueil doit redéfinie et reconnue comme service sociale d'accompagnement éducatif et parental. Nous ne sommes pas juste un mode garde !! Nous avons un vrai rôle à jouer et nous jouons un vrai rôle dans le bien-être et la construction de nos adultes de demain. »

« La reconnaissance des professionnels mais aussi de leur expertise dans le développement du jeune enfant. Le taux d'encadrement 1 pour 3 non marcheurs (ce sont des bébés si on veut limiter les pleurs il faut des bras et 1 paire de bras pour 5 bébés de moins d'un an c'est trop peu !) , 1 professionnel pour 5 marcheurs n'oublions pas que ce sont des enfants de moins de 3 ans et que dans les marcheurs certains n'ont pas encore 18 mois !!! ,La limitation de la taille des sections a 15 enfants maximum pas plus (encore trop de section de 20 ou le niveau sonore est intenable tant pour les enfants que les adultes) , l'obligation de fermeture pour temps de travail pédagogique permettant une réflexion d'équipe sur les pratiques , l'augmentation des fermetures annuelles (on considère que 6 semaines entre chaque vacances à l'école c'est déjà beaucoup et que les enfants sont fatigués , en crèche il y a aussi un rythme, une fatigue , des sollicitations du stress du bruit.... Avec des fermetures annuelles uniquement sur la semaine de Noël et l'été certains tout petits sont à la crèche toute l'année mise à part 3 semaines pour certains c'est vraiment très peu) »



Enquête auprès des parents d'enfants accueillis en crèches

Madame, Monsieur,

Le ministre des solidarités a chargé l'Inspection Générale des Affaires sociales (IGAS) d'une mission d'évaluation de la qualité de l'accueil dans les crèches.

Ce questionnaire vous concerne si au moins l'un de vos enfants fréquente une crèche (*hors crèches familiales et jardins d'enfants*).

Un questionnaire par enfant et par crèche (si vous avez plusieurs enfants en crèche, vous pouvez remplir plusieurs questionnaires si vous le souhaitez)

Vos réponses sont anonymes et ne permettent pas d'identifier la crèche ou la commune dans lesquels votre enfant est accueilli. Vous devez à ce titre vous sentir entièrement libre de répondre en toute sincérité aux questions posées.

Même si vous ne répondez pas à toutes les questions, pour que votre réponse soit prise en compte, vous devez aller à la dernière page et cliquer sur "valider :V".

En vous remerciant par avance pour le temps consacré à cette enquête

Bien cordialement

Les membres de la mission IGAS

[Accéder au questionnaire](#)

1) Votre situation et celle de votre conjoint

Avez-vous un (ou plusieurs) enfant en crèche?

- Oui
 Non

**Si vous n'avez pas d'enfant en crèche, ce questionnaire ne vous concerne pas.
Compléter un questionnaire par crèche et par enfant**

Quel âge a votre enfant ? (menu déroulant)

Dans quel département se situe la crèche fréquentée par votre enfant ? (menu déroulant)

Vivez-vous :

- Dans une très grande ville/métropole ou sa banlieue (exemples : Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg...)
 Dans une ville moyenne ou sa banlieue (exemples : Ajaccio, Dieppe, Bourges, Carcassonne, Saint-Malo...)
 Dans une petite ville
 Dans un village (zone rurale, montagne...)

Quelle est votre catégorie professionnelle ?

- Agriculteur, artisan, commerçant
 Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Professions intermédiaires
 Employés, ouvriers
 Sans activité professionnelle (congé parental, recherche d'emploi, sans emploi...)

Quelle est la catégorie professionnelle de votre conjoint ?

- Agriculteur, artisan, commerçant
 Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Professions intermédiaires
 Employés, ouvriers
 Sans activité professionnelle (congé parental, recherche d'emploi, sans emploi...)
 Vous n'avez pas de conjoint

Avez-vous des horaires atypiques ? (travail de nuit, le week-end, horaires variables)

- Oui
 Non

2) Informations générales concernant la crèche

Dans quel type de crèche est inscrit votre enfant ? (hors crèches familiales et jardins d'enfants)

- Multi-accueil, crèche classique
- Halte-garderie
- Crèche parentale
- Micro-crèche
- Crèche itinérante
- Autre crèche
- Vous ne savez pas

La crèche est-elle de gestion :

- Publique (de la commune par exemple)
- Associative
- Privée commerciale
- Vous ne savez pas

Nombre de places dans la crèche

- Moins de 20 places
- De 20 à 40 places
- De 40 à 60 places
- Plus de 60 places
- Vous ne savez pas

Votre enfant est-il accueilli :

- Dans une section avec uniquement des enfants de sa tranche d'âge (bébés, moyens, grands...)
- Dans une section ou une crèche où les âges sont mélangés

Votre enfant est-il accueilli dans la crèche :

- Quelques heures par semaine
- Quelques journées par semaine
- A temps plein (4 ou 5 jours)

Quel est votre niveau global de satisfaction par rapport à la crèche qui accueille votre enfant ? échelle de 1 "Pas du tout satisfait" (rouge) à 5 "Très satisfait" (tout en vert)

1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

3) Les locaux de la crèche et le matériel

Dites à quel point vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :

1 à 5 : de 1 "pas du tout d'accord" (rouge) à 5 "entièrement d'accord" (tout en vert).

Les locaux de la crèche sont en bon état et bien entretenus	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Les locaux sont accueillants et chaleureux	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Les locaux sont suffisamment grands pour que mon enfant puisse jouer, bouger, courir...	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Mon enfant peut aller régulièrement dehors (terrasse, jardins, balades à l'extérieur...)	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Si je devais moi-même passer la journée à l'endroit où mon enfant est accueilli, je me dis que je m'y sentirais bien	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Il y a suffisamment de jeux et de matériel pour que mon enfant soit stimulé	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Vous trouvez l'ambiance positive et dynamique lorsque vous venez déposer ou chercher votre enfant	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5

4) Les professionnels de la crèche

Dites à quel point vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :

1 à 5 : de 1 "pas du tout d'accord" (rouge) à 5 "entièrement d'accord" (tout en vert).

Les équipes sont stables, les professionnels ne changent pas trop souvent, je connais les personnes qui travaillent dans la crèche	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Mon enfant a un référent stable (une personne qui connaît bien mon enfant, qui s'occupe le plus souvent de lui et à laquelle il est attaché)	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Je peux rencontrer facilement le directeur ou la directrice / référent ou responsable technique de la crèche	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Je trouve les équipes bienveillantes avec les enfants	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Mes relations avec les professionnels de la crèche sont bonnes	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5

4- suite) Les professionnels de la crèche

Y a-t-il des professionnels de soin variés (pédiatre, psychologue, psychomotricien...) qui interviennent dans la crèche?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non
- Vous ne savez pas

Y a-t-il des animations régulières par des intervenants extérieurs (conteurs, chanteurs, musiciens, peintres...)?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non
- Vous ne savez pas

Avez-vous le sentiment que les personnes qui travaillent dans la crèche de votre enfant se sentent bien dans leur lieu de travail ?

- Tout à fait
- Partiellement
- Pas tout à fait
- Pas du tout
- Vous ne savez pas

5) Relations avec la crèche

Vous a-t-on proposé une période d'adaptation ?

- Oui
- Non

Si oui, de combien de temps ?

- Quelques heures
- Quelques jours
- Une semaine
- Deux semaines et plus

Si oui, cette période vous paraissait-elle indispensable ?

- Tout à fait
- En partie
- Pas tout à fait
- Pas du tout
- Vous ne savez pas

Dites à quel point vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :

1 à 5 : de 1 "pas du tout d'accord"(rouge) à 5 "entièrement d'accord"(tout en vert).

Avant de mettre mon enfant à la crèche, la séparation m'inquiétait

1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

La période d'adaptation m'a permis d'être tranquille et confiant pour laisser mon enfant à la crèche

1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

La période d'adaptation a permis à mon enfant de bien vivre son entrée à la crèche

1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Les informations qui me sont données quand je dépose et viens chercher mon enfant (transmission) m'intéressent

1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Ce que me disent les professionnels m'aide à mieux comprendre mon enfant (son développement, son rythme...)

1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Ce que me disent les professionnels m'aide dans ma vie de parent au quotidien

1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

5- suite) Relations avec la crèche

Y a-t-il dans votre crèche une représentation des parents (parents délégués, conseil de crèche etc.) ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

Si oui, vous paraît-elle utile ?

- Tout à fait
- En partie
- Pas vraiment
- Pas du tout
- Vous ne savez pas

Pouvez-vous entrer dans la section / pièce de vie où est accueilli votre enfant ?

- Oui
- Non

Si oui, le faites-vous

- A chaque fois que vous venez
- Régulièrement
- Rarement

6) Accueil de l'enfant

Dites à quel point vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :

1 à 5 : de 1 "pas du tout d'accord" (rouge) à 5 "entièrement d'accord" (tout en vert).

L'accueil en crèche est bénéfique pour le développement de mon enfant (éveil, sociabilisation, apprentissages...)	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Je me sens respecté dans mes choix d'éducation	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
J'apprécie les compétences et le point de vue des professionnels concernant mon enfant	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Les professionnels m'écoutent et me parlent sans me juger	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Le rythme et les besoins de sommeil de mon enfant sont respectés	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Le rythme et les besoins de mon enfant en termes d'alimentation sont respectés	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
L'alimentation est en quantité suffisante pour mon enfant	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Mon enfant a accès à une alimentation de qualité	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Le rythme et les besoins de mon enfant en termes d'hygiène et de soins sont respectés	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
J'ai le sentiment que mon enfant se sent bien à la crèche	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5

Hésitez-vous à vous plaindre parce que vous pensez que vous avez déjà de la chance d'avoir une place en crèche ? de 1: vous n'osez pas vous plaindre à 5: vous n'hésiteriez pas à vous plaindre en cas d'insatisfaction

1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Est-il possible si vous le souhaitez d'allaiter votre enfant dans la crèche ou de tirer votre lait dans de bonnes conditions ?

- Oui, tout à fait
- Oui, mais avec beaucoup de contraintes
- Non
- L'enfant n'est pas ou plus allaité

Etes-vous satisfait de la qualité des couches utilisées par la crèche ?

- Oui
- Vous trouvez la qualité insuffisante
- Vous pensez que votre enfant n'est pas changé assez souvent (fesses rouges, couches qui débordent..)
- Vous ne savez pas

6-suite) Accueil de l'enfant et difficultés rencontrées

Avez-vous déjà été témoin d'enfants laissés en pleurs parce que les professionnels étaient débordés ?

- Oui
- Non

Avez-vous déjà été dérangé par le comportement d'un professionnel avec votre enfant ou d'autres enfants de la crèche ?

- Oui
- Non

Avez-vous déjà été inquieté par le comportement de votre enfant vis-à-vis de la crèche (anxiété, pleurs anormaux au moment de le laisser à la crèche, comportement de repli...) ?

- Oui
- Non

Si oui à une de ces 3 dernières questions, avez-vous pu en parler avec les équipes ou la direction ?

- Oui
- Non

Si oui, avez-vous pu être rassuré par les équipes ou la direction de la crèche ?

- Entièrement
- Partiellement
- Pas tout à fait
- Pas du tout

Si vous n'avez pas pu être rassuré, qu'avez-vous pu faire ? (plusieurs réponses possibles)

- Je n'ai rien pu faire de particulier
- J'en ai parlé avec les responsables extérieurs à la crèche (responsables de la mairie ou responsables de l'association/du groupe auquel la crèche appartient)
- J'ai adressé une réclamation ou un signalement aux autorités (PMI...)
- Je n'ai pas ré-inscrit mon enfant pour l'année suivante
- J'ai retiré mon enfant de la crèche
- Autre action

6) Handicap

Votre enfant est-il en situation de handicap (diagnostic réalisé ou en cours)?

Oui

Non

6- suite) A propos de l'accueil et l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap

Dites à quel point vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :

1 à 5 : de 1 "pas du tout d'accord" (rouge) à 5 "entièrement d'accord" (tout en vert).

Le suivi en santé de mon enfant est assuré de façon satisfaisante à la crèche 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Les professionnels de la crèche sont formés à l'accompagnement des besoins spécifiques de mon enfant 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Le matériel de la crèche est adapté 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Des personnes spécifiques (référent handicap, médecin, accompagnant...) suivent mon enfant dans la crèche 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

Dans l'ensemble, comment évaluez-vous la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de votre enfant au regard de son handicap? 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5
1 à 5 : de 1 "mauvaise qualité" à 5 "très bonne qualité".

Si vous rencontrez des difficultés spécifiques dans l'accompagnement de votre enfant au regard de son handicap, expliquez-les dans l'espace d'expression libre ci-dessous.

7) Quelques chiffres, si vous les connaissez

Nombre d'heures mensuelles prévues par le contrat avec la crèche
(pour le mois de septembre 2022 par exemple)

Combien payez-vous à la crèche ? (par exemple en septembre 2022)

Pour ceux qui perçoivent le CMG en micro-crèche (versement par la CAF), quel est son montant ? (par exemple : versement en octobre 2022 pour les dépenses de septembre 2022)

Nous vous remercions pour le temps consacré à ce questionnaire.

[Validez vos réponses en cliquant sur le bouton ci-dessus](#)



**Résultats de l'analyse des questionnaires
en direction des parents d'enfants
accueillis en EAJE – Novembre/décembre
2022**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	7
1 METHODE D'ENQUETE	7
2 PROFILS DES REpondANTS	8
2.1 LA DISTRIBUTION PAR AGE DES ENFANTS POUR LESQUELS LES PARENTS REpondANTS ONT COMPLETE LE QUESTIONNAIRE MET EN EVIDENCE UNE REPRESENTATION DE TOUTES LES CATEGORIES D'AGE, DE MOINS DE 6 MOIS A PLUS DE 3 ANS.....	8
2.2 LES FAMILLES RESIDENT DANS DES COMMUNES DE TAILLES DIVERSES	9
2.3 TOUTES LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES SONT REPRESENTEES, LES CADRES SONT PLUS NOMBREUX QU'EN POPULATION GENERALE.....	9
2.4 GLOBALEMENT, LES CONJOINTS DES PARENTS REpondANTS SONT MOINS FREQUEMMENT SANS EMPLOI. 6% DES REpondANTS DECLARENT VIVRE SEULS.	10
2.5 30% DES REpondANTS ONT DES HORAIRES ATYPIQUES (TRAVAIL DE NUIT, LE WEEK-END, HORAIRES VARIABLES)	10
3 PROFIL DE LA CRECHE FREQUENTEE PAR L'ENFANT DU PARENT REpondANT.....	11
3.1 73% DES REpondANTS FREQUENTENT DES MULTI-ACCUEIL/CRECHES CLASSIQUES ET 17% DES MICRO-CRECHES.....	11
3.2 56% DES CRECHES SONT PUBLIQUES, 17% ASSOCIATIVES ET 15% PRIVEES COMMERCIALES ET 10% DES REpondANTS NE SAVENT PAS REpondRE A CETTE QUESTION.....	11
3.3 18% DES PARENTS NE CONNAISSENT PAS LA CAPACITE DE LA CRECHE, 27% DES CRECHES ONT UNE CAPACITE D'ACCUEIL DE MOINS DE 20 PLACES, TOUTES LES TAILLES DE CRECHES SONT REPRESENTEES.....	12
3.4 57% DES ENFANTS SONT ACCUEILLIS DANS DES SECTIONS PAR AGES NON MELANGES, CECI EST COHERENT AVEC L'INSCRIPTION PLUS FREQUENTE DANS DES CRECHES MULTI-ACCUEIL PUBLIQUES.....	12
3.5 69% DES ENFANTS SONT ACCUEILLIS SUR LA BASE D'UN CONTRAT DE 4 OU 5 JOURS	12
4 SEULEMENT 51% DES REpondANTS EXPRIMENT LEUR SATISFACTION, 56% D'ENTRE EUX SONT TRES SATISFAITS	13
4.1 49% DES PARENTS N'EMETTENT PAS D'AVIS QUANT A LEUR SATISFACTION GLOBALE CONCERNANT LA CRECHE QUI ACCUEILLE LEUR ENFANT	13
4.2 56% DES PARENTS AYANT EXPRIME UN AVIS SONT TRES SATISFAITS ET 32% SONT SATISFAITS.....	13
5 AVIS SUR LE BATI ET LES AMENAGEMENTS DES CRECHES.....	14
5.1 POUR 66% DES PARENTS, LES LOCAUX DE LA CRECHE SONT EN BON ETAT ET BIEN ENTRETENUS.....	14
5.2 POUR 63% DES PARENTS LES LOCAUX SONT ACCUEILLANTS ET CHALEUREUX	14
5.3 SEULEMENT 56% DES PARENTS CONSIDERENT QUE LES LOCAUX SONT SUFFISAMMENT GRANDS POUR QUE LEUR ENFANT PUISSE JOUER, BOUGER, COURIR... ..	15
5.4 58% DES PARENTS CONSIDERENT QUE LEUR ENFANT PEUT ALLER REGULIEREMENT DEHORS (TERRASSE, JARDINS, BALADES A L'EXTERIEUR.....)	15
5.5 LA MOITIE DES PARENTS SE DISENT QUE S'ILS DEVAIENT PASSER LA JOURNEE A L'ENDROIT OU LEUR ENFANT EST ACCUEILLI, ILS S'Y SENTIRAIENT BIEN.....	16
5.6 POUR 66% DES PARENTS IL Y A SUFFISAMMENT DE JEUX ET DE MATERIEL POUR QUE LEUR ENFANT SOIT STIMULE	16
6 L'AMBIANCE GENERALE DE LA CRECHE ET SON ORGANISATION	17
6.1 65% DES PARENTS TROUVENT L'AMBIANCE POSITIVE ET DYNAMIQUE LORSQU'ILS VIENNENT DEPOSER OU CHERCHER LEUR ENFANT.....	17

6.2	POUR 54% DES PARENTS, LES EQUIPES SONT STABLES, LES PROFESSIONNELS NE CHANGENT PAS TROP SOUVENT, ET ILS CONNAISSENT LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT DANS LA CRECHE.....	17
6.3	50% DES PARENTS PRECISENT QUE LEUR ENFANT A UN REFERENT STABLE (UNE PERSONNE QUI CONNAIT BIEN LEUR ENFANT, QUI S'OCCUPE LE PLUS SOUVENT DE LUI ET A LAQUELLE IL EST ATTACHE)	18
6.4	73% DES PARENTS AFFIRMENT POUVOIR RENCONTRER FACILEMENT LE DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE / REFERENT OU RESPONSABLE TECHNIQUE DE LA CRECHE.....	18
6.5	71% DES PARENTS TROUVENT LES EQUIPES BIENVEILLANTES AVEC LES ENFANTS.....	19
6.6	73% DES PARENTS ENTRETIENNENT DE BONNES RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA CRECHE.....	19
6.7	22% DES PARENTS ONT CONNAISSANCE DE L'INTERVENTION DE PROFESSIONNELS DE SOIN VARIES (PEDIATRE, PSYCHOLOGUE, PSYCHOMOTRICIEN...) AU SEIN DE LA CRECHE, 24% NE DISPOSENT PAS DE CETTE INFORMATION.....	20
6.8	24% DES PARENTS ONT CONNAISSANCE D'INTERVENTIONS REGULIERES D'INTERVENANTS EXTERIEURS (CONTEURS, CHANTEURS, MUSICIENS, PEINTRES...)	20
6.9	58% DES PARENTS ONT LE SENTIMENT QUE LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT DANS LA CRECHE DE LEUR ENFANT SE SENTENT BIEN DANS LEUR LIEU DE TRAVAIL	21
7	LA QUALITE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS	21
7.1	99% DES PARENTS SE SONT VU PROPOSER UNE PERIODE D'ADAPTATION/ FAMILIARISATION.....	21
7.2	DANS 37% DES CAS, LA PERIODE DE FAMILIARISATION S'EST DEROULEE SUR UNE SEMAINE	21
7.3	POUR 81% DES PARENTS LA PERIODE DE FAMILIARISATION EST INDISPENSABLE	22
7.4	AVANT L'ACCUEIL A LA CRECHE, LA SEPARATION INQUIETAIT 40% DES PARENTS.....	22
7.5	POUR 55% DES PARENTS, LA PERIODE D'ADAPTATION LEUR A PERMIS D'ETRE TRANQUILLE ET CONFIAIT POUR LAISSER LEUR ENFANT A LA CRECHE	23
7.6	POUR 59% DES PARENTS, LA PERIODE D'ADAPTATION A PERMIS A LEUR ENFANT DE BIEN VIVRE SON ENTREE A LA CRECHE....	23
7.7	81% DES PARENTS SONT INTERESSES PAR LES INFORMATIONS QUI LEUR SONT DONNEES QUAND ILS DEPOSENT ET VIENNENT CHERCHER LEUR ENFANT (TRANSMISSION).....	24
7.8	53% DES PARENTS PENSENT QUE CE QUE LEUR DISENT LES PROFESSIONNELS LES AIDE A MIEUX COMPRENDRE LEUR ENFANT (SON DEVELOPPEMENT, SON RYTHME...)	24
7.9	40% DES PARENTS PENSENT QUE CE QUE LEUR DISENT LES PROFESSIONNELS LES AIDE DANS LEUR VIE DE PARENT AU QUOTIDIEN 25	
7.10	23% DES PARENTS ONT CONNAISSANCE D'UNE REPRESENTATION DES PARENTS (PARENTS DELEGUES, CONSEIL DE CRECHE ETC.) AU SEIN DE LA CRECHE.....	25
7.11	QUAND ELLE EXISTE, CETTE REPRESENTATION PARAIT UTILE A 44% DES REpondANTS	26
7.12	77% DES PARENTS PEUVENT ENTRER DANS LA SECTION / PIECE DE VIE OU EST ACCUEILLI LEUR ENFANT.....	26
7.13	QUAND C'EST POSSIBLE, 71% ENTRENT DANS LA SECTION A CHAQUE FOIS QU'ILS VIENNENT A LA CRECHE.....	26
7.14	80% DES PARENTS PENSENT QUE L'ACCUEIL EN CRECHE EST BENEFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LEUR ENFANT (EVEIL, SOCIABILISATION, APPRENTISSAGES...)	27
7.15	63% DES PARENTS SE SENTENT RESPECTES DANS LEURS CHOIX D'EDUCATION	27
7.16	62% DES PARENTS APPRECIENT LES COMPETENCES ET LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS CONCERNANT LEUR ENFANT...	28
7.17	64% DES PARENTS ESTIMENT QUE LES PROFESSIONNELS LES ECOUTENT ET LEUR PARLENT SANS LES JUGER	28
7.18	POUR 58% DES PARENTS, LE RYTHME ET LES BESOINS DE SOMMEIL DE LEUR ENFANT SONT RESPECTES	29
7.19	POUR 65% DES PARENTS, LE RYTHME ET LES BESOINS DE LEUR ENFANT EN TERMES D'ALIMENTATION SONT RESPECTES.....	29
7.20	POUR 69% DES PARENTS L'ALIMENTATION EST EN QUANTITE SUFFISANTE POUR LEUR ENFANT	30
7.21	POUR 62% DES PARENTS, LEUR ENFANT A ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE	30
7.22	POUR 59% DES PARENTS, LE RYTHME ET LES BESOINS DE LEUR ENFANT EN TERMES D'HYGIENE ET DE SOINS SONT RESPECTES	31
7.23	72% DES PARENTS ONT LE SENTIMENT QUE LEUR ENFANT SE SENT BIEN A LA CRECHE.....	31
7.24	53% DES PARENTS N'HESITENT PAS A SE PLAINDRE EN CAS D'INSATISFACTION	31
7.25	22% DES PARENTS CONSIDERENT QU'IL EST POSSIBLE, S'ILS LE SOUHAITENT, D'ALLAITER LEUR ENFANT DANS LA CRECHE OU DE TIRER LEUR LAIT DANS DE BONNES CONDITIONS. 69% PRECISENT QUE L'ENFANT N'EST PAS OU PLUS ALLAITE.....	32
7.26	77% DES PARENTS SONT SATISFAITS DE LA QUALITE DES COUCHES UTILISEES PAR LA CRECHE	33
8	DEMARCHES ENTREPRISES PAR LES PARENTS EN CAS DE DIFFICULTES OU INQUIETUDES	33
8.1	25% DES PARENTS ONT DEJA ETE TEMOIN D'ENFANTS LAISSES EN PLEURS PARCE QUE LES PROFESSIONNELS ETAIENT DEBORDES 33	

8.2	15% DES PARENTS ONT DEJA ETE DERANGES PAR LE COMPORTEMENT D'UN PROFESSIONNEL AVEC LEUR ENFANT OU D'AUTRES ENFANTS DE LA CRECHE	33
8.3	12% DES PARENTS ONT DEJA ETE INQUIETE PAR LE COMPORTEMENT DE LEUR ENFANT VIS-A-VIS DE LA CRECHE (ANXIETE, PLEURS ANORMAUX AU MOMENT DE LE LAISSER A LA CRECHE, COMPORTEMENT DE REPLI...).....	34
8.3.1	<i>45% des parents ayant répondu oui à l'une des questions précédentes ont pu en parler avec les équipes ou la direction</i>	<i>34</i>
9	QUESTIONS SPECIFIQUES EN DIRECTION DE PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU EN COURS DE DEMARCHES DIAGNOSTIQUES	36
9.1	60% DES PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP PENSENT QUE LE SUIVI EN SANTE DE LEUR ENFANT EST ASSURE DE FAÇON SATISFAISANTE A LA CRECHE	36
9.2	44% DES PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP PENSENT QUE LES PROFESSIONNELS DE LA CRECHE SONT FORMES A L'ACCOMPAGNEMENT DES BESOINS SPECIFIQUES DE LEUR ENFANT	36
9.3	58% DES PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP PENSENT QUE LE MATERIEL DE LA CRECHE EST ADAPTE	37
9.4	35% DES PARENTS DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP PRECISENT QUE DES PERSONNES SPECIFIQUES (REFERENT HANDICAP, MEDECIN, ACCOMPAGNANT...) SUIVENT LEUR ENFANT DANS LA CRECHE	37
9.5	54% DES PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP JUGENT TRES CORRECTE LA QUALITE DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LEUR ENFANT AU REGARD DE SON HANDICAP	38

Introduction

[1] Dans le cadre de la mission « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) » trois enquêtes ont été conduites auprès d'une part de parents d'enfants accueillis en EAJE et des responsables et des professionnels des crèches d'autre part.

[2] La mobilisation du secteur a été importante malgré une diffusion difficile par les divers relais administratifs, la réussite en termes quantitatifs (un tiers des responsables des établissements ciblés, plus de 12000 professionnels et 27000 parents) et également qualitatifs (très bonne complétude des questionnaires) est à associer aux transmissions via les réseaux sociaux par les relais professionnels et à l'information renouvelée par deux fois du site internet du média « les pros de la petite enfance », l'information des parents a été assurée par les crèches volontaires, les associations (familles rurales et UNAF) ainsi qu'un bandeau d'information sur le site internet des CAF .

[3] La démarche portée par la mission ne visait pas une représentativité des parents mais plutôt un croisement des appréciations des parents fréquentant diverses structures sur l'ensemble du territoire.

[4] Le questionnaire en direction des parents a été mise en ligne fin novembre 2022 et les données analysées ici ont été recueillies au 10 janvier 2023 avec 27 671 réponses enregistrées.

[5] Cette annexe présente la méthode d'enquête utilisée et les résultats de l'enquête conduite auprès des parents accueillis en EAJE.

1 Méthode d'enquête

Le champ de l'enquête

[6] Le champ de l'enquête vise l'ensemble des parents des EAJE hors crèches familiales et les jardins d'enfants. La diffusion du questionnaire en ligne a été portée par divers canaux, administratif (services de PMI des départements, CNAF et CAF (bandeau d'information sur le site internet), communes, associations des directeurs départementaux et métropolitains (ANDASS), Association des départements de France, Assemblée des départements de France, France Urbaine), professionnels (fédérations d'établissements, associations de professionnels de la petite enfance, syndicats...), par un média « les pros de la petite enfance », par l'association des familles rurales et l'UNAF .

Données recueillies

Le questionnaire a été élaboré par la mission en lien avec l'association « familles rurales » et l'UNAF (Union nationale des associations familiales).

Ce questionnaire s'articule autour de la présentation :

- 1) La situation du parent répondant et celle de son conjoint
- 2) Les informations générales concernant la crèche fréquentée
- 3) Les locaux de la crèche et le matériel

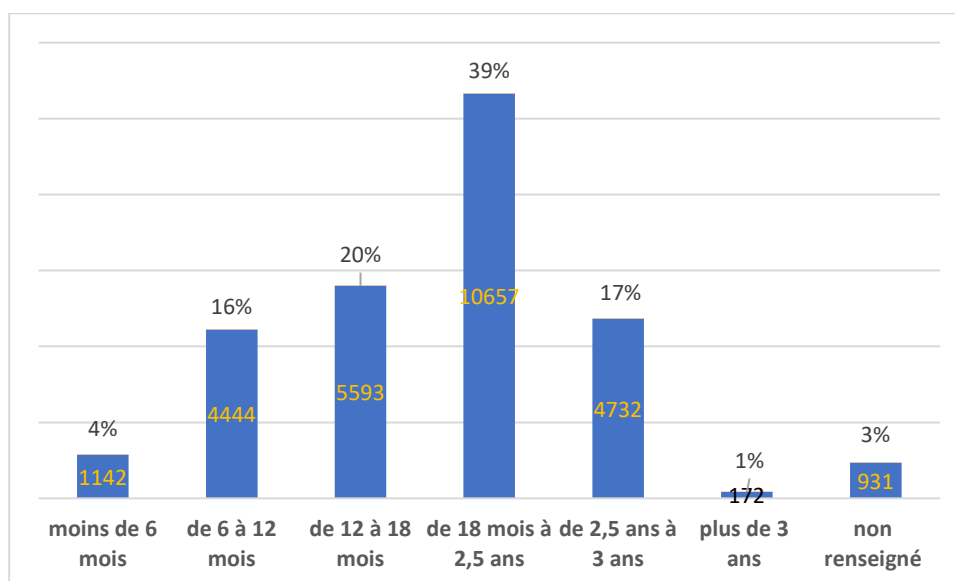
- 4) Les professionnels de la crèche
- 5) Les relations avec la crèche
- 6) L'accueil de l'enfant et les difficultés rencontrées
- 7) L'accueil et l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap
- 8) Quelques chiffres

2 Profils des répondants

[7] L'analyse des questionnaires en direction des parents a permis d'analyser 27 671 réponses de personnes résidant dans tous les départements métropolitains sauf la Nièvre et l'ensemble des DROM sauf la Guadeloupe.

2.1 La distribution par âge des enfants pour lesquels les parents répondants ont complété le questionnaire met en évidence une représentation de toutes les catégories d'âge, de moins de 6 mois à plus de 3 ans.

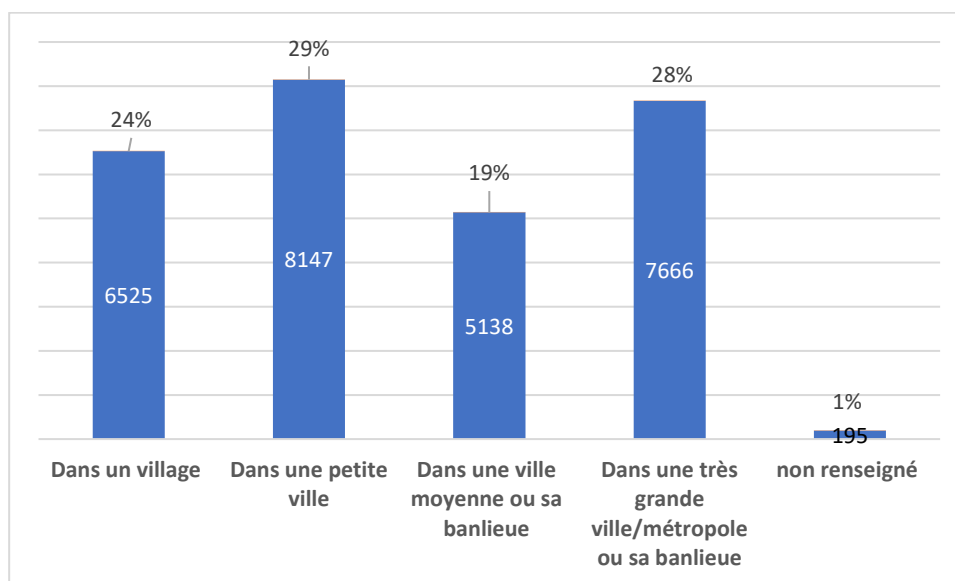
Graphique 1 : Age des enfants accueillis



Source : Questionnaire mission

2.2 Les familles résident dans des communes de tailles diverses

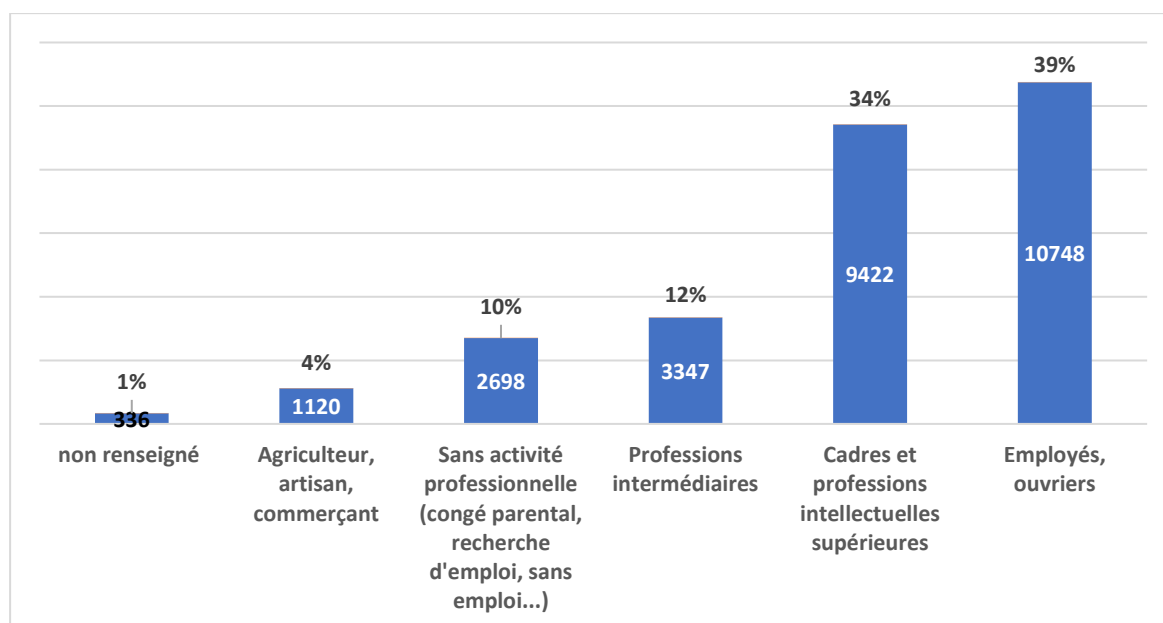
Graphique 2 : Lieux de résidence des familles



Source : Questionnaire mission

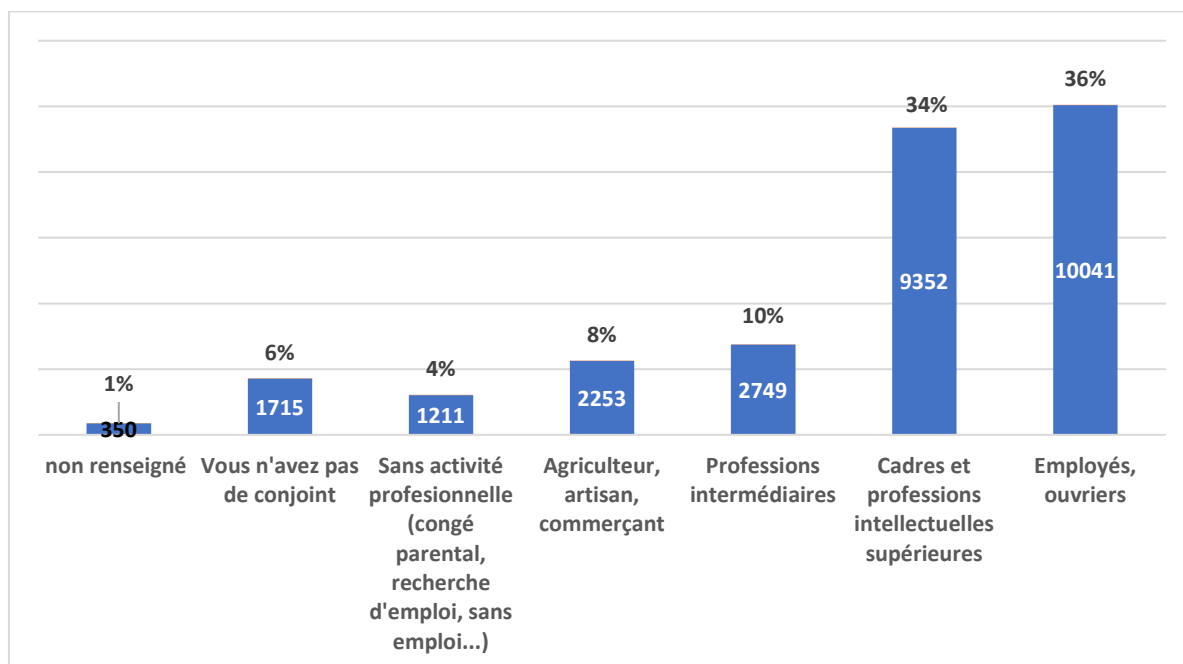
2.3 Toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées, les cadres sont plus nombreux qu'en population générale

Graphique 3 : Catégorie socioprofessionnelle du parent répondant



2.4 Globalement, les conjoints des parents répondants sont moins fréquemment sans emploi. 6% des répondants déclarent vivre seuls.

Graphique 4 : Catégorie socioprofessionnelle du conjoint du parent répondant



2.5 30% des répondants ont des horaires atypiques (travail de nuit, le week-end, horaires variables)

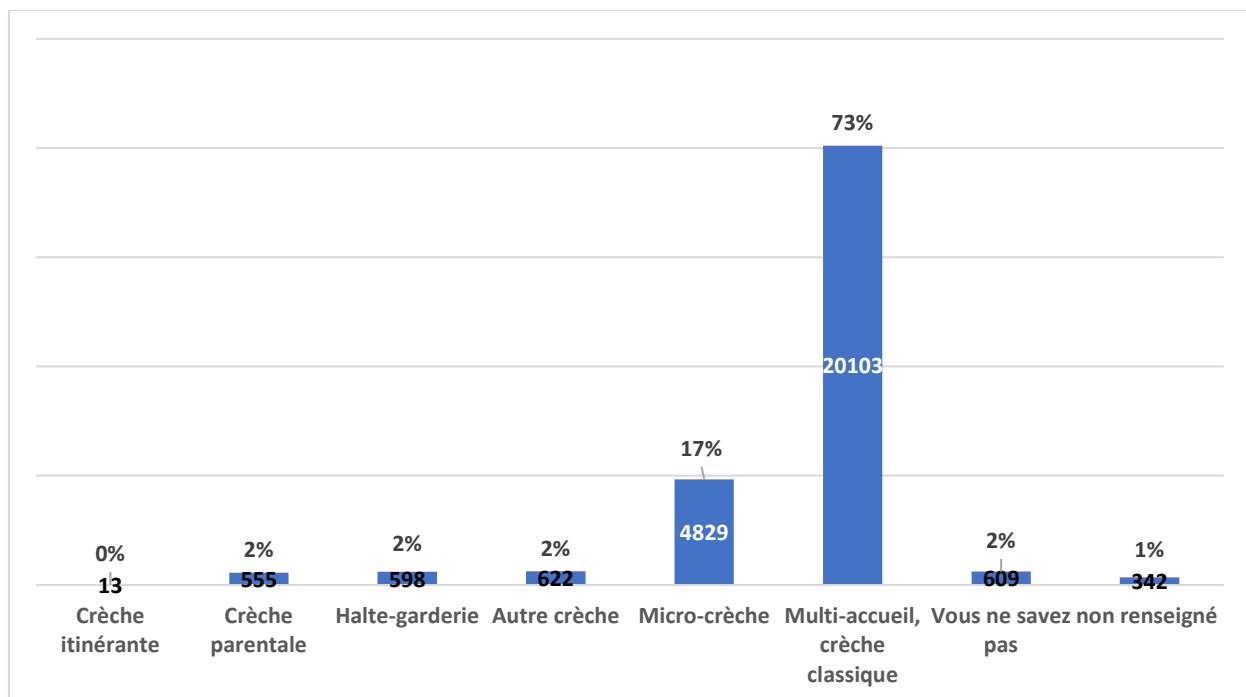
Graphique 5 : Travail avec des horaires atypiques (nuit, week-end...)

Horaires atypiques	Nombre	Répartition
Oui	8426	30%
Non	18998	69%
Non renseigné	247	1%

3 Profil de la crèche fréquentée par l'enfant du parent répondant

3.1 73% des répondants fréquentent des multi-accueil/crèches classiques et 17% des micro-crèches.

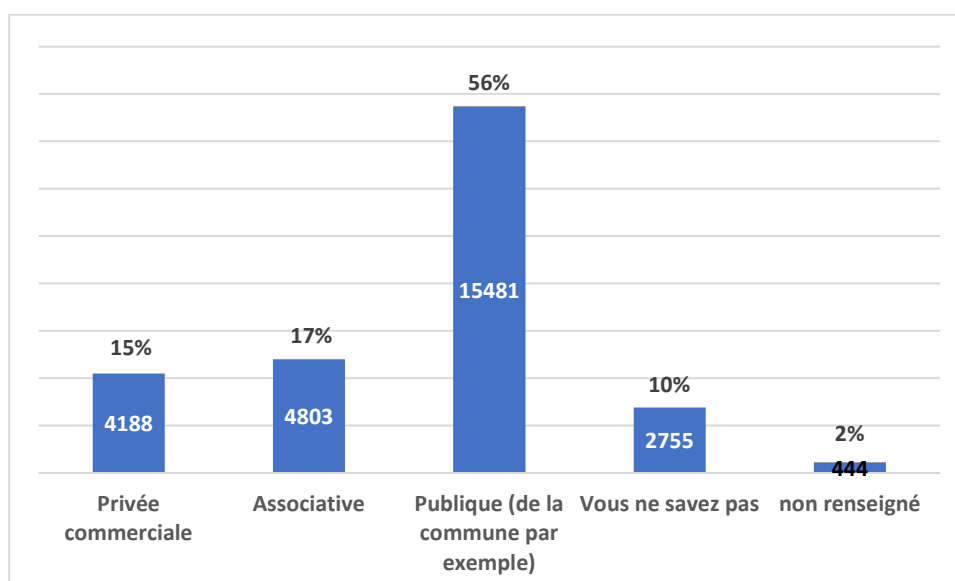
Graphique 6 : Type de crèche fréquentée



Source : Questionnaire mission

3.2 56% des crèches sont publiques, 17% associatives et 15% privées commerciales et 10% des répondants ne savent pas répondre à cette question

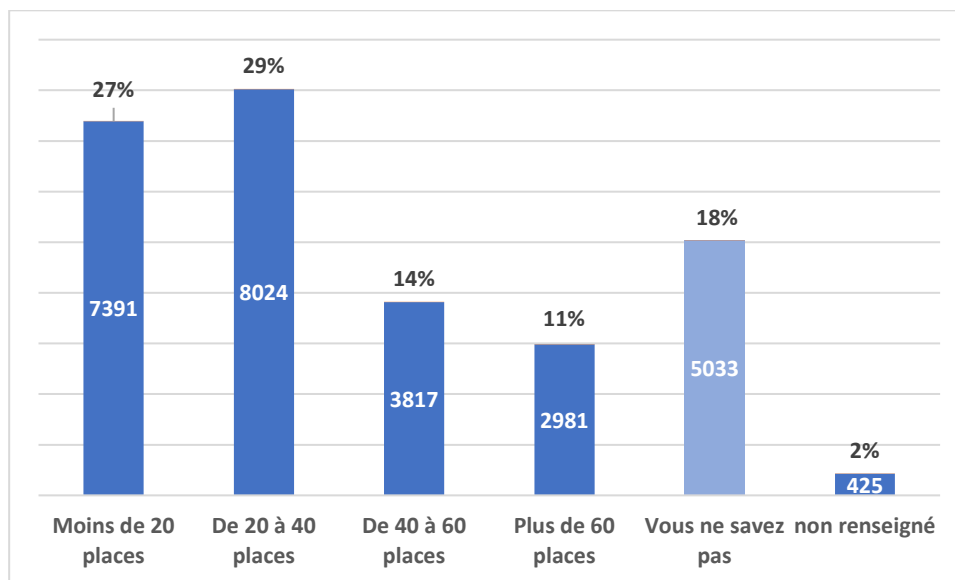
Graphique 7 : Statut juridique de la crèche fréquentée



Source : Questionnaire mission

3.3 18% des parents ne connaissent pas la capacité de la crèche, 27% des crèches ont une capacité d'accueil de moins de 20 places, toutes les tailles de crèches sont représentées

Graphique 8 : Nombre de places dans la crèche



Source : Questionnaire mission

3.4 57% des enfants sont accueillis dans des sections par âges non mélangés, ceci est cohérent avec l'inscription plus fréquente dans des crèches multi-accueil publiques

Organisation par âges mélangés ou non	Nombre	Répartition
Dans une section avec uniquement des enfants de sa tranche d'âge (bébés, moyens, grands...)	15874	57%
Dans une section ou une crèche où les âges sont mélangés	11431	41%
non renseigné	366	1%

3.5 69% des enfants sont accueillis sur la base d'un contrat de 4 ou 5 jours

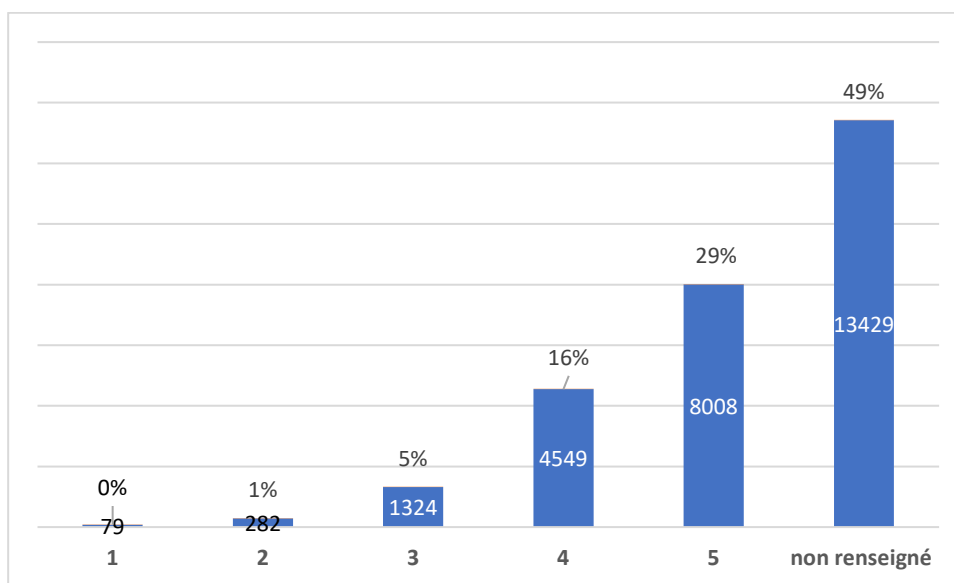
Contrat d'accueil à la crèche	Nombre	Répartition
A temps plein (4 ou 5 jours)	19139	69%
Quelques journées par semaine	6627	24%
Quelques heures par semaine	1637	6%
non renseigné	268	1%

4 Seulement 51% des répondants expriment leur satisfaction, 56% d'entre eux sont très satisfaits

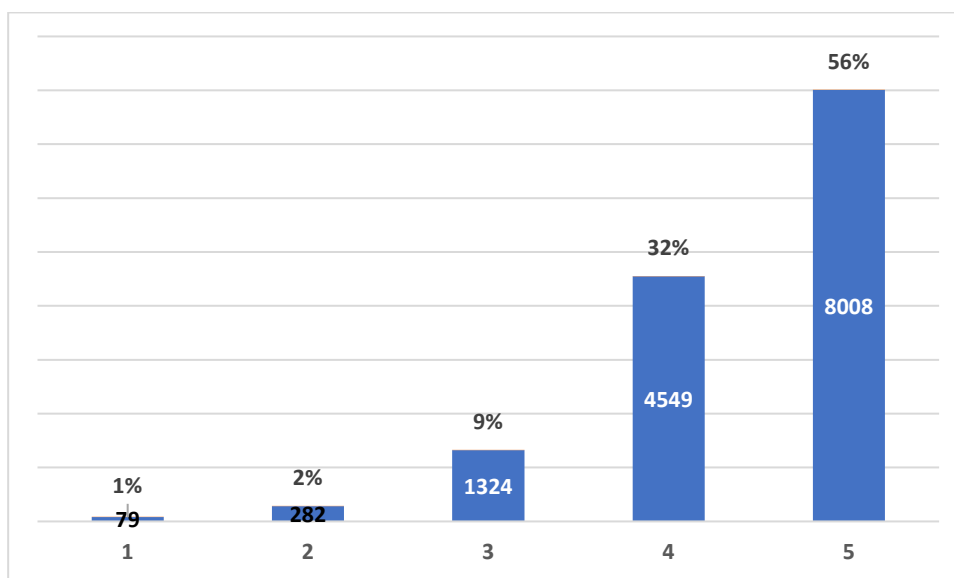
4.1 49% des parents n'émettent pas d'avis quant à leur satisfaction globale concernant la crèche qui accueille leur enfant

[8] La question est la suivante : « Quel est votre niveau global de satisfaction par rapport à la crèche qui accueille votre enfant sur une échelle de 1 "Pas du tout satisfait" à 5 "Très satisfait" »

[9] La mission a opéré le choix d'interroger la satisfaction globale du parent de façon précoce dans le questionnaire, l'absence de réponse peut être liée au positionnement de cette question ou à la difficulté de se positionner.



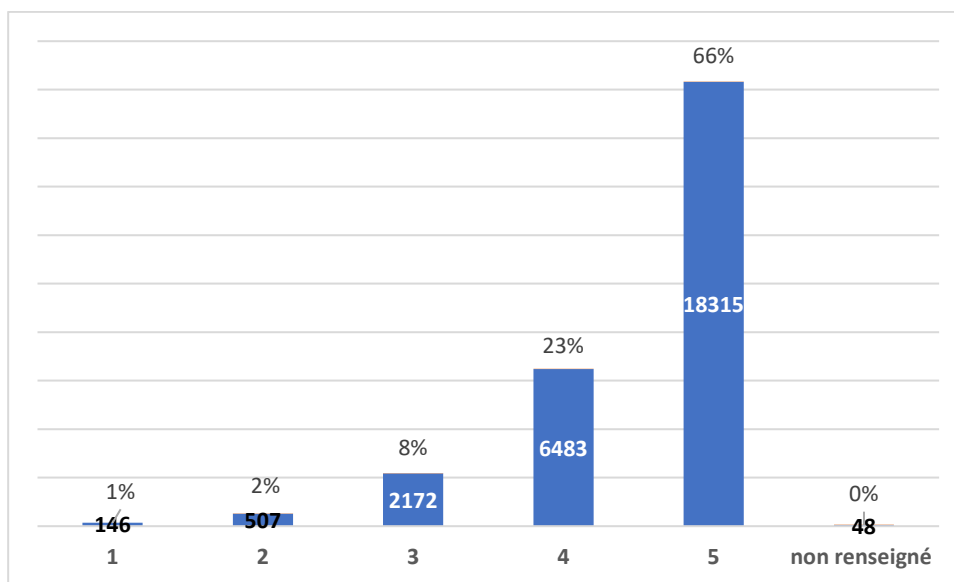
4.2 56% des parents ayant exprimé un avis sont très satisfaits et 32% sont satisfaits



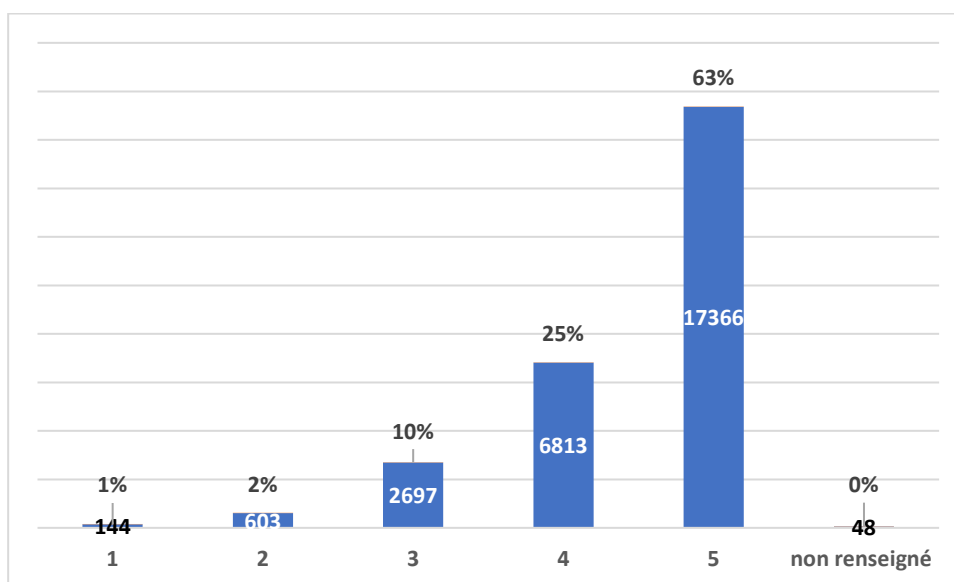
5 Avis sur le bâti et les aménagements des crèches

Dites à quel point vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes : 1 à 5 : de 1 «pas du tout d'accord"(rouge) à 5 "entièrement d'accord"(tout en vert).

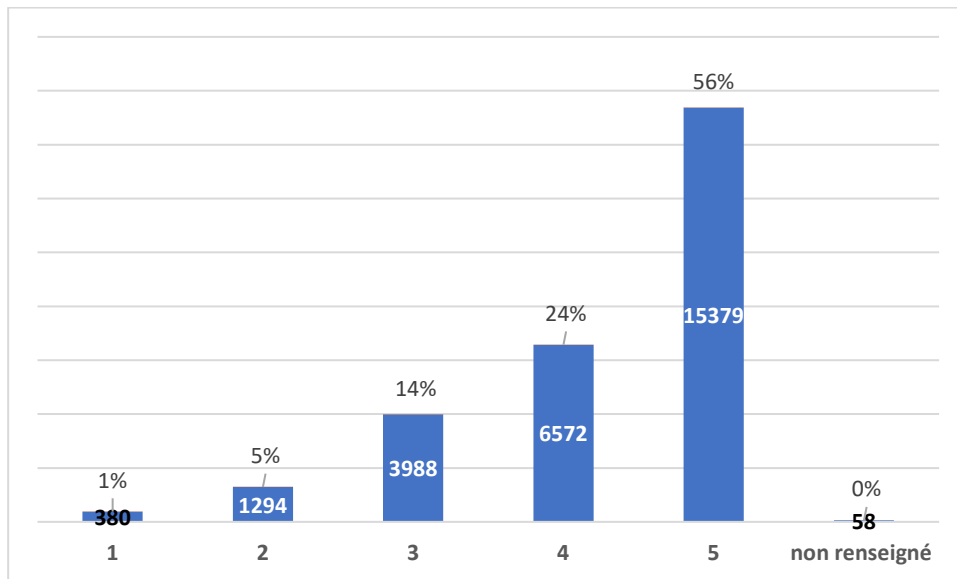
5.1 Pour 66% des parents, les locaux de la crèche sont en bon état et bien entretenus



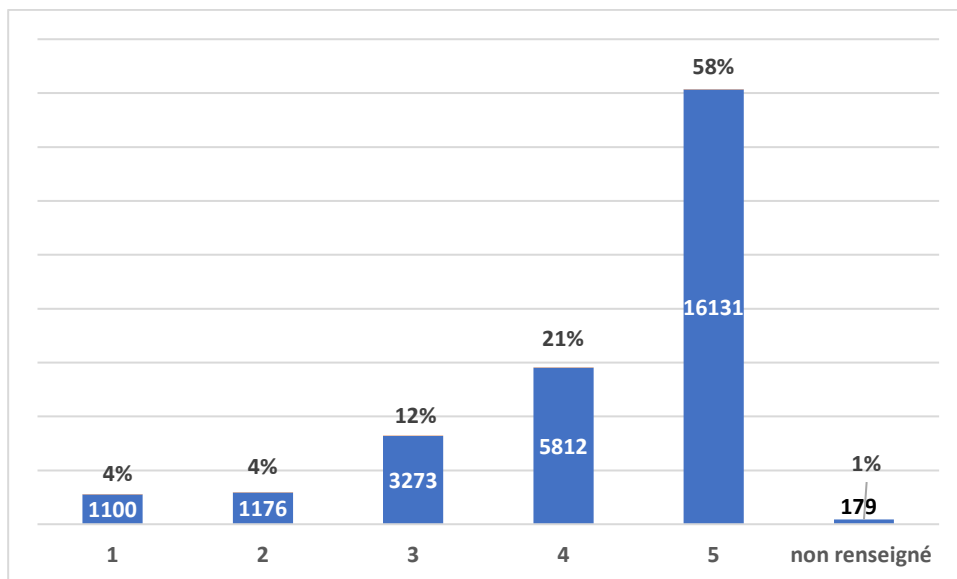
5.2 Pour 63% des parents les locaux sont accueillants et chaleureux



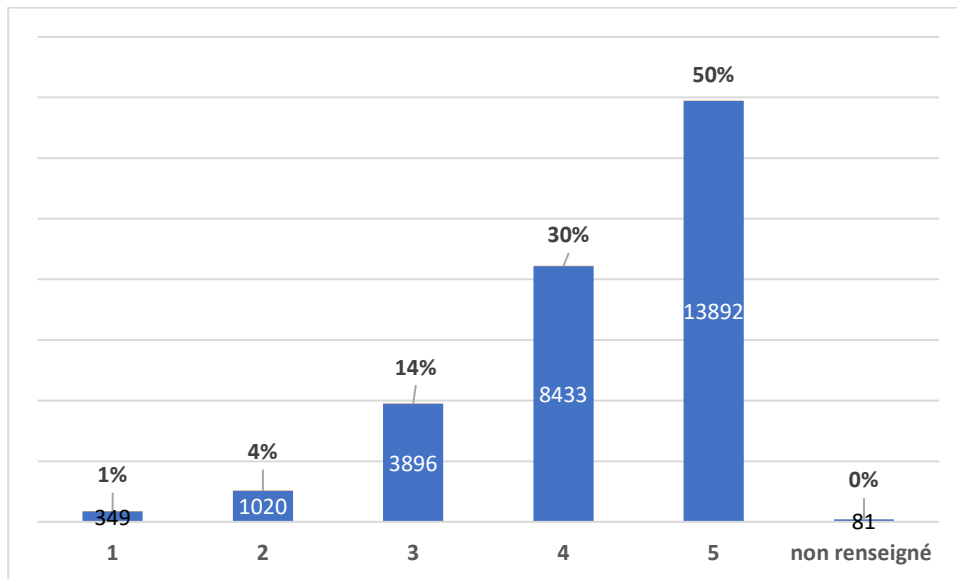
5.3 Seulement 56% des parents considèrent que les locaux sont suffisamment grands pour que leur enfant puisse jouer, bouger, courir...



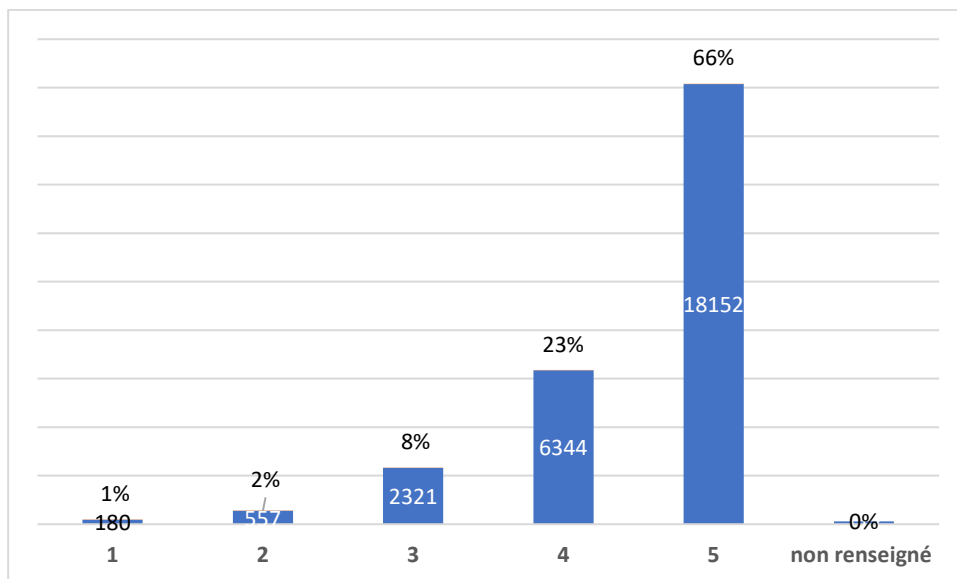
5.4 58% des parents considèrent que leur enfant peut aller régulièrement dehors (terrasse, jardins, balades à l'extérieur...)



5.5 La moitié des parents se disent que s'ils devaient passer la journée à l'endroit où leur enfant est accueilli, ils s'y sentiraient bien

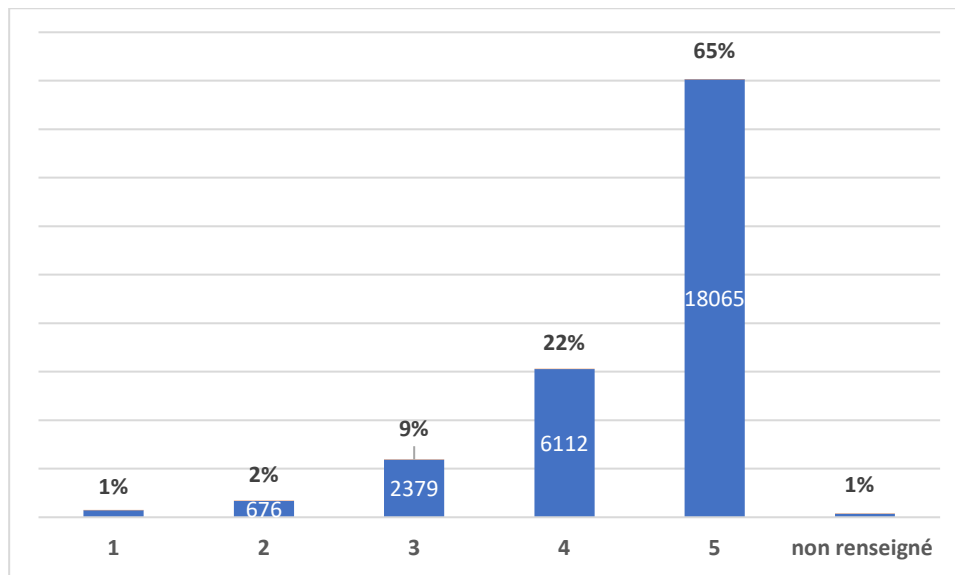


5.6 Pour 66% des parents il y a suffisamment de jeux et de matériel pour que leur enfant soit stimulé

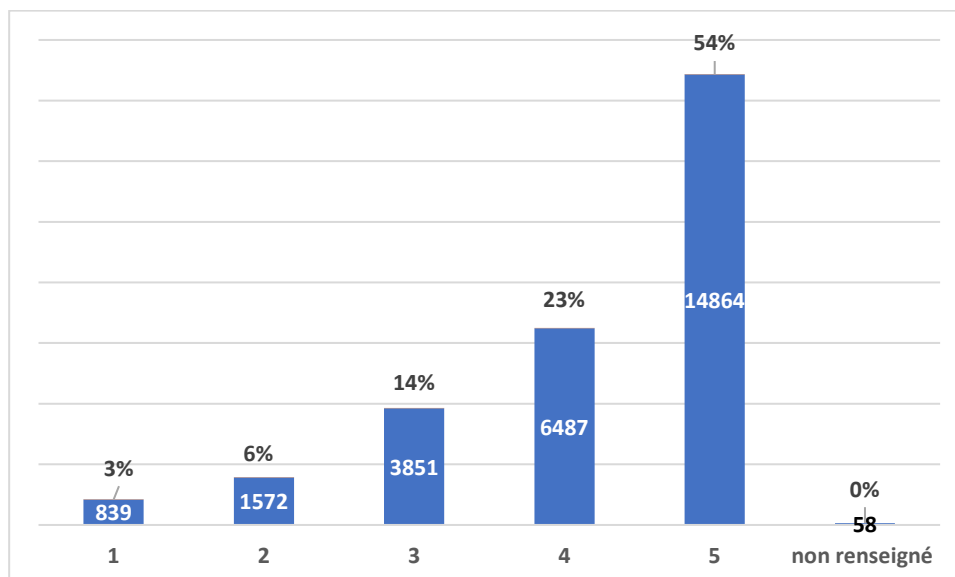


6 L'ambiance générale de la crèche et son organisation

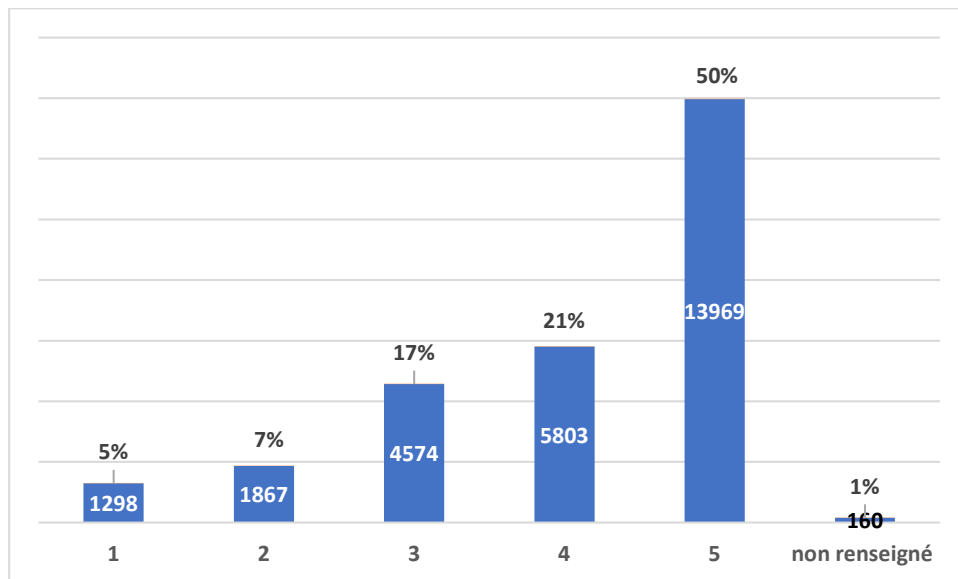
6.1 65% des parents trouvent l'ambiance positive et dynamique lorsqu'ils viennent déposer ou chercher leur enfant.



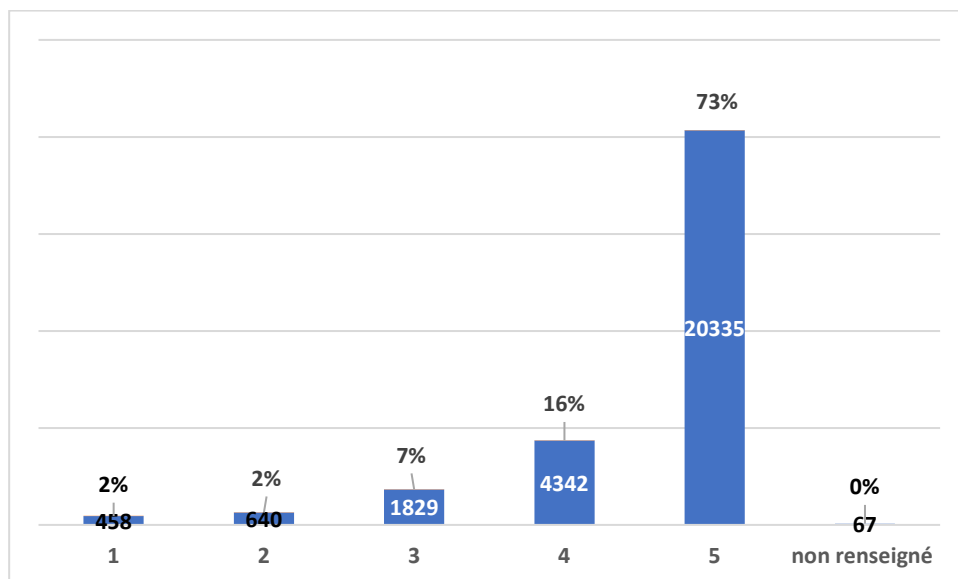
6.2 Pour 54% des parents, les équipes sont stables, les professionnels ne changent pas trop souvent, et ils connaissent les personnes qui travaillent dans la crèche



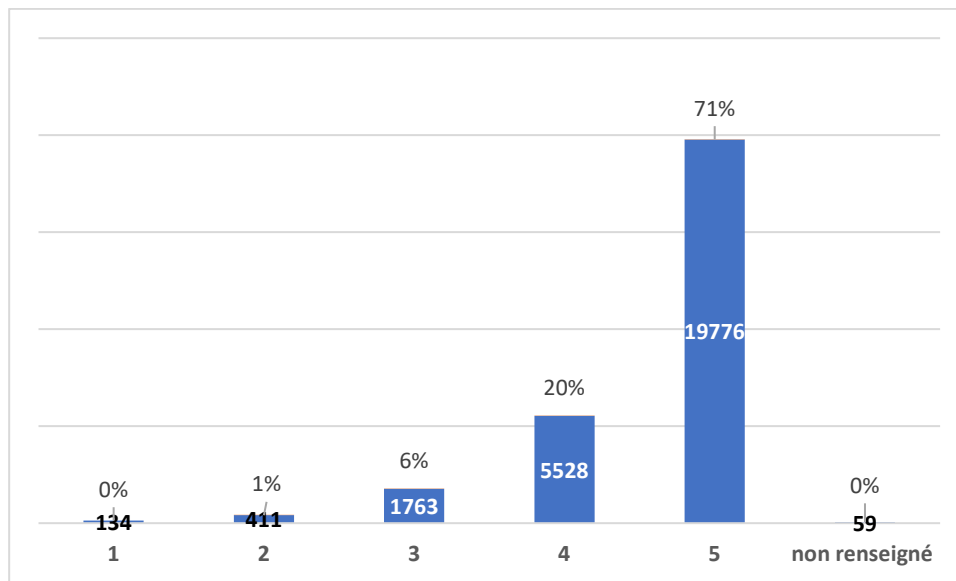
6.3 50% des parents précisent que leur enfant a un référent stable (une personne qui connaît bien leur enfant, qui s'occupe le plus souvent de lui et à laquelle il est attaché)



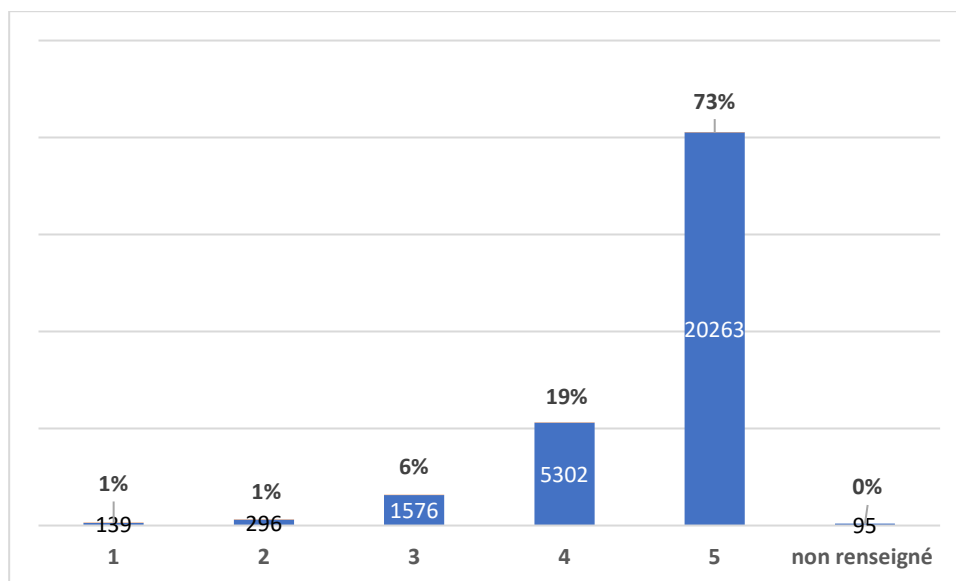
6.4 73% des parents affirment pouvoir rencontrer facilement le directeur ou la directrice / référent ou responsable technique de la crèche



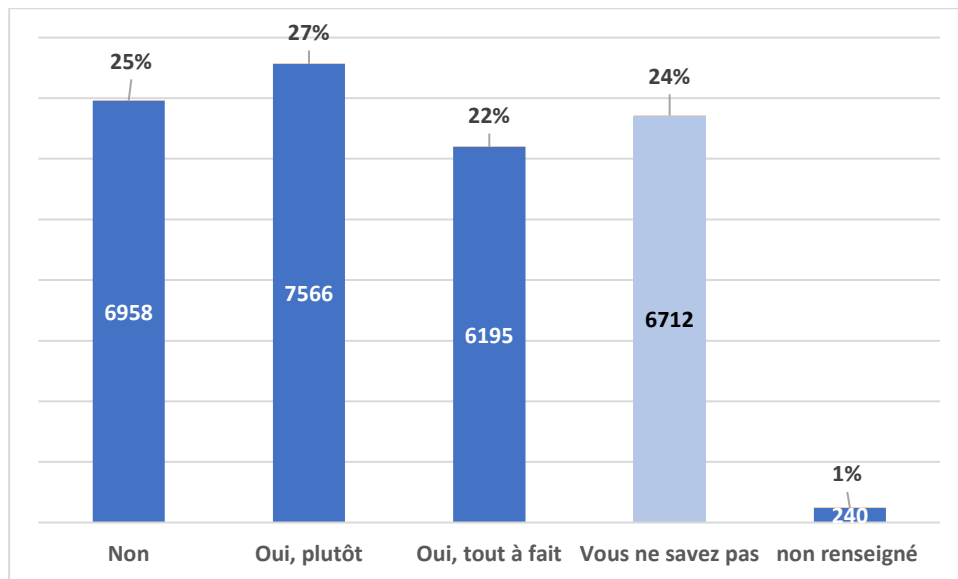
6.5 71% des parents trouvent les équipes bienveillantes avec les enfants



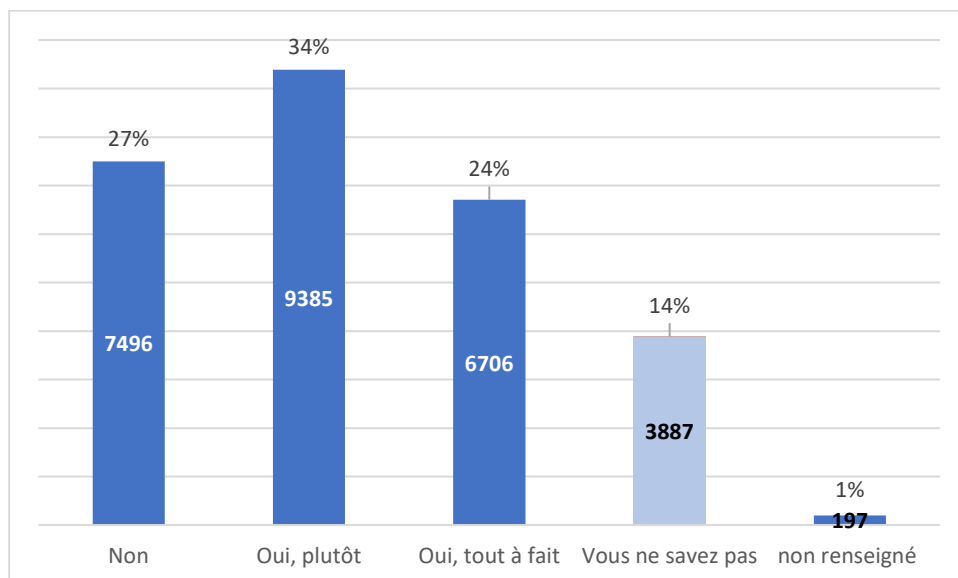
6.6 73% des parents entretiennent de bonnes relations avec les professionnels de la crèche



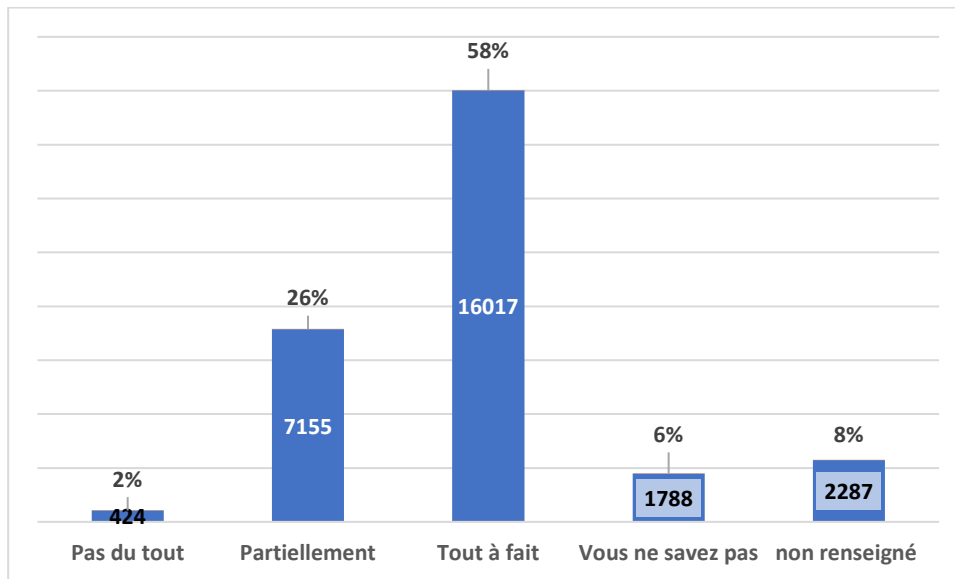
6.7 22% des parents ont connaissance de l'intervention de professionnels de soin variés (pédiatre, psychologue, psychomotricien...) au sein de la crèche, 24% ne disposent pas de cette information.



6.8 24% des parents ont connaissance d'interventions régulières d'intervenants extérieurs (conteurs, chanteurs, musiciens, peintres...)



6.9 58% des parents ont le sentiment que les personnes qui travaillent dans la crèche de leur enfant se sentent bien dans leur lieu de travail

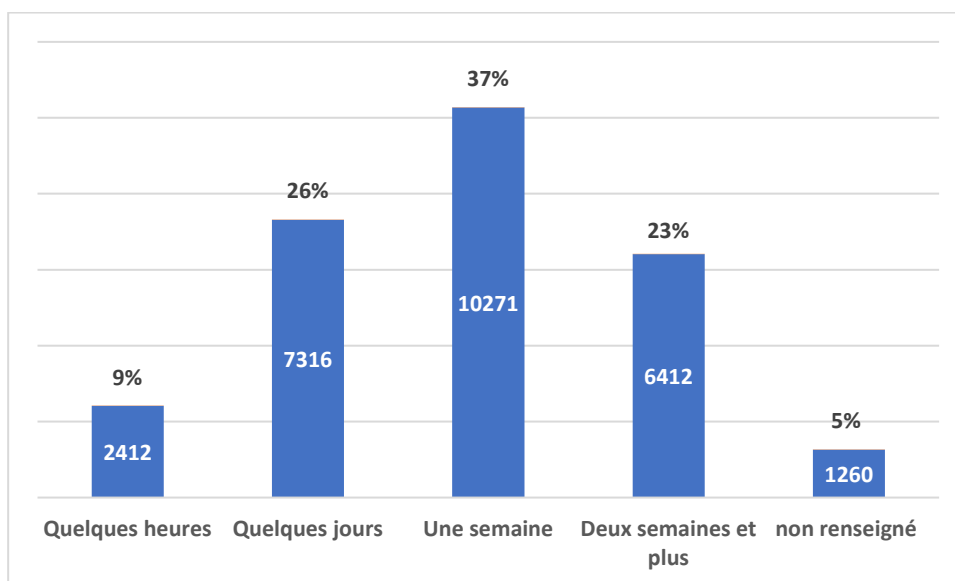


7 La qualité de l'accueil des enfants

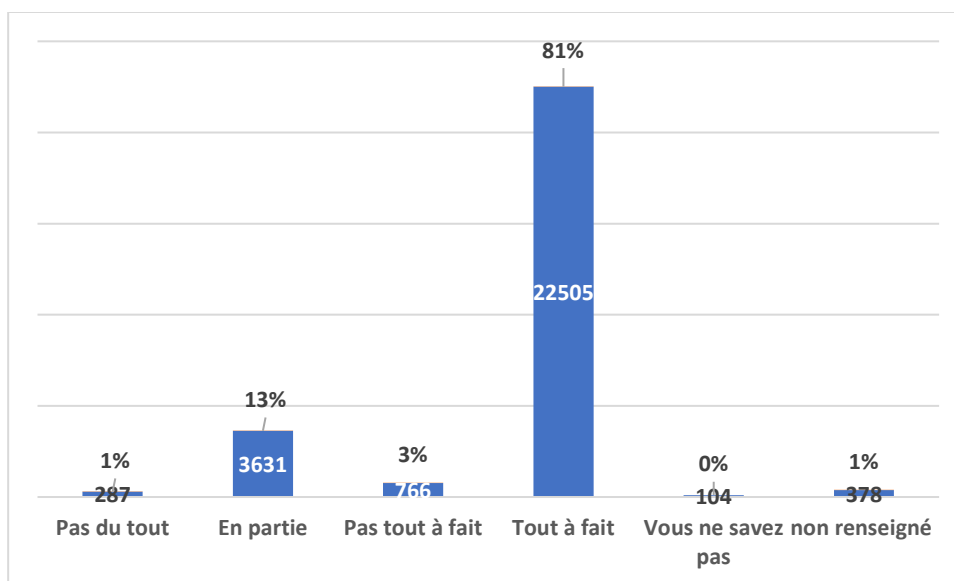
7.1 99% des parents se sont vu proposer une période d'adaptation/ familiarisation

Proposition période d'adaptation	Nombre	Répartition
Oui	27388	99%
Non	184	1%
non renseigné	99	0%

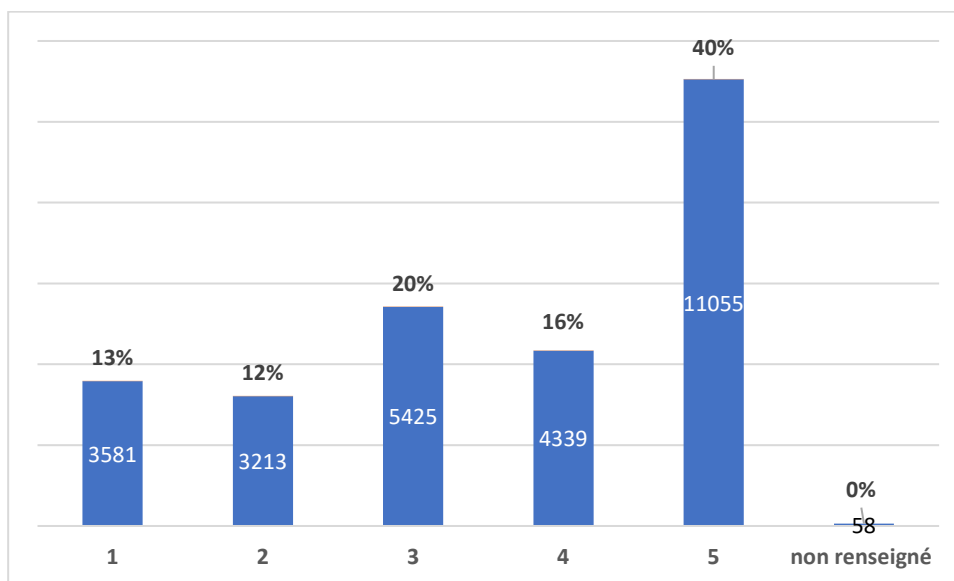
7.2 Dans 37% des cas, la période de familiarisation s'est déroulée sur une semaine



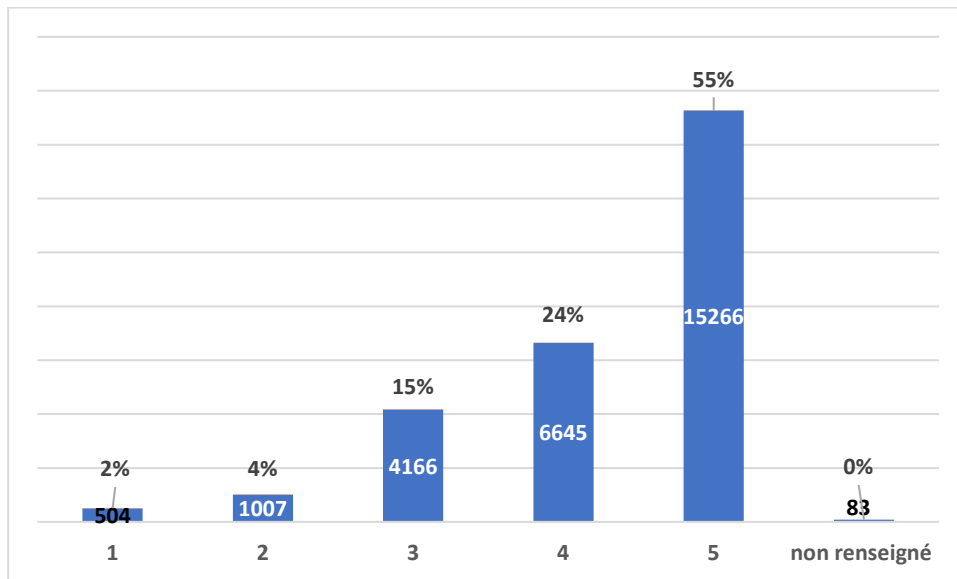
7.3 Pour 81% des parents la période de familiarisation est indispensable



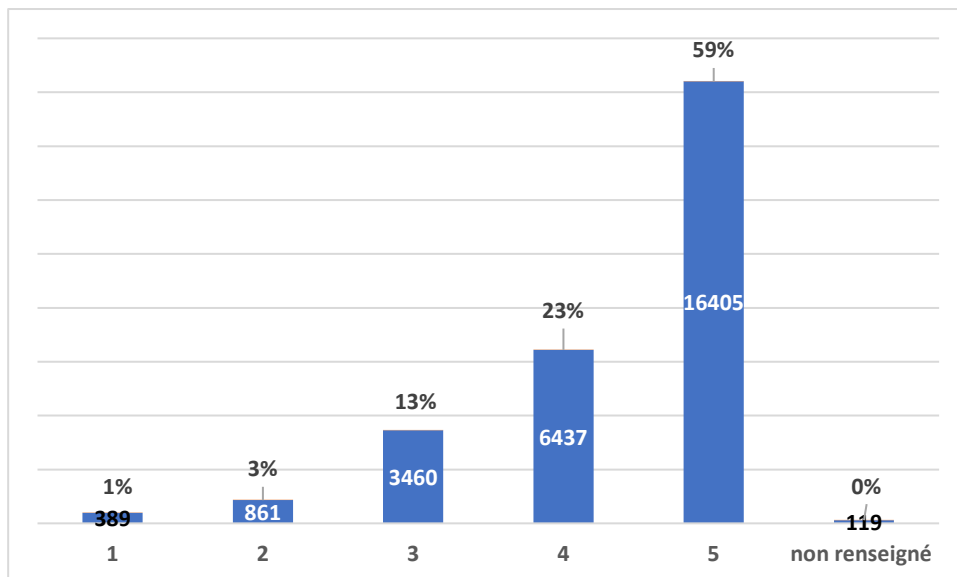
7.4 Avant l'accueil à la crèche, la séparation inquiétait 40% des parents



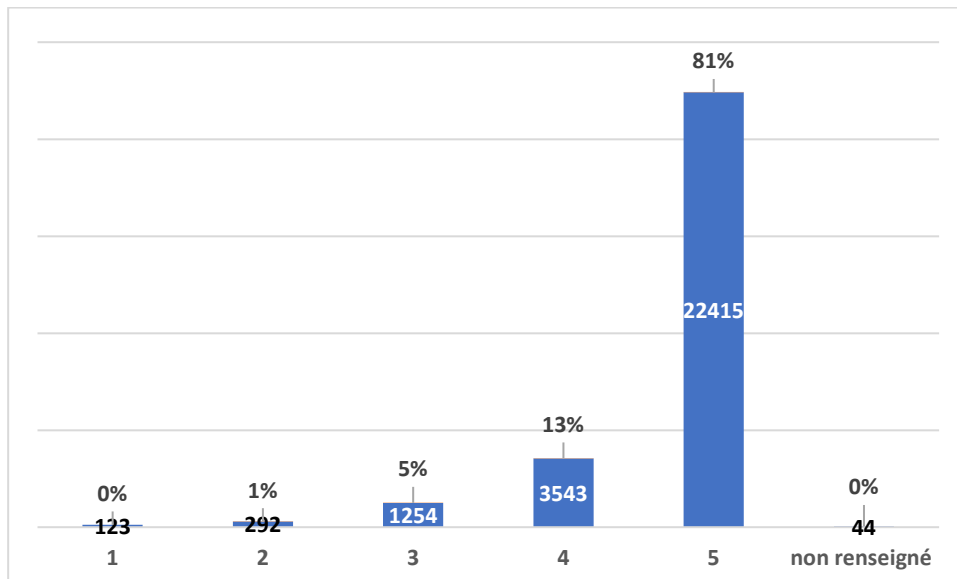
7.5 Pour 55% des parents, la période d'adaptation leur a permis d'être tranquille et confiant pour laisser leur enfant à la crèche



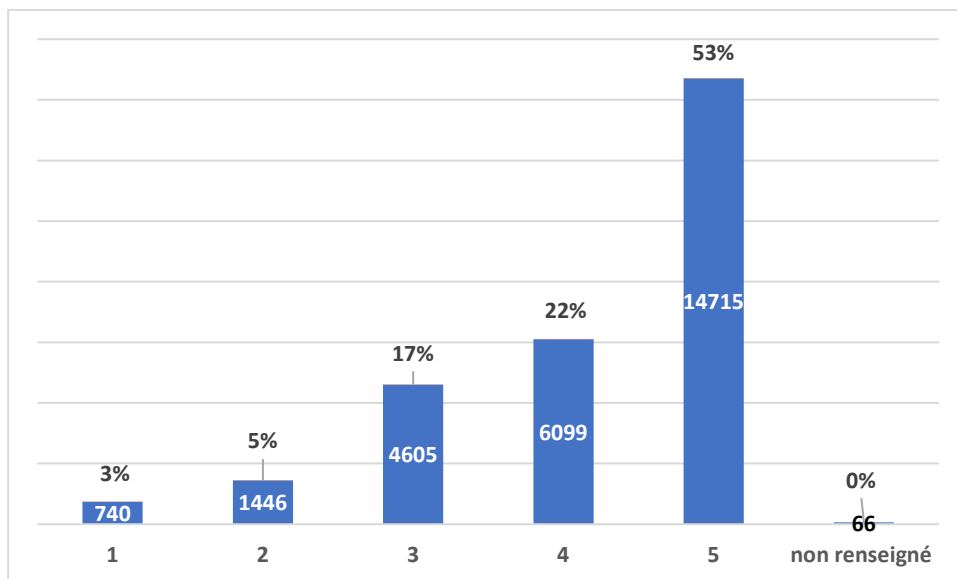
7.6 Pour 59% des parents, la période d'adaptation a permis à leur enfant de bien vivre son entrée à la crèche



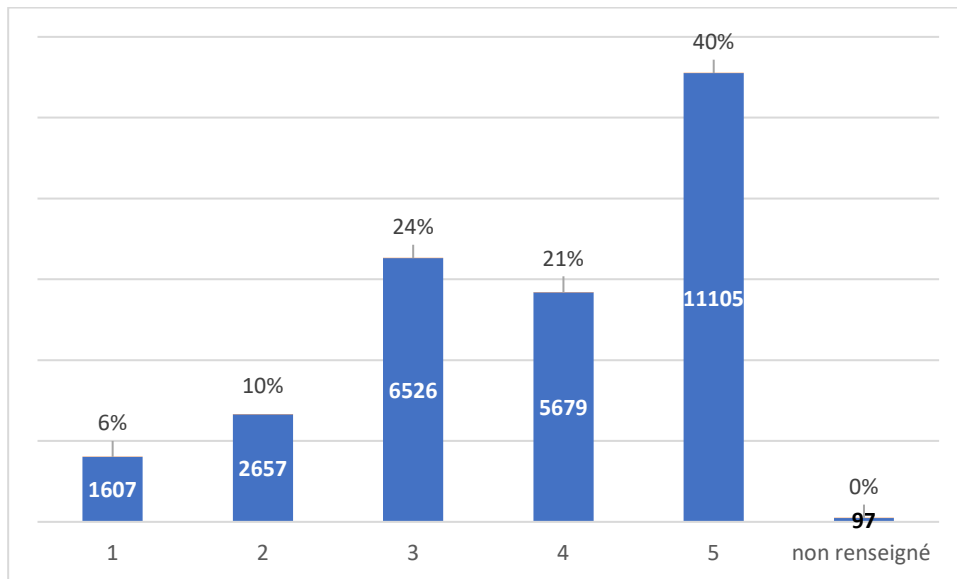
7.7 81% des parents sont intéressés par les informations qui leur sont données quand ils déposent et viennent chercher leur enfant (transmission)



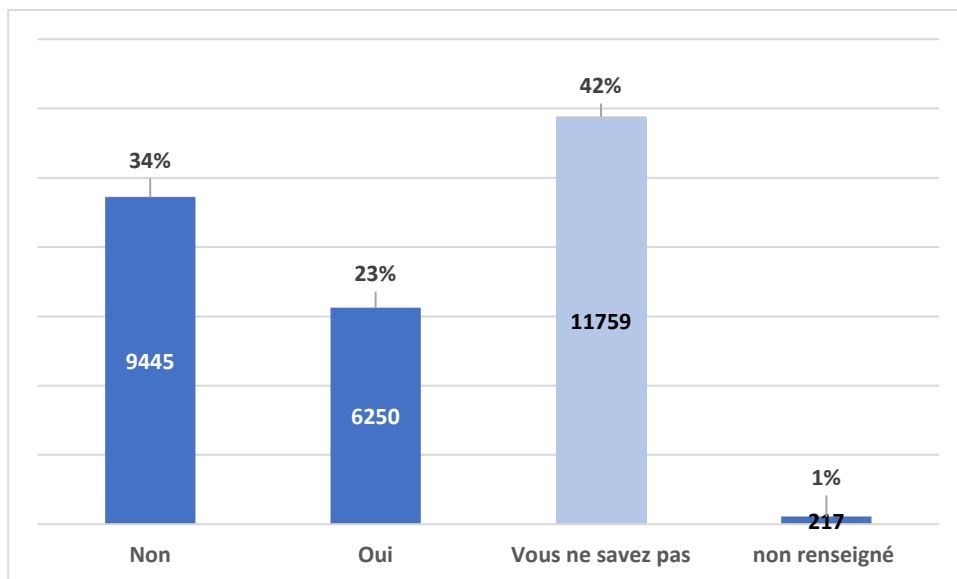
7.8 53% des parents pensent que ce que leur disent les professionnels les aide à mieux comprendre leur enfant (son développement, son rythme...)



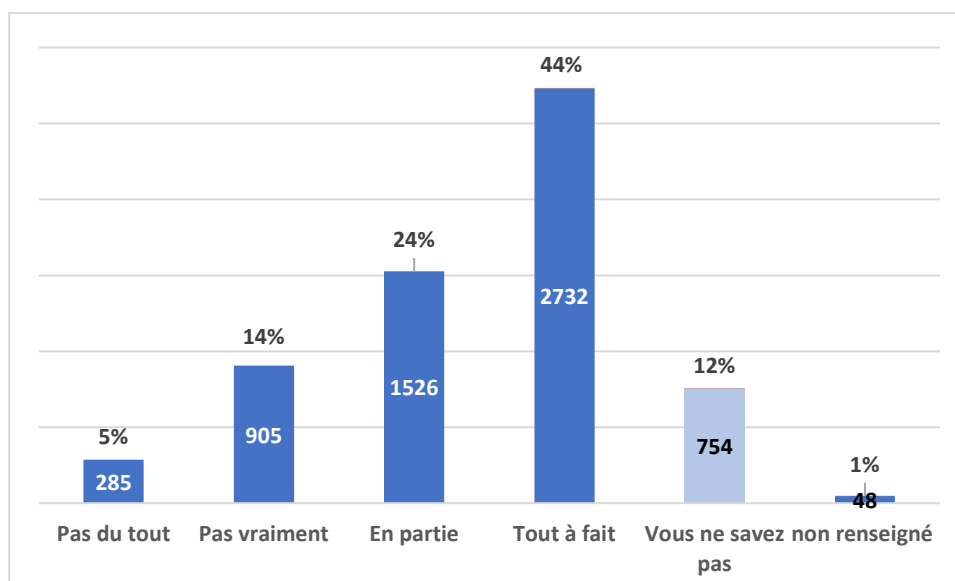
7.9 40% des parents pensent que ce que leur disent les professionnels les aide dans leur vie de parent au quotidien



7.10 23% des parents ont connaissance d'une représentation des parents (parents délégués, conseil de crèche etc.) au sein de la crèche



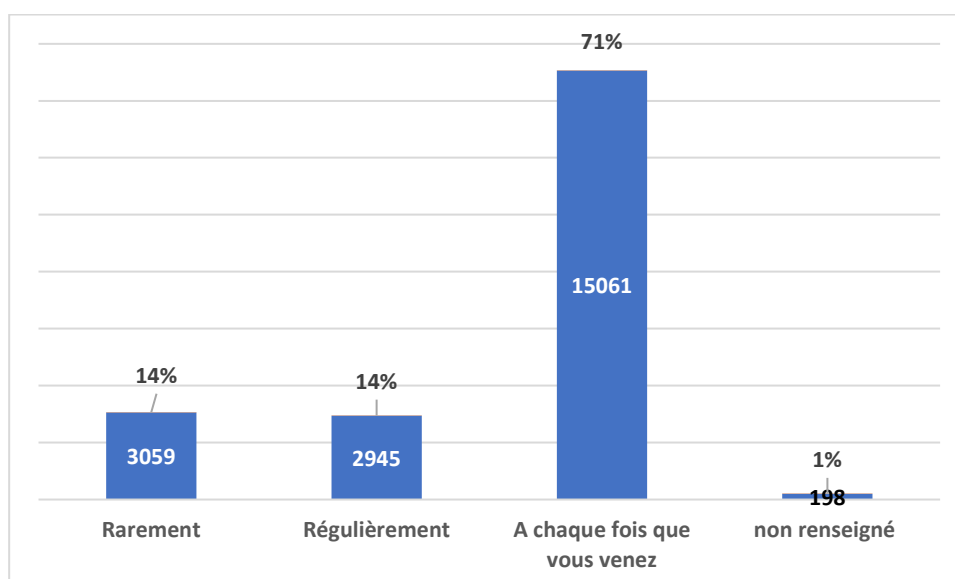
7.11 Quand elle existe, cette représentation parait utile à 44% des répondants



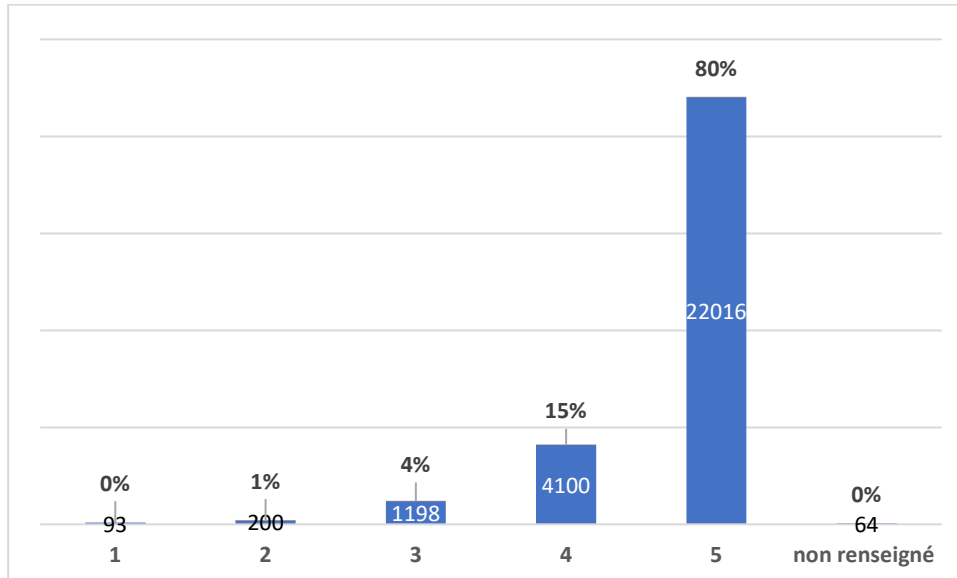
7.12 77% des parents peuvent entrer dans la section / pièce de vie où est accueilli leur enfant

Possibilité d'entrée dans la section ou pièce de vie	Nombre	Répartition
Oui	21263	77%
Non	6175	22%
Non renseigné	233	1%

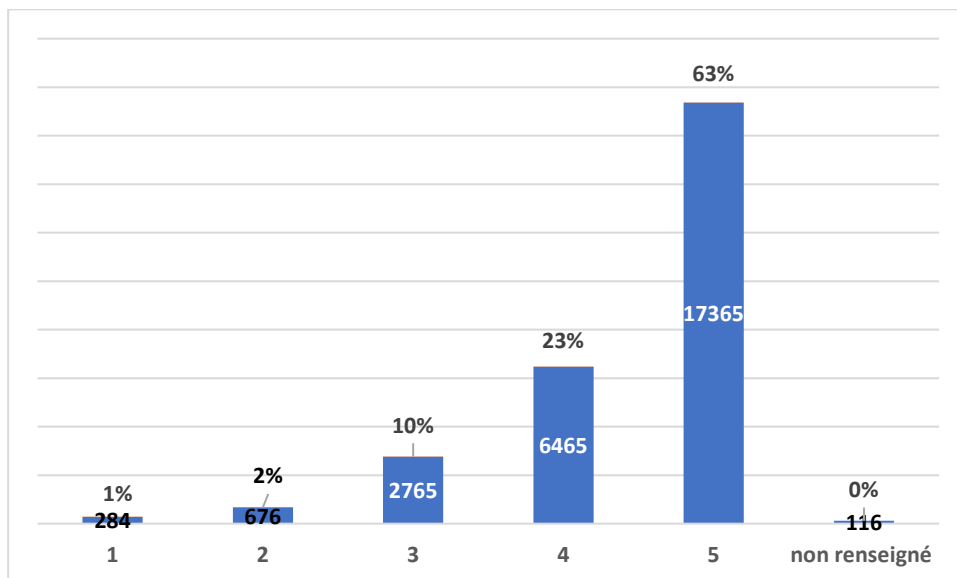
7.13 Quand c'est possible, 71% entrent dans la section à chaque fois qu'ils viennent à la crèche



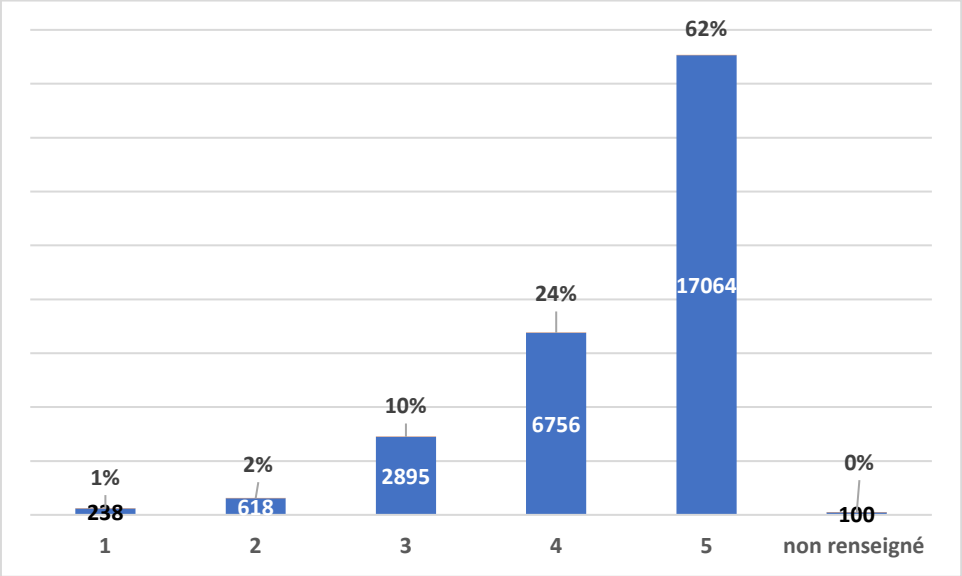
7.14 80% des parents pensent que l'accueil en crèche est bénéfique pour le développement de leur enfant (éveil, sociabilisation, apprentissages...)



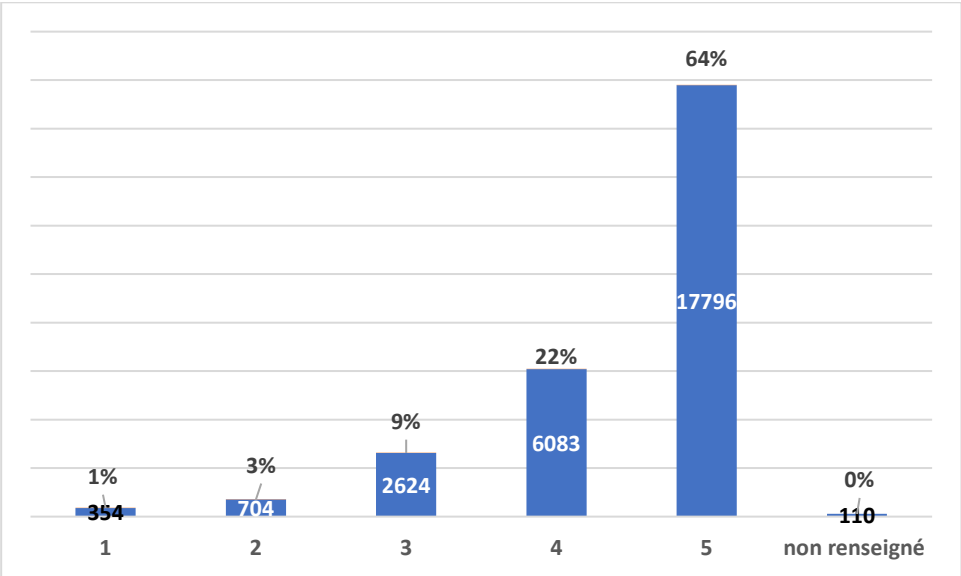
7.15 63% des parents se sentent respectés dans leurs choix d'éducation



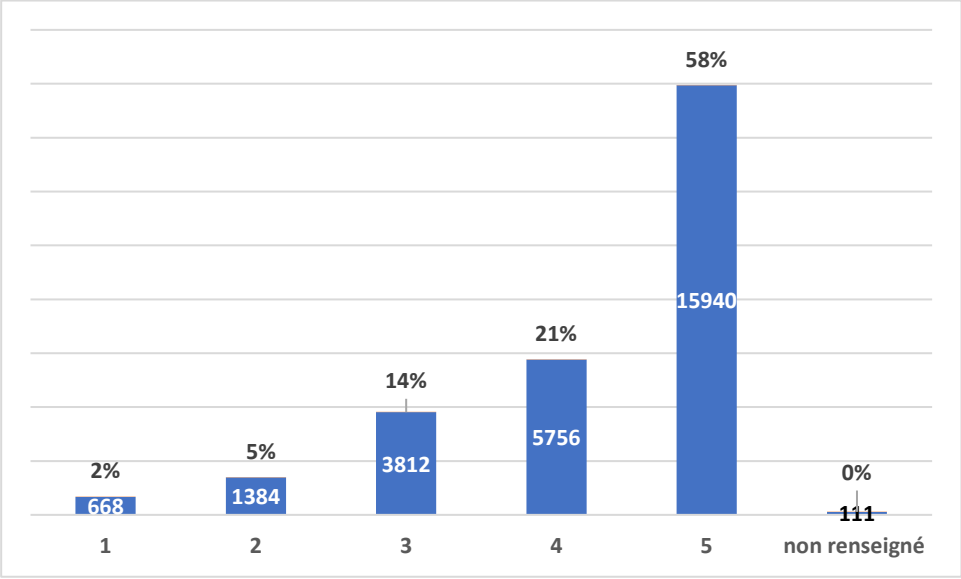
7.16 62% des parents apprécient les compétences et le point de vue des professionnels concernant leur enfant



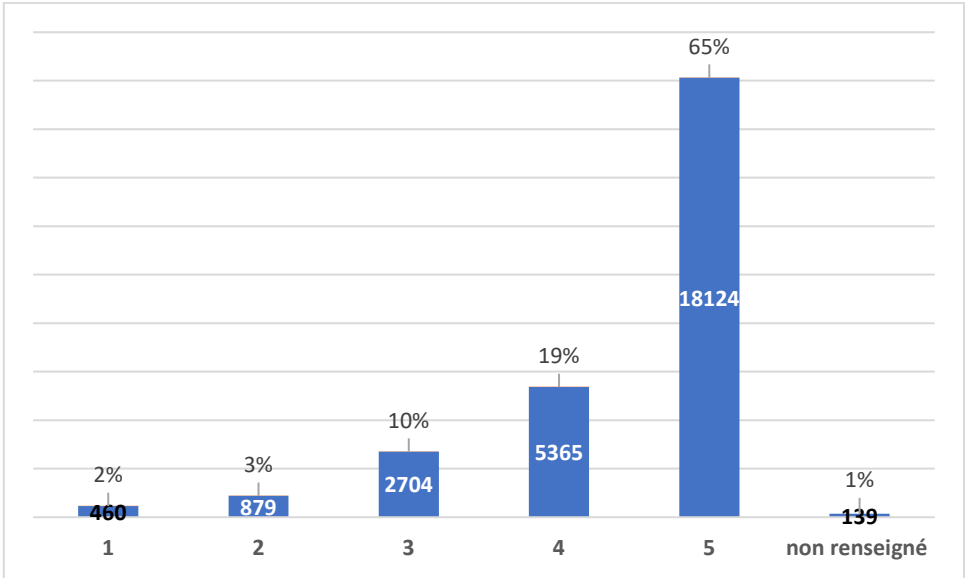
7.17 64% des parents estiment que les professionnels les écoutent et leur parlent sans les juger



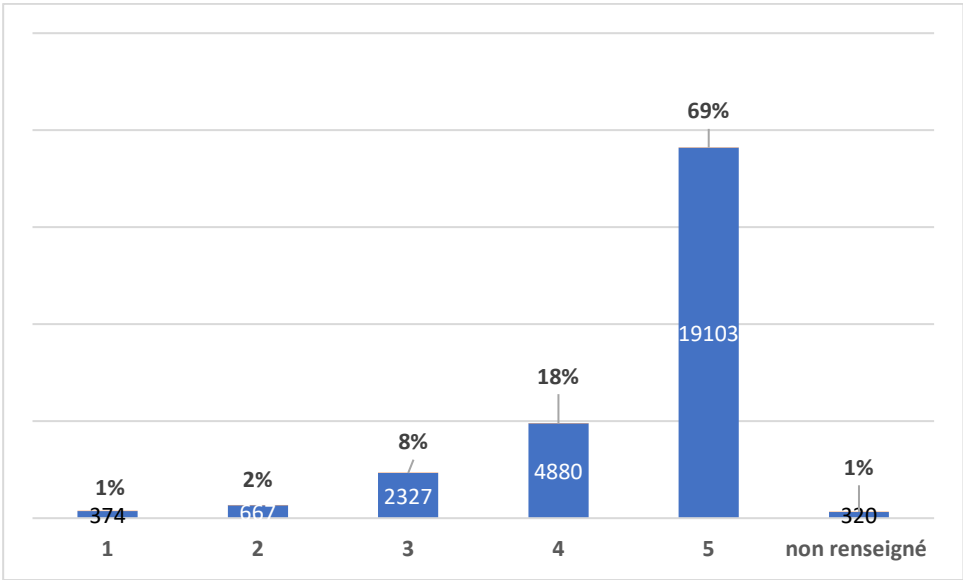
7.18 Pour 58% des parents, le rythme et les besoins de sommeil de leur enfant sont respectés



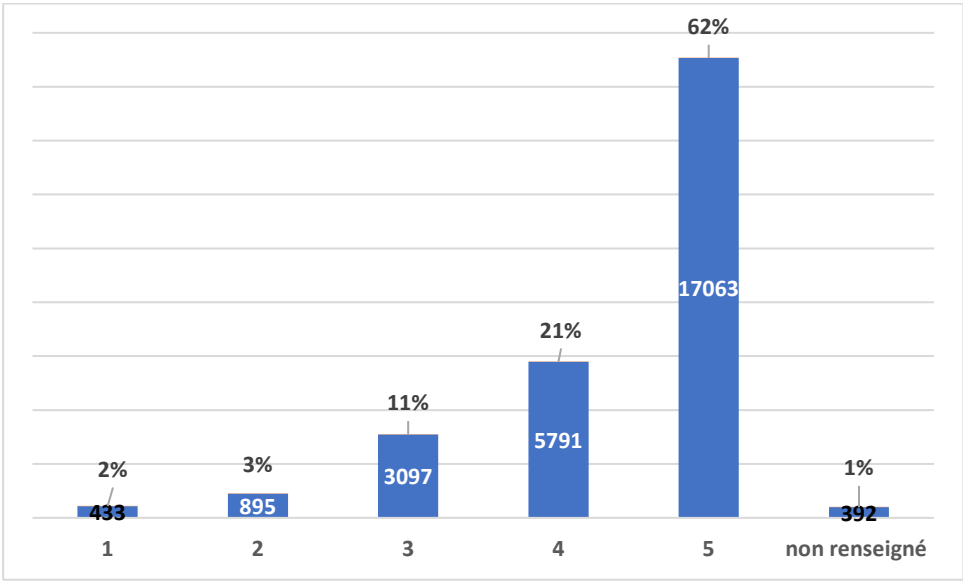
7.19 Pour 65% des parents, le rythme et les besoins de leur enfant en termes d'alimentation sont respectés



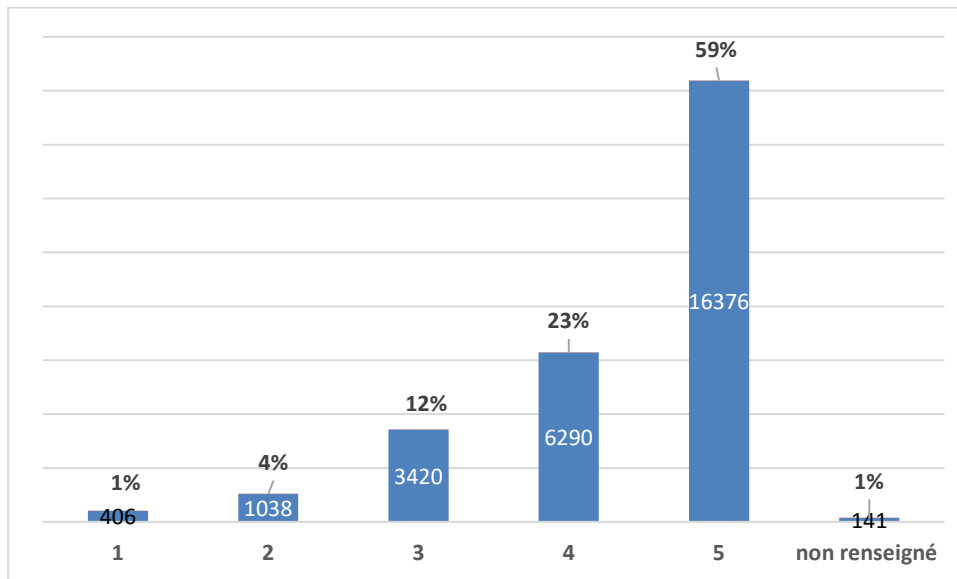
7.20 Pour 69% des parents l'alimentation est en quantité suffisante pour leur enfant



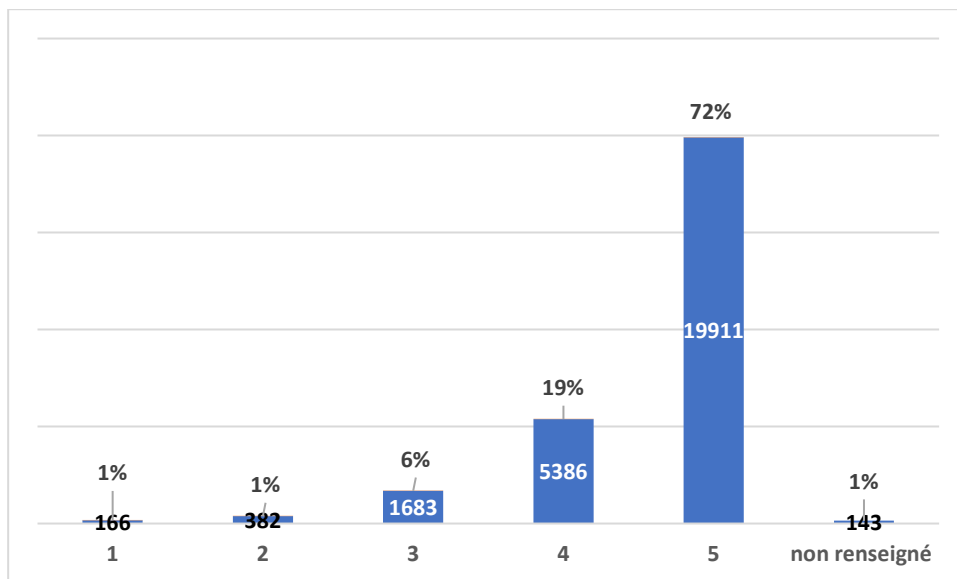
7.21 Pour 62% des parents, leur enfant a accès à une alimentation de qualité



7.22 Pour 59% des parents, le rythme et les besoins de leur enfant en termes d'hygiène et de soins sont respectés

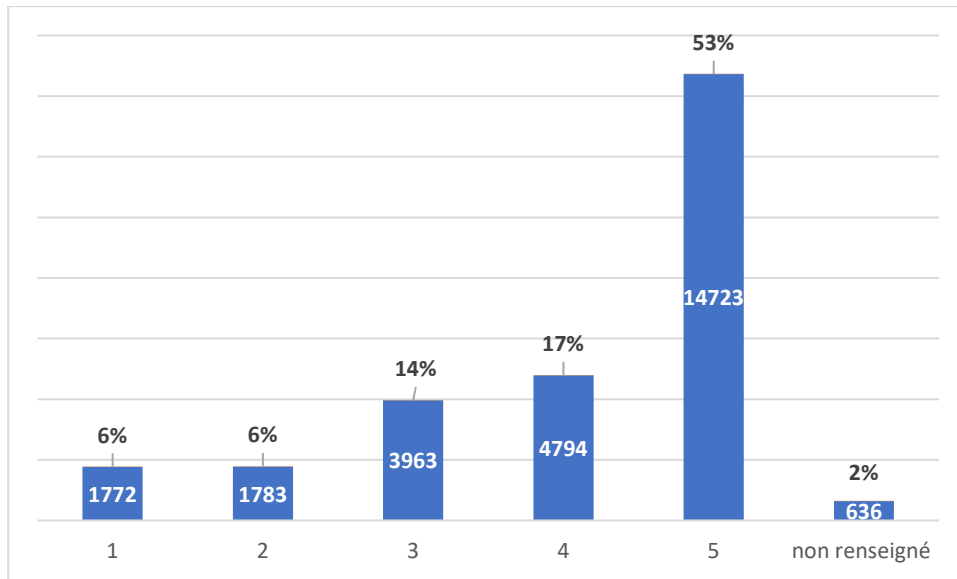


7.23 72% des parents ont le sentiment que leur enfant se sent bien à la crèche

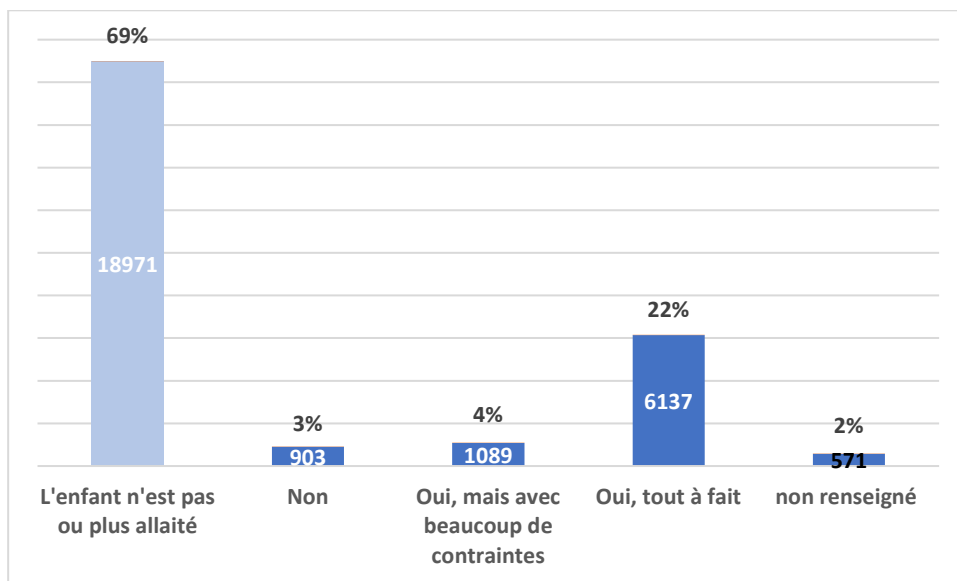


7.24 53% des parents n'hésitent pas à se plaindre en cas d'insatisfaction

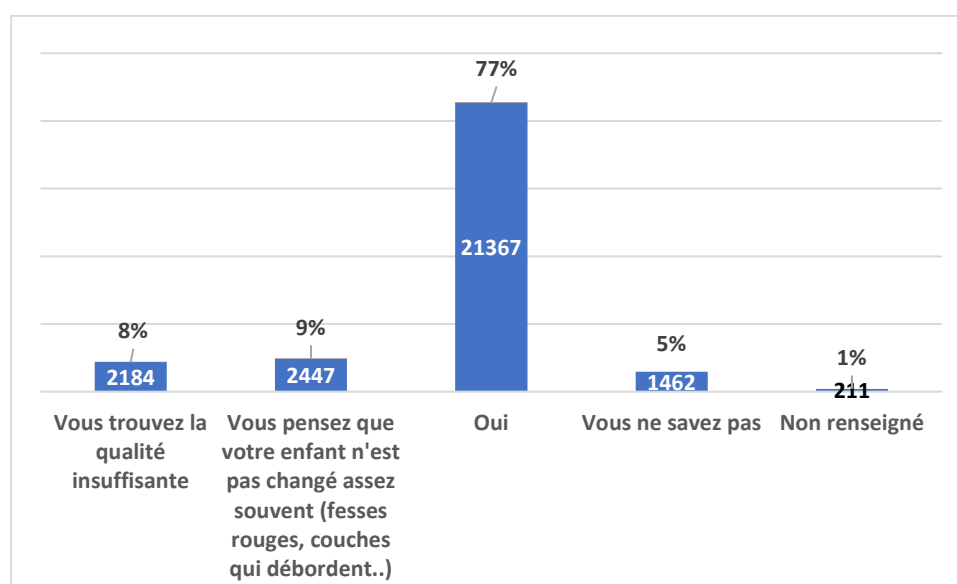
[10] Hésitez-vous à vous plaindre parce que vous pensez que vous avez déjà de la chance d'avoir une place en crèche ? de 1: vous n'osez pas vous plaindre à 5: vous n'hésiteriez pas à vous plaindre en cas d'insatisfaction



7.25 22% des parents considèrent qu'il est possible, s'ils le souhaitent, d'allaiter leur enfant dans la crèche ou de tirer leur lait dans de bonnes conditions. 69% précisent que l'enfant n'est pas ou plus allaité



7.26 77% des parents sont satisfaits de la qualité des couches utilisées par la crèche



8 Démarches entreprises par les parents en cas de difficultés ou inquiétudes

8.1 25% des parents ont déjà été témoin d'enfants laissés en pleurs parce que les professionnels étaient débordés

Enfants laissés en pleurs faute de personnel	Nombre	Répartition
Non	20695	75%
Oui	6809	25%
non renseigné	167	1%

8.2 15% des parents ont déjà été dérangés par le comportement d'un professionnel avec leur enfant ou d'autres enfants de la crèche

Comportement d'un professionnel	Nombre	Répartition
Non	23262	84%
Oui	4282	15%
Non renseigné	127	0%

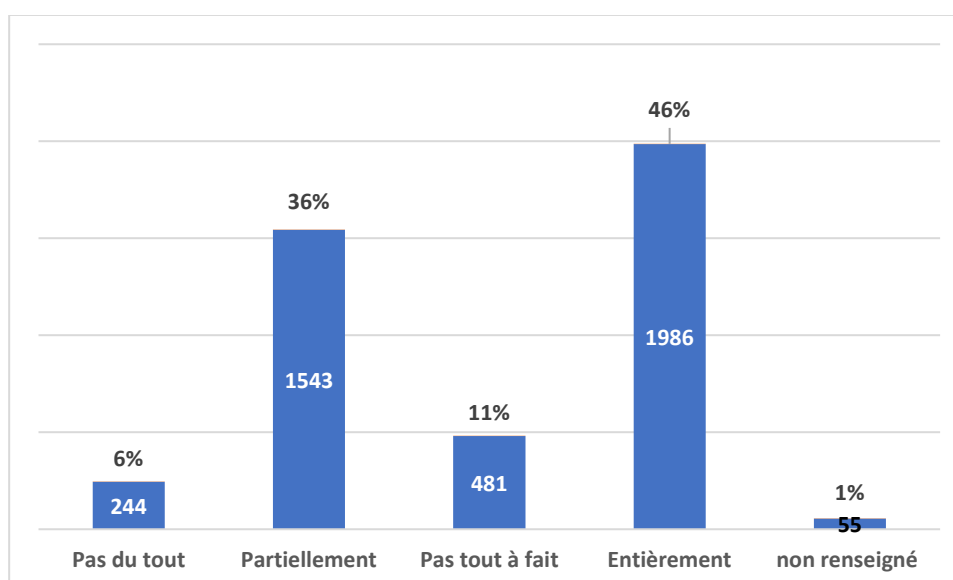
8.3 12% des parents ont déjà été inquiété par le comportement de leur enfant vis-à-vis de la crèche (anxiété, pleurs anormaux au moment de le laisser à la crèche, comportement de repli...)

Comportement inquiétant de son enfant	Nombre	Répartition
Non	24146	87%
Oui	3366	12%
Non renseigné	159	1%

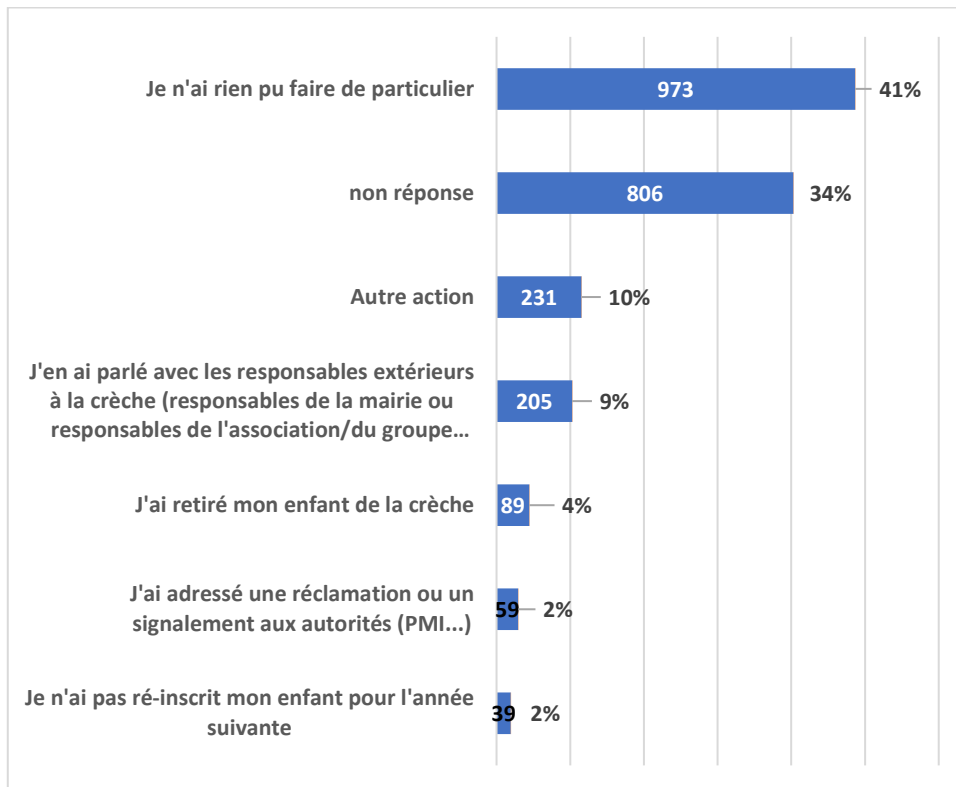
8.3.1 45% des parents ayant répondu oui à l'une des questions précédentes ont pu en parler avec les équipes ou la direction

Avez-vous pu en parler ?	Nombre	Répartition
Oui	4309	45%
Non	4040	42%
non renseigné	1248	13%
Total (réponse oui à au moins une des trois questions)	9597	100%

8.3.1.1 46% de ceux qui ont pu en parler ont été entièrement rassurés par les équipes ou la direction de la crèche

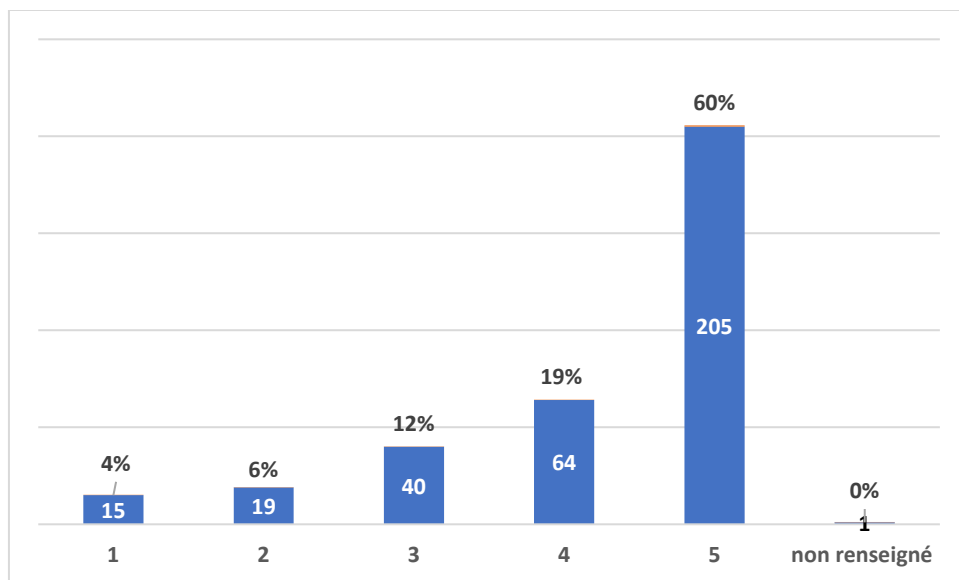


8.3.1.2 Ceux qui n'ont pas pu être rassurés, n'ont rien fait de particulier (41%), seulement 2% ont adressé une réclamation à la PMI.

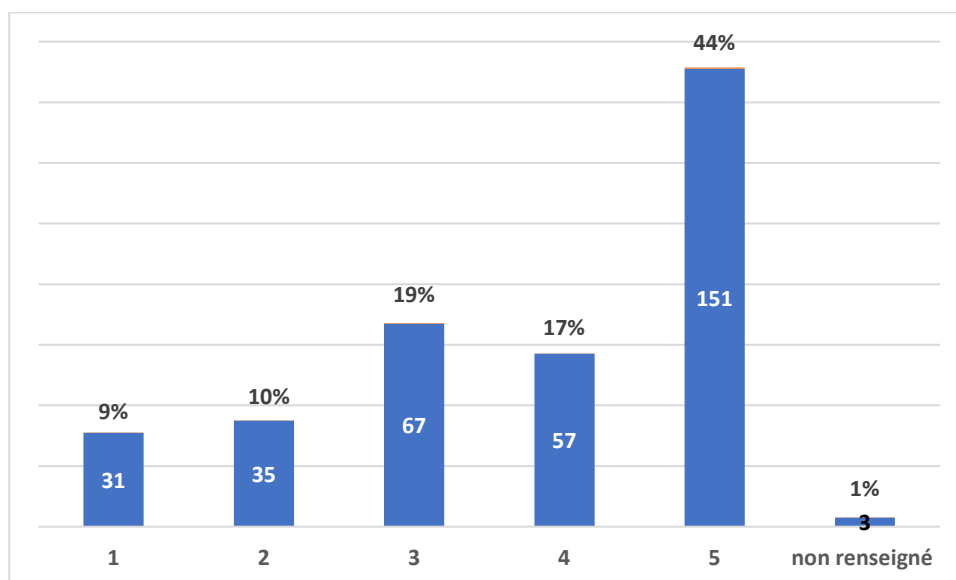


9 Questions spécifiques en direction de parents d'enfants en situation de handicap ou en cours de démarches diagnostiques

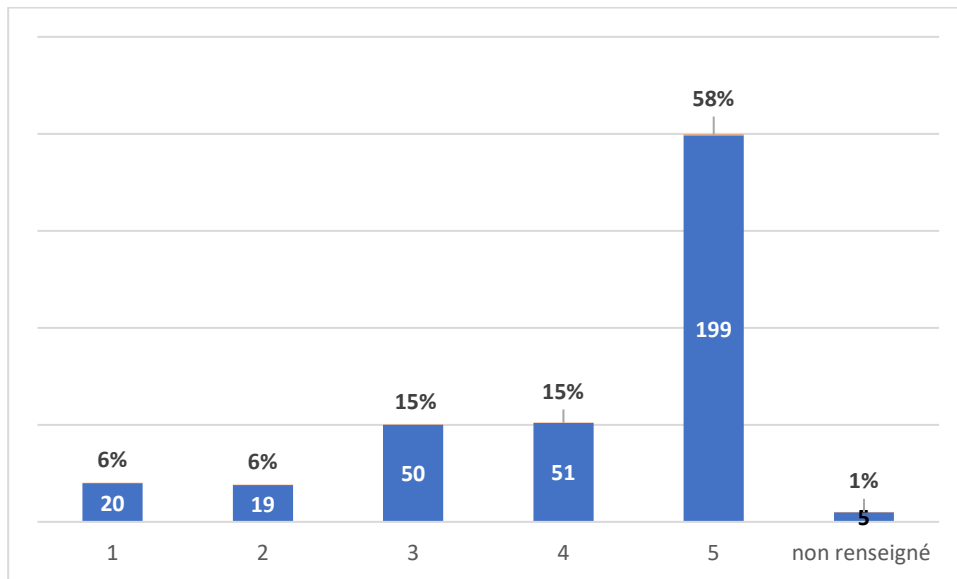
9.1 60% des parents d'enfants en situation de handicap pensent que le suivi en santé de leur enfant est assuré de façon satisfaisante à la crèche



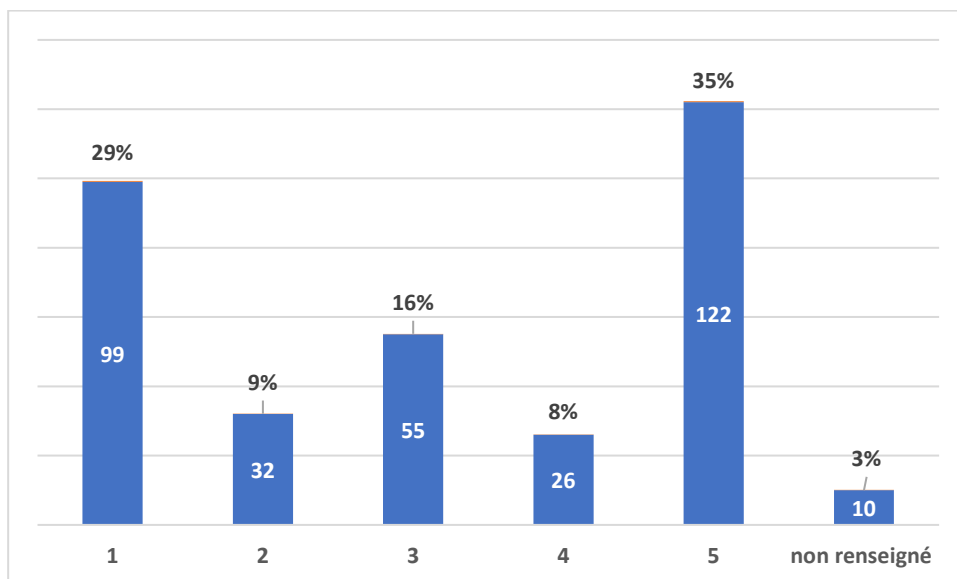
9.2 44% des parents d'enfants en situation de handicap pensent que les professionnels de la crèche sont formés à l'accompagnement des besoins spécifiques de leur enfant



9.3 58% des parents d'enfants en situation de handicap pensent que le matériel de la crèche est adapté



9.4 35% des parents des enfants en situation de handicap précisent que des personnes spécifiques (réfèrent handicap, médecin, accompagnant...) suivent leur enfant dans la crèche



9.5 54% des parents d'enfants en situation de handicap jugent très correcte la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de leur enfant au regard de son handicap

